



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753180 6

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753180 6

5.21

*Presented by*

*John Bigelow*

---

*to the*

*Century Association*









# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JUILLET. 1743.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER  
          } rue S. Jacques.  
          } La Veuve PISSOT, Quai de Conry,  
          } à la descente du Pont-Neuf.  
          } JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLIII.

*Avec Approbation & Privilège du Roy,*

**L**ADRESSE générale est à Monsieur  
MOREAU, Commis au Mercure, vis-  
à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux  
qui pour leur commodité voudront remettre  
leurs Paquets cachetés aux Libraires qui ven-  
dent le Mercure, à Paris, peuvent se servir  
de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse  
des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir  
soin d'en affranchir le port, comme cela s'est  
toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le  
dépense de les rebuzer, & à ceux qui les en-  
voyent, celui, non-seulement de ne pas voir  
paroître leurs Ouvrages, mais même de les  
perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays  
Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront  
avoir le Mercure de France de la première  
main, & plus promptement, n'auront qu'à  
donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura  
soin de faire leurs Paquets sans perte de tems,  
& de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou  
aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JUILLET. 1743.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers & en Prose.*

---

## EPI TRE

A MERCURE.



Oi, dons les talens & l'adresse ;

Le mérite & l'agilité,

Le brillant, la variété,

La complaisance & la souplesse,

Ton mérite, tout à la fois,

La préférence des Emplois

D'Ambassadeur & d'Emissaire,

# 1470 MERCURE DE FRANCE

De Courier , de Dépositaire ,  
D'Interprète & de Confident  
Des Dieux , des Amans & des Belles ;  
Et de commun Correspondant ,  
Par qui , tour-à-tour , leurs nouvelles  
Passent , comme aussi , fort souvent ,  
Leurs démêlés & leurs querelles ;  
Toi , dont les soins officieux ,  
Les expédiens , les ressources ,  
Te procurent cent & cent courtes ;  
Qui te rendent si précieux ;  
Fils de Jupin , mon cher Mercure ,  
Témoin des tourmens que j'endure ,  
Apprends-moi donc quelq' e secret  
Pour en informer ce que j'aime ,  
Ou fais-moi ce plaisir toi-même ,  
En te chargeant de mon Paquet.  
Assés retenu par la crainte  
De me voir refuser secours ,  
Las de tramer de tristes jours ,  
Dans la réserve & la contrainte ,  
Je reconnois l'égarement ,  
Et tout le faux pour un cœur tendre  
De balancer le sentiment  
Avec la façon de le rendre ;  
S'exprimer naturellement ;  
Ne dire que ce que l'on pense ;

De l'Amour, anciennement,  
C'étoit là toute l'éloquence,  
Tout l'art, tout le raffinement,  
Ces tems plus sages que le nôtre,  
Ne souffrant pas que l'on soumit  
Le cœur au clinquant de l'esprit,  
Quittoient l'un en faveur de l'autre ;  
Eh ! pourquoi faut-il qu'aujourd'hui  
Nous pensions moins bien que nos Peres  
Sous des figures mençonneres,  
Je ne donne point mon ennui  
Ni mes transports, ni mon martyre,  
Ni mes peines ni mes langueurs ;  
Jamais je ne laisse au délire  
Le soin de broyer ces couleurs.  
Je les veux simples, naturelles,  
Et jusqu'aux moindres bagatelles ;  
Je ne charge point mes Portraits ;  
Je suis ce que je veux paroître,  
Et je me flatte qu'à ces traits  
On n'osera me méconnoître.  
Va donc, hâte-toi, fend les airs ;  
Tu sçais qu'aux Amans véritables  
Les délais sont insupportables ;  
A celle, qui forge mes fers,  
Fais lire & mon Ode & ces Vers ;  
Confirme-lui ce que j'annonce,

## 72 MERCURE DE FRANCE

Et rapporte-m'en la réponse ,  
Le plutôt que tu le pourras ;  
Sois sûr de ma reconnaissance ;  
La mesure en est l'importance  
Du service que tu rendras ;  
Que ne puis-je de ce message  
Te dispenser & me saisir !  
Mais si mon aveu , mon langage  
Peuvent jamais me réussir ,  
Je te promets & je m'engage  
Chaque mois de te rendre hommage ,  
Et te consacrer mon loisir ,  
Jusqu'à ce qu'au bon sens rebelle ,  
La Rime le veuille asservir ,  
Ou que le devoir me rappelle  
Dans le voisinage du Mein ,  
Sur les rives de la Mozelle ,  
Sur le Danube ou sur le Rhin.

*Le Chevalier de P . . . . .*

### O D E

*A Mlle T. A. D. M.*

**M** On état n'est pas ordinaire ,  
T . . . . . il est tems de parler ;  
Il en coûte trop pour se faire  
A qui ne sçait dissimuler ;

Ma

Ma passion devient publique ;  
 Être rêveur , mélancholique ,  
 Misantrope , inquiet , jaloux ,  
 Ne se pas retrouver soi-même ,  
 N'est-ce pas dire qu'on vous aime ,  
 Et que l'on n'aime plus que vous ?



Déjà ce début vous étonne ,  
 Et vous ne vous attendez pas  
 Qu'une jeune plume crayonne  
 Des sentimens bien délicats ;  
 Trop ennemi du ton prophane ;  
 Je ne sçais point être l'organe  
 Des feux criminels d'*Anseros* ,  
 Ni dans mes Vers , comme *Catule* ;  
 Rendre un culte honteux , ridicule  
 A la Déesse de Paphos.



Du mérite seul idolâtre ,  
 Je ne prodigue point l'encens  
 A ce petit Esfant folâtre ,  
 Qui ne regne que sur les sens ;  
 Mais ne croyez pas , je vous prie ;  
 Les nœuds formés par Uranie ,  
 Moins forts que ceux de Cupidon ;  
*Evadné* même , en sa conduite ,

## 474 MERCURE DE FRANCE

Nous apprend que l'on les évite  
Plus aisément qu'on ne les rompt.



Après la première jeunesse ,  
Libre de tout engagement ,  
Qui m'auroit dit que la tendresse  
Pût prendre aussi subitement ?  
Il n'appartient qu'à vous , sans doute ,  
De connoître & percer la route  
Des cœurs obstinés , endurcis ;  
Pour s'être cru moins accessible ,  
Le mien n'en est que plus sensible  
Aux charmes dont il est épris.



L'éloignement , qui d'ordinaire ;  
Rend le calme aux cœurs amoureux ,  
Jusqu'ici n'a fait , au contraire ,  
Qu'irriter encor plus mes feux ;  
N'esperez donc pas que l'absence  
Me rende à mon indépendance ,  
Ou me livre à d'autres amours ;  
Le pur est fondé sur l'estime ,  
Et jamais celui , qui m'anime ,  
N'aura de terme que mes jours.



Entre la crainte & l'espérance

Serai-je

Serai-je long-tems partagé ?  
 Trop de réserve & de prudence  
 Tiendrait beaucoup du préjugé ;  
 Pourquoi faut-il que la sagesse,  
 Par excès de délicatesse,  
 Empêche un éclaircissement ?  
 Je l'apprehende & le desire,  
 Mais l'incertitude est le pire,  
 Et de tous les maux le plus grand.



Jeu du hazard & du caprice !  
 Un simple accident me conduit ;  
 Famille , accueil , façons , hospice ;  
 Maintien , propos , tout me séduit ;  
 Les traits partent avec adresse ;  
 Je reçois celui qui me blesse ,  
 Avant de l'avoir redouté ;  
 Et depuis , mon ame éperduë  
 Dans une seconde entrevüe  
 Perd tout-à-fait sa liberté.



Avez-vous rien qui m'intéresse ?  
 Plus j'examine & plus je voi  
 De graces , d'attraits , de finesse ,  
 De ce certain je ne sçais quoi ;  
 Ce n'est pourtant pas à ces charmes

Que je rends seulement les armes ;  
 Ce n'est pas ce qui m'attendrit ,  
 Et je conviens que je préfère  
 L'enjouement , le bon caractère  
 Et les agrémens de l'esprit.



Est-il un destin plus bizarre ?

Je pénètre dans l'avenir ,  
 Je voi les maux qu'il me prépare ,  
 Et ne sçaurois les prévenir ;  
 La froideur & l'indifférence  
 M'annoncent assés par avance  
 Des tourmens encor ignoiés ;  
 Mais non . . . . je n'en suis plus le maître ;  
 Ni ne voudrois chercher à l'être  
 Des tran ports que vous m'inspirez.



De vos rigneurs , tendre victime ,  
 Je demande un dernier effort ,  
 T . . . . vous pouvez , sans crime ,  
 Décider tout haut de mon sort ;  
 Craignez vous d'être trop crédule ?  
 Quel peut être le faux scrupule  
 Qui me ravit jusqu'à l'espoir ?  
 Cessez du moins d'être muette ,  
 Prononcez , je vous le répète ;  
 C'est assés donner au devoir.

La Morale la plus austère  
 Ne défend jamais le retour  
 Pour quiconque aime sans mystère ;  
 Et le confesse sans détour ;  
 La félicité pure , est celle  
 Qui n'aît d'une ardeur mutuelle ;  
 Que ne suit point le repentir ;  
 Un mot la peut rendre durable ,  
 Et l'attachement véritable  
 N'a rien dont on doive rougir.



Dans mes respects toujours sévère ;  
 Vous ne me verrez pas traiter  
 Les sermens comme une chimère ;  
 Que rien dispense de garder ;  
 Ainsi donc point de défiance  
 Sur mes égards , ma déference ;  
 Ni sur les douceurs de l'Hymen ;  
 Pour vous ce n'est pas un Problème ;  
 Et le Myrthe est fait pour l'Emblème  
 De votre bonheur & du mien.



Je conviens aussi qu'à la lettre ;  
 On ne peut trop délibérer ,  
 Lorsqu'il s'agit de se permettre  
 Un Lien qui doit toujours durer.  
 Quoique cette Loi m'épouvante ,

L'affaire est assés importante,  
 Pour mériter réflexion,  
 Et je ne trouve pas à dire  
 Que l'on veuille, avant de souscrire,  
 Prendre conseil de la raison.



Si cependant j'osois paroître,  
 Et me donner de petits soins,  
 Le sort me serviroit peut être,  
 Lorsque j'y compterois le moins;  
 Qui sçait si l'aveugle fortune,  
 Lasse d'une plainte importune,  
 N'aideroit pas à nous unir?  
 Mais quand j'en aurois le présage,  
 Ce n'est qu'avec votre suffrage  
 Que je voudrois y parvenir.



Hélas! que ne puis-je vous rendre  
 Ce que deux cœurs bien assortis  
 Trouvent de charmes à s'entendre,  
 Et goûtent de plaisirs permis!  
 Plus d'obstacles, plus d'intervalle;  
 Autre Procris, autre Céphale,  
 Nouvelle Antigone, autre Hémon;  
 Grands Dieux! qu'il seroit agréable  
 D'ain si réaliser la Fable  
 De Baucis & de Philémon.

**REPONSE**



*REPONSE de M. Néricault Destouches,  
à la Lettre de M. le C. de C. du 28.  
Mai 1743.*

**J'**Apprends avec une joye inexprima-  
ble, M. que mes Lettres contre les  
Incrédules & les Libertins, commencent  
à faire quelque impression sur vous ; &  
je ne desespere pas de vous remettre enfin  
dans la bonne voye, puisque vous me de-  
mandez de nouvelles Demonstrations con-  
tre l'Incrédulité. J'avois absolument aban-  
donné cette carrière, parce que des gens  
excessivement délicats, trouvent mauvais  
que j'aye eû la hardiesse d'y courir, & pré-  
tendent que cet essor me rend ridicule ;  
mais vos instances réitérées me forcent d'y  
rentrer, & dussent les vieurs épuiser sur  
moi leur piquante ironie, j'essuyeraï vo-  
lontiers la honte d'en être l'objet, pour-  
vû que je puisse acheter à ce prix, la con-  
solation d'avoir pû contribuer à vous faire  
déserter un parti, qui vous entraînoit à  
votre perte infaillible, en deshonorant  
vos lumières, votre esprit & votre raison.

Je débute par un Axiôme incontestable. Le voici.

## 480. MERCURE DE FRANCE

Il faut être aveugle , ou fou , ou enragé , pour ne pas croire en Dieu , & il faut être excessivement ignorant , ou excessivement vicieux , pour ne vouloir pas croire en Jesus Christ.

Après la grace & la volonté de Dieu , rien n'a plus contribué à l'établissement & au progrès de la Religion Chrétienne , que la beauté & la sévérité de sa Morale.

Aujourd'hui c'est cette Morale toute divine , qui révolte les esprits superficiels & incapables de réflexion.

Livrés à leurs passions , ils ferment les yeux à la lumière , & ils aiment mieux risquer tout , que de se contraindre en rien.

Pour mieux résister à la Vérité , ils font de leurs penchans vicieux un rempart contre elle. Ils la méconnoissent , ils la rejettent , ils la nient ; ils se flattent d'être parvenus à l'Incrédulité. Ils croient ne rien croire.

L'exemple , les sociétés , le ton de ce qu'ils appellent *la bonne Compagnie* , les fortifient contre les scrupules. La mode de n'en avoir aucun , les séduit. La crainte d'être ridicules , les endurecit , & à la fin , ils se chargent de tant de crimes , que n'espérant plus de pouvoir les effacer , ils prennent

Preennent le parti de croire qu'il n'y a point de crime, parce qu'il n'y a point de Loi, ou que celle qui les condamne, n'est qu'une fraude pieuse, inventée uniquement pour maintenir l'ordre, & pour mettre une sorte de frein à la cupidité & à la concupiscence.

Ils ne reconnoissent tout au plus qu'une *Loi Naturelle*, qu'ils interprètent à leur fantaisie, & qu'ils subordonnent à leurs passions dominantes.

Arrivés à ce point de dépravation, ils regardent la Religion Chrétienne comme un joug insupportable, auquel il n'y a que les sots qui puissent se soumettre; par-là ils se rendent absolument incapables d'examiner si cette Religion est divine, comme elle l'est, ou si elle ne l'est pas, comme ils le prétendent.

Leurs passions ont prononcé sur cette terrible matière, & leur raison, trop affoiblie, ne peut plus se faire entendre contre leurs passions.

Elle a beau, quelque-fois, reprendre un peu de vigueur, en se hasardant à leur représenter le peril qu'ils courent. Ils la traitent de folle & de pusillanime, qui s'est imbuë des préjugés de l'enfance & de l'éducation, & qui ne conseille rien que de foible & de puérile.

A leur avis, les passions sont bien plus judicieuses.

## 1482 MERCURE DE FRANCE

judicieuses. Elles ne conseillent que ce qui flatte les sens , & ce n'est que l'empire des sens qui procure un solide bonheur.

Mais cette raison , cette ame , cette pensée , que deviendra-t'elle ? car enfin ils ne peuvent se cacher qu'ils raisonnent , & qu'il faut mourir.

Ce qu'elle deviendra , se répondent ils eux-mêmes ? elle mourra comme le corps.

Comme le corps ? Une substance qui pense est-elle matérielle pour se dissoudre ? Pourquoi non ? Dieu n'a-t'il pas pû faire une portion de matière si subtile , qu'elle fût capable de concevoir , de délibérer , de raisonner , de choisir ? Ils concluent de sa toute Puissance , qu'il l'a pû ; & par le plus ridicule de tous les Sophismes , ils disent , *s'il l'a pû , cela est donc vrai* , & par conséquent , mon ame mourra avec mon corps. Tel est le beau raisonnement des Déistes & des Libertins.

Dieu , tout Puissant qu'il est , peut-il faire une Montagne sans Vallée ? Peut-il faire qu'une Partie soit plus grande que le Tout ? Non vraiment. Et comment voulez-vous donc , Mrs , que de l'étendue il ait extrait la pensée , à force de raffiner la matière ? Peut-on extraire une perfection d'un sujet qui ne l'a pas & qui ne peut absolument l'avoir ? Cela est absurde. Donc

voire.

Votre ame ne peut jamais se dissoudre. Donc elle est immortelle.

Si elle est immortelle , que devient-elle après votre mort ? Retourne-t'elle à son Auteur , pour être jugée selon ses œuvres , ou passe-t'elle en d'autres corps pour les animer tour à tour à toute éternité ? c'est l'un ou l'autre absolument. Car enfin , il faut que cette ame qui ne se dissout point , & qui doit abandonner ce corps , aille résider en quelque autre lieu.

Croyez-vous à la Metempsychose ? Je vous croi encore trop sensés , pour donner dans une opinion si folle ; qu'à l'exception de son Inventeur & de ses Sectateurs , tous les Siècles & tous les Philosophes ont rejetée comme impertinente , & ont releguée dans les Indes parmi des Peuples stupides , grossiers , ignorans , qui ne peuvent imposer à des hommes instruits & sensés , & à des Nations , qui ont conservé la faculté de penser plus sainement.

Mais enfin , supposons pour un seul moment , l'absurde & l'impossible. Je vous accorde donc , si vous l'exigez , que votre ame se promene de corps en corps. Mais qu'y gagnez-vous ? selon votre supposition même , elle sera toujours sujette à un Etre tout Puissant qui l'a créée , qui doit s'être réservé le droit de la juger , & qui par conséquent

## 434 MERCURE DE FRANCE

conséquent la punira rigoureusement, si elle a prévariqué. Car je vous défie de concevoir un Dieu, sans concevoir un Etre aussi juste que puissant. Attribuez-lui l'infinie bonté, vous le devez, mais il faut que vous lui attribuez en même-tems une justice parfaite, aussi sévère qu'infailible. Les Disciples de Pythagore la reconnoissoient, & la faisoient agir en conséquence; & par conséquent ils craignoient des peines, & ils esperoient des récompenses, comme une suite nécessaire de leurs bonnes ou de leurs mauvaises actions. Ils prêchoient la vertu; ils déclamoient contre le vice. Donc ils regardoient la vertu comme la source des biens à venir, & le vice comme sujet aux plus terribles punitions. Donc le Systeme de la Métémpsychose, tout insensé qu'il est, ne pourroit dispenser les hommes d'aimer le bien, & d'éviter le mal. Et personne n'a jamais ignoré que faire le bien, consiste à ne suivre que les Loix de la Justice & de la Raison, & que le mal consiste à se permettre ce qui leur est contraire, & ce qu'elles défendent: ainsi promenez votre ame, tant qu'il vous plaira; si elle est innocente & pure, elle sera récompensée; si elle est souillée de crimes & de vices, elle sera sévèrement punie. Quelles tristes réflexions pour les libertins

&

& pour les voluptueux. Quoi donc ! ils ne trouveront pas la moindre ressource parmi les rêveries même des Philosophes , qui puisse les autoriser à être vicieux ou méchants , & souvent l'un & l'autre ? Ils ne peuvent se dissimuler que leur ame est immortelle , qu'elle a été créée par un Dieu aussi juste que bon , & qu'il se réserve à la punir , si elle se souille de crimes. De quel côté se tourneront-ils pour éviter cette punition ? Leur raison a beau s'étourdir , & leurs passions se révolter ; la volupté a beau les envelopper dans ses filets , la conscience ne peut se taire toujours , elle s'élève , elle s'inquiète , elle crie de tems en tems ; & il n'y a que le fracas du luxe , que le tumulte des passions , que la fureur du plaisir , qui puissent l'empêcher d'être écoutée , & rendre ses cris inutiles. Hélas ! ils ne le sont que trop souvent : fatiguée de lutter en vain , elle se tait , elle s'endort , & les libertins tombent enfin dans une affreuse léthargie , qui ne se dissipe qu'aux approches de la mort , & qui même souvent les accompagne jusqu'au tombeau.

Funeste effet de la révolte & de la vanité ! Je dis de la vanité , car je connois les libertins ; je les ai long-tems étudiés & approfondis. L'orgueil , l'ambition & la

mauvaise

mauvaise honte , ne sont gueres moins la cause de leur dépravation & de leurs égaremens , que le pernicieux attrait de la volupté. Je pourrois entrer dans des détails infinis , pour vous le prouver , & des exemples fameux & frappants ne me manqueroient pas ; mais il ne s'agit pas ici de faire une Satyre , & de m'attirer de nouveaux ennemis ; il est question de vous prouver la vérité , sans chercher d'autre appui qu'elle-même. L'ame de l'homme est immortelle. Je viens de vous le démontrer ; & tout homme qui fait un légitime usage de sa raison , ne peut se cacher cette vérité. Les pitoyables Argumens de Lucrece ne peuvent lui porter la moindre atteinte , & notre siècle , tout pervers qu'il est , est trop éclairé , pour donner dans les Sophismes , fondés uniquement sur une dispute de mots , & sur une fausse définition de l'ame. Il faut donc , comme je vous l'ai déjà dit , qu'après qu'elle est séparée du corps , elle aille résider ailleurs.

Passé-elle de corps en corps ? vous ne pouvez plus douter que cette opinion ne soit extravagante. Cette ame immortelle retourne donc à son Créateur , Créateur infiniment juste. Quelle terrible vérité ! S'il est infiniment juste , traitera-t'il l'ame d'un scelerat , comme celle d'un homme

qui

Qui a vécu dans l'innocence , ou qui s'est repenti de ses égaremens ? cela ne peut être. Je croirois plutôt que Dieu n'existe pas ; il faut donc que l'ame du juste ou du penitent soit récompensée , & que l'ame du scelerat ou de l'impénitent soit punie. Les hommes plongés dans les plus épaisses ténèbres de l'Idolatrie , ont conservé cette idée de la Justice divine. Point de Dieu sans Justice. Point de Justice sans récompense pour les bons , & sans punition pour les méchants.

Mais qu'est-ce que le bon ? Qu'est-ce que le méchant ?

Le bon , est celui qui suit les Commandemens de Dieu.

Le méchant , est celui qui ne les suit pas.

Et où sont-ils ces Commandemens ? Qui me les enseignera ?

L'ancien & le nouveau Testament. Les Commandemens & les Traditions de l'Eglise.

Eh ! qui m'assurera , direz-vous , que toutes ces sources , où vous voulez que je puise les Loix que je dois suivre , émanent directement de Dieu ?

Qui vous l'assurera ? ce qu'il y a de plus sûr sous le Soleil. Tout vous en fera garant , si vous croyez les gens instruits ;

ou si vous prenez le soin de vous instruire par vous-même. Prenez, lisez, écoutez, bientôt vous serez convaincus que Dieu existe, que Dieu est juste, & que ses Loix sont contenues dans les saintes Ecritures, & dans les Traditions & les Commandemens de l'Eglise. Mais je vous connois, orgueilleux, incrédules; à moins que Dieu ne fasse un miracle pour vous, jamais vous n'aurez le courage ni la volonté d'entreprendre ce salutaire examen. Votre présomption, votre paresse, vos passions s'y opposeront toujours, si Dieu n'a pitié de vous. Un respect humain, joint à tous ces obstacles, vous forcera de fermer les yeux à la lumière, & vous serez assés sous pour vous exposer à être éternellement malheureux, plutôt que de courir le risque de paroître foibles & ridicules aux yeux de cette bonne Compagnie, qui vous guide & qui vous impose, & qui peut-être produira quelque jour de saints pénitents, dont vous ne mériterez pas de suivre l'exemple. Que je vous plains, & que vous me paroissiez ridicules par la peur excessive de le devenir!

La Religion Chrétienne est fondée sur des Principes & des Faits si incontestables, qu'un bon esprit, qui prend le soin de les méditer & de les vérifier, ne peut s'empêcher de s'y rendre. L'empire

L'empire des passions n'est que trop puissant; je l'avouë, & je viens de le prouver, mais l'empire de la vérité l'est infiniment plus. Les passions nous entraînent loin d'elle, & nous la font perdre de vûë; mais la raison, notre plus cher intérêt, le bon sens, un peu de réflexion & d'attention, nous rameneront insensiblement vers elle. Nous la craignons, nous la fuyons, nous allons quelquefois, jusqu'à souhaiter qu'elle n'existe pas (car de quel excès, de quelle extravagance les passions ne sont-elles pas capables?) Mais si une fois nous commençons à l'entrevoir, nous nous sentons comme forcés à désirer de la voir plus clairement. Elle a de puissants attraits qui nous attirent, dès que nous parvenons jusqu'à l'approcher; plus nous l'envifageons, plus nous la respectons, plus elle reprend ses droits sur nos cœurs; & ces droits qui nous paroissent si durs & si gênants, deviennent pour nous un joug, auquel nous nous accoutumons avec soumission, d'abord, & ensuite, avec un plaisir inexprimable. Voilà, M. ce que vous éprouverez bientôt; je vous le prédis, pour peu que vous persistiez à vouloir ouvrir les yeux à la lumière qui commence à vous frapper. Comparez la vérité à l'erreur, source de votre révolte & de vos égaremens, vous

vous étonnerez que l'erreur ait pû vous séduire , jusqu'au point de vous faire haïr , de vous faire craindre , de vous faire mépriser , de vous faire éviter la source des vrais plaisirs , des seuls plaisirs , dignes d'une créature raisonnable ; disons plus , d'un honnête homme.

Car au fond , M. qu'est-ce qu'un Chrétien ? j'entends un bon Chrétien. C'est vraiment l'honnête homme. Que prêche la Morale Chrétienne ? d'aimer Dieu. Est-il rien de plus juste ? & son prochain comme soi-même. Est-il rien de plus raisonnable , rien de plus capable de maintenir l'ordre , la paix & la bonne foi ?

Si tous les hommes aimoient Dieu , ils feroient tous leurs efforts pour ne le point offenser. Que de louïables actions résulteroient de ces efforts !

Si tous les hommes s'aimoient sincèrement , quelle tranquillité , quelle douceur , quelle harmonie , regneroit dans le monde ! par conséquent quel seroit le bonheur des hommes ! il égaleroit en cela celui des Anges.

Qu'est-ce donc après tout , que la Religion Chrétienne exige de nous ? que nous soyons assés justes & assés raisonnables , pour nous rendre heureux dès ce monde-ci. Car la Religion Chrétienne , bien pratiquée , rameneroit , ou pour mieux dire , seroit

feroit naître le Siècle d'or. Lisez les Actes des Apôtres : vous envierez le bonheur & la joye ineffables que goûtoient leurs Profélites , par l'amour & la charité qui regnoient entr'eux.

Mais ( & voici ce qui est admirable ) elle ne se borne pas ; cette Religion Chrétienne , à vouloir nous rendre vraiment heureux sur la Terre , en nous excitant à pratiquer sa Morale si sainte , si conforme à nos vrais intérêts ; pour nous récompenser de nous y être procurés une solide félicité , elle nous promet une félicité sans comparaison plus parfaite , & qui ne finira jamais. Et nous n'aimerons pas Dieu qui nous aime , jusqu'à nous donner les moyens de nous rendre heureux , pendant les tems , & pendant l'éternité ? En vérité l'homme est incompréhensible. Mais non. La cause de son aveuglement & de ses erreurs n'est que trop facile à comprendre : c'est le funeste effet de l'égarement de son premier Ancêtre. Sans cette cause si triste & si déplorable , d'où proviendroient nos injustes dégoûts ? Pourquoi des plaisirs faux & passagers , nous feroient-ils abandonner nos vrais intérêts ? Pourquoi ces plaisirs , si peu dignes de nous , & si peu capables de nous satisfaire , nous paroïtroient-ils préférables

à des plaisirs infiniment plus réels? Enfin ; pourquoi serions-nous si infirmes & si méchants? Notre premier Pere a pris le change, & nous le prenons aussi. O déplorable Adam ! que ta foiblesse nous coûte de maux, & que tu nous a rendu de pitoyables Créatures !

Mais prenez y garde, M... cette juste réflexion prouve invinciblement la vérité de la Religion Chrétienne. Où trouver ailleurs la vraie cause du mal Moral & Physique? Tous les Philosophes Payens l'ont cherché vainement. Ils n'ont dit & pensé que des absurdités sur un sujet, si incompréhensible à tout homme, que Dieu n'a pas éclairé par sa révélation.

Quelques impies, disons mieux, quelques insensés, comme Manès & ses détestables Disciples, ont cru qu'ils avoient coupé le nœud Gordien, en imaginant deux Dieux, dont l'un infiniment bon, étoit le principe de tout bien, & l'autre infiniment méchant, étoit le principe de tout mal ; en sorte que ces deux Etres diamétralement opposés, se combattoient sans cesse, l'un pour faire notre bonheur, & l'autre pour nous rendre malheureux.

Mais quels Monstres que deux Etres tout-puissants ! Quels Etres Chimériques ! Comment peut-il y avoir deux Infinis ?

No

Ne voilà-t'il pas une belle solution d'un Problème inexplicable , sans la lumière de la Révélation , de cette Révélation divine qui nous ouvre les yeux , & qui satisfait pleinement notre raison ?

Dieu forme l'homme pour le rendre heureux pour toute l'éternité , ( dessein digne d'un Etre infiniment bon ) si un homme n'abuse pas de sa liberté , pour désobeir à la Loi de son Créateur : dessein digne d'un Dieu infiniment juste.

Quelle est cette Loi qu'il lui impose ? Une Loi unique , dont l'observation n'est nullement pénible. C'est de ne jamais goûter un fruit dont le Tout puissant lui défend l'usage.

Il étoit bien juste que Dieu donnât matière à sa Créature , de signaler son obeissance & sa soumission : c'étoit la moindre reconnoissance qu'elle dût à son Créateur. Il falloit bien qu'elle eût sans cesse un moyen de faire quelque effort sur elle-même , pour se conserver la jouissance de son bonheur.

Mais l'homme , ingrat envers son Créateur , se laisse séduire par les pernicieux conseils de sa femme , ou plutôt du Démon qui l'avoit séduit elle-même ; & plein d'une ambition funeste , qui le fait aspirer à devenir égal au Tout-puissant , il ose

enfin goûter le fruit défendu, & se rend indigne de tous les bienfaits, dont il avoit été comblé par ce divin Maître, qui pour le punir, comme il ne l'avoit que trop mérité, le chasse du Paradis terrestre, séjour délicieux, & le condamne, lui & sa déplorable postérité, au travail, aux souffrances, aux maladies, à la mort. L'homme est maudit. Fatale malediction qui assujettit son ame aux mouvemens de la concupiscence, & son corps aux infirmités! Malediction terrible & trop méritée, qui condamne cette ame & ce corps à se séparer un jour, & à rompre douloureusement les liens qui devoient les unir éternellement! La nourriture qu'il doit désormais se procurer à la sueur de son front, devient pour lui un aliment nécessaire & funeste, qui porte en soi le principe de la mort.

Voilà donc le Mystère révélé. Voilà l'Énigme du mal Moral & Physique, clairement expliquée; & si clairement, que toute autre explication, n'est qu'un amas confus d'erreurs & de contradictions.

Et qui nous a donné cette explication? C'est Dieu lui-même, puisque c'est lui-même qui a dicté à Moïse le Livre Saint, qui nous apprend notre origine, & la terrible cause de nos malheurs. Livre saint, & le plus ancien qui nous soit connu &

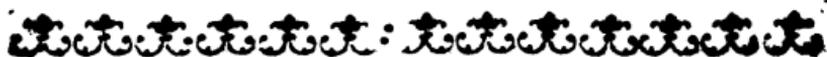
que

que la Providence a fait passer de siècle en siècle jusqu'au notre , pour confondre l'orgueil des impies & des libertins , & pour leur faire voir , s'ils veulent ouvrir les yeux , les fondemens inébranlables de la Religion Chrétienne.

Ouvrez les vôtres , M. & ne differez plus. Je vous en dis assés pour vous y exciter , & pour vous indiquer la voye qu'ils doivent suivre & qui ne peut plus vous égarer. La Grace commence à vous éclairer , à vous toucher ; gardez-vous de lui résister plus long-tems ; peut-être vous feroit-elle soustraite , en punition de votre résistance. Consultez de plus habiles gens que moi. Ils ont de quoi détruire tous vos doutes. Rien ne leur est plus facile , si vous souhaitez de bonne foi que ces doutes disparoissent , & se changent en une certitude évidente. Pour moi , je me tiendrai trop heureux , si je puis vous avoir conduit jusqu'à former ces vœux salutaires. Mes foibles lumières ne sçauroient vous conduire au-delà. Plût au Ciel qu'elles pussent égaler mon zèle ! Vous seriez bientôt aussi persuadé , que je le désire , de l'incontestable vérité de la Religion Chrétienne. Mais je me reconnois aussi incapable , qu'indigne de la défendre contre les impies & les libertins. Vous trouverez ailleurs mille sources pures & fécondes , où vous pourrez puiser cette vérité divine.

Cherchez les , M. elles s'offriront à vous : frappez , on vous ouvrira : demandez , priez , vous obtiendrez , vous ferez exaucé , & vous vous appercevrez avec autant de joye que de surprise , qu'un Prophane a eû le bonheur de vous ouvrir une carrière , seule digne d'un aussi honnête homme que vous , & seule capable de vous conduire à cette félicité parfaite , que vous n'avez jamais pû trouver , que vous ne goûterez jamais dans ce monde , qui vous seduisoit , & qui ne se présente qu'à ceux qui ont le courage de le fuir & de le mépriser. J'ai l'honneur d'être , M. &c.

*A Fortoiseau ce 26. Juin 1743.*



## M E L P O M E' N E.

### E L E' G I E.

**J**usques à quand tes coups , inexorable sort ,  
Doivent-ils m'accabler sans me donner la mort ?  
Et ne m'est-tu laissée , origine immortelle ,  
Que pour couvrir mes jours d'une honte éternelle ?  
Cet heureux tems n'est plus , où docile à ma voix ,  
Le Mortel n'écoutoit , ne suivoit que mes Loix ;  
Et dans un juste point captivant son génie ,  
N'adoptoit point l'essor d'une aveugle manie.

**A**

À l'ardeur de rimer il ne m'immoloit pas.  
 Mes Loix & la raison guidoient toujours ses pas ;  
 Et jamais *Melpomène*, en Public exposée,  
 De ce même Public ne devint la risée.  
 Je triomphois alors. Chaque instant, chaque jour ;  
 D'illustres Courtisans embellissoient ma Cour.  
 Mais, de ce souvenir à jamais possédée,  
 Mon ame, ne sçauroit en supporter l'idée ;  
 Et plus, j'ai vû ma gloire au faite de l'honneur ;  
 Plus, mon état présent augmente ma douleur.  
 Je ne me plaindrois point, si la main qui m'accablé,

Offroit à ma vengeance un Rival méprisable ;  
 Mais de tous mes Enfans, il est le plus cheri.  
 Celui, qui fut toujours mon plus cher favori ;  
 Le Goût, c'est ce cruel qui détruit mon Empire  
 Et ce cher ennemi, que je n'ose détruire,  
 C'est lui que j'idolâtre ; & c'est lui dont la main  
 Enfonce avec fureur le poignard dans mon sein.  
 Ciel ! devois-je esperer une telle injustice. . . .  
 Non, de pareils forfaits, le Goût n'est point com-  
 plice.

Il ne m'outrage point. Dans ces productions,  
 Ou plutôt, cet amas de folles visions,  
 Dont le bon sens gémit, puis-je le reconnoître ?  
 N'y vois-je pas plutôt cet imposteur, ce traître.  
 Ce monstre \* dont toujours par mille & mille traits,

\* *Le mauvais Goût.*

## 1498 MERCURE DE FRANCE

J'ai tâché , mais en vain , d'étouffer le progrès ;  
Mais ce n'est pas assez d'insulter ma misère ;  
Le barbare a le front de m'appeller sa mère.  
C'est moi même , dit-il , qui dirige ses sons.  
Si par fois , quelque Auteur , fidele à mes leçons ;  
De son mensonge affreux dévoile l'imposture :  
Il soutient , que tout change , & que de la Nature  
Ces Révolutions entretiennent l'éclat ;  
Qu'il n'en est pas du Goût , ainsi que d'un Etat :  
Qu'un Etat , n'est brillant qu'autant qu'il est du-  
rable ,  
Que l'essence du Goût , est d'être variable ,  
Qu'il dépend des saisons , ainsi que des climats :  
Que ce qui plaît un jour , dans l'autre ne plaît  
pas ;  
Que *Corneille* vieillit , que le tendre *Racine*  
N'excite plus en nous une terreur divine :  
Qu'il . . . Arrête sacrilège , épargne des Héros ;  
Doit ta seule fureur a causé tous les maux ;  
Et si ton imposture usurpe les suffrages ,  
Ne ternis pas du moins leurs celestes Ouvrages.  
Respecte-les , Barbare , apprends que leurs Ecrits ,  
A la Posterité , dignes d'être transmis ,  
Sont les seuls , qui du Goût soient les Dépositaires.  
Ils ne sont pas formés sur des vapeurs légères ,  
Tels , que ces avortons que ta fureur produit ,  
Que l'erreur auto.rise , & la raison détruit.

Apprends ,

Apprends, que ces Héros, que diffame ta haine ;  
Sont les seuls Courtisans dignes de Melpoméne.  
Sur leur ruine, envain tu prétends t'établir...  
Non, tous tes faux brillans ne scauroient m'é-  
bloüir.

Simple dans leurs récits, naïfs dans leurs pein-  
tures,  
Ils ne s'égarerent point dans de vaines figures.  
Leur pinceau n'offre aux yeux que de nobles  
objets.

Tant de charmes enfin vieillissent-ils jamais ?  
Le tems peut il sur eux étendre son Empire ?  
Peut-il les terrasser ? ah ! loin de les détruire ;  
Le tems les fait marcher à l'immortalité,  
Et les met à l'abri de sa fatalité.

Mais s'ils sont à couvert de ses traits redoutables ;  
Pour tes enfans, Barbare, ils sont inévitables.  
Aussi prompt que l'éclair, le tems vole pour eux.  
Et comment pourroit-il transmettre à tes neveux  
Ces frivoles efforts d'une Verve égarée,  
Où la sage raison n'est jamais préférée,  
Où le caprice seul, décide d'un Auteur ;  
Où mes réglés enfin cedent à ta fureur ?  
Cependant il triomphe, & dans mon infortune ;  
Il ne me reste plus qu'une plainte importune.  
Je vois avec fureur les aveugles Mortels  
A ce monstre odieux élever des Autels.

B. v.

C'en

2500. MERCURE DE FRANCE

C'en est fait ; à jamais , France je t'abandonne ;  
Je cede à l'ennemi que ta fureur couronne.  
Triste & cruel retour de mes bont's pour toi !  
Vainement contre lui tout te parle pour moi  
Tu n'examines point si la main qui m'opprimee,  
M'usurpe sans raison un encens légitime.  
La nouveauté t'entraîne : aveugle dans ton choix ;  
Je prétendrois envain faire entendre ma voix.

Par M. R. d'Aix.



*EXTRAIT d'une Lettre de M. W. . . .  
Prieur de Moulins en Puisaye , à M. le  
C. D. L. R au sujet des Antiquités de  
Corseuil , en Bretagne.*

**E**N suivant le projet que j'ai fait , & que vous favorisez si bien , M. de produire les Monumens antiques , qui viennent à ma connoissance , pour en procurer l'explication au Public , je vous envoie celui que vous reclamez par la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. Avril dernier , & que j'ai retrouvé avec peine. C'est une Épitaphe très-ancienne , si je ne me trompe , qui paroît mériter attention. Elle se trouve dans un Canton de la Haute-Bretagne , distingué par les restes des Monumens que

que les Romains y ont érigés. L'Inscription, dont il s'agit, est sur une Pierre, enclavée dans un des Piliers du Chœur d'une Eglise Paroissiale, desservie par des Chanoines Réguliers, & qui est un Bénéfice dépendant de l'Abbaye de N. D. de Beaulieu, à trois lieuës de *Dinant*. Le Lieu se nomme *Corseuil*. C'est un reste de Ville d'une assés grande étendue, à en juger par le grand nombre de fondemens d'anciens Edifices, qui se trouvent à une distance considérable de cette Eglise Paroissiale. Les Peuples qui habitent le Canton, s'appelloient anciennement *Curiosolyta*, terme assés analogique à celui de *Corseuil*.

La Pierre a environ trois pieds de hauteur, sur un pied & demi de largeur, & semble avoir été enchassée dans un des Piliers des plus proches de l'Autel, du côté de l'Epître, afin qu'elle fût plutôt remarquée. Voici l'Inscription copiée exactement sur l'original & dans le même arrangement des Lignes & des Lettres.

D. M. S.

SILICIA NA-

MGID DE DO-

MO AERKA

EXIMIA PIETATE

FILIUM SECUTA

Bvj

Hic

HIC SITA EST.  
 VIXIT AN. IXV.  
 CILIANUS VAR-  
 US,,, POSUIT.

La Dame, nommée sur le Monument, vivoit vraisemblablement sous le Regne d'un des premiers Césars; je penserois même sous Jules. Cet Empereur a certainement séjourné en Bretagne, & l'Histoire du Pays nous apprend qu'il fit mourir les Sénateurs de l'ancienne *Vannes*; je ne sçais sur quel fondement on assure que leurs corps furent enterrés dans un Lieu Maritime, voisin de cette dernière Ville, & dont j'ai vû le Plan, qui se nomme *Lomariaker*. Ce qui peut donner lieu à cette Tradition, est que l'on voit dans cet Endroit un grand nombre de Pierres Sépulchrales, qui paroissent taillées exprès, d'une grandeur & d'une beauté remarquables, & placées à une certaine distance les unes des autres.

J'ai vû à *Corseuil* un reste de Thermes, ou Bains antiques, consistant en une Loge ou petite Chambre carrée & découverte, enfoncée en terre de la hauteur de quatre pieds ou environ, & au niveau du Terrain, qui peut avoir seize pieds de diametre. Les murailles en sont revêtues de petites Pierres de deux couleurs différentes, larges & quar-  
 rées.

rées. On y voit aussi un reste de l'Aqueduc, par lequel se déchargeoient les Eaux des Bains dans la Mer, qui baignoit autrefois le *Bas-Corseuil*, Lieu que l'on nomme encore aujourd'hui *la Baye de Corseuil*, quoique la Mer en soit à présent éloignée de deux lieux.

Il est donc naturel de penser, à la vûe de ces antiquités, que le séjour que fit Jules-César dans la Contrée de *Corseuil*, lorsqu'il parcourut la plus grande partie des Gaules, donna lieu aux Monumens que je viens de citer, & à d'autres qui se trouvent répandus dans le même Canton. Telles sont les ruines d'un Temple, élevé jadis de l'autre côté de la Baye de *Corseuil*, & séparé de cette Ville par le Bras de Mer qui formoit la Baye. Ce Temple est rond dans son contour extérieur, mais pentagone ou hexagone en dedans (car j'écris sur l'idée qui m'en reste, ayant manqué d'en prendre les dimensions sur le Lieu.) Il regnoit tout au tour, à la hauteur d'environ vingt pieds, une Corniche soutenue par des Pilastres.

Une autre preuve de la grandeur de l'ancienne *Corseuil*, est la quantité prodigieuse de vieilles Briques employées aux anciens Edifices, qui ont servi depuis à construire les nouveaux Remparts de S. Malo.

Et une preuve particulière de l'ancienneté de ce Lieu, ce sont les Médailles que l'on y

a trouvées & que l'on y trouve journellement de presque tous les Empereurs du Haut Empire, jusqu'à Posthume, dont j'ai acquis quelques-unes des meilleures.

La plus grande partie des Médailles trouvées à *Corseuil*, est entre les mains d'un Président à Mortier du Parlement de Bretagne, (*M. de Robiens, fils*,) fort versé dans l'Antiquité, très-curieux & très riche en toutes sortes de Monumens. Il est possesseur entre autres d'une petite Idole de Bronze, qui a l'index de la droite posé sur la bouche; elle fut trouvée à *Corseuil* dans des terres, remuées exprès, pour y déterrer des Antiques.

Il est étonnant, M. que le P. Lobineau dans son Histoire de Bretagne, n'ait rien dit de *Corseuil* & de ses Antiquités. Il fait cependant mention de trois Piliers, qui se voyent dans la Paroisse de *S. Meloir des Ondes*, distante de *Corseuil* d'une lieuë au plus, & il dit que ces Monumens sont un Mémorial d'un Sacrifice offert en ce Lieu par *Victorin* & par son armée.

Je reviens à l'Inscription, ou à l'Epitaphe, qui fait le principal sujet de ma Lettre, & je pense que ce qui doit réveiller la curiosité, & exercer la science de Mrs les Antiquaires, c'est de sçavoir quelle est cette *SILICIA NAMGID*, de qui elle étoit femme, quel est le fils qui l'avoit précédé dans le Tombeau, de  
 quelle

JUILLET. 1743. 1505

quelle Maison elle étoit , &c. J'ai consulté les Familles Consulaires de *Fulvius Ursinus* ; & je n'ai point trouvé de Famille du nom *Aerka*. *Cilianus Varus* est encore un Personnage bien inconnu pour moi , à moins qu'il ne fût l'Epoux de *Silicia* ; ainsi je laisse à des yeux plus clairvoyans que les miens le soin de percer ces antiques obscurités , très-disposé à m'en rapporter au sentiment des Sçavans , qui voudront bien expliquer l'Enigme. J'ai l'honneur d'être , &c.

Ce 3. Juillet. 1743.



## E P I T R E

*A Mlle Des . . . . D. L. M. D. L. R.*

**T** Hemire , dont le goût se ressent des douceurs  
De la Morale & de l'Étude ;  
Qui plus que tout le reste , aimez la solitude ,  
Mais qui n'en cueillez que les fleurs ;  
Que faites-vous à la Campagne ?  
Désolée à présent du départ de Zéphir  
Et de son aimable Compagne ,  
Quel charme a-t'elle à vous offrir  
Contre les dégoûts qu'accompagne

Cet

## 1506 MERCURE DE FRANCE

Cet Effein de fâcheux , prompts à s'y réünir ,  
Ce cercle d'Importans , ennuyeux à mourir ,

Et sots jusqu'au vin de Champagne ?

Comment pouvez-vous y tenir ,  
Vous , de qui Moliere & Montagne  
Occuperoient mieux le loisir ?

Cependant bien loin de les fuir ,  
Loin d'y perdre à les voir , votre enjoüment y  
gagne ;

Il convertit tout en plaisir ;

Leurs erreurs sont pour vous des Châteaux en Es-  
pagne ;

C'est là votre secret , en vain vous leur plaisez ;

Vous jouissez des sots & vous les méprisez ,

Faite pour vivre avec ce Monde

Qu'il faut voir par nécessité ,

Vous résistez par la gayeté

Aux vains ennuis dont il abonde ;

Vous tre heureux naturel de tout tire du fruit ;

Du faux comme du vrai s'est fait une habitude

De s'amuser partout , & de mettre à profit

Jusqu'à la folle inquiétude

D'une imbécille multitude

Qui vous entoure & qui vous suit.

Où. C'est le véritable esprit ,

Bien digne du nom de sagesse ;

Qui se bornant au sentiment ,

Bien

Bien loin de la sombre tristesse,  
 Devient le plus bel ornement  
 D'une vive & tendre Jeunesse  
 Dont il annoblit l'enjouement,  
 Paroît moins vertu qu'agrément,  
 Raison, moins que délicatesse,  
 Et moins devoir qu'amusement;  
 Plaire au monde en le méprisant,  
 Sans caprice, ni sans rudesse,  
 C'est tout, c'est cet accord charmant  
 De bon sens & de politesse,  
 Qui plus que beauté, voix, talent,  
 Fait qu'à tous généralement  
 Vous plaisez naturellement,  
 Même aux fats de la fine espèce,  
 Nommés Beau monde plaisamment;  
 Peuple fou qui vous suit sans cesse,  
 Et toujours inutilement,  
 Mais que, grace à votre finesse,  
 Qu'il soit sot, ou qu'il soit méchant,  
 Vous renvoyez toujours content  
 De sa burlesque gentillesse  
 Ou de son vain emportement.

Charmant usage de la vie  
 Au-dessus des dépits de la Philosophie !  
 Fi de ce Misantrope aigri,

D'envie

## 1508 MERCURE DE FRANCE.

D'envie & de haine patri ,  
Qui toujours sur la controverse ,  
Et toujours seul de son parti ,  
Contre la Nature perverse  
N'a qu'un argument & qu'un cri ,  
Et dont la tête se renverse ,  
Pour se déclarer l'ennemi  
D'un Monde , moins pervers que lui ,  
Et se rendre partie adverse  
De son Juge & de son appui.  
Eh ! quoi , des sottises d'autrui  
Faut-il tomber à la renverse ?  
Votre cœur n'est point fait ainsi ;  
Du Monde l'utile commerce  
Le tient . sans qu'il soit asservi ,  
Et sur cette Scène diverse  
De faux , de caprice & d'ennui ,  
Par l'épreuve plus affermi ,  
Aucun trouble ne bouleverse  
Votre esprit libre , simple , uni.  
Enfin , s'il est quelque traverse  
Dont il ne puisse être à l'abri ,  
En rire est son meilleur parti.  
Contre ce Monde qui l'exerce ,  
Qu'y faire ? C'est un étourdi  
Qu'il faut que l'on flatte & qu'on berce ,  
Pour avoir la paix avec lui.

*L. M. D. S. S.*



*LETTRE de M. B. \* \* au sujet de celle  
qui est imprimée dans le Mercure de Mai  
de cette année.*

**J**'Ai lû , Monsieur , dans votre Mercure du mois de Mai dernier , une Lettre qui vous a été adressée au sujet du Livre intitulé, *la Chronologie & la Topographie du nouveau Bréviaire de Paris.* Quoique je sois l'Auteur de cet Ouvrage , & dès-là intéressé à en prendre la défense , je ne prétends pas néanmoins le venger au préjudice de la raison. Je ne me prévaudrai donc point des éloges dont plusieurs personnes, assés connues dans la République des Lettres , & qu'il me seroit facile de nommer , ont bien voulu honorer à mon insçû ce petit travail , & j'avouërai franchement que je ne l'ai jamais cru moi-même tout-à-fait exempt de fautes. Outre qu'il est peu d'Ouvrages , en quelque genre que ce soit , où il ne reste rien à reprendre , il étoit presque impossible que dans une Collection telle que la mienne , remplie d'une si grande diversité de faits , il n'échappât à l'égard de quelques-uns certaines méprises. Tel est principalement le sort de ceux qui , comme moi , s'appliquent à des matières de Chronologie & de Géographie. La variété des sentimens  
touchant

touchant ce qui a rapport à la connoissance des tems ; d'un autre côté l'éloignement des Lieux, qui empêche que l'on en puisse parler, du moins de la plûpart, comme témoin oculaire ; voilà, ce me semble, les deux causes les plus ordinaires des erreurs sur les points historiques. Ce sont ces raisons qui me mettent aujourd'hui dans la nécessité de recourir à l'indulgence ou plutôt à l'équité des Lecteurs. Au reste, M. comme je n'ai eû en vûë que leur seule utilité, loin de me fâcher qu'on me fasse connoître en quoi je pourrois m'être trompé, je serai sincèrement obligé aux personnes qui daigneront me faire part là-dessus de leurs lumières, & je tâcherai de mettre à profit tous les avis qui me paroîtront solidement appuyés :

Pour venir, M. à la lettre dont j'ai l'honneur de vous parler, celui qui en est l'Auteur, trouvera bon, qu'après l'avoir remercié des réflexions judicieuses qu'il m'a donné occasion de faire touchant mon Livre, & dont je n'ai pas manqué de faire usage, j'entreprene de donner ici quelques éclaircissements sur les difficultés qu'il objecte. Voici donc en peu de mots ce que je répons sur chacun des articles contestés.

On prétend d'abord que je me suis abusé sur deux Villages des environs de Paris, par rapport à leur distance de cette Capitale, scavoir

ſçavoir, Clichy & Croiſſy. A l'égard de celui-ci, je conſens de le mettre à trois petites lieuës de Paris, au lieu de deux que j'avois marqué ( page 220. ) & cela d'autant mieux que Croiſſy paroît être véritablement à une lieuë en-deça de S. Germain en Laye, que j'ai placé, ſelon la commune eſtimation, à quatre lieuës de Paris.

Pour ce qui eſt de Clichy, j'ai peine à me rendre au ſentiment de ceux qui comptent deux lieuës de Paris à ce Village. En effet, le Dictionnaire de la Martiniere, le plus moderne de tous, & qui paſſe pour l'un des plus exacts, ne compte qu'une lieuë. D'ailleurs, Clichy eſt certainement renfermé dans la Banlieuë de Paris; or qui ne ſçait qu'une Banlieuë n'excede point ordinairement la longueur d'une lieuë aux environs de la Ville? Remarquez de plus que Clichy n'eſt pas même à l'extrémité de la Banlieuë; pour cela il faudroit qu'il ne fût pas à environ un demi quart de lieuë en deça de la Seine, qui ſert de borne à la Banlieuë de ce côté-là. C'eſt ſur ces fondemens, qui m'ont paru aſſurés, que j'ai placé ( page 214. ) le Village dont il s'agit, à une lieuë ſeulement de Paris; encore je la crois bien petite.

On m'impute en ſecond lieu, de trouver trop facilement des Bourgs & même des Villages où il n'y en a jamais eû le moindre veſtige.

Les

Les Lieux qu'on cite en particulier sont Montmeillan, Châlis, Clervaux, Prémontré. Parcourons-les, & entrons dans le détail.

On veut que Montmeillan, auquel je donne le nom de Bourg (page 275.) ne soit qu'un simple Village. Je le veux aussi, mais à condition que le Montmeillan dont je parle, sera ce Lieu que l'Auteur de la Lettre dit avoir vû de fort près, & n'y avoir apperçû que cinq ou six maisons, & qu'il reconnoît pour une Paroisse du Diocèse de Paris. N'auroit-il point confondu lui-même ce petit Lieu avec Montmeillan, qu'il dit avec raison être dans le Diocèse de Senlis, & auquel il ne paroît pas refuser la qualité de Bourg? Pour moi, je ne vois qu'un Montmeillan, qui est effectivement dans le Diocèse de Senlis, quoique je l'aye mis par mégarde dans le Territoire de Paris. A l'égard de ce petit Village, que notre Observateur appelle aussi *Montmeillan*, c'est, selon toutes les apparences, *S. Vit-sous-Montmeillan*, Paroisse du Diocèse de Paris, contigu de ce côté-là à celui de Senlis.

Voici donc, tout bien considéré, comment je réforme l'endroit en question. Sans reconnoître qu'un Montmeillan, & sans même lui ôter le nom de Bourg, je le déplace du Territoire de Paris, & je le remets au Diocèse de Senlis. Après cela je détache le fait qui

suit

fait la Description de Montmeillan, touchant le Corps du Martyr S. Vit, & je transfere ce même fait sous un nouvel article qui sera S. Vit-sous-Montmeillan, dont j'ai parlé ci-dessus. Par ce moyen, les choses se trouveront rétablies dans leur ordre naturel. Passons aux autres articles.

Quand j'ai avancé ( page 209. ) que l'Abbaye de Châlis est située dans un Bourg du même nom, je ne l'ai nullement controuvé. On peut voir le P. Baunier, Benedictin, dans son Recueil des Abbayes de France, imprimé à Paris en 1726. c'est à la page 610. Tome 2. c'est de lui que j'ai tiré ce qu'on me reproche. Au reste, le principe qu'on allègue contre ce Fait, me paroît trop général, & il me semble qu'il n'est point sans quelque exception. C'est, dit-on, que les Abbayes des Bernardins ne sont jamais situées dans des Bourgs. Si cela est, la Martiniere se trompe dans son Dictionnaire, lorsque parlant de plusieurs Abbayes du même Ordre, il les met dans des Bourgs. Voyez-y entre autres Igny, en Champagne, la Ferté-sur-Grosne, en Bourgogne, Gimont en Gascogne. Si jamais Abbaye de Bernardins n'est située dans un Bourg, ou près d'un Bourg ( car c'est la même chose dans le dessein de mon Livre ) comment n'a-t'on point formé de dispute touchant Cîteaux, Chef de tout l'Ordre des Bernardins,

Bernardins, quoique je l'aye aussi qualifiée *Bourg & Abbaye*, (page 213 ?) j'ai toujours cru, & je le crois encore, que pour être en droit de s'exprimer de la sorte, il suffit qu'il y ait un Bourg & une Abbaye, voisins l'un de l'autre, & portant le même nom, soit que l'Abbaye ait donné son nom au Bourg qui en est proche, soit qu'elle l'ait reçu elle-même de ce Bourg. Je ne pense pas que ce sentiment doive paroître singulier à personne. Nonobstant ces raisons, je veux bien, pour plus grande sûreté, retrancher le mot de *Bourg* dans l'article particulier de Châlis.

J'en userai volontiers de la même manière à l'égard de Prémontré. Ce ne sera néanmoins qu'après avoir cité l'autorité de Baudrand, sur laquelle je me suis reposé. Voici ses propres paroles fidèlement traduites du Latin : » Prémontré, *dit-il*, est un Bourg de » France (*Burgus Gallie*) dans la Province » de Picardie, avec un Monastère qui a donné son nom à l'Ordre de Prémontré, & où » le Général de cet Ordre fait sa demeure.

Quant à Clervaux je ne puis y souscrire avec la même facilité. Cette Abbaye, troisième fille de Cîteaux, est certainement accompagnée d'une petite Ville, ou, si l'on veut, d'un Bourg qui porte le même nom, témoins les Dictionnaires de Trévoux & de la Martinière, qui en parlent ainsi. Ces deux Lieux

ne

ne sont séparés l'un de l'autre que par une distance des plus petites. La Ville, comme je l'appelle, n'a été formée qu'à la faveur du célèbre Monastère, & c'est de lui qu'elle a emprunté son nom. On a donc pû, pour les raisons déjà alleguées, désigner Clairvaux, comme *Ville & Abbaye*. Je ne nie pas pour cela que l'Abbaye de Clairvaux, considérée dans sa propre enceinte, soit dans un lieu plus solitaire. Venons à d'autres Chefs.

Je ne me dédis point non plus au sujet de l'Eglise de S. Crêpin à Soissons, & je soutiens ce que j'en ai dit dans mon Livre. Je sçais bien qu'il y a en cette Ville deux Eglises du nom de ce saint Martyr, l'une appelée saint Crêpin le Grand, qui est une Abbaye de Bénédictins; l'autre nommée S. Crêpin en-Cage, qui appartient aux Chanoines Réguliers. Mais celle du sixième siècle, dont je parle page 388. & que je remarque ne plus subsister aujourd'hui, est une Eglise toute différente des deux autres, desquelles je ne fais aucune mention, non pas que je nie leur existence actuelle, mais parce que le Bréviaire de Paris n'en dit mot, non plus que les autres, sur lesquels j'ai étendu mon travail. Quoique cette Eglise du sixième siècle ait porté le même nom de S. Crêpin, elle ne représente néanmoins ni l'Eglise des Bénédictins, ni celle des Chanoines Réguliers, qu'on voit

à présent. Bien loin de cela, on ne marque  
 nulle part en quel endroit de la Ville étoit  
 située notre ancienne Eglise. Et pour être  
 convaincu qu'elle n'étoit point la même  
 que les deux d'aujourd'hui, il n'y a qu'à  
 lire M. Baillet dans la Vie de Saint Crêpin,  
 au 25. Octobre, Num. 2. « on voyoit à  
 » Soissons, dit ce sçavant. Ecrivain, dans le  
 » sixième siècle une Eglise bâtie en l'honneur  
 » de S. Crêpin & de S. Crêpinien; & le Roi  
 » Chilperic y fit enterrer son fils aîné Chro-  
 » dobert. On parle, continue-t'il, d'une au-  
 » tre Eglise (remarquez ce mot) bâtie sur  
 » leur Tombeau, & l'on croit que c'est ce  
 » qui a servi de fondement à la construction  
 » de l'Abbaye de Bénédictins qu'on y a bâ-  
 » tie depuis, & qui se nomme S. Crêpin le  
 » Grand, pour être distinguée d'une autre  
 » qui est aux Chanoines Réguliers, & qui se  
 » nomme S. Crêpin-en-Cage. Tout ceci me  
 paroît clair & sans réplique.

C'est donc inutilement qu'on m'oppose  
 l'exemple de l'Eglise Cathédrale de sainte  
 Croix d'Orléans, & celui de l'Eglise de saint  
 Paul de Paris, qui sembleroient me mettre  
 en contradiction avec moi-même, vû que,  
 selon la remarque véritable de l'Observateur,  
 je reconnois ces deux dernières Eglises pour  
 être les mêmes que celles d'autrefois, quoi-  
 que rebâties en divers tems. Je dis, selon la  
 remarque,

remarque , car c'est ce qu'il insinuë clairement par les paroles dont il se sert. Mais, ne lui en déplaise , on ne peut rien conclure de son argument , & la disparité est visible. L'Eglise de sainte Croix & celle de S. Paul , ces deux anciennes Eglises, sont censées subsister par celles qu'on voit aujourd'hui sous le même titre , & celles ci les r présentent , quoique les Bâtimens, qu'on voit aujourd'hui, ne soient plus les mêmes, je le veux ; la première ayant été édiflée par S. Eustache au quatrième siècle , & la seconde par S. Eloy au septième siècle ; & s'étant écoulé depuis ces tems-là plus d'un millier d'années, ces deux Eglises , dis-je, sont censées encore subsister , parce que , outre qu'elles portent le même nom qu'autrefois, elles n'ont jamais changé de place Il n'en est pas de même de l'ancienne Eglise de S. Crépin à Soissons ; il n'en paroît plus aucun vestige certain , ainsi que je crois l'avoir suffisamment prouvé. Elle ne subsiste donc plus, & ne peut même en représenter aucune autre.

Il ne reste plus qu'à avouer ingénument deux fautes que j'avois déjà moi-même bien apperçûes , & qui ne se sont glissées dans l'Ouvrage que par un défaut d'attention , que l'Auteur de la Lettre veut bien lui-même regarder comme léger. La première est le Chef de S. Denis l'Arcopagite , mis en

deux Endroits , à Longpont ( page 256. ) & à Pontigny ( page 293. ) Il faut effacer de ce dernier Lieu l'article en question. La seconde faute , qui paroît n'être que d'impression , consiste dans un seul chiffre qui a été mal posé. C'est à la page 408. dans l'article de S. Jean de Falaise , tout à la fin. Au lieu de *l'an* 1030. il faut lire *L'an* 1130. il n'y aura plus alors de contradiction ni d'anachronisme.

Outre l'aveu de ces especes d'inadvertances , l'amour propre ne m'empêchera point d'avertir ici que l'Eglise de S. Marc à Venise ( page 266. ) n'a point dû être qualifiée de Patriarchale , mais seulement de Collégiale. En effet l'Eglise Patriarchale de Venise porte le nom de S. Pierre , au lieu que celle de S. Marc n'est que comme la Chapelle du Doge , ornée cependant d'un Chapitre de Chanoines , qui est considérable. Il est bon de remarquer aussi , en passant , que le même article de S. Marc est un peu hors de son rang , eû égard à l'ordre alphébetique.

De tout ce qui vient d'être dit , il résulte qu'entre les Observations de M. A. D. P. il y en a plusieurs auxquelles j'ai souscrit avec plaisir , & d'autres auxquelles je ne me suis point cru obligé de souscrire. Comme j'aurois tort de l'accuser d'aigreur ou de partialité à mon égard , je me persuade aisément qu'il ne me sçaura point mauvais gré , si je ne détere pas  
sans

JUILLET. 1743. 1519

ans réserve à ses avis. Je n'ai fait que proposer mes raisons, sans aucune intention d'offenser personne, & je déclare d'avance que comme enfant de paix & ennemi de toute dispute, je n'opposerai que le silence à toutes les Critiques (j'entends mal fondées,) que l'on pourroit faire désormais au sujet de mon Ouvrage.

C'est sur le pied de mes précédentes réflexions qu'est dressé un petit *Errata*, que j'ai ajouté à la fin du Livre. Ceux qui souhaiteront le joindre aux Exemplaires dont ils sont déjà pourvûs, ne manqueront pas de le trouver chés l'Imprimeur, rue neuve Notre-Dame, aux trois Vertus.

Voilà, M. tout ce que j'avois à vous marquer la-dessus; j'espère que vous voudrez bien, pour la justice de ma cause, en instruire le Public, en insérant ma Lettre dans votre Journal. Je suis, &c.

*A Paris, le premier Juillet 1743.*





LA ROSE,

CANTATE.

**D**ans les Lieux enchantés, une Rose nouvelle  
 De l'amoureux Zéphire animoit les soupirs ;  
 Charmé de ses attraits, cet Amant auprès d'elle  
 Exprimoit par ces mots les plus tendres desirs.

C'est votre Beauté qui m'engage ;  
 Vous m'enflâmez de mille ardeurs ;  
 A la plus charmante des fleurs  
 Mon cœur veut rendre un tendre hommage :

Vénus dans sa brillante Cour,  
 Ne m'offre rien qui vous égale.  
 C'est par vous qu'au jeune Céphale  
 L'Aurore donne de l'amour.

C'est votre Beauté qui m'engage ;  
 Vous m'enflâmez de mille ardeurs ;  
 A la plus charmante des fleurs  
 Mon cœur veut rendre un tendre hommage.

Mais Zéphire bien-tôt dans un nouveau séjour  
 S'envole , & suit son inconstance ;

Flate

Flatté de la douce espérance  
De retrouver encor la Rose à son retour.

Pour cueillir cette fleur aimable ,  
Qu'attendois-tu , volage Amant ?  
Esperois-tu que le moment  
Te seroit toujours favorable ?  
Pour cueillir cette fleur aimable ,  
Qu'attendois-tu , volage Amant ?

Que vois-je ! quel épais nuage  
Tout-à-coup obscurcit les Cieux !  
Quel bruit ! quels siffemens ! ah ! quel affreux orage !  
Le trouble regne dans ces Lieux.

Le bruit du Tonnerre  
Fait trembler la Terre ;  
Les Tyrans des Airs  
Déclarent la guerre  
A tout l'Univers.  
Les Antres mugissent ;  
Les Monts retentissent ;  
Saisis de douleur ,  
Les Mortels frémissent  
D'une juste horreur.

Dans ces beaux Lieux , que l'orage désole ;  
La Rose tombe & perd tous ses appas.

Contens de leurs forfaits , les Ministres d'Eole  
C iiij Cessent

## 322 MERCURE DE FRANCE

Cessent de troubler l'Air par d'horribles combats.

Le calme rappelle Zéphire ;

Il revient pour cueillir . . . mais ô soins superflus !

C'est en vain que son cœur soupire

Cette fleur qu'il aimoit , cette Rose n'est plus,

Auprès d'un objet agréable

L'Amant qui pousse des soupirs ,

Doit saisir l'instant favorable

Que l'Amour offre à ses desirs.

Quand ce Dieu charmant nous invite

A goûter ses plus doux appas ,

Bienheureux celui qui profite

D'un moment , qui ne revient pas !

Auprès d'un objet agréable

L'Amant qui pousse des soupirs ,

Doit saisir l'instant favorable

Que l'Amour offre à ses desirs.

*Par M. B \* \* d'Aix.*



**DIS;**



*DISSERTATION curieuse, où l'on prouve que la Lune Paschale n'est pas celle de Mars, par A. E. Labesse.*

**I**L est bon de sçavoir que quelques-uns disent mal à propos, que Pâques vient le premier Dimanche d'après la pleine Lune de Mars. Il faudroit dire que cette Fête arrive toujours le premier Dimanche, qui suit la pleine Lune, qui arrive à l'Equinoxe du Printems, fixé par l'Eglise au 21. Mars. En effet le grand Dictionnaire de l'Académie Françoisé dit, en parlant de Pâques, que cette Fête se célèbre toujours, le premier Dimanche, qui suit immédiatement la pleine Lune de l'Equinoxe.

Comme cela regarde particulièrement le Comput Ecclésiastique, qui a ses Règles certaines, pour nous faire connoître toutes les Fêtes mobiles, qui dépendent de celle de Pâques, & que cette dernière dépend de la pleine Lune de l'Equinoxe, il est évident que toutes les fois que le Nombre d'or nous donne pour Epacte \* qui n'est d'aucun nombre, le premier de Janvier est aussi le premier jour de la Lune de Janvier; car l'Epacte n'est autre chose

C. v. que:

que l'âge de la Lune au commencement de l'année, c'est à dire, au premier de Janvier, ou au premier de Mars; ainsi de faire commencer l'année Lunaire au premier de Janvier ou au premier de Mars, c'est la même chose. Mais puisque notre année Civile commence présentement au premier de Janvier, & que Jules César en l'établissant, attendit, pour la commencer, au premier de Janvier, parce qu'il étoit nouvelle Lune précisément à minuit, afin de faire commencer l'année Lunaire avec l'année Solaire, de sorte qu'il est à propos que ce soit là qu'elles commencent: en effet tous les Auteurs en sont d'accord Ainsi l'année Solaire commune étant de 365. jours, surpasse l'année Lunaire commune de 11. jours, laquelle n'est que de 354 jours: ainsi il y a communement 11. jours de différence; ces 11. jours sont l'Epacte de l'année, c'est à-dire l'âge de la première Lunaison, au premier de Janvier. Effectivement le Bréviaire de Bourges dit: quand la première Lunaison s'acheve dans les 11. premiers jours de Janvier, l'année est Embolismique, c'est-à-dire de 13. Lunes, attendu qu'il reste encore après cette première Lune finie, 314. jours dans l'année, qui suffisent pour faire 12. Lunaisons distinctes.

Cela arrivera en 1747. qui aura pour  
Epacte

Epacte 18. ainsi la première Lunaison s'achèvera dans les 11. premiers jours de Janvier de l'année 1747. il restera par conséquent 354. jours de cette année, qui feront 12. Lunaisons distinctes; où il faut bien prendre garde que cette année étant de 13. Lunes, il y en aura 2. de Décembre, la première de 29. jours, qui commencera le 3. de Novembre, & finira le premier de Décembre, & la seconde de 30. jours, qui commencera le 2. de Décembre, & qui finira le 31. du même mois. Cela fait voir que les Lunes sont du mois où elles finissent, comme le P. Clavius le prouve dans plusieurs de ses Ouvrages, entr'autres dans le Chapitre 17. du Comput, & dans son grand Ouvrage de la Réformation du Calendrier; où il dit que la Lune est toujours celle du mois dans lequel elle finit: *In quo completur, mensi lunatio detur*; afin qu'on ne s'y trompe pas, il ajoute: *In quo finitur, mensi lunatio detur*; & il dit que cette Règle est reçue de tous les Computistes; *Ita Computista omnes*. M. Blondel, de l'Académie Royale des Sciences, & Maître de Mathématique, dans son excellent Ouvrage, qui a pour Titre: l'Histoire du Calendrier Romain, nous donne cette même Règle du P. Clavius, dans la secon-

## 1526 MERCURE DE FRANCE

de Partie , Ch. IV. page 136. où il dit que c'est l'ancienne maxime des Computistes , que chaque Lune appartient au mois où elle se termine ; cela n'est susceptible d'aucune équivoque ; en voici la cause toute claire , qui se comprendra facilement par une suite d'années que je vais citer avec leurs Epâctes.

L'année Lunaire , commençant au premier de Janvier , comme il arrivera en 1748. qui aura pour Epâcte \* qui marque qu'il n'y aura alors aucune différence de l'année Lunaire sur la Solaire , attendu que le 31. de Décembre de 1747. qui la précède , sera le dernier jour de la Lune & de l'année Lunaire ; & que par conséquent l'année Lunaire , cette année , finira précisément avec l'année Solaire , & que les deux années recommençant au même jour , les jours du mois seront aussi les jours de la Lune C'est ce qu'on peut voir dans l'Ordre des jours de tous les mois de l'année , qu'on trouve au commencement de tous les Bréviaires , où l'on découvre que le premier de Janvier a pour Epâcte \* c'est donc là le premier jour de la première Lune de l'année , & étant tout au plus de 30. jours , cette Lune de Janvier l'an 1748. finira le 30. de ce même mois , qui est le plus tard que puisse jamais se terminer la

la Lune de Janvier. Cette même Épacte se retrouvant encore le 31. de Janvier, nous fait voir que c'est là le premier jour de la seconde Lune, qui n'ayant que 29. jours, finit le 28. de Février; & on ne peut nier que ce ne soit-là celle de Février. Cette Épacte \* se retrouvant encore le premier de Mars, nous fait connoître que c'est-là le premier jour de la troisième Lune de l'année, & étant de 30 jours, elle finit le 30. du mois, & elle est, avec la plus grande certitude, la Lune de Mars. Et continuant toujours de suite toutes autres Lunes dans le même ordre, on verra aisément qu'il faut nécessairement qu'elles finissent toutes dans les mois, dont elles doivent l'une après l'autre porter le nom. Celle d'Avril, le 28. d'Avril; celle de Mai, le 28. de Mai; celle de Juin, le 26. de Juin; celle de Juillet, le 26. de Juillet; celle d'Août, le 24. d'Août; celle de Septembre, le 23. de Septembre; celle d'Octobre, le 22. d'Octobre; celle de Novembre, le 21. de Novembre, & enfin, celle de Décembre, le 20. de Décembre. Ainsi, les 12. mois Lunaires étant finis le 20. de Décembre, il reste 11. jours, que doit encore durer l'année Solaire, qui est précisément l'Épacte, dans sa plus grande exactitude; c'est-à-dire, la différence de

## 28 MERCURE DE FRANCE

de l'année Solaire , à la Lunaire ; ce qui fait voir que la Lune de Janvier rétrograde de cette année de 11. jours dans Décembre.

Le Comput Ecclésiastique nous donne effectivement 11. pour Epacte de 1749. qui fait immédiatement , & qui nous marque le nombre des jours qu'aura la Lune au premier de Janvier. Et continuant pour l'année 1749. à compter du 21. de Décembre dernier , où se trouve encore la petite \* jusqu'à 30. on tombe sur le 19. de Janvier , où doit finir la Lune de Janvier de cette année , comptant de là jusqu'à 29. parce que les mois Lunaires sont alternativement de 30. & 29. jours , on tombe sur le 17. de Février , où doit finir la Lune de Février , & comptant de-là jusqu'à 30. on tombe sur le 19. de Mars où doit finir la Lune de Mars. Comptant de-là jusqu'à 29. on tombe sur le 17. d'Avril , où doit finir la Lune d'Avril. Comptant de-là jusqu'à 30. on tombe sur le 17. de Mai , où doit finir la Lune de Mai. Comptant de-là jusqu'à 29. on tombe sur le 15. Juin , où doit finir la Lune de Juin. Comptant de-là jusqu'à 30. on tombe sur le 15. de Juillet , où doit finir la Lune de Juillet. Comptant de-là jusqu'à 29. on tombe sur le 13. d'Août ;

d'Août , où doit finir la Lune d'Août. Comptant de-là jusqu'à 30. on tombe sur le 12 de Septembre , où doit finir la Lune de Septembre. Comptant de-là jusqu'à 29. on tombe sur le 11. d'Octobre , où doit finir la Lune d'Octobre. Comptant de là jusqu'à 30 on tombe sur le 10. de Novembre , où doit finir la Lune de Novembre. Enfin comptant de là jusqu'à 29. on tombe sur le 9. de Décembre , où doit finir la Lune de Décembre , & le dernier mois de l'année Lunaire. On voit encore ici que les 22. jours de Décembre qui restent , nous donnent l'Épacte de l'année suivante 1750. & le nombre des jours dont l'année Lunaire retrograde la Solaire , qui commence toujours le premier de Janvier.

En effet , selon les Règles du Comput Ecclésiastique , on trouve 22. pour l'Épacte de 1750. & comptant du 10. de Décembre de l'année 1749. où a commencé une nouvelle année Lunaire , jusqu'à 30. on tombe sur le 8. de Janvier , où a fini cette Lune , qui doit en porter le nom. Recommencant à compter de là jusqu'à 29. on tombe 2°. sur le 6. de Février. 3°. sur le 8. de Mars. 4°. sur le 6. d'Avril. 5°. sur le 6. de Mai. 6°. sur le 4. de Juin. 7°. sur le 4. de Juillet. 8°. sur

## 1530 MERCURE DE FRANCE

sur le 2. d'Août. 9°. sur le 1. de Septembre. 10°. encore sur le 30. de Septembre. 11°. sur le 30. d'Octobre. 12°. sur le 28. de Novembre. & 13°. sur le 28. de Décembre, où il faut bien remarquer, que cette treizième Lune donnant sa fin le 28. de Décembre, l'année Solaire n'étant point encore finie, cette année sera de 13. Lunaisons qui porteront chacune respectivement le nom du mois où elles finiront. Et il y en aura cette année pareillement deux dans un même mois, qui seront dans Septembre; la première de 30. jours, qui commencera le 3. d'Août, & qui finira le 1. de Septembre; & la seconde de 29. jours, qui commencera le 2. de Septembre, & qui finira le 30. du même mois; & les trois jours qui restent après cette treizième Lune finie le 28. de Décembre jusqu'à la fin de l'année, sont l'Epacte de l'année 1751. qui marque toujours le nombre des jours, dont l'année Lunaire retrograde la Solaire.

Si l'on continuoit pendant un Cycle Lunaire, c'est à dire, depuis 1748. jusqu'à 1767. à compter toutes les Lunes dans le même ordre, on verroit qu'il s'y trouveroit dans les 19. ans, qui est la révolution du Nombre d'or, 7. années Embolismiques, ou 7. Lunes Intercalaires; & cela

## JUILLET. 1743. 1531

cela les années 1751. 1754. 1757. 1759. 1762. 1765. & 1767. qui aura également pour Epacte \* comme l'année 1748. qui est 19. ans auparavant; & il seroit aisé de voir la raison de la distribution du Nombre d'or pendant les 19. ans; mais ce seroit entrer dans un trop grand détail, qui d'ailleurs seroit inutile, ceci étant suffisant pour donner une idée du sujet.

Pour revenir à la Lune Paschale que le commun veut être la Lune de Mars, voyons si elle le peut être. La Lune de Mars; suivant le principe ci dessus, reçu de tous les Computistes qui nous ont précédé, devant finir en Mars, il est évident que cette Lune n'est point la Paschale; car pour être la Lune Paschale, il faut de toute nécessité que son 14. arrive après le 20. de Mars. Mais le 14. de cette Lune de Mars, tombant aussi le 14. du mois, nous voyons qu'il précède l'Equinoxe du Printems de six jours: cette Lune n'est donc jamais la Lune Paschale: car toutes les années dont j'ai fait mention, auront pour Lune Paschale celle d'Avril où elles finissent. Il est impossible qu'une Lune dont le 14. arrive le 21. de Mars, ou après, puisse se terminer en Mars; elle se termine donc en Avril, & celle-là est la Lune Paschale, qui doit être  
appelée

appellée Lune de l'Equinoxe , & non point Lune de Mars. C'est ainsi qu'en parlent M. M. de l'Académie Françoisé , & ils ont une grande raison ; parce qu'en la nommant de même , on ne s'y peut jamais tromper , quand même elle seroit du mois de Mai , comme il arriva en 1734. attendu que la Lune de l'Equinoxe ne peut être appellée ainsi , qu'elle ne tombe pleine après le 20. de Mars. Or en 1734. la nouvelle Lune étoit le 5. de Mars , qui en attribuant la Lune au mois dans lequel elle commence , auroit été la Lune de Mars ; ainsi puisque c'étoit la Lune de Mars , suivant l'opinion commune , & que Pâques devant être dans cette Lune , je demande pourquoi cette Lune n'a point été la Paschale ? c'est parce que son 14. est arrivé au 19. de Mars , par conséquent avant le 21. qui est l'Equinoxe. C'est pourquoi elle n'a pu être appellée Lune de l'Equinoxe , ni Lune Paschale. Et la suivante , qui étoit la Lune Paschale , étoit nouvelle le 4. Avril & comme son 14. tomba au 18. du même mois , qui étoit un Dimanche , pour ne point judaïser , il a fallu , suivant la décision du Concile de Nicée , mettre Pâques au Dimanche suivant 25. ainsi cette année , le commun a cru , comme beaucoup d'autres , que

que Pâques étoit dans la Lune de Mars, parce qu'il semble que cette Lune doit être appelée la première Lune de l'année, peut-être à cause que l'on commençoit autrefois l'année à Pâques, ou que les Juifs célébroient leurs Pâques le 14. de la Lune de l'Equinoxe, ( c'est par cette raison qu'il a été arrêté que toute Lune qui arriveroit pleine avant le 21. Mars, seroit rejetée & ne seroit point Lune Paschale. ) Tout cela n'est point une raison pour dire que Pâques vient dans la Lune de Mars; car si cela étoit, il auroit fallu dire en 1734. *nouvelle Lune de Mars le 4. d'Avril*, cela n'auroit il pas été de la dernière absurdité? Elle n'auroit été ni du mois où elle auroit commencée, ni de celui où elle auroit fini, & il auroit été ridicule de dire que la Lune de Mars eut fini cette année en Mai.

D'ailleurs si la nouvelle Lune eut commencé cette année le 6. de Mars au lieu du 5. elle auroit pû être la Lune Paschale; car en 1742. la nouvelle Lune Paschale étoit le 6. de Mars ( qui est le plutôt qu'elle peut être, suivant le Calcul Astronomique, car suivant les Tables Paschales, elle n'est marquée qu'au 8. ) elle étoit également le 6. de Janvier presque à la même heure, ce qui fait voir qu'il  
 importerait

## 1534 MERCURE DE FRANCE

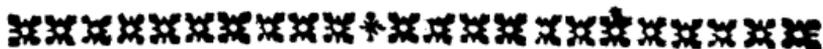
importeroit peu de faire commencer l'année Lunaire au premier de Mars, au lieu du premier de Janvier ; parce que le même nombre des Epactes convient à l'un comme à l'autre.

Quand on voudroit absolument attribuer la Lune au mois où elle commence, ce qui seroit contre toutes les règles & le bon sens, attendu qu'il faudroit que l'année Solaire fut inferieure à l'année Lunaire, Pâques ne viendrait pas toujours dans la Lune de Mars : en voici une preuve évidente : exemple. Je suppose pour un moment, que la nouvelle Lune Paschale de cette année 1743. étant nouvelle le 24. de Mars, soit tout le contraire de ce que je dis, c'est à-dire au lieu d'être celle d'Avril que ce soit celle de Mars, comme le Public le veut ; ainsi la Lune Paschale retrogradant tous les ans communs, c'est-à-dire, ceux qui n'ont que 12. Lunaisons de 11. jours ou environ, l'année 1744. la nouvelle Lune Paschale arrivera le 14. de Mars, celle de l'année 1745. arrivera le 3. de Mars, qui ne sera cependant point la Lune Paschale, quand bien même elle seroit Lune de Mars, à cause qu'elle arriveroit pleine avant l'Equinoxe ; mais point du tout, ce ne sera que la suivante qui sera Lune Paschale, qui tombera

sera pleine le Samedi 17. d'Avril, & le lendemain 18. sera Pâques, & cette Lune finissant en Mai, sera du mois de Mai. Enfin l'année suivante 1746. la nouvelle Lune Paschale qui sera celle d'Avril, arrivera le 22. de Mars, au lieu que l'année précédente elle sera le 3. du mois de Mars, & ne pourra point être Lune Paschale; ainsi cette année, au lieu que la Lune retrograde, elle anticipe, à cause que l'année 1745. qui la précède sera de 13. lunes, que l'on compte ordinairement pour 384. jours. Et moyennant cette treizième lune, les mois Lunaires se rapprochent des mois Solaires: autrement si l'on ne faisoit point de compte des jours qui restent après que l'année Lunaire est finie, les Lunes parcourroient tous les mois de l'année en rétrogradant, de façon que la Lune de Janvier commençant au premier du mois, comme en 1748. commenceroit la troisième année d'ensuite le 28. de Novembre; l'année d'après le 17. du même mois, & ensuite dans tous les autres mois de l'année; mais pour empêcher cet inconvenient, quand le nombre des jours surpasse 30. après que la 12. Lune est finie, on en fait une 13. qui s'appelle intercalaire, comme si l'on disoit année Bissextile, qui se fait la 4.  
année

année des 6. heures qui restent pour maintenir l'Equinoxe en sa place ; ainsi il en est de même des Lunes pour maintenir les mois Lunaires avec les Solaires, ou pour égaler le cours du Soleil à celui de la Lune.

Quoique cette Dissertation ne soit qu'ébauchée, attendu que le sujet est fort abstrait, sur tout pour ceux qui ne sont point versés dans ces sortes de matières, on prie les Curieux & les Scavans de faire voir, par une règle sûre & générale, si les Lunes ne sont point du mois dans lequel elles finissent, comme il a été démontré. Pour M. M. de l'Observatoire, ils disent; que quand la Lune commence avec le mois, elle est de ce même mois, & par une conséquence nécessaire, toutes les Lunes suivantes doivent finir dans leurs mois, attendu qu'elles leur sont inférieures.



*VERS pour le Portrait de Mlle Silvia,  
Actrice de la Comédie Italienne.*

**B** Brillante élève de Thalie,  
Les jeux, les ris accompagnent ses pas,  
Et la sagesse, & la folie,

Lui

JUILLET. 1743 1537

Lui doivent tout à leur plus charmans appas,  
Elle connoît de Part les beautés les plus vives ;

Elle sçait lui donner des loix ;  
Sur tous les cœurs elle a des drois,  
Et les graces sont ses captives.

*Laffichard.*



*LETTRE écrite de S. Pierre de la  
Martinique , le 25. Avril 1743. par  
M. Flamenq , à M. du Bocage de Ble-  
ville , au Havre de Grace.*

**U**Ne Truye de grosseur ordinaire ;  
de sa première portée , mit bas le  
2. Avril dernier , dans une Etable de  
ce Bourg , six petits animaux domesti-  
ques : de ce nombre , cinq se sont trou-  
vés de petits cochons ordinaires en tout  
point , tels qu'ils ont coûtume de naître ,  
sans la moindre ni la plus légère diffé-  
rence , car ce n'en est pas une , que quatre  
soient tout à fait noirs , & le cinquième  
presque tout blanc ; jusques-là , il n'y a  
rien de fort particulier , me direz-vous ?  
tout n'est il pas dans l'ordre naturel ? j'en  
conviens , mais vous conviendrez avec  
la même facilité , que les circonstances  
suivantes sont si extraordinaires , que je  
crois

## 4538 MERCURE DE FRANCE

crois pouvoir avancer hardiment que la Nature n'a encore rien produit de si étrange que le sixième des ces animaux: il a le corps plus gros que ses freres ; si on peut les nommer tels , puisqu'ils ne le sont ni par l'espèce , ni par aucun autre endroit , de couleur bise , ou si vous voulez , de celle d'un bois de noyer brut & non poli , sans poils , ni soyes , exceptés quelques-uns fort clair semés sur les jambes , & au-dessous de la machoire inférieure : sa queue est entièrement semblable à celle d'un gros Rat , ménuë par conséquent , toujours en diminuant & finissant en pointe , noüeuse enfin , comme celle de ces petits animaux ; celui ci , par Parenthèse , est du genre féminin , & la partie , qui le distingue à cet égard , est la même que celle d'une Truie ordinaire , & dans une égale position : ses jambes sont assés semblables à celles des petits cochons de lait , cependant un peu plus plus grosses , sans être plus longues : la corne de ses pieds , ou plutôt les ongles , sont divisés en quatre parts bien distinctes , deux également grands au milieu , & deux plus courts & plus petits aux côtés : cette corne est de couleur blanche & presque transparente , à peu près comme la Nacre terne ; mais ce qui rend encore

cette

cette partie plus singulière, c'est que l'extrémité des ongles de ses quatre pieds, qui sont tout à fait plats, au lieu d'être recourbés ou crochus en dessous, comme ceux des Chiens, des Chats & autres animaux, sont au contraire recourbés en dessus, & se bouclent, pour ainsi dire, comme des cheveux; c'est la comparaison la plus juste que j'aye pû trouver pour vous dépeindre exactement les ongles de cet animal monstrueux; mais venons à sa tête, dont chaque partie peut donner matière aux plus sçavantes Dissertations; épuiser, j'ose le dire, en raisonnemens, les plus profonds Naturalistes, & digne à coup sûr, d'occuper une place distinguée dans les Mémoires curieux de l'Académie des Sciences.

Cette tête est un peu moins longue que la hure ordinaire d'un petit cochon qui vient de naître; le devant est un peu enfoncé; le front relève néanmoins, à peu près comme celui d'un petit Dogue; du milieu du front, sort une Trompe de la longueur de deux pouces ou environ, & de la grosseur du petit doigt, presque aussi grosse dans son extrémité que dans sa naissance; cette Trompe qui est exactement conforme à celle d'un Elefant, occupe quasi toute la surface de la partie

D. gauche.

gauche du front de l'animal , & est tant soit peu penchée sur le côté , comme celle d'un Elephant : elle porte de même dans son extrémité , une espèce de Bourrelet , & une ouverture enfin , dans son milieu , d'une forme triangulaire imparfaite & colorée : que vous dirai-je de plus ? c'est parfaitement le front & la Trompe d'un Elephant ; j'en parle avec certitude ; j'en ai vû un autrefois à Marseille , & j'en tiens en main pour plus grande sûreté , le Dictionnaire de la Bible du R. P. Dom Calmet , où se trouvent , comme vous sçavez , plusieurs de ces animaux formidables , exactement représentés. Au dessous de cette Trompe entre le museau & le front , est dans un milieu fort exact , une seule prunelle livide , contenant des particules d'un sang extravasé , d'un gris sale ou plutôt bleuâtre , grosse au moins , comme un œuf de Pigeon , qui semble toute fois renfermer sous le même cristallin , deux prunelles égales & de la grandeur ordinaire de celles des petits cochons de cet âge ; enfin dans la partie inférieure de cette même grosse prunelle , au travers de ce cristallin , on apperçoit une figure de bouche , formée par deux lèvres colorées , ce qui donne à cette partie quelque sorte de ressemblance avec la face que  
les

Les bonnes gens croient appercevoir dans l'orbite de la Lune en son plein : au reste , il faudroit dislequer cette prunelle , & l'on y trouveroit immanquablement des particularités naturelles , peut être plus surprenantes que tout ce que je détaille ici ; jusques-là , vous voyez , M. que ce Monstre est un petit Elephant *Cyclope* , ajoute l'Auteur de la Lettre ! ses oreilles sont tout à fait applaties & collées sur le derrière de la tête de la grandeur & de la forme , à peu près d'une feuille de lierre , un peu plus grande ; à l'égard de leur situation , elle est dans l'ordre naturel.

Pour son muzeau , son groin , sa gueule ou sa bouche ( car on ne sçait comment dénommer cette partie ) voici à peu près comme elle est construite. La machoire supérieure est plus courte que l'inférieure , de quatre à cinq lignes , fort pointue , n'ayant qu'une dent à son extrémité , déjà fort dure & fort grosse ; & pour plus grande singularité , la levre de cette machoire porte sur son extrémité , une forme de petite corne , mollasse , presque diaphane , de deux ou trois lignes au plus de longueur , & plantée ou située , à peu près comme les Voyageurs nous dépeignent celle que les *Rinoceros* portent sur leurs nez : la machoire inférieure est un peu plus alongée

D ij gée

gée & arrondie par son extrémité, formant ce qu'on appelle communement un menton de galoche, avec trois dents menues de chaque côté vers l'extrémité de la machoire, séparées également entr'elles, & d'ailleurs assez ressemblantes à celles d'un poisson, du poids de quatre à cinq livres. Si j'avois pû parvenir à avoir en ma possession cet étrange animal, je me serois fait un devoir de vous l'adresser, le mieux conditionné qu'il m'eût été possible : ce qui me console, c'est que je viens d'apprendre que Mrs Antheaumè l'ont acheté de la bonne femme, à qui appartient la Truye qui l'a mis bas; l'un de ces Mrs dont vous connoissez au moins le nom, étant vos Compatriotes, doit passer incessamment en France, & comme je pense qu'il ne manquera pas de l'y porter, ou de l'y envoyer, il vous sera fort aisé de le voir & de l'examiner à loisir, puisqu'il abordera au Havre : je ne suis point assez Anatomiste, cependant j'ose me flater, que s'il est bien conservé, vous trouverez ma relation exacte, pour satisfaire votre curiosité & la mienne, j'eusse souhaité qu'un habile homme l'eût sur le champ disséqué, & m'eût mis à même de vous apprendre si les parties internes de cet animal ont aussi quelque chose

chose de singulier, ou si elles sont simplement comme celles des cochons ordinaires. Il ne s'est fait entendre par aucun cri, & n'a vécu que quelques heures, tant parce que sa gueule, toujours entr'ouverte, sa langue épaisse & arondie, & sortant enfin du côté gauche, de la longueur d'un pouce ou environ, ne lui laissoit pas la liberté de prendre le pis de sa mère, que parce qu'on l'a extrêmement tracassé, & que la Truye même qui l'a mis bas, ne vouloit en aucune façon le souffrir auprès d'elle : je pense même qu'il n'eut pas été prudent de le lui livrer ; elle l'auroit peut-être dévoré : si ce détail, quoique long, peut vous faire quelque plaisir, j'en serai très-aise, &c. Vous pouvez même, si vous le trouvez bon, me citer comme une personne incapable d'en imposer. Au surplus, je ne serai pas le seul, parmi tant de gens qui l'ont vu, qui en écrirai en France ; le Navire qui vous porte cette Lettre, en portera plusieurs d'autres, où il en sera fait mention, &c.

Je suis, &c.



REPONSE à la Question du Mercure  
d'Octobre 1742. lequel de deux Amans  
doit être plus flatté, de celui qui fait la for-  
tune de sa Maîtresse en l'épousant, ou de celui  
qui la tient d'elle ?

**L**E plaisir de donner l'emporte  
Sur le plaisir de recevoir ;

Ce dernier après lui traîne toujours l'escorte  
Des soins reconnoissans & du triste devoir.

Il fait naître l'inquiétude

Dans un cœur vraiment délicat ;

Il y sème l'horreur de passer pour ingrat ;

Où l'importun soupçon qu'on prenne pour étude  
Les effets de sa gratitude.

En général, voilà les traits ,

Qui font qu'au sein de l'indigence

L'homme qui sent, l'homme qui pense ;

Même en les désirant , redoute les bienfaits ;

Et dans la douleur qui l'assiège ,

Les considère comme un piège ,

Que bien souvent la vanité ,

Sous des dehors trompeurs , tend à sa liberté.

Détaillons maintenant la chose ,

Et voyons si ce qu'on propose

Peut fournir quelque exception.

Non ;

Non, si j'en crois mon inclination,  
 Car, selon moi, la volupté suprême  
 Est de combler de biens l'objet qu'on aime.  
 Quel plaisir, en effet, plus doux & plus flatteur  
 Que de pouvoir se redire à soi-même,  
 Mes bienfaits sont garants de ce que sent mon cœur,  
 Je ne décide pas qu'il n'est point de douceur  
 A tenir d'une femme aimable & généreuse,  
 Un aïfance qui peut ajouter au bonheur.  
 Je m'en-fais au contraire un portrait enchanteur;  
 Mais cette aïfance est souvent dangereuse;

Et nuit à la félicité

De celui qui d'abord peut en être enchanté.  
 Ses soins, quoique toujours dictés par la tendresse,  
 N'ont qu'à paroître un instant moins pressants,  
 Ils ne sont bien-tôt plus que soins reconnoissants.  
 Il a beau protester de sa délicatesse,  
 Un cœur qui des soupçons goûte la triste yvresse

Nous juge sans nous écouter.

Trop heureux mille fois, si dans cette détresse  
 Le reproche honteux ne vient point éclatter

Car je connois un peu les Belles,  
 Et soit dit seulement ici pour badiner,

Souvent sans trop examiner,

Soit par des plaintes éternelles,

Soit à force de soupçonner

La vérité des feux dont nous brûlons pour elles.

En cherchant à nous ramener ,  
Elles nous rendent infideles.

L'homme , un peu moins sujet à ces folles erreurs,  
Ne cherche point à se créer des peines ,  
Qui dégènerent en aigreurs.

Si ses bienfaits donnent des chaînes ,  
Il sçait les adoucir par mille traits flatteurs ,  
Et ces traits sont l'oubli des biens qu'un amour  
tendre

Pour son seul plaisir sçait reprendre.  
Ainsi donc tout bien compassé ,  
Je finis & conclus comme j'ai commencé.

J. D. F.



*DISCOURS sur l'Etude des Mathématiques,  
où l'on essaye d'établir que les Enfants sont  
capables de s'y appliquer. Par M. DE LA  
CHAPELLE. Brochure in-12. A Paris,  
chez Prault; Pere & Fils, & le Clerc; 1743.*

**O**N remarque que les jeunes gens re-  
cueillent très-peu de fruit de l'étude  
des Mathématiques. La coutume que l'on  
prend ordinairement , pour une bonne  
raison , veut que l'on commence à s'y appli-  
quer à 16. ou 18. ans ; mais à cet âge les  
passions occupent beaucoup plus que les re-  
flexions ;

flexions ; il faut d'ailleurs un tems considérable pour plier son esprit à cette précision , à cette exactitude scrupuleuse , que demandent les Mathématiques , & on croit que l'on en sçait bien assés , après les avoir étudiées une année pendant d'assés courts intervalles.

Cette considération a déterminé M. de la Chapelle à examiner si les Enfans , qui ont tout le tems de cultiver leur esprit , ne seroient pas capables de recevoir les idées Mathématiques , & sur tout celles de la Géométrie.

Soutenu de l'expérience , que son état lui fournit souvent , il ose avancer que de toutes les Sciences , les Mathématiques Elementaires sont le plus à la portée des Enfans.

En effet , presque toutes les connoissances par où l'on commence à instruire les Enfans , en supposent d'autres que l'on renvoyé à un âge plus mur , en sorte que ce qu'ils apprennent n'est reçu dans leur esprit , pour ainsi-dire , que par leur crédulité.

Mais en ouvrant les yeux pour la première fois , ils tombent sur les Elémens , sur les premiers Principes de la Géométrie , on ne voit d'abord que des lignes , des surfaces , des corps qui sont , comme l'on sçait , l'objet de la Géométrie.

L'Auteur fait un très-grand usage de ce fait incontestable : » Les sens , sont donc » en Géométrie nos premiers Maîtres , & ils » conservent une grande autorité dans toute » la suite de nos raisonnemens.

Il fait ensuite remarquer l'extrême curiosité qui agite l'esprit des Enfans , la mobilité qui les pousse aux Opérations mécaniques ; la Géométrie ayant le double avantage de frapper vivement par les figures qu'elle offre , & d'amuser par celles qu'elle fait construire, réunit tout ce qui est capable d'exciter l'attention des Enfans ; d'autant plus que » nous » sommes naturellement portés à compter & » à mesurer , le seul instinct nous mène-là.

» Des Enfans prennent ils la largeur d'un » chemin ? La perpendiculaire est la ligne » qu'ils cherchent ; ils n'en sçavent pas le » nom ( mais le nom ne fait rien aux idées ) » ils ne veulent pas qu'elle biaise ; ils ont » grand soin que celui qui est à l'autre bout » de la corde soit bien de face avec le pre- » mier ; ils font de la Géométrie sans le sça- » voir.

Il n'en est pas ainsi des Belles-Lettres ; elles sont le fruit de la plus fine attention & de l'expérience la plus consommée , » au lieu » qu'Euclide peut être étudié à six ans : on » a à cet âge des yeux & des mains,

Il est donc convenable de commencer l'Éducation par les Mathématiques; qui ne supposent aucune expérience, aucun raisonnement, & de la continuer & finir par les Belles-Lettres, qui n'en supposent jamais trop.

On le doit d'autant plus, que les Enfans opposent beaucoup moins d'obstacles de ce côté-là que, les personnes un peu plus faites.

Il y a lieu de croire qu'on sera content des raisons qu'en apporte l'Auteur, on peut les voir dans le Discours même; qui interesse la Société; il est d'ailleurs assés curieux de sçavoir comment on établit cette espece de Paradoxe.



B O U Q U E T

*A. M. d'H\*\*\*\**

**I**llustre Ami, voici ta Fête.  
 Qu'Apollon, pour me secourir,  
 De Lierre couronne ta tête;  
 Je n'ai que des vœux à t'offrir;  
 Accepte-les. Ton nom est Pierre;  
 Ton Patron tient la Clef des Cieux,  
 Coffre fort des biens précieux,  
 Qu'on ne trouve point sur la Terre.  
 Il a son lot; garde le tien.

D. vj. En

## 1550 MERCURE DE FRANCE

En attendant la jouissance  
Des trésors mis en sa puissance,  
Et promis à tout bon Chrétien.  
Quant au présent, de ton partage  
On peut tirer quelque avantage.  
Horace, ton Maître & le mien,  
Auteur à Morale très-sage,  
Place l'or au-dessous du rien,  
Si l'on n'en fait un bon usage;  
C'est à quoi tu ne manques pas,  
Tu fais voir par mainte largesse,  
Que ton or n'est point dans le cas,  
Qui deshonore la richesse;  
J'en instruis quiconque m'entend  
A ce témoignage éclatant;  
Si tel, plus têtu qu'une Mule,  
Doute encor d'un fait si constant,  
Pour mieux convaincre l'incrédule,  
Voici ma réponse *experto*,  
Lui dis-je, *crede Roberto*.

*Par l'Abbé Pellegrin*



**LET-**



*LETTRE de M. l'Abbé L. au R. P. D. Timothée Veyrel, Prieur de S. Evroul en Normandie, au sujet des Ouvrages de Gui Aretin, avec quelques Remarques en faveur de la mémoire de ce célèbre Musicien.*

**V**ous possédez, M. R. P. dans votre Abbaye un Manuscrit complet des Œuvres de Gui Aretin, sçavant Musicien du commencement de l'onzième siècle; & en cela vous êtes plus riche que les Bibliothèques qui n'en ont que des fragmens, par le moyen desquels on ne peut connoître qu'imparfaitement cet Auteur. Le tems est venu, ce me semble, de rendre les Ouvrages de ce grand Musicien plus communs qu'ils ne le sont, & je suis persuadé que dès-lors que je vous aurai exposé ce qui a été écrit depuis peu contre la mémoire de ce Religieux, vous voudrez bien prendre la peine de vous faire instruire de ce qui est conservé à la Bibliothèque du Roi, des Œuvres Musicales de Gui; pour y fournir ce qui y manque, afin que les Curieux de Paris puissent y avoir recours dans le besoin.

Vous n'aurez peut-être connu le nouveau Livre de M. Rousseau, intitulé : *Dissertation sur*

*sur la Musique moderne*, que par l'Extrait qu'en donnent les Journaux. Le grand nombre se sera reposé, quant au Systême de la maniere de chiffrer le Chant, sur ce que l'évenement & la suite du tems pourront en apprendre. Mais je ne croi pas qu'aucun Journaliste ait rapporté les propres termes de M. Rousseau. » Il n'est pas aisé, dit-il, page 2. » de sçavoir précisément en quel état étoit la » Musique, quand Gui d'Arezze s'avisa de » supprimer tous les caractères que l'on y » employoit, pour leur substituer les Notes » qui sont en usage aujourd'hui. Ce qu'il y a » de vraisemblable, est que les premiers ca- » ractères étoient les mêmes avec lesquels » les anciens Grecs exprimoient cette Musi- » que merveilleuse, de laquelle, quoiqu'on » en dise, la nôtre n'approchera jamais, quant » à ses effets; & ce qu'il y a de sûr, c'est que » Gui rendit un fort mauvais service à la Mu- » sique; & qu'il est fâcheux pour nous qu'il » n'ait pas trouvé en son chemin des Musi- » ciens aussi indociles que ceux d'aujourd'hui.

Plus bas, il s'étonne qu'on ne fasse pas aujourd'hui pour la perfection de la Musique, ce que Gui d'Arezze a fait pour la gâter.

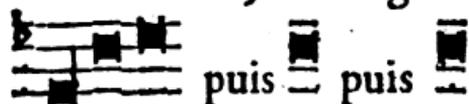
Il ne paroît que M. Rousseau n'a pas connu suffisamment Gui Aretin avant que d'entreprendre d'en parler. Il auroit pû se mettre au fait de la situation où étoit l'art d'écrire le  
Chant

Chant avant le tems de ce Religieux, en consultant le Livre de votre Confrere Dom Jacques le Clercq, imprimé à Paris, in 4. en 1673. mais s'il a négligé de citer même le petit Livre du Pere Souhaity, Cordelier, je suis plus étonné qu'il ait ignoré que Dom le Clercq a fait graver des morceaux de Chant notés, suivant l'usage observé avant le siècle de Gui Aretin, par le moyen de quels on voit qu'à la vérité les sept premières lettres de l'Alphabet Latin ont servi à désigner les sons dans le Chant Romain, mais qu'il y avoit en même-tems des Notes de différentes formes qu'on plaçoit sur les paroles, à des distances arbitraires. Les lettres a, b, c, d, e, f, g, étoient les sept noms des sons; les Notes quarrées ou en équerre ou à queue, ou un simple trait de plume tiré perpendiculairement, ou bien finissant en croffe, avec des points entremêlés étoient les Notes de ces siècles, sans lignes ni sans clefs. Ainsi un même son, qui revenoit de tems en tems, étoit placé à la fantaisie du Noteur ou Notateur, de maniere que des Ecoliers à qui on avoit fait chanter les sons de la Gamme a, b, c, d, e, f, g, par intervalles disjoints, ne sçavoient plus à quoi s'en tenir, & il étoit nécessaire à tout moment que le Maître les remit en chemin, & retraçât à leur mémoire, que tel signe devoit produire le son b, celui-ci le son d, cet autre

autre le son f. Par exemple, sur l'Introit *Sicut erat*, leur ayant dit que le premier son étoit le son d, ils voyoient confusément que le son suivant devoit être plus aigu, mais ils ne sçavoient pas de combien il devoit l'être, ni s'il falloit du d. proceder au g. ou à l'a. Il falloit que le Maître prît la peine de prononcer toujours la lettre de la Note qui en indiquoit le son, de la faire sonner ou de la voix ou sur son Monocorde, Instrument alors fort usité, où la touche des sons étoient marquée par le moyen des bandes de différentes couleurs, alternativement. Si le Maître s'en dispensoit, tout à coup les Écoliers sortoient de leur chemin. Si pour s'exempter cette peine, il écrivoit les lettres sous les Notes, ou s'il se contentoit d'employer les sept lettres sur le Texte, les Écoliers avoient, à la vérité, des guides devant eux, mais c'étoient encore des guides muets, pour ainsi-dire, & qui ne représentoient qu'obscurément le son dont la signification leur étoit attachée.

Que fit Gui Aretin ? Ce grand Maître, à force de travailler à insinuer & inculquer le Chant à la mémoire des jeunes Moines de Pompose, s'aperçût qu'ils le retenoient plus aisément en voyant où il plaçoit son doigt sur le Monocorde, pour former chaque son de la Gamme, qu'il vouloit qu'ils rendissent  
confor-

conformément aux Notes de la Pièce de Chant qui étoit à exécuter. Il conclut de-là, que l'imagination des Ecoliers seroit beaucoup soulagée & même invariablement fixée, si sur chaque syllabe du Texte à chanter, il représentoit le Monocorde, au moins par extrait. Ainsi ; par exemple, pour l'Introît *Statuit*, il imagina de figurer d'abord



*Sta- uit it*, & ainsi du reste.

C'est ainsi que se forma ce qu'on appella depuis une *portée* ou une *passée* de la longueur d'une ligne de paroles, par le moyen des différentes représentations de la touche du Monocorde, jointes & réunies ensemble. On lui donna depuis le nom d'échelle, à cause de la ressemblance.

Dès-lors, on put hardiment se servir des termes clairs de *monter* & de *descendre*, de chant *haut*, de chant *bas*, au lieu qu'auparavant on n'employoit que les termes obscurs de chant *aigu*, de chant *grave*, aller dans l'*aigu*, aller dans le *grave*.

A mesure que cette clarté devint sensible, elle fit plaisir aux gens portés pour le progrès des Sciences, & elle désola ceux qui apparemment auroient été bien aises que le Chant fût resté difficile à apprendre, soit afin d'être regardés comme des Maîtres nécessaires ;

res, soit afin de mériter plus long tems l'honoraire dû à leurs peines. Je ne vous apprendrai rien de nouveau, M. R. P. vous êtes à la source. Mais qu'il me soit permis de faire usage de ce que Dom le Clercq, & depuis lui, Dom Mabillon ont publié d'après votre Manuscrit.

Ce ne fut pas en ce que Gui Aretin enseigna à commencer l'octave par le son C, faisant suivre ainsi les signes en montant, c, d, e, f, g, a, b, c, qu'il rendit la Science du Chant Grégorien ( alors qualifié Musique ) plus aisée à apprendre ; il contrevint en cela à l'éty-mologie du mot de Gamme, qui étoit venuë de ce que le G, se trouvoit au haut des sept lettres, quand la plus basse ou la plus graveë toit la lettre a ; ce qui faisoit alors a, b, c, d, e, f, g. Ce ne fut pas non plus de ce qu'il imagina de donner de nouveaux noms aux tons signifiés précédemment par, c, d, e, f, g, a, sçavoir, *ut, ré, mi, fa, sol, la*, lesquels noms il prit au commencement de chaque hemistiche de la premiere Strophe d'*Ut queant laxis*. Mais la facilité vint de ce que sur chaque syllabe de la parole, ceux qui chantoient, voyoient à quel degré ou à quel étage, pour ainsi-dire, ils devoient porter leur voix: car il retint l'usage des trois lettres anciennnes, sçavoir, la lettre C, qu'il plaça au commencement de la corde où il vouloit qu'on fit sonner ce qu'il appelloit

loit *ut* ; la lettre F , qu'il plaça au commencement de la corde où il vouloit qu'on fit sonner *fa*, c'est ce qu'on a depuis appelé les Clefs du Chant , & enfin la lettre b , qui étoit destinée dans certains cas à être placée dans le degré immédiatement inférieur à la corde *c* ; pour signifier que de cette corde *c* à la corde *b* , l'intervalle étoit d'un ton. J'avouërai cependant qu'il restoit une chose à desirer dans les nouveaux noms que Gui Aretin donnoit aux sons de la Gamme. On fait naturellement sept sons consécutifs , jusqu'à ce qu'on atteigne le huitième , appelé communément Octave. Gui ne jugea à propos d'employer que six noms ; il en restoit un à suppléer , & ce fut en quoi peut-être les ennemis de ce Religieux auroient été mieux fondés à combattre sa Méthode , comme insuffisante. Mais je me doute que si on examinoit exactement ses Ouvrages , on verroit qu'il ne se contentoit pas de ces six syllabes *ut re mi fa sol la* , & qu'il y en avoit une septième qu'il faisoit prononcer *be*, dont le signe étoit  $\sharp$  ou  $\flat$ . Ainsi voici quelle étoit l'Octave de Gui Aretin :  
*ut re mi fa sol la bent.*

Quelques-uns de ceux , qui remarquerent que les quatre sons d'enhaut , ne sont proportionnellement pris , que la repetition des quatre sons d'en bas , ne voulant retenir aucun nom tiré d'une des sept premières lettres seules de

de l'alphabet, s'aviserent de proposer, comme plus convenable, lorsqu'il y auroit, par exemple, selon notre usage actuel, cette progression à faire,

*ut re mi fa sol la si ut re mi,*

s'aviserent, dis-je, de proposer de chanter,

*ut re mi fa sol la mi fa sol la.*

Ce fut ce qu'on appella chanter par les nuances, parce qu'avant que de retrouver le son huitième ou octave, on reprénoit, pour signifier des sons qui la rendissent complete, des noms déjà employés une fois; ces repetitions de noms avec nuance ou changement de son, étoient très-incommodes, & cependant elles subsisterent jusqu'à ce qu'un particulier vainquit l'entêtement qu'on avoit de ne pas donner le nom de *bé* au septième son, & vint à bout d'éliminer la répétition de la syllabe *mi*, en lui substituant la syllabe *si*. Mais j'en reviens à dire, que tout cela n'a pas dû être imputé à Gui Aretin, qui fournissant six noms nouveaux, & conservant le septième, donnoit de quoi satisfaire les commençans. Il ne restoit rien que de clair dans son Système, parce que le septième de ses sons étoit figuré ou  $\sharp$  ou  $\flat$ , selon le différent son qu'il convenoit de former dans l'intervalle du *la* à l'*ut*. L'échelle qui regnoit sur la parole d'un côté

de

De la page à l'autre , fut un soulagement admirable. Le Chant Grégorien fut appris en peu de tems par les enfans de Chœur de l'Eglise d'Arrezzo , & un petit enfant en sçût plus en un mois que les vieillards les plus âgés de tous les autres Pays. ( a ) En effet quand même un Chantre eût vecu cent ans , il n'auroit pû encore au bout du siècle se tirer lui tout seul d'une Antienne ( b ) Le Pape Jean XX. ayant oui parler de ce prodige , fit venir à Rome le Moine Gui , avec l'Antiphonier noté à sa manière , pour s'assûrer lui même de la vérité. Ce Souverain Pontife s'étant fait expliquer les nouvelles règles par l'Auteur même , & ayant un peu réfléchi dessus , prit l'Antiphonier , fit l'essai sur un Verset qui étoit nouveau pour lui : il le chanta sans faute , & l'apprit à l'heure même .

( a ) *Ecclesia ( Aretina ) etiam pueri in modulandi studio perfectos aliorum quarunque locorum superans senes. Guido Ep. ad Theodald. Ep. Aret.*

*Quidam eorum imitatione chorda & nostrarum notarum usu exercitati ante unius mensis spatium invisos & inauditos cantus ita primo intuitu indubitanter canebant , ut maximum spectaculum plurimis praberent. Ibid.*

( b ) *Maximè dolui de nostris cantoribus qui etsi centum annis in canendi studio perseverent , numquam tamen vel minimam Antiphonam per se valent offerre. Ibid.*

en présence du Religieux. (c) Si c'est-là rendre un fort mauvais service à la Musique, si c'est-là gâter l'Art d'enseigner le Chant, je ne sçais pas comment il falloit qu'il s'y prit, pour réussir au goût de M. Rousseau.

Il est vrai que ces témoignages nous sont transmis par l'Auteur même; mais ne venoit-il pas qu'il se défendit contre ses émules que la jalousie animoit plutôt qu'un zèle véritable, selon qu'il fut facile de s'en appercevoir? Aussi arriva-t'il que ces adversaires voyant le progrès immense que fit le nouveau secret de peindre le Chant & de l'apprendre, n'osèrent rien écrire contre Gui, à qui ils se virent obligés de laisser le champ libre.

J'allois finir ici cette Lettre, M. R. P. lorsqu'un de vos Confreres, qui visite assidûment tous les Manuscrits du Berry, pour donner l'Histoire de cette Province, a eu la bonté de me faire part de quelques Extraits plus amples des Ouvra-

(c) *Pontifex nostrum velut quoddam prodigium revolvens Antiphonardum, praefixasque ruminans regulas, non prius desistit, aut de loco in quo sedebat abcessit, donec unum versiculum inauditum vocis compos edisceret, ut quod vix credebat in aliis, tam subitò in se recognosceret. Guido Ep. ad Michaëlem. Annal. Bened. T. IV. P. 324.*

ges du même Aretin , sur un Manuscrit conservé dans l'Abbaye de Chezalbenoît. Je suis persuadé que vous avez déjà ceci dans la collection qui est parmi les Manuscrits de S. Evroul. Je ne vous prie d'y faire attention , qu'afin de nous confirmer de plus en plus dans le sentiment que Gui Aretin rendit un très-grand service à l'Eglise & à tous les Chantres , en inventant une nouvelle manière claire & aisée , de noter le Chant. La connoissance de cette Science étoit si obscure & si embrouillée , que Gui se vit obligé de dire que de son tems les Chantres » étoient » les plus insensés ou les plus à plaindre » de tous les hommes. ( a ) Dans tous les » Arts communement, dit-il , on en apprend » plus de soi-même que les Maîtres n'en ont » enseigné. Les enfans ayant appris à lire le

( a ) *Temporibus nostris super omnes homines facti sunt cantores. In omni enim arte plura sunt valde qua sensu nostro cognoscimus quam quæ à magistro didicimus. Perfecto enim solo Psalterio , omnium librorum lectiones cognoscunt pueruli ; & agricultura scientiam subitè intelligunt rustici. Qui enim unam vineam putare , unam arbusculam inserere unum asinum onerare cognovit , sicut in in uno facit , in omnibus similiter , aut etiam melius facit & non dubitat. Miserabiles autem cantores eorumque discipuli , etiamsi per centum annos quotidie decantent , nunquam per se sine magistro vel parvulam cantabunt Antiphonam , &c.*

» Psautier :

» Pſcaurier , liſent après cela ſeuls tou-  
 » tes ſortes de Livres. Les Payſans ap-  
 » prennent en peu de tems les travaux de  
 » la Campagne. Quand ils ſçavent raiſſer  
 » une Vigne , planter ou enter un Arbre ;  
 » charger une Bête , ils ſe réglent ſur ce  
 » qu'ils ont fait une fois , pour le faire tou-  
 » jours de même , & quelquefois encore  
 » mieux ; & ils ſont ſûrs de réuſſir. Mais  
 » pour ce qui eſt des miſerables Chantres  
 » & de leurs Diſciples , quand même ils  
 » chanteroient tous les jours pendant cent  
 » ans , jamais ils ne ſeront en état de  
 » chanter d'eux-mêmes , & ſans le ſecours  
 » du Maître , la moindre petite Antienne...  
 » Et ce qui eſt plus fatal , c'eſt que plu-  
 » ſieurs Clercs & Moines , voyant qu'ils  
 » perdent leur tems , en eſſayant d'appren-  
 » dre à chanter , négligent l'aſſiſtance à  
 » l'Office Divin. En eſſet , ajoute-t'il , lorf-  
 » qu'on l'entend célébrer , il ſemble qu'on  
 » voye des gens diſputer les uns con-  
 » tre les autres ; à peine deux voix ſont-  
 » elles à l'unifon , le Diſciple ne s'accor-  
 » de ni avec ſon Maître , ni avec ſon Con-  
 » diſciple. La maniere de noter , inventée  
 » par Aretin , remédia à tout cela ; le Chant  
 » Grégorien , qui étoit la principale Muſi-  
 » que de ces tems là , fut appris facile-  
 » ment , & fut chanté à l'unifon ſans diſ-  
 cordance ,

cordance & même avec goût : & ce fût cette facilité qui fit naître tous les raffinemens qu'on trouva depuis. Que M. Rousseau ait donc la bonté d'effacer de son Livre , que *Gui Aretin* rendit un fort mauvais service à la *M. si que* , & qu'il est à propos de faire pour sa Perfection , ce que *Gui d'Arezzo* a fait pour la gater. Enfin , que ce même *Gui* apprit aux hommes à chanter difficilement. Toutes ces Propositions étant fausses , ne peuvent que défigurer un Livre, où l'Auteur fait profession de vouloir dire la vérité : l'expérience fit voir évidemment que le Chant étoit devenu infiniment plus aisé à apprendre par sa méthode , que par les précédentes : c'est le seul Fait que j'ai entrepris de prouver , & qui me paroît très bien établi par les témoignages tirés des Ouvrages du tems même de l'invention. Cette méthode continuera , & acquerrera de nouvelles perfections avec le tems. Loin qu'elle perde de son mérite , je suis témoin qu'un sçavant Magistrat de Paris a encheri, dessus en donnant des noms aux onze semitons qui sont entre l'*ut* inférieur à l'*ut* supérieur , c'est-à-dire , qu'outre les noms de *re mi fa sol la si* , il a admis les trois syllabes *ma si fa* , de l'Antiphonier de Paris , auxquelles il en a joint deux de sa façon , l'un pour l'*ut*

E dièze ,

dièze , & l'autre pour le *sol* dièze. Ces multiplications de noms , qui sont si légitimes , que j'ai si fort souhaités , & qui serviroient si utilement à s'entendre clairement les uns les autres , lorsqu'on parle de transpositions de Chant , sont bien opposées à la prétendue simplification que M. Rousseau propose. L'idée qui m'est venue de peindre aux yeux des enfans qui commencent à apprendre le chant, les distances réelles des cordes de l'ancienne échelle d'Arétin , & que j'ai communiquée au Public il y a deux ans , n'y est pas moins opposée. Ainsi , M. R. P. vous voyez que je suis intéressé à soutenir ce que j'ai imaginé pour la plus grande facilité de ceux qui feront usage de l'échelle d'Arétin. J'accorderai bien que les chiffres 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. ressemblent à ces sept premières lettres de l'Alphabet Latin *a b c d e f g* , & c'est parce qu'elles ne leur ressemblent que trop , que je prétends que l'une des méthodes n'est pas plus commode que l'autre , pour enseigner le Chant d'une manière claire , palpable , & intelligible aux enfans qui commencent , & qui sont , pour ainsi dire , *à la Croix de par Dieu* de la Musique. Comme donc l'usage d'employer seulement les sept premières lettres de l'Alphabet Latin , a été reprouvé pour son insuffisance,

ce,

ce , il y a tout lieu de craindre que l'emploi des sept premiers chiffres n'ait le même fort; il en sera de ce septième, comme des Notes de Tiron , qu'on employe pour écrire en abrégé , & écrire aussi vite que l'Orateur qui prononçoit un Discours : on s'en servira pour épargner le papier , pour éviter de former un Volume de ce qui peut être continu en quelques pages ; pour envoyer aussi beaucoup d'airs notés dans une simple Lettre. On en agira ainsi de Maître à Maître , mais non de Maître à écolier , & je ne croirai jamais qu'il se trouve des écoliers , qui n'ayant aucune teinture de Chant , & qui étant absolument neufs dans cet Art , apprennent facilement à chanter simplement par 1. 2. 3. 4 5 .6. 7. sans échelle ; ou s'il s'en trouve , je soutiens que ces enfans auroient appris encore beaucoup plus facilement par la méthode de l'Échelle de Gui Arétin , telle qu'elle a été perfectionnée jusques ici , & qu'elle pourra l'être encore par la suite.

Il ne me reste plus , M. R. P, qu'à vous demander , si votre Manuscrit de Gui Arétin , est aussi riche en Figures , que celui que je viens de découvrir à Chezabenoît ; c'est-à-dire , si on y trouve des Figures de Joueurs de toute sorte d'Instrumens , à commencer par de petites clo-

E ij ches ,

ches, & qui sont qualifiés *Percussionales*, *Tensibiles*, *Inflatiles*, &c. Cela est allés digne d'attention dans le Manuscrit de Chezalbenoit, que l'on dit être du XI. ou XII. siècle. En même tems, souffrez que je vous prie de faire examiner, si en quelque endroit de votre Exemplaire, Gui est appellé *Guido Augens Aretinus*, comme le Pere de Monttaucon l'appelle dans les Tables de son Ouvrage, intitulé *Bibliotheca Bibliothecarum*. Il peut se faire qu'il y ait eû un *Guido Augensis* qui ait écrit sur la Musique, & que la ressemblance du nom soit cause que des deux on n'en aura fait qu'un.

J'ai l'honneur d'être, &c.

A Paris, ce 30 Juin, 1743.



*VERS* présentés à Madame \* \* \*  
le jour de sa Fête.

O serois-je offrir à vos charmes  
Des Vers qu'a dictés le respect ?  
Osons : d'un cœur trop circonspect  
Ecartons les vaines alarmes.  
Un innocent amusement  
Ne scauroit offenser les Graces ,

Ni la Vertu qui sur ses traces  
 Vous voit marcher si constamment.  
 J'eusse pû faire une Couronne  
 De Jasmin, de Roses, de Lys,  
 Mais leurs attraits font avilis :  
 Déjà le Peuple s'en couronne.  
 Les couleurs dont Flore se peint,  
 Seroient auprès de votre teint,  
 Ce qu'est l'ombre auprès de l'Aurore.  
 Que ne puis-je mieux peindre encore  
 La beauté, qu'en secret j'adore ;  
 Pour rendre hommage à vos apas,  
 Orner cette heureuse journée !  
 Amours, & vous fruits d'Hyménée,  
 Hâtez-vous de la célébrer :  
 Hâtez-vous, aimable Jeunesse,  
 Tout vous invite à vous livrer.  
 Avec transport à l'Allegresse  
 Aux Jeux unissant l'action,  
 Bientôt vos pas avec adresse,  
 Portés sur les airs d'Amphion,  
 Banniront l'oïfive paresse,  
 Que suit l'odieuse tristesse.

ENVOI.

Madame, ma témérité  
 Ne mérite point d'indulgence.

E iij J'ai

# 1568 MERCURE DE FRANCE

J'ai peint avec haïveté

Ce qu'il falloit admirer en silence :

Au téméraire imposez pénitence ,

Il se soumet à votre volonté.

Par J. J. B. D. L. V.

---

On a dû expliquer les mots des Enigmes & des Logogryphes du Mercure de Juin premier Volume , par la Cloche , *Silentium* , le Portefeuille , & la Grace. On trouve dans le premier Logogryphe , *Feu* , *Lire* , *Vie* , *If* , *Fort* , *Oeil* , *Port* , *Or*. Dans le second , *Race* , *Rage* , *Age* , *Grec* , *Ut* , *Car* , *Arc* , *Cage* , & *Garo*.

Les mots de l'Enigme & du Logogryphe du second Volume , sont le *Tournebroche* & *Cartouche*. On trouve dans le Logogryphe , *Cachet* , *Torche* , *Cloche* , *Arche* , *Char* , *toucher* , *Art* , *Ruche* , *Roc* & *Couche*.



## ENIGME.

**N**ous sommes plusieurs sœurs , à peu près de même âge ;

Dans deux rangs différens , mais d'un semblable usage ;

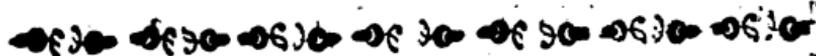
Nous

Nous avons en naissant un Palais pour maison ,  
 Qu'on pourroit mieux nommer une étroite prison.  
 Il faut nous y forcer , pour qu'une de nous sorte ,  
 Quoique cent fois le jour on nous ouvre la porte.

AUTRE.

**J**E passerai toujours pour chose inanimée ;  
 Dans mon corps cependant une ame est enfermée :  
 Quoique tout à fait creux , Lecteur, j'ai des boyaux,  
 Mais , differens des animaux ,  
 C'est en dehors que je les porte ;  
 Pour finir en deux mots, j'ai la voix douce & forte,

*Par Mlle . . . . d'Arras.*



LOGOGYPHE.

**J**E suis Grec d'origine , & le bruit de mon nom  
 Exciteroit l'attention  
 De l'homme le plus flegmatique.  
 D'un habile Ecrivain l'Ouvrage Dramatique ,  
 Dès l'abord, cher Lecteur, me présente à tes yeux,  
 En vain à me trouver cependant on s'applique,  
 Si l'on n'apporte pas un regard curieux.  
 Des membres de mon corps le nombre épouvantable  
 Produit une foule innombrable  
 D'Etres grands & petits , d'objets tous differens ,

E iij Qui,

# 2570 MERCURE DE FRANCE

Qui, tour à tour , courent des premiers rangs  
Occuper à l'envi la place.

J'observe en commençant la liquide surface ;  
Deux des quatre Elémens, de nos corps les appuis.

Par 10. 6. 12. 5. facilement je puis

Du plaintif Bucheron satisfaire l'envie.

Cette Divinité , qui pour sauver sa vie  
Des fureurs d'un mari jaloux ,  
Avec son fils se noya de courroux ,  
Au milieu de l'onde Thébaine ,  
Dès l'instant paroît sur la Scène.

Combine encore un peu , tu trouveras soudain

Dans 1. 2. 12. 10. 9. 6. 7. 15. enfin

Celle qui lui donna naissance ;

Et retranchant 6. 7. si tu mets 5. d'abord ,

Tu verras ce Mortel , enfant de l'ignorance ,

Qui sous un Capuchon , & d'un soumis abord ,

S'en vient des champs nous prôner l'indigence,

Qu'il éprouve en son triste sort.

Prends 9. 3. 18. 6. & 7. tu vois paroître

Jadis le Chef & l'intrépide Maître

D'une noble Expédition.

Mais c'est trop m'arrêter, Lecteur, car j'envisage

De Caïn contre Abel l'infâme passion ,

De la Divinité la ressemblante image ,

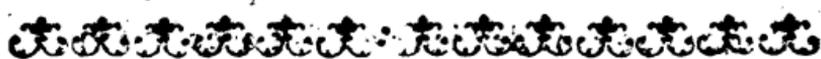
Et l'inhumaine trahison.

Ce que l'Eglise en certains tems ordonne ;

Ce

Ce que la charité nous prône ;  
 Ce que l'homme de bien poursuit avec raison ;  
 De plus , ce qu'avec soin cherche un vrai Philoso-  
 phe ;  
 Un Mont souvent en feu ; trois nombres ; une étoffe ;  
 Un jour anéanti , l'ornement d'un Prélat ;  
 Deux arbres , & du tems les deux dispensatrices ;  
 Un des Juges d'Enfer ; le Maître d'un Etat ;  
     Des grands Seigneurs les plus cheres délices ;  
 Le Mortel qui d'un Roi s'imagine l'égal ;  
 Le Conducteur des Juifs ; des Turcs le grand Pro-  
 phète ;  
 Un grave Historien , moderne , impartial ;  
 Un autre , né Latin , de-même qu'un Poëte ,  
 D'Assuerus l'Epouse ; un Péché capital ;  
     La plus vile bête de somme ;  
 Un des deux Fondateurs de l'ancienne Rome ;  
 Un Pere de l'Eglise , enfin un animal ,  
     Beaucoup amateur du fromage ;  
     Mais ; r'entretenir davantage ,  
 N'est-ce pas , cher Lecteur , pure indiscretion ?  
 Je borne donc ici le pompeux étalage  
 Des objets infinis de ma combinaison ,

*Gavoty , de Toulon.*



## NOUVELLES LITTÉRAIRES,

DES BEAUX ARTS, &amp;c.

**P**ROJET d'une nouvelle Edition de l'Histoire de Lorraine. Par le R. P. *Dom Calmet*, Abbé de Senones.

La plus grande partie des Exemplaires de l'Histoire de Lorraine, composée par le R. P. *Dom Augustin Calmet*, pour lors Abbé de S. Leopold de Nancy, imprimée en 1728 en quatre Volumes *in-folio*, par feu J. B. Cuffon, étant déjà distribuée, le Public informé que dans cette première Edition il y a eû plusieurs choses *omisés* ou *retranchées*, a souhaité qu'on en donnât une nouvelle, *revûe*, *corrigée* & *augmentée*.

Pour satisfaire au desir du Public, l'Auteur a pris la résolution de faire réimprimer incessamment son Histoire, & d'y joindre plusieurs nouvelles *Découvertes*, diverses *Corrections*, quelques *Dissertations*, quantité de *Pièces*, de *Notes*, & de *Morceaux curieux*, qui l'enrichiront considérablement, & la rendront beaucoup plus ample & plus parfaite que la première.

Voici les principales Pièces qu'on se propose de faire entrer dans cette réimpression.

1<sup>o</sup>. Trois ou quatre cent Pièces ou Titres nouveaux , avec des Notes Littérales & Historiques , sans compter un très-grand nombre d'autres Notes de même nature , qui étoient destinées à éclaircir les endroits obscurs des Actes & des Titres de la premiere Edition , & qui n'ont pû être imprimées , à cause de la grosseur des Volumes.

Sept nouvelles Dissertations ; sçavoir :

2<sup>o</sup>. Dissertations sur les Monnoyes de Lorraine.

3. Dissertations sur la Noblesse de Lorraine.

4. Dissertations sur les grands Chemins de Lorraine.

5. Sur les Seigneurs avoués des Eglises.

6. Dissertation sur l'origine des Dixmes & des Revenus Ecclesiastiques.

7. Sur l'ancienne Jurisprudence de Lorraine.

8. Sur la Généalogie de saint Arnould , Evêque de Metz.

9. Remarques sur le tems & les autres circonstances de la fondation des Abbayes de Vôges.

10. Une bonne partie du Poëme ou du Roman intitulé , *Garin le Loherans* , dont on fera connoître l'Auteur , le dessein & le caractère.

11 *Ilias Lotharingica* , Pièce en Vers sur

## 1574 MERCURE DE FRANCE

les malheurs de la Lorraine, après les Guerres du Duc Charles IV.

12. La Vie du Duc Antoine par Herculanus, Chanoine de S. Diey, plus exacte & plus étendue que celle qui a été imprimée dans la première Edition.

13. Les Statuts Synodaux de M. Bertrand de la Tour, Evêque de Toul en 1359.

14. Les Statuts Synodaux de M. Liebaut de Cusance, Evêque de Verdun, de l'an 1401.

15. On pourra aussi réimprimer, si le Public le souhaite, *la Nancéide de Pierre de Blarû*, Chanoine de S. Diey; Poëme Héroïque, concernant la Guerre du Duc René II. contre Charles le Hardi Duc de Bourgogne. Cet Ouvrage est devenu fort rare.

16. Le Poëme de Laurent Pillart ou *Pilladius*, aussi Chanoine de S. Diey, sur la Guerre du Duc Antoine contre les Paysans Luthériens d'Allemagne, revoltés en 1525. Ouvrage extrêmement rare.

17. Mémoire Manuscrit sur la Ville de Nancy.

18. Mémoire sur la décadence de la Maison d'Apremont.

19. Mémoires de Forget, Médecin du Duc Charles IV.

20. Mémoires de M. le Baron d'Hennequin.

21.

21. Voyage de M. de Maillane , envoyé de la part du Duc Charles III. vers le Roi d'Angleterre.

22. Remarques de M. l'Abbé de Riguet, Grand Prévôt de S. Diey , sur les anciens Titres de cette Eglise.

23. Un Poëme sur le siège de la Motte ; intitulé , *Mota emota.*

24. Une nouvelle Dissertation sur l'origine de la Maison de Lorraine , que l'Auteur veut faire descendre des anciens Ducs Bénéficiers de Lorraine , depuis Renier , qui vivoit en 906. ou 907. jusqu'à Gerard d'Alsace , qui commença à regner en 1048.

25. Réflexions critiques sur le nouveau Systême du R. P. Marquart Hergotte, Bénédictin de S. Blaise dans la Forêt noire , touchant la Généalogie de la Maison de Hasbourg , ou de la Maison d'Autriche.

26. Remarques sur la Maison d'Eggenheim , par rapport à la fondation de l'Abbaye d'Altroé.

27. Interrogatoire prêté par François de Rosieres au sujet de son Livre intitulé ; *Stemmata Lotharingia* , avec les Pièces qui ont rapport à cette affaire.

28. Le Dialogue de Jean & de Lud', Secrétaires du Duc René II. sur les affaires de leur tems.

29. Liste des Hommes Illustres , qui se sont

## 1576 MERCURE DE FRANCE

sont distingués en Lorraine & dans les trois Evêchés, tant en matiere de Littérature, que des Beaux Arts, avec le Titre de leurs Ouvrages & un Abrégé de leur Vie.

30. Plusieurs Additions faites à la Liste des Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire de Lorraine, déjà imprimée dans la premiere Edition.

31. Grand nombre de nouvelles Listes d'Abbés, oubliés ou omis dans la premiere Edition; comme aussi quelques Additions à la Liste des Evêques de Trêves, Toul, Metz & Verdun.

32. Le Plan de l'Eglise Cathédrale de Verdun & des Edifices adjacens.

33. Un des plus beaux côtés de l'Eglise Cathédrale de Metz.

34. Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson, écrite en Latin par le P. Abram, Jesuite.

35. Diverses Médailles & Monnoyes, tant anciennes que modernes, concernant la Lorraine.

36. Les Antiquités qui se trouvent à Framont, à Lécomont, à Vaudemont, à Toul, à Metz, &c. le tout gravé en Tailles-Douces, avec des explications Historiques.

37. Les Généalogies des Maisons *d'Apremont, du Duilly, du Chatellet, de Lenonsours, de Nancey, de Rosieres, de Ligniville,*  
de

*de Harancourt, des Comtes de Ligny, de Toul, de Sarbuck, &c.*

38. Des Remarques nouvelles sur les Maisons de Bayon, de Dasbourg ou Dabo, de Castres, de Sarverden, de Coufley, de Paroye, &c.

39. Quelques Ecrits sur la mouvance du Barrois.

40. Enfin, on se propose d'écrire l'Histoire du Règne du Duc LEOPOLD I. de glorieuse mémoire, & celle de la Cession de la Lorraine faite en 1737. par le Duc François III. aujourd'hui Grand-Duc de Toscane.

*On invite les Curieux d'envoyer à l'Auteur ce qu'ils croiront propre à illustrer l'Ouvrage, & à lui dire leur avis sur ce qu'il pourra ajoûter ou corriger dans le Plan qu'il leur propose, sous promesse de faire honneur à ceux qui voudront bien l'aider dans l'exécution de ce Projet.*

*Antoine Leseure, Imprimeur ordinaire du Roi à Nancy, qui s'est chargé de cette nouvelle Edition, la donnera au Public par voye de Souscription en six Tomes in-folio.*

Chacun des six Tomes, sera de huit cent Pages, de caractères pareils à ceux du Projet, & de même Papier.

Il fournira un Tome tous les six mois.

*Le prix de la Souscription sera de soixante-*  
dix;

# 1743 MERCURE DE FRANCE.

*dix-huit Livres, au cours de France pour les six Tomes en feuilles, & ceux qui voudront souscrire, payeront.*

SCAVOIR, en souscrivant ;	18. liv.
En recevant le premier Tome ;	12.
En recevant le second ,	12.
En recevant le troisième ,	12.
En recevant le quatrième ,	12.
En recevant le cinquième ,	12.
Rien pour le dernier	

---

Total , 78. liv.

*Le prix sera de cent livres, au même cours, pour ceux qui n'auront pas souscrit.*

On a ouvert les Souscriptions le premier Mai, & on ne pourra plus souscrire au dernier Septembre de la présente année 1743.

## *Noms des Villes où l'on pourra souscrire.*

EN LORRAINE. A *Nancy*, chés l'Imprimeur, qui fera honneur aux Lettres de ceux qui voudront souscrire. On pourra aussi s'adresser à tous les Imprimeurs & Libraires de cette Province.

EN FRANCE. A *Paris*, chés *Lemercier*, Imprimeur, & *de Hansy*, Marchand Libraire. A *Lyon*, chés les *Freres Bruyset*, Imprimeurs, & la veuve *Journel*, Marchand Libraire. A *Rouën*, chés *Boisjourin*, Marchand Libraire. A *Meaux*, chés l'Imprimeur de M. l'Evêque.

A

A *Rheims*, chés *Delaitre*, Pere & Fils, Imprimeurs. A *Chaalons*, chés *Begin*, Marchand Libraire. A *Strasbourg*, chés *Doulfecker*, Marchand Libraire. A *Troyes*, chés *Oudin*, Imprimeur. A *Besançon*, chés *Charmet*, Marchand Libraire. A *Dijon*, chés *Desay*, Imprimeur Libraire. A *Langres*, chés *Dre-  
von*, Marchand Libraire.

EN HOLLANDE. A *Amsterdam*, chés *Chas-  
selain*, Marchand Libraire. A *la Haye*, chés  
*Jean Neaulme*, Marchand Libraire. A *Ar-  
vers*, chés *Verdusen*, Imprimeur

AUX PAYS-BAS. A *Bruxelles*, chés *Frisck*,  
Imprimeur, & *Devos*, Marchand Libraire.  
A *Louvain*, chés *Van-Overbeke*, Imprimeur.  
A *Mons*, chés *Migeot*, Imprimeur. A *Na-  
mur*, chés *Hinne*, Imprimeur. A *Gand*,  
chés *Seranders*, Imprimeur. A *Lille*, chés  
la veuve *Danel*, Marchand Libraire. A *Eiége*,  
chés *Kinst*, Imprimeur. A *Luxembourg*, chés  
*Chevalier*, Imprimeur.

EN ALLEMAGNE. A *Vienne*, chés *Briffaut*,  
Marchand Libraire. A *Francfort*, chés *Va-  
rentrap*. A *Raisbonne*, chés *Petit*, Imprimeur.  
A *Leipzig*, chés *J. Gottl*, Imprimeur. A *Co-  
logne*, chés *Roderique*, Imprimeur. A *Trèves*,  
chés l'Imprimeur de M. l'Archevêque. A  
*Colmar*, chés *Petit*, Imprimeur.

EN SUISSE. A *Basle*, chés *Brandemuler*. A  
*Genève*, chés *Cramer* & les Freres *Philibert*.

LEÇONS,

## 1580 MERCURE DE FRANCE

LEÇONS DE PHYSIQUE, contenant les *Elémens de la Physique*, déterminés par les seules Loix des Mécaniques, expliquées au Collège Royal, par M. l'Abbé Joseph Privat de Molières, Professeur au Collège Royal de France, Associé de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société de Londres 4. Volumes in-12. 12. livres.

LEÇONS DE MATHEMATIQUES, par le même. Volume in 12. 3. livres.

ELE'MENS DE GEOMETRIE, par le même. Volume in-12. 2. liv. 10. sols, à Paris chés la Veuve Brocas, rue S. Jacques, au Chef S. Jean; les Freres Guerin, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin; Jean Desaint, rue S. Jean de Beauvais, & Claude Jombert, Quai des Augustins.

Ces Ouvrages sont généralement estimés des Sçavans; ils sont, sur tout, utiles pour les Colléges, & on les enseigne non seulement dans plusieurs Universités du Royaume, mais encore dans les Pays Etrangers. On les a affichés de nouveau, pour indiquer les Libraires chés qui ils se vendront dans la suite, parce que M. l'Abbé de Molières les débitoit lui-même de son vivant.

Nov.

NOUVEAUX ELE'MENS D'ALGEBRE , & de la Géometrie , reduite à ses vrais Principes , dédiés à M. d'Argenson , Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre , par M. *l'aîné* , Maître de Mathématiques , à Paris , chés *Antoine Boudet* , Imprimeur-Libraire , rue S. Jacques , 1743. in-4°. de 293 pages , sans l'Epître dédicatoire , la Préface & les Figures.

La première Partie de cet Ouvrage contient les Principes de l'Arithmétique & de l'Algèbre. La seconde traite des Elémens de la Géometrie ; l'Auteur y employe la méthode Géométrique des anciens , & l'élegance & la clarté des modernes ; tout y est démontré par Lignes & par Figures ; le Cercle n'y est point changé en Polygone regulier d'une infinité de côtés ; la Sphère y est considérée comme Sphère , & non comme un Poliedre infini ; il exclud toute démonstration par Algèbre & par les Indivisibles ; cet Ouvrage est en cela bien différent de ceux , qui paroissent depuis long-tems sur la même matière ; la parfaite évidence s'y rencontre par tout.

EXPERIENCES PHYSIQUES sur la manière de rendre l'Eau de la Mer potable , sur la manière de conserver l'Eau douce , le Biscuit & le Bled , & sur la manière de

## 2582 MERCURE DE FRANCE

de saler les Animaux, lus dans les Assemblées de la Société Royale de Londres, par M. *Hales*, Docteur en Théologie, & de la Société Royale. Ouvrage extrêmement utile pour la Marine. On trouve à la fin une Table méthodique des Expériences de l'Analyse de l'Air, du même Auteur, à Paris, chés *Rollin*, Fils, Quai des Augustins, 1741. Volume in-12. de plus de 300. pages.

INTRODUCTION A LA CHYMIE, accompagnée de deux Traités, l'un sur le Sel des Métaux, & l'autre sur le Soufre Anodin du Vitriol, par M. G. *Rothe*, Médecin de Leipzig, avec une Analyse raisonnée de l'Antimoine, & un Traité sur les Teintures Antimoniales, par M. *Mender*, Docteur en Médecine, traduits de l'Allemand, par J. L. *Claussier*, Médecin de Paris. A Paris, chés les Freres *Guerin*, rue S. Jacques. Tome in-12. 1741.

HISTOIRE DE CICERON, tirée de ses Ecrits & des Monumens de son siècle, avec les preuves & des éclaircissmens; 4. Volumes in-12. Tome premier de 360 pages, sans un Avertissement & une Préface. Le second de 385. Le troisième de 346. & le quatrième de 406. A Paris, chés

JUILLET. 1743. 1589

chez *Didot* , Quai des Augustins , à la Bible d'or.

**MONTÉSUMA** , ou **Fernand Cortez** ;  
Tragédie de M. Dryden , célèbre Poëte  
Anglois , & traduite par l'Abbé D. B.  
Brochure in-8°. Prix 24. sols. A Paris ,  
chez *Jean Lesclapart* , rue S. André des  
Arts , vis-à-vis la rue Pavée , à l'Espé-  
rance couronnée , & chez *Lesclapart Fils* ,  
Quai de Conty , entre la rue de Nevers  
& la rue Guénégaud , à l'Espérance, 1743.  
On trouve à la tête de cette Brochure  
l'Argument qu'on va lire.

Montésuma , Roi du Mexique , étoit  
célèbre dans le Nouveau Monde par son  
habileté dans la Guerre & dans le Gou-  
vernement. Alsyre , Reine de Taxalla , en  
devint éperdûment amoureuse : suivant la  
Coûtume du Pays , elle fit les plus ten-  
dres avances envers Montésuma : celui-ci  
n'y répondit que par ses outrages & par  
ses mépris. L'amour d'Alsyre se changea  
bientôt en fureur. Elle épousa Traxallan ,  
Général de ses armées , à condition qu'il  
attaqueroit le Royaume du Mexique , &  
ne conclûroit jamais la paix avec Monté-  
suma. Traxallan jura mille fois la mort de  
l'ennemi d'Alsyre , mais la Victoire ne  
devoit pas se déclarer en sa faveur. Son  
armée

armée fut entièrement défaite ; il fut lui-même mis à mort par Montésuma, & ce Conquérant après s'être délivré d'Alsyre, asservit entièrement le Royaume des Traxallains. Les Vaincus s'efforcèrent bientôt de secouer le joug. Tandis que la guerre étoit déclarée entre les deux Royaumes, Cortez envoyé par Charles-Quint, arrive avec des troupes Espagnoles sur les Côtes du Mexique. Il profite de la division des Indiens, se joint aux Traxallains, attaque l'armée de Montésuma, remporte sur lui la Victoire, & le force de se renfermer dans sa Capitale avec son armée. Cortez l'assiège dans cette Ville, & par des prodiges de valeur, force ses ennemis à se rendre.

ALMANACH CHRONOLOGIQUE, ou véritable connoissance des tems pour l'année 1743. contenant les événemens les plus remarquables, les Princes & Princesses, le Clergé, les Conseils du Roi, le Département de M. M. les Secrétaires d'Etat, la Liste de M. M. les Officiers du Parlement, Chambre des Comptes, Bureau des Finances, & autres Justices de la Ville de Dijon, avec les principaux Officiers des Bailliages de cette Province & leurs dépendances ; les noms des Premiers Présidens, Procureurs & Avocats Généraux de

JUILLET, 1743.- 1585

de tous les Parlemens de France, les Edits, Lettres Patentes & Arrêts du Conseil, avec une Supputation exacte du lever & du coucher du Soleil, un Tarif de toute sorte d'interêts & de comptes, &c. Par M. AIBA, à Dijon. Chés Arnaud J. B. Auger Imprimeur & Libraire du Roi, du Parlement, de M. l'Evêque & du Collège.

Nous n'avions pas encore eû connoissance de cet Almanach, qui a été donné au Public pour la première fois en 1741. Il est dans le goût de l'Almanach Royal de Paris, & son Volume est à peu près égal; il y a seulement entr'eux cette différence, que l'Almanach Royal est d'un usage plus universel, au lieu que celui-ci est principalement à l'usage de la Province de Bourgogne; il contient beaucoup de choses curieuses & utiles, entr'autres :

1°. A côté de chaque jour du mois, il marque les événemens les plus mémorables arrivés ce jour-là, de même que dans les Hépéhémérides.

2°. Des Remarques sur les différens Méridiens comparés à celui de Dijon.

3°. Un Journal du Parlement de Dijon, où on distingue les différentes Audiences, entr'autres, les Audiences appellées *de Misericordiâ*, qui sont les quatre Séances que  
la

la Cour va tenir pour les Prisonniers la veille des Rameaux , de l'Assomption , de saint Simon S. Jude , & de S. Thomas.

4°. Plusieurs Listes des Officiers du Parlement de Bourgogne , des Avocats & des Procureurs au même Parlement ; des Officiers de la Chancellerie , de ceux de la Table de Marbre, de la Chambre des Comptes , du Bureau des Finances , les Comptables de ce Bureau , la Chambre des Elus Généraux du Duché de Bourgogne , les Maires qui y ont entrée , les Receveurs de la Province , l'Université de Dijon , les Officiers des Bailliages , Chancellerie & Présidial de Dijon ; une Litte des Lieux qui dépendent de cette Chancellerie pour le Siège principal de Dijon , la Maîtrise des Eaux & Forêts , la Mairie , les Officiers de la Milice Bourgeoise . ceux de la Justice Consulaire : les Maréchaussées de Bourgogne & de Bresse , les Officiers de la Monnoye , ceux des Justices particulières de Dijon & des Justices Seigneuriales de la Province , avec les Lieux qui sont de leur ressort ; une Liste des 18. Notaires de Dijon , où l'on marque à chacun le nom de son Prédécesseur , ou de celui à qui il avoit succédé , & le nom des Notaires décédés depuis long tems , dont les minutes sont dans les Archives  
des

des Notaires de Dijon, avec les dates du tems où commencent & finissent ces minutes ; ce qui seroit bon à ajouter dans l'Almanach Royal ; une Liste des Officiers des Bailliages & Chancelleries de la Province, avec les Lieux qui en dépendent ; les Gouverneurs des Provinces & Places de Bourgogne & Bresse. Les Officiers de l'Intendance & tous les Subdélégués de l'Intendant ; les differens Bureaux pour les Droits du Roi ; la Maîtrise particulière d'Avalon ; l'Académie des Sciences de Dijon.

5°. Un Tarif pour liquider les Rentes à toute sorte d'interêt.

6°. Une Liste des Foires de la Province de Bourgogne.

7°. Un Mémoire instructif sur les mesures usitées dans la Province pour les grains, vins, aunage, poids, chemins, terres.

8°. Une Chronologie des Papes.

9°. Une Chronologie des Conciles.

10°. Ce qui concerne le Clergé, & particulièrement celui de la Province de Bourgogne, l'Evêché, les Collégiales, les Cures, les Officiaux de l'Evêché de Dijon, la Chambre des Pauvres.

11°. Les Souverains & Principaux Princes de l'Europe.

Enfin un Extrait des Ordonnances, Edits, & Déclarations

## 1788 MERCURE DE FRANCE

Déclarations & Arrêts intervenus pendant les années 1741. & 1742. concernant la Province de Bourgogne.

Lyon & quelques autres Villes avoient déjà de semblables Almanachs, qui leur sont propres.

DISSERTATION sur un Temple Octogone, & plusieurs Bas-Reliefs, trouvés à *Cestas*, lesquels désignent des Fêtes de Cibebe, une Initiation à ses Mystères, & un Sacrifice qu'on lui a offert, enrichie de figures en taille Douce & des Notes curieuses, par M. l'Abbé *Jaubert*, C. D. C. à *Bordeaux*, chés Jean-Baptiste *Lacornée*, Imprimeur de la Cour du Parlement, rue S. Jâmes, vis-à-vis la rue de Gourgue. Volume de 189. pages, sans l'Épître dédicatoire, 1743. & à *Paris*, chés *Théodore Dobansy*, Libraire sur le Pont au Change, à S. Nicolas.

HISTORIA GENEALOGICA *de Casa Real Portugueza*, &c. c'est-à-dire, Histoire Généalogique de la Maison Royale de Portugal, depuis son origine jusqu'à présent, où sont marquées les Maisons Illustres, qui tirent leur origine des Rois & des Ducs de la Maison de Bragance, justifiée par des Autorités & par des Monumens incontestables.

contestables, & dédiée au Roi Don Jean V. par le R. P. Dom Antoine Cajetan de Sousa, Clerc Régulier, & de l'Académie Royale. Sept Volumes in-4°. Tome I. à Lisbonne, chés Joseph Antoine de Sylva, Imprimeur de l'Académie Royale, 1735.

*DISCOURS prononcés dans l'Académie Française, le Jeudi 16. Mai 1743. à la Reception de M. L'ÉVÊQUE DE BAYEUX. Brochure in-4°. A Paris, de l'Imprimerie de Jean Baptiste Coignard, Imprimeur du Roi & de l'Académie Française.*

**M**ONSIEUR L'ÉVÊQUE DE BAYEUX ayant été élu par Messieurs de l'Académie Française à la place de feu S. E. M. LE CARDINAL DE FLEURY, y vint prendre séance le Jeudi 16. Mai 1743. & prononça avec beaucoup d'éloquence & de dignité un Discours qui fut universellement applaudi, & qu'il faudroit rapporter en entier, pour n'en omettre rien de considérable. On en jugera par ce trait, qui termine l'un des plus beaux Eloges qui aient été faits de M. LE CARDINAL DE FLEURY:

« Je finis, MESSIEURS, par un trait qui suffiroit seul pour son Eloge; c'est que le Roi

» a eû pour lui une estime si solide & si  
 » constante , que rien n'a jamais pû l'affoi-  
 » blir , ( cependant que ne tentent point  
 » l'envie & la jalousie , contre un homme  
 » élevé dans une aussi grande place ! ) &  
 » ne peut-on pas dire , que si M. LE CAR-  
 » DINAL DE FLEURY a été le seul Ministre  
 » qui ait eû un crédit aussi inébranlable ,  
 » c'est que le Roi est le seul Prince , qui  
 » ait été aussi inaccessible à la surprise & à la  
 » prévention ?

» Qu'il est beau , MESSIEURS , de voir  
 » notre Roi , prendre un de ses Sujets pour  
 » son ami ; avoir pour lui toute la ten-  
 » dresse , toute la confiance , toute la gé-  
 » nérosité de l'amitié la plus parfaite ;  
 » pleurer sa mort avec la sensibilité du  
 » cœur le plus tendre ; honorer sa mé-  
 » moire par des Eloges ; immortaliser sa  
 » reconnoissance envers lui , par les Monu-  
 » mens les plus augustes & les plus dura-  
 » bles , & ne se servir de sa grandeur , que  
 » pour relever d'avantage , par la Majesté  
 » du Trône , les sentimens de sa bonté &  
 » de son humanité !

» Que maître de lui-même , il modère  
 » jusqu'à la passion de la gloire , passion  
 » ordinairement absolüe sur l'ame des Sou-  
 » verains , & que l'interêt de ses Peuples  
 » décide seul de la guerre ou de la paix.

» Que

» Que dans le cabinet il fasse voir à ses  
 » Ministres , une élévation de génie , une  
 » étendue de connoissances , qui nous ap-  
 » prend , qu'il se suffisoit à lui-même pour  
 » nous gouverner.

» Ces merveilles, MESSIEURS, excitent non-  
 » tre admiration, mais elles n'intéressent point  
 » autant notre cœur. C'est dans le cœur du  
 » Roi qu'est établi le fondement de la feli-  
 » cité publique ; & quelle consolation pour  
 » ses Peuples , d'y voir des sentimens qui  
 » répondent aussi sûrement de leur bonheur !

M. de Moncrif , en qualité de Direc-  
 teur , répondit au Discours de M. L'E-  
 VEQUE DE BAYEUX , & dit de très-belles  
 choses. Nous n'en pouvons gueres rappor-  
 ter que le commencement , pour ne point  
 excéder certaines bornes.

MONSIEUR ,

» Vous n'avez pû l'ignorer ; un suffra-  
 » ge unanime vous a déferé la Place que  
 » vous occupez aujourd'hui , & vous de-  
 » mandez à quel titre vous la remplissez ?  
 « Le Discours où vous venez de nous ex-  
 » poser vos craintes , prouve lui-même com-  
 » bien elles sont peu fondées ; & ce n'est pas  
 » assés pour vous rassurer ? Nous n'en som mes  
 » pas surpris ; MONSIEUR ; la modestie est une  
 » vertu qu'on ne trouve ordinairement que  
 » dans ceux qui ont de vrais sacrifices à lui  
 « faire :

F ij Mieux

» Mieux instruite que vous-même , ou  
 » du moins plus frappée des motifs qui  
 » l'ont engagée à vous adopter , l'Acadé-  
 » mie attendoit avec impatience ce jour ,  
 » où elle a la liberté de s'applaudir pu-  
 » bliquement de l'acquisition qu'elle a  
 » faite.

» Eclairée par son propre intérêt sur le  
 » mérite destiné à lui appartenir , pouvoit-  
 » elle ignorer cet amour que vous avez  
 » toujours marqué pour les Lettres , ce  
 » zèle ingénieux à saisir toutes les occa-  
 » sions de les favoriser ? Une Académie ,  
 » ( a ) où l'émulation éteinte laissoit lan-  
 » guir les talens , n'a-t'elle pas repris sous  
 » vos yeux une nouvelle vie ? Comme son  
 » établissement fut l'ouvrage d'un de nos  
 » plus célèbres Prédécesseurs , ( b ) elle  
 » avoit attiré nos regards dans ses diver-  
 » ses fortunes : nous regrettions sa gloire  
 » passée , sans prévoir que le renouvelle-  
 » ment de cette même gloire ajouteroit  
 » un jour à la notre. C'est un avantage  
 » que vous nous procurez. Vous pouviez  
 » vous contenter du titre éclatant de Res-  
 » taurateur , & nous voions avec une ex-  
 » trême reconnoissance , que vous ne l'avez

( a ) *L'Académie de Caën.*

( b ) *M. de Segrain.*

regardé

» regardé que comme un moyen de plus,  
 » d'acquiescer ici le rang de Citoyen.

» Ouvrir des trésors Littéraires à quicon-  
 » que veut s'instruire; engager ceux qui  
 » sont instruits; à se communiquer leurs  
 » connoissances, & à développer leurs ta-  
 » lens, c'est encourager les esprits, sans  
 » doute; mais les guider en même tems  
 » dans les différentes routes qu'ils peuvent  
 » prendre; leur faire sentir combien l'es-  
 » prit de méthode est indispensable; quels  
 » sont certains défauts qui, sans violer les  
 » règles, ôtent cependant ce qui fait le  
 » succès des Ouvrages, parce que le goût  
 » s'y trouve blessé; c'est avancer le progrès  
 » de l'esprit même, & c'est ce que vous  
 » avez fait dans cette Académie, qui vous  
 » doit son nouveau lustre. Elle conserve  
 » précieusement les Discours que vous y  
 » avez prononcés. Vous y exposez les  
 » principes de la véritable Eloquence;  
 » quel moyen plus sûr de les accrédi-  
 » ter! Vous donniez à la fois les règles & les  
 » exemples.

*DISCOURS prononcé par M. Borde ;  
Président de l'Académie des Beaux-Arts de  
Lyon, à l'ouverture de l'Assemblée publique  
du 9. Mai 1743.*

**M**ESSIEURS,

Les Académies en général ont pour objet le bien & les avantages de la Société ; mais celles dont l'établissement porte tout entier sur les secours nécessaires aux Arts, & qu'ils ne sçauroient trouver ailleurs, ont un objet, sans doute, plus rapproché des besoins indispensables des hommes.

Le Tableau de la vie humaine met nécessairement sous les yeux le prix des Sciences & des Arts. L'instant qui condamna l'homme à mourir, fut le même qui l'assujettit au travail ; de-là cette multitude de besoins, de difficultés & d'obstacles ; de-là l'ignorance même des secours que la Nature lui avoit préparés ; dans ce premier état, la Terre semble lui refuser ses trésors. L'eau ne lui fait voir que des abîmes immenses ; le feu ne lui présente qu'un Élément dangereux ; l'Air sous un voile transparent, lui cache les plus mortels poisons ; ces Globes immenses suspendus dans les Cieux, lui semblent prêts à se détacher, & par leurs différens Phénomènes lui annoncer tous les malheurs.

Tel

Tel est l'état de l'homme livré aux suites funestes de sa condamnation; mais voyons-le guidé par une Loi moins sévère.

La nécessité bien-tôt industrieuse lui ouvre les yeux; ses nouvelles lumières présentent des secours à ses premiers besoins; le tems les multiplie; les lumières deviennent plus vives; les connoissances augmentent, & enfin les Arts succèdent à l'ignorance.

Le Physicien placé dans le centre des opérations de la Nature, devient en quelque sorte le protecteur de la vie. En vain la Nature se dérobe, il l'épie, il la poursuit, & sa constance lui arrache le voile mystérieux qui la couvre; les Elémens aident à son triomphe, l'Anatomie lui ouvre le trésor mécanique du corps humain, la Botanique lui offre les précieuses dépouilles des Plantes, des Fruits & des Fleurs. La Chymie lui présente les Huiles & les Sels cachés dans le sein des Minéraux, présens dignes des ses soins, & d'heureuses ressources pour les infirmités humaines. Tout ce qui existe fait l'objet de ses recherches: le plus petit Insecte présente à ses regards, plus intéressés que curieux, un mécanisme qui l'étonne, un arrangement de parties, des organes simples, des mouvemens combinés & variés à l'infini; des applications heureuses succèdent à ses recherches; il fait usage de tout, & sage-imitateur de la

F v Nature,

Nature , il la force de lui céder ses droits.

L'Astronome porte ses regards dans les Cieux. Le nombre , la grandeur , la distance & les diverses révolutions de ses masses roulantes sont comptés & mesurés ; il rapproche l'immensité des Cieux , & présente à la Terre étonnée ; les objets de ses préjugés , de ses terreurs & de ses présages chimériques ; tout est prévu & annoncé , Eclipses , Comètes , Aurores Boréales ; l'ordre est entre-tenu dans la succession du tems , & il ne reste plus à l'homme qu'à admirer avec respect , mais sans crainte , l'ordre invariable & naturel des mouvemens célestes.

La Navigation lui ouvre le sein des Mers ; ses Tables , ses Ephémérides , ses Calculs , ses Instrumens , y conduisent le Pilote.

La Géographie lui fait des chemins & des routes dans les Terres ; la correspondance de ses observations établit & fixe la distance des unes aux autres , & marque la position exacte des Lieux ; des bases mesurées & des triangles calculés , tracent la courbure du Globe ; maître , pour ainsi dire , du Monde entier , il assigne à chaque Puissance l'étendue de son Domaine , il donne des bornes à l'Océan , & Créateur d'un Monde racourci , il présente aux yeux du Voyageur & du Curieux un Tableau fidele des Terres , des Mers , des Rochers dangereux qu'elles ren-  
ferment.

serment. Tableau qui satisfait infiniment l'imagination, & lui donne cette sécurité si nécessaire au commerce des hommes.

Le Mécanicien, Ministre puissant de la Nature, augmente, diminue & détruit, à son gré, la résistance des corps, guide, règle & détermine la vitesse de leurs mouvemens, multiplie à l'infini la force des hommes & des animaux, & contraint les Elémens à reconnoître ses loix.

La Terre est forcée de s'ouvrir, ses entrailles sont dépouillées des Métaux & des Minéraux; sa superficie est accablée sous le poids immense des Bâtimens; ses Montagnes gémissent sous la chute de leurs vastes Forêts, & ses Rochers sont brisés pour tirer de leurs ruines des amas prodigieux de matériaux de toute espece; ses Plaines sont déchirées, pour mettre en mouvement les sels qu'elles renferment, & en arracher les productions nécessaires à la nourriture; ses Eaux sont forcées de monter sur le sommet des Montagnes; ses Fleuves resserrés dans de justes limites & ses valons creusés en canaux pour la communication des Mers; l'Eau, l'Air & le Feu, deviennent les agens d'une infinité de machines, & soumis à des loix justes & bien digérées, aident aux différens besoins de la vie.

Le Géomètre enfin, guidé, conduit par la véri-

té, vient répandre la lumière, communiquer l'esprit de découverte, reconnoître la nature des mouvemens, en déterminer la quantité, les réduire sous les loix d'un Calcul méthodique; examiner les differens rapports d'une grandeur à une autre, la chute des corps, les prodigieuses combinaisons des nombres, en un mot, associer ses principes à la pratique de tous les Arts.

Voilà, *Messieurs*, le Plan de nos Etudes & de nos occupations; telle est notre tâche; elle est belle, elle est noble, mais est-elle sans difficultés? Des Etudes sauvages & épineuses, des Calculs abstraits, des Observations fatigantes, des Expériences sans nombre, des nouveautés reconnues bonnes & souvent mal reçues affoibliroient peut-être notre zèle, si l'utilité de nos soins ne prètoit des forces à l'émulation, si le Public éclairé ne venoit l'animer & la soutenir en adoptant nos travaux, en les regardant comme son propre bien, & en se prêtant sincèrement à l'envie que nous avons de lui être utile, plutôt qu'à celle de lui plaire.

Que ne m'est-il permis, *Messieurs*, de présenter au Public, qui nous fait l'honneur d'assister à nos Séances, vos derniers Ouvrages Académiques dans leur état naturel? il y trouveroit, sans doute, le bon & l'utile qui les caractérise. En voici cependant quelques Extraits,

L'ART

## L'ART de fortifier la mémoire.

Le R. P. *Tolomas*, Auteur de cette Dissertation, a recueilli avec soin les regles de cet Art, qui nous ont été conservées par Cicéron & par Quintilien ; la nature & les propriétés de la mémoire ont occupé les plus célèbres Philosophes, cependant il ne paroît pas qu'on ait acquis de grandes connoissances sur cette matiere ; d'ailleurs il importe peu de connoître la structure des organes de la mémoire, pourvû que leur jeu soit aisé & juste ; l'Art peut, sans doute, beaucoup y contribuer, & c'est-là l'objet de la Dissertation.

OBSERVATIONS sur le Cabestan de M. Massoteau de S. Vincent, dont il est parlé dans le Journal de Trévoux du mois de Septembre 1742.

M. *Delorme*, Auteur de ces Observations, examine en Mécanicien exact, les avantages annoncés de ce nouveau Cabestan ; il découvre bien-tôt l'illusion d'un appareil de rouës qui doivent doubler & sa force & sa vitesse. Les principes qui amènent la démonstration du contraire, sont si évidens, qu'il faut que M. Massoteau n'ait pas bien calculé ou n'ait point calculé du tout ; son Cabestan est donc réduit par les Observations de M. *Delorme*, à ne produire que le quart de l'ef-

fet

set des Cabestans ordinaires. Ces Observations ne sont pas seulement critiques, elles sont appercevoir la nouveauté de l'invention & les applications utiles qu'on en pourroit faire. Combien, en effet, d'inventions & de machines n'ont pas rempli l'objet de leur construction, mais qui tombées dans des mains plus heureuses ou plus habiles, sont devenuës une source d'utilités!

*DISCOURS sur le Neuf, dans les productions du Génie.*

M. *Boüilloud*, après avoir donné dans ce Discours une définition de ce qu'on appelle *Neuf* dans les Ouvrages de l'esprit, s'attache à faire voir combien les Sciences Physiques & les Arts sont plus susceptibles de ce genre de nouveauté, que les Belles-Lettres; il présente avec ordre les progrès étonnans de la Physique moderne, de-là il vient aux Arts; il les voit s'enrichir continuellement de nouveautés utiles & intéressantes à la Société. Cette gradation de découvertes & de nouveautés dans les Sciences & dans les Arts, présentent tout-à-la fois les différentes vûes de l'esprit humain, qui sont presque infinies; & l'admirable fécondité de la Nature.

*MEMOIRE servant d'explication à plusieurs Machines propres à l'Artillerie.*

M. *Grollier de Servieres* possède un trésor  
 . inestima-

inestimable d'inventions & de Machines de feu M. son Ayeul; celles qu'il nous présente dans ce Mémoire, paroissent extrêmement simples dans leur construction & dans leurs usages, & propres a faciliter considérablement les travaux de l'Artillerie; elles nous ont été présentées de main de Maître.

PROJET de Recherches sur la cause du Bled nielé.

M. de Ruolz a pris dans la Physique un sujet d'autant plus important qu'il ne paroît point avoir été l'objet des recherches de ceux qui ont écrit sur l'Agriculture, ni de ceux qui par état y consacrent leur vie. Le Bled noirci sur plante, les causes de cette corruption présentent à l'Auteur de ces Recherches un vaste champ de raisonnemens & d'expériences, où le tems, les circonstances & les dérangemens des saisons, doivent entrer nécessairement. Son zèle pour le bien public, nous est un sûr garant de ses promesses à cet égard.

OBSERVATIONS Météorologiques de l'année 1742. par le R. P. Beraud, faites dans cette Ville, & comparées avec celles de Toulou, qui nous ont été envoyées par le R. P. du Chatetard, l'un de nos Académiciens Associés, & celles de M. Bœuf, Conseiller au Parlement d'Aix.

Le résultat de ces Observations comparées, nous

## 1602 MERCURE DE FRANCE

nous apprend que le froid de Provence a été moins grand que celui de Lyon de 5. degrés & demi au Thermometre de M. de Reaumur, & la chaleur moins grande de 8. degrés. Nous apprenons encore par ces Observations, que les hauteurs du Barometre, observées dans ces différentes Villes, s'accordent toutes assez exactement, relativement à la différence de hauteur des Lieux au dessus du niveau de la Mer ; nous voyons donc que le Barometre sur la fin de Décembre & dans le commencement de Janvier, est parvenu aux deux termes extrêmes de sa marche, ce qui n'arrive que très-rarement. On a aussi appris que dans le tems de la plus basse descente du Mercure dans les Barometres, un vent de Sud impétueux fit soulever les Eaux de la Mer & les porta bien avant dans la Camarque, & la plus grande élévation du Mercure fut, pour ainsi dire, l'époque des maladies fâcheuses qui ont affligé toute l'Europe pendant le cours de cet hyver.

Ces especes d'Observations, soigneusement recueillies, contribuèrent à répandre des connoissances & des lumieres sur la nature des vents, sur leurs causes & sur les variations & intempéries de l'air. Il ne faut point se lasser d'observer.

MEMOIRE

*MEMOIRE sur l'Optique, considéré par rapport à la vision & aux Téléscopes, Microscopes & autres Verres, qui servent à conserver & à aider la vûe.*

M. *Besson* considère dans cet Ouvrage les rayons de lumière & les couleurs qui en résultent, comme un effet naturel de leurs différens arrangemens, & non comme un effet des différentes teintes qu'ils ont prises en passant à travers des corps colorés; il appuie ce sentiment sur des Experiences, & en fait des applications utiles.

*MEMOIRE sur l'Arithmétique.*

M. *l'Abbé du Gaibi* s'est proposé dans ce Mémoire un moyen nouveau de faire la division, l'extraction de la racine quarrée, & de la racine cubique. Il a construit, à l'usage de ces opérations des tables qui en donnent le résultat, pour tous les nombres naturels, depuis l'unité jusques à 10000. Il y propose encore un moyen d'additionner toutes especes de fractions, & de diviser des lignes en parties quelconques, avec le secours de quelques échelles & du compas.

C'est ainsi que les Sciences prêtent des commodités à de certains usages de pratique, & mettent l'Art qu'elles traitent à la portée de tout le Monde.

MEMOIRE

## 1604 MERCURE DE FRANCE

### MEMOIRE *sur la Physiologie.*

M. *Colomb* donne une explication détaillée des parties solides, & des différens fluides qui composent le corps humain, d'où il est évident que ses fonctions ne dépendent pas seulement de la structure des parties solides, tant internes qu'externes; mais encore du cours des esprits animaux portés avec le sang dans toutes les parties solides, & qu'ainsi leur action doit être réciproque.

MEMOIRE *sur la Théorie des forces centrales des Astres, dont les apcides ne sont pas fixes.*

M. *Mathon de la Cour* s'est proposé cet Ouvrage pour servir de Commentaire à la première partie de la Section 9. du premier Livre de *Newton*. Il s'est efforcé de le mettre à la portée des moins avancés en Géométrie.

La Géométrie, dépouillée avec Art de ce qu'elle peut avoir d'abstrait & de difficile, ne manquera jamais de plaire; ses principes & ses vérités appliqués à la Physique, seront les guides sûrs de ses découvertes.

THEORIE *pratique des Ponts volans; faisant leur trajet sur un centre de mouvement.*

M.

M. *Delorme* donne dans ce Mémoire une Méthode simple pour déterminer & pour reconnoître le centre de mouvement sur la surface de l'eau. Une ancre pour tenir sûrement le bac, des supports propres à tenir le cordage & l'empêcher de submerger; un mât mobile pour l'abaisser, l'élever & en transporter le point de traction, & la construction de bac la plus convenable, présentent chacun en particulier des descriptions raisonnées de la nouveauté de leurs constructions & de leurs usages. Ce Mémoire est terminé par une explication Théorique de la manœuvre de ces Ponts volans, dans leur trajet; des constructions simples, des manœuvres aisées & sûres sont ordinairement les objets d'une mécanique exacte & scrupuleuse.

*DISSERTATION générale sur les diverses manières de mesurer les Vaisseaux ronds; appellés communément Tonneaux.*

Le R. P. *Grégoire*, l'un de nos Académiciens associés, a eu pour objet dans cette Dissertation de faciliter au Public le jaugeage des Tonneaux, en lui présentant une nouvelle jauge simple dans la pratique; prompte dans l'opération, & exacte dans son résultat; trois conditions évidemment nécessaires, & qui sont parfaitement remplies  
par

par la nouvelle jauge. Il falloit à l'Auteur , pour parvenir à ce point de précision , un examen sévère , & une exacte discussion des bonnes & mauvaises qualités des diverses jauges employées dans le mesurage Public ; c'est aussi une des parties considérables de cet Ouvrage.

**MEMOIRE** *sur les enveloppes générales du corps humain.*

M. *Colomb* , après une explication détaillée des différentes enveloppes du corps humain , fait voir que le tissu est percé d'une infinité de petites ouvertures que l'on nomme pores , pour donner passage à la matière de la transpiration , & à celle des sueurs. Les évacuations sensibles ou non sensibles sont ordinairement les causes de la santé , ou de la maladie. Elles ne sçauroient être supprimées sans danger , ni considérablement augmentées sans un grand affoiblissement du corps animal.

**DISSERTATION** *sur plusieurs anciens Temples, comparés avec nos Eglises modernes.*

M. *de la Monce* , Auteur de cette Dissertation , ne met pas seulement nos Eglises modernes en parallele avec les anciens Temples , tels que celui de Jupiter Capitolin , & celui de la Paix dans l'ancienne Rome ; il fait

fait plus, il leur donne une entière préférence, fondée sur un détail des belles proportions & des bonnes règles de l'Architecture observées dans ces Eglises. Les Anciens étoient plus flattés de la richesse & de la décoration de leurs Temples, que du bon goût & de la Noblesse de l'exécution. M. de la Moñce finit cette Dissertation, par une description du Temple de Salomon; ses remarques sur cet Edifice l'ont conduit nécessairement à éclaircir plusieurs endroits de l'Écriture, qui ont du rapport avec les cérémonies qui s'observoient dans ce Temple.

C'est ainsi que tous les divers genres d'Étude se prêtent mutuellement des connoissances instructives, utiles, ou simplement curieuses.

*DISCOURS sur les Questions ou Problèmes de maximis & minimis.*

M. l'Abbé de Valernod a tâché d'éclaircir dans ce Discours, plusieurs endroits des grands Maîtres, sur cette matière. Il présente une Méthode simple pour résoudre une infinité de Questions; il l'applique à la solution de deux Problèmes très-utiles. Le premier a pour objet la vitesse que doit avoir une rouë de Moulin, pour recevoir de la part du courant qui la meut, la plus grande quantité de mouvement; c'est-à-dire, que le

## 1608 MERCURE DE FRANCE

le produit de sa vitesse , par la force avec laquelle elle est mue , soit le plus grand de tous les produits possibles. On trouve par la solution de ce Problème , que la vitesse de la rouë , prise au centre de gravité de ses aubes , doit être le tiers de celle du courant , dans l'état d'équilibre.

Le second Problème a pour objet , de trouver l'angle d'inclinaison des aîles d'un Moulin à vent sur leur axe , pour recevoir du vent , la plus grande impression possible. Le principe qui résulte de cette solution , est de former l'inclinaison de l'aîle par rapport à l'axe , sur un angle de 55. degrés un peu moins.

Des applications aussi utiles font connoître évidemment l'importance de cette méthode , puisqu'elle est la seule qui puisse découvrir solidement des vérités aussi cachées.

### MEMOIRE sur les organes , servans à la digestion.

Ce Mémoire donné par M. *Colomb* , présente des détails intéressans ; les organes de la digestion y sont expliqués avec ordre ; la matiere alimentaire changée en chile , le chile obligé de passer par une infinité de conduits , pour être porté dans la masse du sang , & y travailler à la sanguification ; ces détails nous font plus admirer ce mécanisme , qu'ils ne nous le font comprendre.

MEMOIRE

## MEMOIRE sur la dilatation du Mercure dans le Thermomètre.

M. *Christin* nous y présente une nouvelle découverte qu'il doit à une longue suite de raisonnemens & d'expériences qu'il a faits sur les diverses constructions des Thermomètres, soit ceux d'esprit de vin, soit ceux de Mercure; il donne la préférence à ces derniers. Une expérience raisonnée, simple & délicate, sur la dilatabilité du Mercure, lui a fait connoître qu'une quantité de Mercure, condensée par le froid de la glace pilée, & ensuite dilatée par la chaleur de l'eau bouillante, formoit dans ces deux états, des volumes, qui étoient entr'eux, comme 66. à 67. & qu'un volume de 6600. parties condensées, est devenu, par la dilatation, un volume de 6700. parties.

La différence 100. de la condensation à la dilatation, est le nombre de degrés qu'il donne à l'Echelle d'un nouveau Thermomètre de Mercure, entre ces deux points. Ce nombre se trouve avantageux, pour la précision des observations.

Depuis Zero, point de la congélation; les nombres expriment, en descendant, les degrés de froid, plus grands que celui de la glace, & depuis le terme 100. point de la dilatation, les nombres marquent en montant,

tant, les degrés de chaleur, qui excède celle de l'eau bouillante.

M. *Cazatti*, dont l'industrielle pratique dans les Ouvrages de cette espèce nous est parfaitement connue, a prêté ses mains à cette expérience. Elle a été faite de quatre manières différentes, avec différens volumes, différens calibres & différens Mercurés, qui ont toujours donné le même résultat.

M. *Christin* a fait remarquer que l'on peut tirer plusieurs avantages de cette découverte; entre autres, celle de pouvoir construire les Thermomètres de Mercure, par le moyen de l'eau bouillante, sans le secours de la congélation; & réciproquement avec de la glace, sans la chaleur de l'eau bouillante.

M. *Christin* se croit donc bien fondé d'avancer que cet Instrument est porté à son point de perfection, puisque ce n'est pas seulement un à peu près, comme il semble qu'on devoit s'en contenter en matière de Physique; mais une vérité presque aussi démontrée que celles de Géométrie.

Les Discours qui doivent remplir cette présente Séance, sont

Le Mémoire de M. *Besson*, sur la construction des Etangs, matière assez intéressante.

Le

Le Mémoire de M. l'Abbé du Gaibi, sur la construction & les usages de deux instrumens de son invention, pour tracer avec facilité des Cadrans Solaires.

Et le Discours du R. P. Tolomas, sur l'invention de la poudre à canon, dont il croit pouvoir faire remonter l'époque à des siècles plus reculés.

MORTS DE PERSONNES ILLUSTRES.

*LETTRE de M. . . . écrite de Genève le 22. Juin 1743. à M. le C. D. L. R. sur la mort de Jacques - Antoine Arlaud, habile Peintre de Genève.*

**J**E sçais M. que vous avez connu autrefois à Paris M. Arlaud, Peintre fort célèbre en miniature; il m'a souvent parlé de vous comme d'un de ses amis, dont il faisoit beaucoup de cas. J'ai à vous apprendre aujourd'hui sa mort: nous l'avons perdu il y a environ un mois: Il s'est assés distingué dans son Art, pour mériter une place dans votre Mercure; lié avec lui depuis plus de quarante ans, je puis vous fournir quelques particularités de sa vie & de ses Ouvrages.

Jacques-Antoine Arlaud étoit né à Genève le 18. Mai 1668. il fit fort exactement ses premières études jusqu'à l'âge de 16. ou 17. ans; il les auroit continuées s'il y avoit

G. cù

eût un peu plus de bien dans sa famille. Il chercha donc à s'occuper plus utilement, & se tourna du côté de la Peinture, pour laquelle il se sentoit de l'inclination & de la disposition. On jugera aisément que c'étoit là sa vocation, quand on sçaura qu'il n'a appris à dessiner que pendant deux mois, & que pour la Peinture il n'a point eût d'autre maître que lui-même.

A vingt ans, se s'entant déjà assés fore pour le Portrait, il partit pour Paris. Pendant le jour il peignoit, pour avoir dequoi subsister, & pendant une partie de la nuit il dessinoit, pour se fortifier dans une partie si essentielle à un Peintre.

Son talent pour la miniature se développa avec une rapidité surprenante. Dans l'espace de peu d'années il se fit une grande réputation, & il effaça bientôt tous ceux qui se mêloient de ce genre de Peinture. *Germain Brice*, dit de lui dans sa *Description de Paris*, qu'il réussit si bien dans les Portraits en miniature, qu'aucun autre Maître ne le lui peut disputer en ce genre.

Outre la finesse & la délicatesse de son Pinceau, outre la beauté du Coloris, en quoi il a excellé, on trouvoit encore dans sa miniature une force extraordinaite. Feu M. le Duc d'Orleans Régent, bon juge sur ces matières, a dit plus d'une fois, les Peintres

1763

*tres en ce genre n'ont fait jusqu'ici que des Images ; Arlaud leur a appris à faire des Portraits ; sa miniature s'exprime aussi fortement que la Peinture à huile.*

Ses Portraits étoient très-ressemblans ; mais il avoit encore l'art d'exprimer le caractère & les qualités de l'ame de la personne qu'il peignoit , étant d'ailleurs très-bon phisonomiste.

La réputation de M. Arlaud parvint bientôt jusqu'au Roi Louis XIV. qui voulut le connoître & voir de ses Ouvrages. Ce grand Prince , qui aimoit les Arts & les Sciences , & qui avoit une attention particulière à les favoriser , lui accorda une audience très-gracieuse dans son Cabinet , & témoigna la satisfaction qu'il avoit de voir ses Ouvrages.

Je reviens à M. le Duc d'Orleans ; il ne se contenta pas de louer M. Arlaud ; on sçait que ce Prince avoit beaucoup de goût pour les beaux Arts , & sur tout pour la Peinture. Il dessinoit très-bien , & manioit même quelquefois le Pinceau. Il trouva à propos de s'attacher M. Arlaud , pour l'avoir sous sa main ; il lui donna même un appartement dans son Château de S. Cloud , où ce Prince exerçoit la Peinture sous les yeux de M. Arlaud , qu'il appeloit son Maître.

Le Prince trouvoit que nôtre Genèveois

entendoit son Art foncierement , qu'il en connoissoit les véritables principes , & qu'il étoit aussi fort pour la Théorie que pour la pratique.

MADAME, Princesse Palatine, Mere du Régent, affectionnoit aussi beaucoup notre Peintre. Elle s'est toujours déclarée sa généreuse Protectrice. En 1718, elle lui donna son Portrait en grand, avec une riche bordure. Il la légua par son Testament à la Bibliothèque publique de Genève, avec d'autres beaux morceaux de Peinture.

En 1721. M. Arlaud fit le voyage d'Angleterre; MADAME eut la bonté de le recommander à la *Princesse de Galles*, morte dans la suite Reine d'Angleterre. Cette recommandation, jointe aux Ouvrages qu'il produisit, le firent recevoir d'une manière distinguée dans cette Cour. Il en rapporta plusieurs Médailles d'or qui ont été mises dans la Bibliothèque de Genève.

Notre Peintre ne se bornoit pas au Portrait, & il s'élevoit de tems en tems jusqu'à l'Histoire, quoique ce soit le propre de la Peinture à huile. Nous avons de lui la *Famille Sainte*, un des plus grands morceaux qu'on voye en miniature.

On a aussi de lui une *Magdeleine*, a peu peu près de la même grandeur, représentée dans le commencement de sa conversion, & qui

qui est aussi d'une grande beauté. J'étois à Paris quand il termina cet Ouvrage sur une grande feuille de velin ; il me marqua quelque regret de n'avoir pas mis au bas de cette feuille quelque légende convenable au sujet. M. l'Abbé de Longueruë , qui étoit fort de ses amis , lui conseilla en ma présence de mettre en beaux caractères ces paroles du *Miserere* , *Seigneur créez en moi un cœur pur ; formez de nouveau au dedans de moi , un esprit rempli de droiture ; &c.*

Ces deux Ouvrages se conservent dans la Bibliothèque de Genève.

Mais le morceau qui lui a fait le plus d'honneur, c'est sa fameuse *Leda* , Ouvrage aussi singulier que séducteur ; permettez moi de vous en rappeler ici l'Histoire en peu de mots. M. Arlaud ayant trouvé à Paris dans le Cabinet de M. Cromelin , un Bas Relief original du célèbre Michel - Ange *Buonarotti* , eut envie de le copier au crayon noir pour sa propre étude , mais ce simple crayon acquérant tous les jours de nouvelles perfections & paroissant aux yeux avoir autant de relief que l'original , M. Arlaud redoubla ses soins & son application , pour le mettre dans l'état admirable où il est aujourd'hui , faisant absolument sous l'œil du spectateur & même à une très-petite distance , le même effet que l'Original en mar-

bre ; il employa pour cet effet , principalement l'encre de la Chine & bien d'autres couleurs légèrement pointillées , avec une délicatesse & un art inimitables , enforte que la simple vûe ne peut pas dissiper l'erreur du Spectateur ; il faut absolument que la main & le toucher le convainquent , pour n'être pas séduit.

Nos connoisseurs disent que ce qui fait le caractère distinctif de cet Ouvrage , c'est que le *clair obscur* y est employé avec une sublime intelligence , ainsi que la distribution enchanteresse des jours & des ombres , ce qui rend les Figures toute a fait fail-lantes , d'où résulte l'illusion des Sens. Toute Paris admira *la Leda* , & on l'alloit voir avec empressement dans le Cabinet de M. Arlaud : On ma assuré même qu'un Seigneur François en avoit offert jusqu'à douze-cent pistoles , mais quoique les parties fussent d'accord , & le tableau livré , le marché n'eut pas lieu. M. Arlaud reprit son tableau , & on lui donna quatre ou cinq-cent pistoles de dédommagement.

M. Arlaud quitta Paris en 1730. après un séjour de quarante années & porta dans son Pays environ 40. mille ecus qu'il avoit gagnés ; il emporta aussi quantité de tableaux des bons Auteurs anciens & modernes , & n'oublia pas sa chere *Leda*.

On

On n'a appris qu'après sa mort le sacrifice qu'il fit de cet Ouvrage si cheri, dont le sujet lui parut trop libre, & il l'étoit en effet; par principe de conscience il le mit en pièces. Quelques curieux en conservent encore cherement des fragmens, mais ce qui aidera beaucoup à conserver la mémoire de ce fameux crayon, c'est le Portrait de M. Arlaud peint à Paris, par le célèbre N. de Largilliere, son ami. Il l'a peint de grandeur naturelle, assis, le crayon à la main travaillant à sa Leda.

Une circonstance que je ne veux pas oublier, c'est que le Grand Duc de Toscane avoit fait une grande collection de Portraits des plus illustres Peintres faits par eux-mêmes; ce Prince souhaita d'avoir celui de M. Arlaud, & le lui fit demander en 1736. M. Arlaud flaté de l'honneur qu'on lui faisoit, expédia promptement ce Portrait & l'envoya au Grand Duc qui le fit placer dans la fameuse Galerie de son Palais parmi les autres grands Peintres de la collection dont on a parlé. Le Grand Duc lui marqua sa reconnoissance par une très-belle Médaille d'or qu'il lui envoya; on la conserve aussi dans la Bibliothèque de Genève, à laquelle M. Arlaud la légua par son Testament, avec plusieurs autres Tableaux, plusieurs Portefeuilles d'Estampes, & quantité de livres rares & curieux.

## 1618 MERCURE DE FRANCE

M. Arlaud avoit la réputation bien établie d'homme de probité ; il avoit les mœurs douces & fort réglées, il étoit charitable & bon ami ; il mourut presque subitement dans la Maison de Campagne auprès de Genève, le 25. Mai dernier, dans la 75. année de son âge, n'ayant jamais été marié. Je suis M. &c.

### ESTAMPES NOUVELLES.

Deux nouvelles Estampes en hauteur, dont l'une est intitulée le *Menage*, & l'autre la *Maîtresse d'Ecole* ; la première est caractérisée par un vieux homme assis, & par une assez belle femme assise vis-à-vis de lui ; leurs habits, leurs meubles, quelques poteries & ustensiles répandus sur le plancher, expriment une grande indigence ; on voit dans l'autre, une femme assise tenant un livre ouvert sur ses genoux, un enfant debout devant elle, avec un jeune garçon & une petite fille un peu plus loin. Ces deux morceaux, qui sont d'une naïveté & d'une simplicité admirables, sont fort goûtés des connoisseurs ; ils sont de la composition de M. Pierre, gravés à l'eau forte par C. S. & terminés au burin par le sieur Fessard ; chés lequel ces Estampes se vendent dans le Cloître S. Germain de l'Auxerrois.

Le sieur : *etit*, Graveur, rue S. Jacques à  
la

La couronne d'Epines, près la rue des Mathurins, qui continuë de graver la suite des Portraits des Hommes Illustres du feu sieur Desrochers, Graveur du Roi, vient de mettre au jour les Portraits suivans.

MARIE - THERESE Reine de Hongrie ; gravée d'après le Tableau original de M. de Maitens que M. Gundel, chargé des affaires de Sa Majesté Hongroise à la Cour de France, à confié au sieur Petit.

FRANÇOIS - ETIENNE DE LORRAINE, Grand Duc de Toscane, gravé d'après le Tableau qui est dans le Cabinet de M. le Marquis de Stainville, Envoyé de son Altesse Royale à la Cour de France.

JEANNE DE FRANCE, premiere femme du Roi Louis XII. En 1498. son mariage fut déclaré nul; sa pieté la porta à instituer l'Ordre de l'Annonciade dans la Ville de Bourges, où elle mourut en odeur de Sainteté l'an 1504. Elle a été Beatifiée cette année 1743. On lit ces Vers au bas.

Sur son front est gravé l'auguste caractère,  
 Du Dieu, quelle a toujours aimé comme son Pere,  
 Elle invite son sexe à suivre sa ferveur,  
 En fondant un Saint Monastère,  
 Pour les Epouses du Sauveur.

Mlle NINON L'ENCLOS, célèbre par sa  
 G v beauté

## 1620 MERCURE DE FRANCE

beauté & par son esprit, née à Paris, & morte le 17. Octobre 1705. âgée de 90. ans; les Vers qu'on lit au bas sont de M. de S. Evremont.

L'indulgente & sage Nature  
A formé la belle Ninon,  
De la volupté d'Epicure,  
Et de la vertu de Caton.

Le sieur le *Menu de S. Philbert*, fait graver actuellement sa cinquième Cantatille, qui a pour titre *l'Étincelle*, qui sera incessamment suivie d'une sixième, intitulée *les Mans*, & d'un Livre de principes de Musique, très-court & très-facile. Nous croyons faire plaisir aux Amateurs de cet Art de leur annoncer les Ouvrages de cet Auteur, puisqu'ils ont été satisfaits de ce qu'il a donné précédemment.

Le sieur *Rosa*, Chirurgien Hérétique, demeurant rue S. André des-Arcs au Bandage couronné, près le Pont S. Michel, continué de donner des preuves de son habileté pour la guérison des descentes de toute espèce.

¶ Ses Bandages sont des meilleurs qui se font, & sont très-commodes & très-legers. On peut vérifier ces Faits, si l'on veut s'adresser aux personnes qu'il a gué-

ries

ries depuis peu, & qui ont bien voulu pour l'utilité publique, que leurs noms parussent. Il y en a trois qui demeurent dans la rue des Canettes, Fauxbourg Saint Germain: le sieur *Bizot* Tourneur: une Dlle de 18. ans, chés *Dosseville*, Cordonnier, laquelle est venuë au monde avec une descente du côté droit: un enfant, nommé *Tallard*, âgé de 8. ans, qui en a eû une à 4. ans au côté gauche. Les autres sont le nommé *Duchâtelet*, demeurant au marché de Bissy, près de la Grille: *Hachette*, Cordonnier dans la rue de la Joüaillerie, du côté de l'Apport Paris: le sieur *Roüel*, Poulaillier, Quai de la Volaille, gueri d'une Descente des deux côtés, avec laquelle il étoit né, & un garçon Boucher, de la petite Boucherie; Fauxbourg S. Germain, chés le sieur *Du-pont*, Boucher; tous ont été gueris radicalement & en peu de tems.

Le sieur *Rosa* recevra en pension chés lui les jeunes gens attaqués de Descentes, & s'engagera à les guérir sans retour, en moins de 6. mois, si elles sont susceptibles de guérison; les personnes qui sont éloignées, pourront, en affranchissant le port des Lettres ou Paquets, lui envoyer la mesure de leurs corps, & nommer le côté de la Descente; il leur procurera une parfaite guérison.

La veuve *Bailly* renouvelle au Public ses assurances, qu'elle n'a point quitté son commerce, & que les véritables Savonnettes de pure crème de Savon, dont elle seule a le Secret, se distribuent toujours chés elle, ruë du petit Lion, à l'Image S. Nicolas, proche la ruë Françoisse, Quartier de la Comédie Italienne.



A I R.

**Q**ue mon sort est digne d'envie !  
 Je vois couronner mes ardeurs ;  
 Tircis, l'heureux Tircis est cher à sa Silvie,  
 Mais un cruel poison est caché sous ces fleurs ;  
 On doit te craindre, Amour jusques dans tes faveurs,  
 Dans les transports dont mon ame est ravie.  
 Du plaisir d'être aimé je vais perdre la vie ;  
 Qu'auroient fait de plus tes rigueurs ?

*Par M. Campan, O. D. L. R.*

**VAUDEVILLE** du Divertissement de  
 la Comédie de l'Isle Sauvage.

**D**U bel esprit au vrai génie,  
 Du tintamare à l'harmonie,  
 De la suffisance au sçavoir ;

Quoique

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX, AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

Du tintamare a l'harmonie ,  
De la suffisance au sçavoir ;

Quoique

que la brigue emporte la balance,  
C'est la difference  
Du blanc au noir.



Pendant le jour , la jeune Lise  
Pleure un Mari comme Artemise ,  
Mais vers le soir un tendre Amant  
La contrainte en tapinois la venge ,  
Et la veuve change  
Du noir au blanc.



Quelle est modeste, cette fille ;  
Qui le matin sort de la grille ,  
Et qui devient femme le soir !  
Lendemain quel ton , quelle arrogance ,  
C'est , &c.



Près d'une Agnès, qu'il veut surprendre,  
Un petit Maître est soumis, tendre ;  
D'un rien il se fait un devoir ;  
pauvre dope est elle en sa puissance ?  
C'est , &c.



Climene sort de sa toilette ;  
Elle est d'une beauté parfaite ;  
Elle a consulté son Miroir ,

Qu'on

## 1624 MERCURE DE FRANCE

Qu'on la surprenne avant sa prévoyance ,  
C'est , &c.



Doux , prévenant , plein de tendresse ;  
L'Amant veut vous prouver sans cesse  
Le plaisir qu'il goûte à vous voir ;  
L'Hymen arrive , ah ! quelle dissonance !  
C'est , &c.



Une Blonde avoit mon suffrage ;  
Mais de ses fers je me dégage ,  
Une Brune obtient le mouchoir.  
Qui m'a conduit à pareille inconstance ?  
C'est , &c.



Quand j'apperçois venir ma mere ;  
Je prends un air froid & sévère ;  
Du doigt j'impose à mon Amant ,  
Sommes-nous seuls ; l'Amour se récompense ?  
C'est la différence  
Du noir au blanc.



L'Amour & l'Hymen pour leur gloire  
Se sont disputés ma victoire ;  
Ils m'ont chacun fait un présent ;  
Epoux muet ; Amant plein d'éloquence ;

C'est

JUILLET. 1743. 1821.

C'est la difference  
Du noir au blanc.



Dans nos jeux la sombre critique  
Cherche à noircir Pièce & Musique;  
L'Auteur, l'Acteur, tout s'en ressent ;  
Mais du Public la flatteuse indulgence  
Fait tourner la chance  
Du noir au blanc.



## SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique, qui continuë toujours avec le même succès les représentations du Ballet des *Indes Galantes*, y ajouta le 16. une quatrième Entrée qui a pour titre les *Sauvages*, laquelle a été reçue aussi favorablement, que lorsqu'elle fut ajoutée au même Ballet en Mars 1736. On peut en voir l'Extrait qui en a été donné dans le Mercure de Mars de la même année, pag. 534.

Le 8. Juillet, les Comédiens François représenterent une Comédie nouvelle en trois Actes, précédée d'un Prologue, & terminée par un Divertissement. Cette Pièce

ce a pour titre *l'Isle Sauvage* ; elle est de l'Auteur de *l'Oracle* & du *Silphe*, deux Comédies qui ont eû beaucoup de succès sur les Théâtres François & Italien. On peut dire que cette première représentation ne fut rien moins que paisible, & que la Pièce fut jugée tumultueusement par le Parterre, sans l'avoir entendu. La seconde & la troisième représentation qu'on en donna, furent écoutées paisiblement, sans trouble & sans cabale. Le Public rendit justice à cet Ouvrage, qui est ingénieusement composé, très-bien écrit & parfaitement représenté. L'indisposition du Sieur Grandval empêche qu'on n'en continuë les représentations ; quand on les reprendra nous nous mettrons en état d'en donner l'Extrait.

Le 31. les mêmes Comédiens représentèrent la Tragédie *d'Electre*, dans laquelle le sieur Rosselois, nouvel Acteur, représenta le Rolle de *Palamede*, avec applaudissement, & celui de *Nicodeme* dans la petite Pièce du *Deuil* ; le même Acteur avoit déjà debuté sur le même Théâtre au mois de Mai 1738. où il avoit représenté le Rolle de *Mithridate*. Il avoit encore joué au mois d'Octobre suivant, à Fontainebleau le Rolle de *Neoptoleme*, dans la Tragédie de *Pyrrhus*.

Le

Le 2. les Comédiens Italiens donnerent la premiere représentation d'une Comédie nouvelle en Vers & en trois Actes , qui a pour titre les *Petits Maîtres* , de laquelle on pourra parler plus au long.

Le 15. les mêmes Comédiens donnerent une Pièce nouvelle Italienne , en 4. Actes , qui a pour titre , *Arlequin & Scapin , Magiciens par bazard* , laquelle a été reçûe favorablement , & a attiré de nombreuses assemblées à l'Hôtel de Bourgogne , par le Jeu continuel des deux excellens Acteurs *Arlequin & Scapin* , que le Public voit toujours avec plaisir. Ils entreprennent dans cette Pièce de devenir les Rivaux de leurs Maîtres , & d'enlever leurs Maîtresses ; mais ayant manqué leur coup , ils quittent la Ville & se retirent dans un Bois , avec chacun un fusil , dans le dessein d'y vivre de leur chasse. Au premier coup que tire Arlequin , il voit tomber d'un Arbre , à ses pieds un Livre , ou espece de Grimoire , lequel contient tous les secrets de la Magie , ils ouvrent ce Livre , & aussitôt trois Diablotins , ou Génies viennent leur offrir tout ce qu'ils demanderont. Ces Génies font ce qu'ils souhaitent. Tantôt Scapin , tantôt Arlequin , munis du Grimoire , font diverses niches à leurs Maîtresses

Maîtres. Arlequin se trouvant en prison ; pendant que Scapin a le Livre , il se voit prêt à être condamné à mort. Scapin revient avec le Grimoire , le tire d'embarras , le fait disparaître aux yeux de ses Juges , & enlever par deux Diabes dans une Chaise à porteurs. Enfin , avec l'or qu'ils ont reçus des Génies , ils prennent la résolution de demander pardon à leurs Maîtres , & de bruler le Grimoire. La Pièce est terminée par un morceau d'Artifice des plus ingénieux , placé dans le fond du Théâtre , composé de Soleils , de Lunes , d'Etoiles , d'un Globe de Fusées croisées , de Chutes d'eau ; de Croix de Malthe , & de tout ce qu'on peut présenter aux yeux des Spectateurs de plus merveilleux & de plus singulier en ce genre , sans compter l'exécution qui est parfaite , & généralement applaudie. Les sieurs *Ruggieri* , Freres , Italiens , natifs de la Ville de Bulogne , Eleves du fameux *Longi* , qui a été le premier Inventeur de toutes sortes de Feux d'Artifices , sont les Auteurs de celui dont on vient de parler.

Le 27. les mêmes Comédiens représenterent une autre Pièce nouvelle Italienne ; en deux Actes , intitulée *les Soldats* , qui n'a point été goûtée : elle fut précédée de *l'Épreuve* , petite Pièce de M. de Marivaux ,

&amp;c.

& suivie du *Silphe* , Comédie en un Acte représentée avec succès le 5. Février dernier. On a joint à cette Pièce un Divertissement de chants & de danses , très-bien exécuté par les Acteurs de la Troupe. Les paroles du Divertissement sont du sieur Favart , la Musique du sieur Blaise , & la Composition du Ballet du sieur Deshayes. On peut voir dans le Mercure de Mars dernier , pag. 537. ce qui a été dit au sujet de cette Pièce.

Le premier Juillet , l'Opera Comique , sous la direction d'un nouvel Entrepreneur , fit l'ouverture de son Théâtre à la Foire S. Laurent. On y représenta une Pièce nouvelle d'un Acte , en Vaudevilles , précédée d'un Prologue , intitulée *le Siège de Cysbère* , avec des Intermedes de chants & de danses , laquelle fut très-bien exécutée & applaudie du Public ; elle fut suivie d'une autre petite Pièce en un Acte , intitulée *le Coq du Village* , jouée pour la clôture du Théâtre à la dernière Foire S. Germain le 6. Avril dernier. La Dlle Cheret , connue sous le nom de la *Petite Tante* , qui avoit joué le Rolle de Pierrot , qui est le principal de la Pièce , a représenté le même Rolle à cette reprise , avec les mêmes applaudissemens.

Le

Le 13. on remit au Théâtre une Pièce d'un Acte, en Vaudevilles, de la Composition de Mrs le S. \* \* & Dor. \* \* intitulée, la *Reine du Barostan*, laquelle avoit été représentée en 1730. sous la direction du sieur Pontau, sur un Théâtre qu'il avoit fait construire dans un Jeu de Paume de la rue de Buffry. Le sieur Hamoche, connu depuis long tems pour un excellent Acteur Comique, y jouoit le Rolle de Pierrot, avec un applaudissement général. Ce même Acteur vient de reparoitre aujourd'hui jouant son même Rolle & dans la même Pièce avec les mêmes applaudissemens dont le Public l'avoit déjà honoré; il fit un compliment qui fut très-bien reçu; il chanta après un nombre de Vaudevilles sans suite & interrompus, dans le goût burlesque de Scarron, ce qu'on appelle communément un *or-pourri*; il fut terminé par un Air Italien que le même Acteur chanta, jouant de la Guittarre, d'une manière tout a fait comiques.

On représenta ensuite le Coq du Village, dont on vient de parler; la Dlle Lany, cadette, dansa les nouveaux Caractères de la Danse, avec toute l'intelligence & la précision possibles.

Le 24. la Dlle Puvignée, nouvelle Danseuse;

seule, âgée de sept ans, dans sa seule une Entrée avec toutes les graces & la vivacité possibles ; elle fut généralement applaudie.

Le 30. on remit au Théâtre une Pièce d'un Acte, en Vaudevilles avec des Divertissemens, qui a pour titre, *les jeunes Mariés*, laquelle avoit été donnée dans sa nouveauté à l'ouverture de la Foire Saint Laurent 1740. L'Auteur y a fait quelques changemens qui ont été goûtés du Public.

On croit devoir avertir que le nouvel Entrepreneur de ce Jeu, a fait quelques changemens très-convenables dans la Salle de ce Spectacle ; il a fait construire un nouveau Parterre dans la même position, où sont les Parterres des autres Théâtres de Paris, où toutes sortes d'honnêtes gens, Bourgeois & autres, peuvent être placés sans crainte d'y être confondus avec les gens de Livrée, le Roi ayant défendu par son Ordonnance du 17. Juin dernier, aux Laquais & aux autres gens de Livrées d'entrer à l'avenir sous aucun prétexte, même en payant, au Spectacle de l'Opera Comique, comme cela se pratique pour tous les autres Théâtres de Paris.

On a construit aussi un nouvel Amphithéâtre

phiteatre contigu au Parterre, où l'on est placé beaucoup plus commodément que dans l'ancien Parquet.



## NOUVELLES ETRANGERES.

### TURQUIE.

**O**N a appris de Constantinople, que les troupes Ottomanes étoient en pleine marche vers Erzerum, pour s'opposer aux entreprises de Thamas Kouli-Kan; que la Flotte destinée pour la Mer Noire, se disposoit à mettre à la voile, & que le Grand Seigneur avoit ordonné d'embarquer sur quelques-uns des Bâtimens de cette Flotte cent pièces de canon, de douze livres de balle, qui avoient été fondus nouvellement à Topkana.

On a appris depuis, que l'on continuoit avec toute la diligence possible les préparatifs de guerre, pour s'opposer aux entreprises de Thamas Kouli-Kan, qu'on dit s'être avancé à Amadan avec une armée nombreuse, & qui paroît être dans le dessein de former le Siège de Bagdad.

### R U S S I E.

**O**N mande de Pétersbourg, que le 6. du mois dernier, le Sénat avoit envoyé ordre au Comte de Munich, fils de celui qui est exilé en Sibérie, de se retirer à Wologda avec toute sa famille; de ne mener avec lui aucun domestique étranger, & que ce Comte seroit déjà parti pour s'y rendre, si la Czarine ne lui avoit permis de différer son départ jusqu'après

qu'après les couches de la Comtesse son épouse. Les biens que S. M. Cz. lui avoit laissés après la disgrâce de son pere, ont été confisqués, & cette Princesse ne lui accorde qu'une Pension de 1000. Roubles pour sa subsistance.

S U E D E,

**O**N apprend de Stockolm du 21 du mois dernier, que le Colonel Palmstruck, à la tête de 150. Suedois, a défait dans la Bothnie Occidentale un détachement d'Infanterie, de Dragons & de Hussards, des troupes de la Czarine.

L'équipage d'un Vaisseau, venu des Côtes de Finlande, a rapporté que le 31. Mai dernier, les Galeres Russiennes, commandées par le Général Keyth, avoient attaqué celles de Suede, qui sont sous les ordres du Vice-Amiral Falkengren, & que les unes & les autres s'étoient canonnées & bombardées pendant plusieurs heures avec beaucoup de vivacité.

On appris de Pétersbourg, que S. M. Cz. & le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, avoient renouvelé le Traité conclu entre la Russie & la Pologne sous le Regne de la feuë Czarine.

Le 30. du mois dernier, le Lieutenant Colonel Lingen arriva à Stockolm d'Abo, d'où il a été dépêché au Roi par les Barons de Cederncreutz & de Nolcken, pour informer S. M. que le 27. du même mois les articles préliminaires de la paix entre la Suede & la Russie avoient été signés par les Ministres Plénipotentiaires des deux Puissances, lesquels étoient convenus, qu'en attendant la conclusion d'un Traité définitif, on cesseroit de part & d'autre les actes d'hostilité. Cette nouvelle, qui fut publiée le lendemain

## 1634 MERCURE DE FRANCE

lendemain au bruit des timbales & des trompettes, a causé une joye générale.

La Suede s'est engagée par les articles préliminaires de l'accommodement, de céder à la Russie la partie de la Finlande, qui est de l'autre côté de la riviere de Kymen, & la Forteresse de Missot avec le territoire qui en dépend, & on assure que la Russie restituera à la Suede la Bothnie, la Province de Nyland & la Carélie Suedoise, avec les districts d'Abo, de Biornebourg & de Tavasthus.

S. M. a envoyé ordre à les Généraux de faire rentrer ses troupes dans leurs quartiers & aux Galeres, de revenir dans le Port de Stockolm, pour y être désarmées.

Le Roi, accompagné du Sénat, se rendit le 3. de ce mois à l'Assemblée des Etats, & S. M. s'étant placée sur son Trône, les Etats élurent unanimement Frédéric Adolphe, Prince de Holstein, Evêque de Lubec, pour succeder à la Couronne. Ce Prince fut proclamé le 4. en cette qualité avec les cérémonies accoutumées en pareille occasion, & le même jour, on fit partir deux couriers, l'un pour lui porter la nouvelle de son Election, & l'autre pour remettre aux Ministres Plénipotentiaires du Roi la Ratification des articles préliminaires de paix signée par S. M.

Les Commissaires établis par les Etats du Royaume, pour juger les Généraux qui ont été arrêtés, prononcèrent le premier de ce mois la Sentence du Comte de Leuvenhaupt, qui a été condamné à avoir la tête tranchée, & dont les biens ont été confisqués.

La Sentence, qui avoit été prononcée il y a quelque tems par les mêmes Commissaires contre le Général Buddenbroëck, a été confirmée par la Diette.

ALB-

ALLEMAGNE.

**O**N apprend de Vienne du 22. du mois dernier, que le Colonel Buckow, second Adjudant du Prince Charles de Lorraine, arriva le 12. de l'armée commandée par ce Prince, lequel l'a dépêché pour porter à l'Impératrice Douairiere la nouvelle de la prise de Friedberg. On a sçu par cet Officier, que la garnison de ce Château, composée de 83. Officiers & de 1226. Soldats, avoit été faite prisonniere de guerre.

On mande du 30. du mois dernier, que les troupes Françaises, qui étoient en Baviere, étant décampées des environs d'Ingolstadt, se sont rassemblées à Donawert, & que le 26. du même mois, le Corps de réserve, commandé par le Prince de Conty, qui a sous ses ordres le Marquis du Chayla, Lieutenant Général, & les Marquis d'Argouges & de Rambure, Maréchaux de Camp, se remit en marche pour s'approcher du Neckre. Ce Corps de réserve est composé de la Brigade des Vaisseaux Infanterie, de la Brigade de Cavalerie de Choiseul, & des Régimens de Dragons d'Orleans & de Vibraye.

Le reste de l'armée a pris la même route en quatre Divisions, dont la premiere, composée des Brigades d'Infanterie de Champagne, de Royal & de la Couronne; des Brigades de Cavalerie de Chepy & de la Perouse, & du Régiment Colonel Général des Dragons, partit le 27. Cette Division est commandée par le Marquis de Clermont Gallerande, lequel a sous ses ordres le Comte de Montesson, Lieutenant Général; les Marquis de Châseron & du Châsteler, le Prince de Pons, le Marquis de Lange-rôn, le Marquis de Maupeou & le Comte de la Luzerne, Maréchaux de Camp.

La seconde Division, laquelle décampa le 28.

H est

La seconde Division, laquelle décampa le 20<sup>e</sup> est composée des Brigades d'Infanterie de Bourbonnois, de Lyonnais & de la Saarre; de celles de Cavalerie de Cossé & de Fitzjames, & elle est commandée par M. de Louvigny, qui a sous lui le Comte de Danois, Lieutenant Général; le Duc de Boutteville, le Marquis de Caraman, le Comte de Clermont Tonnerre, le Comte de Rupelmonde, le Comte de Mauroy & le Duc de Brillac, Maréchaux de Camp.

Elle fut suivie le 29. par la troisième Division, à la tête de laquelle sont M. de Lutteurs, le Marquis du Cayla & le Comte de Coigny, Lieutenans Généraux; le Marquis de Brun, le Comte de Rieux, le Marquis de Brezé, le Comte de Fontaine-Martel, le Marquis d'Hautefort & le Comte d'Harcourt, Maréchaux de Camp, & qui est composée des Brigades de Normandie, de Poitou & de Bretagne, Infanterie; de deux Brigades de Cavalerie & du Régiment de Dragons de la Reine.

La quatrième & dernière Division marcha le 30. sous les ordres de M. Phelippes, du Comte de Bavière & du Prince de Montauban, Lieutenans Généraux, & des Marquis de Refuge, de Beranger, de la Ravoye, de Monconseil, d'Armentieres, du Comte de Bissy & du Prince des deux Ponts, Maréchaux de Camp. Dans cette Division, sont les Brigades d'Infanterie de Picardie, de Bouzols, de Montmorin & d'Alsace; celles de Nugent, de Rosen & de Crussol, Cavalerie, & les Régimens de Dragons de sainte Mesme & de Lillebonne.

Le rendez-vous de ces troupes étoit à Wimpfen; & la route qu'elles ont dû suivre, étoit à Oppinguen, à Norling, à Bopfinguen, à Neuhim, à Thann, à Hall, à Stingen & à Hoentheim.

On a appris de Francfort que l'Empereur y étoit arrivé d'Ausbourg le 28. du mois dernier.

Selon les lettres reçues de Bavière, le Comte de Keventuller y a fait publier de la part de la Reine de Hongrie une Déclaration, portant que tous les habitans des Villes, Bourgs & Villages de cet Electorat, lesquels se soumettront volontairement aux troupes de cette Princeesse; & qui se tiendront tranquilles dans les lieux de leur demeure, seront non seulement traités avec douceur, mais encore qu'on leur fournira des grains & les bestiaux dont ils auront besoin, pour cultiver leurs terres; & qu'on usera des dernières rigueurs de la guerre contre ceux qui attaqueront les troupes de S. M. H.

Ces lettres ajoûtent que le 19. du mois dernier, le Général Nadasti s'étoit mis en marche du Camp de Geiffenteldt avec un Corps de 2300. hommes de Cavalerie Hongroise, pour s'avancer vers le Mein, & pour aller joindre l'armée des Alliés, que le Colonel Pichel étoit parti du même Camp avec le Corps d'Artillerie, pour diriger les opérations du Siège de Braunau; qu'on avoit conduit de Passau devant cette Place douze pièces de gros canon, pour la battre en breche; que le 18. on avoit travaillé à les mettre en batterie, & que le 20. elles avoient commencé à tirer.

On apprend de Stockohm, que le bruit y couroit que les Ministres Plénipotentiaires, qui assistent au Congrès d'Abo de la part de la Czarine & du Roi de Suède, y avoient signé la Convention Préliminaire d'un Armistice entre les troupes des deux Puissances.

On a appris du Camp de Selingestatt du 30. du mois dernier, que le Comte de Straes ayant quitté celui de Höchst, qui est au-dessous de Francfort, & ayant fait marcher le 17. & le 18. sur le Haut Mein les troupes qu'il commande, le Maréchal de Noailles partit de Geraw avec l'armée du Roi, &

H ij qu'il

qu'il arriva en trois jours dans la Plaine vis-à-vis d'Aschaffembourg, dont les Alliés avoient été à portée de s'emparer, parce que cette Ville étoit de leur côté.

Les deux armées étant campées en présence l'une de l'autre, le Mein entre deux, le Maréchal de Noailles, après avoir placé deux Brigades vis-à-vis le Pont de pierre d'Aschaffembourg, fit occuper sur le Haut & sur le Bas Mein différens postes, pour ôter aux Alliés les moyens de faire arriver des Substances dans leur Camp. Cette position de l'armée du Roi produisit l'effet qu'on en attendoit, & le Comte de Stairs ayant reconnu qu'il lui étoit impossible de rester plus long tems dans son Camp, lequel étoit appuyé par la droite au Village de Kleinftheim, & par la gauche à Aschaffembourg, il se mit en mouvement la nuit du 26. au 27. pour marcher sur Hanaw.

Le Maréchal de Noailles, qui en fut averti à une heure après minuit, monta à cheval, & ayant donné l'ordre pour que les troupes du Roi se tinssent prêtes à marcher, il alla reconnoître les mouvemens des Alliés qu'il vit en marche sur deux Colonnes. Il revint à Selingestatt, où il y avoit deux Ponts, sur lesquels il fit passer le Mein aux trois Brigades d'Infanterie d'Auvergne, de Touraine & d'Orléans, qui furent jointes peu de tems après par la Brigade des Gardes Françaises & par celle de Noailles. Pendant que l'Infanterie passa le Mein sur le Pont de Selingestatt, 11. Escadrons de Cavalerie, 21. de Dragons & 6. de Hussards, passèrent la même Rivière aux gués qui y avoient été reconnus.

Ces troupes étant arrivées au de-là du Mein, le Maréchal de Noailles plaça une Brigade d'Infanterie sur le bord du Mein dans un Village qui fermoit sa droite; il appuya la gauche à un bois, & la

la Cavalerie ayant occupé le centre, la Plaine se trouva entièrement fermée.

Le Maréchal de Noailles, après avoir fait cette première disposition, repassa le Mein, pour donner ses ordres aux troupes auxquelles il n'avoit pas fait passer la Riviere, & pour observer les mouvemens des Alliés. Il découvrit qu'au lieu de continuer leur marche, ils se formoient sur plusieurs Lignes composées alternativement, sans aucun intervalle, d'Infanterie & de Cavalerie, & que les troupes du Roi s'avançoient au de-là du Village d'Ettingen par un défilé formé par un Ravin, sur lequel il n'y avoit qu'un seul Pont. Le Maréchal de Noailles se porta aussi tôt au Village d'Ettingen, mais les cinq Brigades d'Infanterie & une partie de la Cavalerie ayant déjà passé le défilé, & ces troupes se trouvant fort près de l'armée des Alliés, qui étoit en bataille, le Maréchal de Noailles ne s'occupa qu'à faire la meilleure disposition que le terrain permettoit.

Les troupes du Roi essuyèrent, sans tirer, le feu de la Mousqueterie des Alliés, & elles les attaquèrent trois fois, mais elles ne purent rompre leur première Ligne, laquelle étoit soutenue par deux autres, appuyées au Mein & à des bois qu'on ne pouvoit tourner.

Le Maréchal de Noailles s'étant déterminé par cette raison & par celle de la superiorité du nombre des Alliés sur celui des troupes du Roi, à faire cesser l'attaque, nos troupes repassèrent le défilé en très-bon ordre, & elles retournerent camper à Seltingstatt.

Dans ce combat, qui a duré plus de trois heures, & pendant lequel le feu des Alliés a été aussi vif que continu, les François ont eû environ 600. hommes de tués & 1200. de blessés, dont un grand nombre l'a été légèrement. Les Alliés y ont perdu

## 1630. MERCURE DE FRANCE

environ 5000. hommes, dont la plus grande partie a été tuée par notre artillerie, & on leur a pris trois pièces de canon & quelques Evendarts.

Pendant la nuit, le Comte de Stairs se mit en marche pour se rendre à Hanaw, & il s'est retiré avec tant de précipitation, qu'il a laissé sur le champ de bataille deux pièces de canon, & 600. blessés que le Maréchal de Noailles a fait transporter dans nos Hôpitaux, où on en prend beaucoup de soin.

Les principaux Officiers que nous avons perdus dans cet action, sont le Duc de Rochefort, le Comte de Sabran, & le Marquis de Fleury; le Marquis de Chabannes Marolles & le Marquis de Vandeuil, Lieutenans des Gardes du Corps; de la Rochejaquelin, de Quiffelin, le Chevalier de Roncherolles & de Vandeuil, Exempts; les Marquis de Wargemont & de Mesley, Officiers de la Compagnie des Gendarmes; le Coigneux Officier de la Compagnie des Cheval-Legers, le Comte de Coerlogon, Enseigne de la seconde Compagnie des Mousquetaires, Mrs Binon, le Marquis de Langey, Boucoiran, Borillon, Charpentier & d'Averolles, Capitaines au Régiment des Gardes Françaises.

Les principaux Officiers blessés, sont le Comte d'Eu, le Duc d'Harcourt, le Duc de Boufflers, le Comte de Beuvron; Mrs de Chersey, des Cajoux, & de Montgibaut, Lieutenans des Gardes du Corps; de Beaumont, Enseigne; le Baron d'Ordré, Mrs d'Andelau, d'Espinchal, de Puyol, de Chalabre de Morival, de Maneville, de Blaru, d'Anget, de Verceil, de Saint Chamant, de Sept Maisons, de Le vignan, de Vogue, H tier & d'Armanville, Exempts des Gardes du Corps, les Marquis de S. Chamant & de Marinville Officiers de la Compagnie des Gendarmes, le Comte de Marignane, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Cheval-Legers, le  
Marquis

Marquis de Chabannes, Cornette de la seconde Compagnie des Moulquetaires ; Mrs de Gault & de Combes, Lieutenans des Grenadiers à cheval ; le Marquis de Bourdeilles, le Comte de Biron, le Vicomte de Coetlogon, les Marquis de Gustine, de Maupeou, de Vaubecourt, de Balleroy, Colonels d'Infanterie ; M. de Chabot la Serre, Mestre de Camp de Cavalerie, & Mrs de S. Maurice, de Soupire, de S. Aubin & de Chambon, Capitaines au Régiment des Gardes Françoises.

On a appris de Lintz, que la Reine de Hongrie y avoit reçu le 25. du mois dernier l'hommage des Etats de la Haute Autriche, & qu'elle avoit confirmé à cette occasion les privilèges des habitans de cette Province. S. M. H. a accordé le pardon à plusieurs personnes, qui avoient été arrêtées pour avoir montré de l'attachement aux intérêts de l'Empereur.

On mande de Wimphem, que 2000. Hussards ont fait prisonniers les malades qui suivoient l'armée du Maréchal de Broglie, & les Soldats qui leur servoient d'escorte.

Les avis reçus de Bavière portent que l'Empereur étoit convenu d'une suspension d'armes avec la Reine de Hongrie.

On a appris du Camp de Steinheim du 12. de ce mois, que le Comte de Stairs ayant fait marcher le 28. du mois dernier à la pointe du jour, l'armée qu'il commande, pour se rendre à Hanaw, il campa ce jour-là dans les environs de cette Ville ; qu'il s'avança le lendemain à Enckheim sous Bergon, entre Hanaw & Francfort, & qu'il envoya de ce camp sur la Nied, à Wiebel & à Grunau, différens Corps de troupes, lesquels se porterent le 3. de ce mois du côté de Hoeslm.

Le Maréchal de Noailles, qui étoit resté depuis le 17. du mois dernier à Selzingstatt, on decampa

le 2. de ce mois, pour se rendre à Steinheim, où il étoit plus à portée d'observer les mouvemens de l'armée des Alliés. Il y apprit le 7. que le Comte de Stairs avoit porté une partie assez considérable de ses troupes du côté de Felhenheim, pendant qu'il en rassembloit d'autres à Hoefcht, & sur cet avis il fit partir le même jour le Marquis de Montal, Lieutenant Général, avec les trois Brigades d'Infanterie, du Roi, Dauphin, & des Irlandois; les Brigades de Cavalerie des Cuirassiers & des Carabiniers; la Brigade du Mestre de Camp Général de Dragons; les deux Régimens de Hussards de Betchiny & d'Estershazy, avec vingt pièces de canon, & il lui donna ordre d'aller camper avec ces troupes dans la Plaine d'Ostembach. Ce Général fit avancer en même tems à Sprinlingen, sous les ordres du Chevalier d'Apcher, Maréchal de Camp, les Régimens de Cavalerie Royal Allemand, & Royal. & le Régiment de Dragons de Surgeres.

Le Maréchal de Noailles a laissé l'armée Française dans cette position jusqu'au 12. de ce mois au matin, qu'il a pris le parti de se rapprocher du Rhin.

La Reine de Hongrie a nommé le Prince de Lobckowitz, pour commander ses troupes en Italie, à la place du Comte de Traun.

On a appris de Bavière, que les troupes Bavauroises, qui étoient en garnison dans Braunaw, ont capitulé.

On mande de Hambourg du 12. de ce mois, qu'il y arriva le 9. de Stockolm un courier, par lequel l'Evêque de Lubeck a appris qu'il avoit été élu pour succéder à la Couronne de Suède.

Selon les avis de Suabe, la premiere Colonne de l'armée, commandée par le Prince Charles de Lorraine, passa le 8. de ce mois au matin le Danube; elle fut suivie le même jour après midi par la seconde

conde Colonne, & le lendemain par la troisième.

On mande de Braunaw, que les Troupes Impériales, qui y étoient en garnison, en étoient sorties le 4. de ce mois, conformément à la Capitulation dont le Gouverneur de la Place est convenu avec le Commandant des troupes Autrichiennes, qui en ont formé le Siège.

Les mêmes avis portent que le Comte de Sekendorf ayant envoyé le Comte, Rambaldi au Baron de Berencklau, pour traiter de l'évacuation de Straubingen avec ce Général, ce dernier avoit fait réponse qu'il ne pouvoit entrer en aucune négociation à ce sujet, sans la participation du Prince Charles de Lorraine.

On a appris de Studgard, que les trois Colonnes de l'armée commandée par ce Prince, ont dû arriver le 18. de ce mois sur le bord du Neckre.

### E S P A G N E.

ON apprend de Madrid du 2. de ce mois, que l'Intendant de Marine de Malaga a mandé au Roi, qu'un Pacquetbot Anglois, commandé par le Capitaine Davidson, avoit été pris dans les environs d'Alhucemas par l'Armateur François-Marie Valenzula, & que les Armateurs Don Joseph Vila & Sebastien de Morales, avoient enlevé sur la Côte de Barberia, à la hauteur de l'Isle d'Alboran, les deux Vaisseaux *La Marie* & *le Guillaume Marie*.

Deux autres Bâtimens de la même Nation, nommés *le Succés* & *la Charmante Galiotte*, ont été conduits au Port de Bayona, par l'Armateur François Barrera, qui s'en est rendu maître sur la Côte de Portugal.

On a appris de Guarnizo, que la Frégate *le Royal Biscaïen*, armée en course par Don François

N v Lariera,

Larrea, est rentrée dans la Riviere de Santander avec le Vaisseau Anglois le *Swift*, dont elle s'est emparée dans les environs du Cap de Clare.

Les Armateurs Espagnols ont encore pris depuis peu les Vaisseaux *la Vierge*, *l'Esperance*, *l'Aigle*, *le Guillaume*, *l'Agréable*, *le Henry*, *le Gloucester*, *le Joseph*, *le Loyal*, *le Bersey*, & *le Profit*.

Deux Armateurs Espagnols ont brûlé sur la Côte d'Afrique les Vaisseaux *le Cap Coart*, *l'Aigle de Rhodes Island* & *le S. Jacques*. ils se sont rendu maîtres des Vaisseaux *la Reine de Hongrie* & *le Worcester*, & ils ont obligé le Vaisseau *l'Hironas. le*, d'aller échoüer sur la Côte.

Un autre Armateur Espagnol s'est emparé du Vaisseau *le Succés*, commandé par le Capitaine Gibson.

Le Gouverneur de Porto Cavallo a mandé au Roi, que le Chef d'Escadre Knowles, n'ayant point été découragé par le mauvais succès qu'il avoit éprouvé à l'attaque de la Guerra avoit remis à la voile de Caracao le 31. Mars dernier avec onze Vaisseaux de guerre de l'Escadre Angloise qu'il commande, une Galiotte à Bombes, deux Bâtimens de transport, & quatre autres Vaisseaux, qu'il a contraint les Hollandois de lui fournir, contre les intentions & les ordres des Etats Généraux, & qu'étant arrivé le 26. du mois d'Avril dans les environs de Porto Cavallo, il avoit jetté l'ancre à l'Est de cette Place sous les Quais de Barbara; qu'il avoit fait avancer deux Vaisseaux, pour tâcher de démonter deux batteries l'une de douze & l'autre de sept canons placées à la pointe basse du côté opposé au Château, mais que ces Vaisseaux, quoique tirant de revers sur ces batteries ne leur avoient causé aucun dommage. que sur le soir toutes les troupes de débarquement, qui étoient sur les Vaisseaux

seux de l'Escadre ennemie, étoient descendues à terre, & qu'elles avoient attaqué les troupes Espagnoles qui gardoient les batteries; que les Anglois, malgré la vivacité de leur feu, avoient été mis en déroute; qu'ils avoient regagné précipitamment leurs chaloupes, & que les Espagnols en avoient tué un grand nombre, en les poursuivant; que le 4. du mois de Mai, le Chef d'Escadre Knoules avoit fait canonner en même temps le Château, les deux batteries de la pointe basse, & trois autres batteries que les Espagnols avoient établies sur le rivage; que le feu des Anglois avoit duré depuis midi, jusqu'à neuf heures du soir, mais que la plûpart de leurs Vaisseaux avoient été si maltraités qu'ils avoient été obligés de se retirer, & que leur Escadre n'étant plus en état de former aucune entreprise, avoit repris la route de la Jamaïque.

Les Espagnols ont pris les Vaisseaux Marchands *la Fourmy*, *le Lyon* & *le Gibraltar*.

## ITALIE.

ON apprend de Venise, que l'on a senti à Palerme & à Catana, une secousse de tremblement de terre, qui a causé à ces deux Villes un dommage considérable.

## GENES ET ISLE DE CORSE.

ON mande de Genes, que M. Giustiniani est enfin arrivé à la Bastie, & que depuis le 18. du mois dernier qu'il y est débarqué, il ne s'y étoit rendu personne de la Campagne, à cause des défenses rigoureuses que les Chefs des Rebelles leur ont faites d'entretenir aucun commerce avec les Geneis.

Les Rebelles ont résolu de ne commettre aucune hostilité contre la République ni contre les Insu-

H vj laires

laires qui lui sont demeurés fidèles, à moins qu'ils n'en fussent attaqués; ils n'ont jamais paru si unis qu'ils le sont présentement; ils obéissent aveuglément à leurs Chefs, lesquels ont fait passer par les armes un habitant de Rostino, convaincu de vol & d'assassinat, & ont fait brûler la maison d'un autre, coupable des mêmes crimes.

Le 21. du mois dernier, la Duchesse de Modène reçut de France un courrier, dont les dépêches l'ont déterminée à partir incessamment pour s'y rendre, & la République lui ayant accordé une Galère pour la transporter à Marseille, cette Princesse n'attendoit plus qu'un tems favorable pour s'embarquer.

Une Barque sur laquelle étoient douze Forçats avec deux Bonevogliés, un Algouzin & quatre soldats, ayant mis à la voile pour aller chercher du Lest à la Plage de S Pierre d'Aréna, les Forçats se sont soulevés, & ayant jetté à la Mer ceux de l'équipage qui ont voulu leur faire résistance, ils se sont réfugiés à bord d'un Vaisseau de guerre Anglois, dont le Capitaine a refusé de les rendre, prétendant qu'ils devoient jouir de la protection du Pavillon de la Grande Bretagne.

Le Senat envoya le 20. du mois dernier des Députés à Mr. de Jonville, Envoyé Extraordinaire du Roi de France, pour faire des excuses à ce Ministre, de la violence commise par des Sbirres, lesquels avoient tenté d'enlever un prisonnier qui s'étoit sauvé dans l'Hôtel de cet Envoyé & pour l'assurer que ces Sbirres avoient été condamnés à six mois de prison, & que leur Officiers avoit été cassé.

M. Giustiniani a mandé au Senat que peu de jours après son arrivée à la Bastie il avoit adressé à toutes les Prévés une Lettre Circulaire, par laquelle

quelle il les exhortoit à envoyer leurs Députés pour lui déclarer leurs prétentions, & que par la même Lettre il leur avoit fait espérer que la République, pourvû qu'ils fussent véritablement disposés à demeurer sous son obéissance, leur accorderoit tout ce qu'ils demanderoient de juste & de raisonnable, que les Députés de plusieurs Pièves s'étoient déjà rendus à la Bastie, & que l'Evêque Mariotti étoit de ce nombre.

On a appris de Calvi que les Rebelles, qui s'étoient assemblés dans les environs de Campoloro, s'étoient déterminés, aussitôt qu'ils ont été informés du débarquement de M. Giustiniani, de s'avancer à Cazineca, afin d'être plus à portée de traiter avec ce Commissaire Général.

Les avis de Lombardie marquent que deux Régimens d'Infanterie & deux de Cavalerie, des troupes Piémontoises qui sont dans les Duchés de Parme & de Plaisance, s'étoient mis en marche par ordre du Roi de Sardaigne, pour retourner dans le Piémont.

On a appris qu'il y a eu dans le Duché de Plaisance un Ouragan si terrible, que plusieurs maisons ont été renversées, & que la plupart des arbres ont été abbatus. Cet accident a jeté dans une extrême consternation les peuples de ce Duché, lesquels craignent de ne pouvoir continuer de payer les 6000 florins, qu'ils sont obligés de fournir tous les mois, pour subvenir aux dépenses de la guerre.

On mande de la Bastie, que les Rebelles ont dû tenir le 14 de ce mois une Assemblée générale, & qu'ils avoient répondu à l'Officier Génois qui leur avoit été envoyé par M. Giustiniani, Commissaire Général de la République, qu'ils avoient exposé leurs prétentions au feu Marquis Spinola: que c'é-

toit

toit à M. Giustiniani à déclarer ce que la République vouloit leur accorder, & que lorsqu'ils en seroient instruits, ils examineroient, si les conditions qui leur seroient proposées, pourroient leur convenir.

### GRANDE-BRETAGNE.

**O**N mande de Londres du 4. de ce mois qu'il y arriva le 3. de l'armée sur le Mein un courrier dépêché par le Lord Carteret, pour informer les Seigneurs Régens du Royaume, que le 27. du mois dernier, il y avoit eü une action très vive entre cette armée & une partie des troupes Françoises, commandées par le Maréchal de Noailles, & suivant les dépêches de ce courier, il paroît que l'armée des Alliés, quoiqu'elle s'attribuë l'avantage de ce combat, a fait une perte beaucoup plus considérable que celle de S. M. T. C. & qu'elle a été obligée en se retirant vers Hanaw, de laisser ses blessés sur le champ de bataille, & ses malades dans le camp qu'elle a abandonné.

Le Duc de Cumberland a eü la jambe percée d'une balle; le Duc d'Artemberg, Général en Chef des troupes Autrichiennes, a été aussi blessé d'un coup de feu; le Lord Clayton, Brigadier Général au service du Roi, a été tué; le Baron d'Isan & le Comte de Monroy, Lieutenans Généraux dans les troupes Hanoveriennes, ont reçu plusieurs blessures, & le Régiment Anglois de Ligonier a beaucoup souffert, ainsi que plusieurs au res, particulièrement ceux de Ligne & de Strum, des troupes de la Reine de Hongrie, les batteries que les François avoient établies sur le bord du Mein, ayant été servies avec la plus grande vivacité, & le canon ayant tué beaucoup de monde.

L'Equi-

L'Equipage d'un Bâtiment, revenu de Port Mahon, a rapporté que la Galiothe armée en course par le Capitaine Smith, s'étoit emparée d'un Vaisseau Espagnol, chargé de vin, de cochenille & de bois de Campeche.

On a appris par un Bâtiment arrivant de la nouvelle York, qu'un Brigantin de la même Nation, sur lequel il y avoit des munitions de guerre, destinées pour la Guerre, avoit été pris par le Vaisseau de guerre *le Lanceston*, ainsi que deux autres Bâtimens, l'un de 300. tonneaux, & l'autre de 250 dont la charge consistoit en argent, en cochenille & en cuirs.

Depuis l'arrivée du courrier par lequel on a appris l'action du 27. du mois dernier, on en a reçu un autre qui a apporté une Relation de ce combat, laquelle contient les particularités suivantes.

Le Roi ayant été informé le 26. que le Maréchal de Noailles se proposoit d'empêcher la jonction de l'armée des Alliés avec les huit Bataillons qui étoient venus de Hanover, pour la renforcer, & avec le Corps de troupes Hessoises, qui est sous les ordres du Prince Georges de Hesse, S. M. manda à ce Prince de s'arrêter près de Hanaw, & elle résolut de faire rapprocher son armée de celle du Roi Très-Christien.

Dès que le Maréchal de Noailles eut reçu avis de ce mouvement, il fit marcher le long du Mein vers Seingstatt l'armée qu'il commande, & il fit passer la Riviere sur deux Ponts à cinq Brigades d'Infanterie, pendant que 29. Escadrons la passèrent à gué. L'artillerie qu'il avoit placée sur le bord du Mein, ayant commencé vers les dix heures du matin, à tirer sur l'armée des Alliés, qu'elle battoit en flanc, le Roi ordonna d'établir aussi quelques batteries, & les troupes des Alliés s'étoient avancées

avancées malgré la vivacité du feu de l'artillerie des François, elles arriverent à un bois, derrière lequel les 25. Bataillons & les 29. Escadrons, auxquels le Maréchal de Noailles avoit fait passer le Mein, s'étoient rangés en bataille.

L'Armée des Alliés se forma sur plusieurs Lignes composées alternativement, sans aucun intervalle, d'Infanterie & de Cavalerie, & elles s'étendirent devant le front des troupes Françaises, autant que le terrain pouvoit le permettre. Les troupes de la Reine de Hongrie occupoient le centre; l'aile droite étoit formée par les troupes Angloises, & celles de Hanover étoient à l'aile gauche, & ces différentes troupes avoient avec elles leur artillerie. Les François esuyèrent, sans tirer, le feu de la Mousqueterie des Alliés, & ils les attaquèrent trois fois. Dans la première attaque, la Cavalerie de la Maison du Roi Très-Chrétien chargea avec une extrême valeur les troupes Autrichiennes, & elle les fit d'abord plier, mais ces troupes se rallièrent en peu de tems, & elles soutinrent tous les efforts que cette Cavalerie fit pour les enfoncer.

Le Maréchal de Noailles voyant que les François pouvoient d'autant moins esperer de rompre la première Ligne des Alliés, que ceux-ci étoient fort supérieurs en nombre, il se détermina à faire cesser l'attaque, & le Corps de troupes Françaises, qui avoit passé le Mein, retourna au camp de Selingstatt, le Maréchal de Noailles ayant laissé à Atchaffembourg le détachement par lequel il avoit fait occuper ce poste avant le combat.

La nuit suivante, l'armée des Alliés décampa pour se retirer sous Hanaw, & n'ayant pas allés de chariots pour transporter tous ses blessés, elle a été obligée d'en laisser environ 600. sur le champ de bataille.

Les

Les François assûrent n'avoit eû que 600. hommes de tués & 1200. de blessés. La perte des Alliés est beaucoup plus considérable, & l'on prétend qu'elle monte au moins à 5000. hommes.

Outre le Duc de Cumberland, le Duc d'Aremberg, le Baron d'Issin & le Comte de Monroy, il y a eû plusieurs autres Officiers de distinction de blessés, & le Général Egonier, les Majors Généraux Honeywood & Johnson, le Brigadier Général Hasck, le Colonel Peers & le fils du Comte de Monroy, sont de ce nombre.

La blessure du Duc de Cumberland, qui a eû le bras de la jambe percé d'une balle, n'est pas regardée comme dangereuse, mais on craint que celle du Duc d'Aremberg, auquel on a tiré une balle qui lui étoit restée dans l'épaule, ne soit pas sitôt guérie.

Le Roi a été pendant tout le tems de l'action, à la tête des troupes Angloises, & étant descendu de cheval, il s'est porté avec la plus grande intrépidité dans les endroits où il y avoit le plus de péril.

Les Vaisseaux de guerre *le Biddesfort & la Lime*, qui étoient allés croiser dans la Manche, sont rentrés dans le Port de Plymouth, où le Vaisseau *l'Aldborough* s'est rendu de Liverpool, & le premier y a conduit une prise Espagnole, à bord de laquelle il y avoit un grand nombre de barils de poudre.

On a appris de la Jamaïque, que les Vaisseaux de guerre *le Gowey, le Reppon & l'Aventure*, ont enlevé plusieurs Batimens Espagnols, parmi lesquels est le Vaisseau *le Saint Joseph Elias el Desidero*, de 500. tonneaux, qui alloit de Cadix à la Vera Cruz, & dont on dit que la charge est estimée 100000. livres sterlings.

On mande des Isles sous le vent, que deux Armateurs

mateurs Espagnols avoient été conduits à Saint Kits, & que le Vaisseau, de guerre *le Southsea-Castle* s'étoit emparé d'un autre Armateur de la même Nation, de vingt canons & de 140. hommes d'équipage.

Les Vaisseaux de guerre, *le Pembroke*, *la Prise de Pembroke* & *le Garland*, sont arrivés aux Dunes, ayant sous leur convoi plusieurs Bâtimens, entr'autres le Vaisseau de Registre *le Saint-Rosaire*, qui a été pris & conduit à Gibraltar, par le Vaisseau *le Romney*.

Un Vaisseau de guerre Anglois a coulé à fond dans les environs du Cap de Gat, un Armateur Espagnol, de 20. Canons & de 150. hommes d'équipage.

## HOLLANDE ET PAYS-BAS.

**O**N mande de la Haye du 19. de ce mois, que la Diète de l'Empire a écrit aux Etats Généraux une Lettre, laquelle porte que l'Empereur, par un effet du zèle louable dont il est animé pour le Bien Public, a non-seulement fait connaître ses dispositions pour la Paix, mais encore a souhaité que l'Empire, conjointement avec les autres Puissances qui seront invitées, contribuât par sa médiation & par ses bons offices, à terminer les différends de S. M. I. & de la Reine de Hongrie; que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, se sentent d'autant plus obligés de travailler à procurer un accommodement entre ces deux Puissances, qu'ils savent combien la Paix est nécessaire à l'Allemagne & à toute l'Europe; qu'ayant examiné cette affaire dans leurs délibérations particulières, & ayant pesé mûrement toutes les circonstances

constances, ils ont pris unanimement, dès le 17. du mois de Mai dernier, la résolution d'employer tous les moyens qui dépendroient d'eux, pour rétablir la tranquillité en Allemagne, & de se charger de la médiation entre l'Empereur & la Reine de Hongrie, moyennant le concours du Roi de la Grande Bretagne & des Etats Généraux, & une assurance suffisante, de la part des deux Puissances engagées dans la guerre, pour l'acceptation de cette médiation; que les preuves éclatantes, qu'en plusieurs occasions les Etats Généraux ont données de leur affection pour le Corps Germanique, ne laissent point lieu à la Diète de douter qu'ils n'ayent pour agréable la communication qu'on leur fait sur une matière si importante; que le Corps Germanique les prie de vouloir bien lui faire savoir s'ils veulent être Médiateurs conjointement avec l'Empire, & que dans ce cas, les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, ne manqueraient pas de faire de leur côté tout ce qui sera possible & convenable dans les conjonctures présentes, pour faire réussir la Médiation.

Le 17. de ce mois, le Comte de Sintzheim, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur auprès de la République de Hollande, donna part aux Etats Généraux de l'Armistice conclu par les Comtes de Seckendorf & de Kevenhuller.

Les Régimens Anglois de Rothe & de Howard, & celui des Montagnards, arriverent le 10. du mois dernier à Bruxelles, & le lendemain ils continuerent leur route, pour aller joindre l'armée des Alliés, commandée par le Comte de Stairs. 400. Chariots chargés d'habits & de plusieurs autres choses nécessaires aux troupes dont cette armée est composée, marchent avec ces Régimens.

## 1744 MERCURE DE FRANCE

Le dernier courier , qui est arrivé de Ha-  
naw , a rapporté que le Duc d'Artemberg étoit  
hors de danger , & qu'on espéroit qu'il seroit  
bientôt rétabli de sa blessure.

Le 18 de ce mois le Baron de Reischach ,  
Envoyé Extraordinaire de la Reine de Hongrie ,  
communiqua au Président de l'Assemblée des  
Etats Généraux, quelques dépêches qu'il avoit  
reçûes de Vienne le même jour par un cou-  
rier extraordinaire , & par lesquelles il apprit  
que la Reine de Hongrie n'avoit point voulu  
ratifier l'Armistice dont le Comte de Kevenbül-  
ler étoit convenu conditionnellement avec le Com-  
te de Seckendorf , jusqu'à ce qu'elle fut ins-  
truite des intentions de ses Alliés.

Toutes les troupes que la République a con-  
fenti de fournir à la Reine de Hongrie , se-  
ront assemblées le deux du mois prochain à  
Doësbourg , & le jour suivant elles marche-  
ront vers Munster , où elles seront reçues par  
les Commissaires de S. M. H. Le Comte Mau-  
rice de Nassau , qui les commande en chef , a  
pris le 26 de ce mois la route d'Arnhem , avec  
le Baron de Ginkel , un des Généraux , qui  
doivent servir sous ses Ordres.



FRANCE



## FRANCE,

## NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &amp;c.

**L**E 2. de ce mois, le Prince de Grimbergen, Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur, eut une audience particulière du Roi, & il y fut conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs.

La Charge de Premier Gentilhomme de la Chambre qu'avoit le Duc de Rochecouart, qui a été tué au Combat donné près du Mein le 27. de ce mois, a été accordée par le Roi au Fils de ce Duc.

Un courier dépêché de Stockholm le 5. de ce mois par le Marquis de Lanmary, & arrivé à Versailles le 17. a apporté la nouvelle de la conclusion de la Paix entre la Russie & la Suède, & de l'Élection faite unanimement pour succéder au Trône de Suède, de l'Evêque de Lubeck, lequel a été proclamé le 4.

On ne sçait pas encore le détail des conditions

conditions de la Paix , & on a seulement appris que par les Articles Préliminaires du Traité , la Suède est convenüe de céder à la Russie le Gouvernement de Kimengor , jusqu'à la première branche de la Rivière de Kimen , du côté de la Suède , ainsi que la Forteresse de Missot , & son territoire , qui est d'environ deux lieues.

Le Roi a quitté le 11. de ce mois le deuil que S. M. avoit pris le 20. du mois dernier pour la mort de la Duchesse Doüairiere de Bourbon.

Le Roi a fait Maréchaux de Camp , le Duc de Chartres & le Duc de Penthièvre , & S. M. a nommé Brigadier M. de Cremille , Maréchal des Logis de l'armée du Roi , commandée par le Maréchal de Noailles.

M. Boucher , Intendant de la Généralité de Bourdeaux , ayant demandé au Roi la permission de revenir , S. M. a nommé , pour lui succéder , M. de Tourny , Intendant de la Généralité de Limoges , lequel est remplacé par M. de la Chaigneraye , Maître des Requêtes.

Le Roi a donné la place de Conseiller d'Etat

l'Etat, vacante par la mort de M. de Vastan,  
 M. de la Galaisiere, Maître des Re-  
 cûtes & Intendant en Lorraine, & celle  
 de Conseiller d'Honneur au Parlement,  
 qu'avoit M. de Cramaille, à M. de Ferio  
 d'Argental, Conseiller au Parlement.

Les troupes Françoises qui étoient en  
 Bavière sous les ordres du Maréchal de  
 Broglie, étant retournées à Donawert,  
 elles en repartirent le 26. du mois der-  
 nier & les jours suivans, pour aller à  
 Wimphen sur le Nekre. Ces troupes y sont  
 arrivées successivement par divisions, & le  
 1. de ce mois, elles s'y sont trouvées en-  
 tièrement rassemblées. Le Maréchal de Bro-  
 glie s'est rendu à Wimphen, à la tête de  
 la troisieme division, & il en est parti le  
 9. après avoir remis le Commandement  
 de l'armée au Comte de Saxe. Ce Lieu-  
 tenant Général commandera sous les or-  
 dres du Maréchal de Noailles toutes ces  
 Troupes, qui se sont mises en marche  
 pour aller à Spire.

**BENEFICES DONNÉS.**

L'Abbaye de S. Georges des Bois, Or-  
 dre de S. Augustin, Diocèse du Mans,  
 vacante par le décès du dernier Titulaire, à  
 M. Lefevre de Megrigny, Acolythe du Dio-  
 cèse de Paris.

Celle de la Reole , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Tarbes , vacante par le décès de M. de S. Marfaut de Chateillaillon , à M. de *Beauvoil de S. Aulaire* , Prêtre , Vicaire Général de Tarbes.

Celle de Sandras , Ordre de S. Benoît , Diocèse d'Alais , vacante par la mort de M. de Maniban , Archevêque de Bordeaux , à M. l'Abbé *Hardoin* , Prédicateur de S. M.

Celle de S. Pierre d'Auxerre , Ordre de S. Augustin , à M. l'Abbé de Boucoiran , ( Joseph de Calviere ) frere de feu M. de Boucoiran , Capitaine au Regiment des Gardes Françoises , tué au Combat donné près du Mein le 27. du mois dernier.

Le Prieuré de S. Blaise du Houx , dans la Paroisse de Supille , Diocèse du Mans , vacant par le décès de M. Chevalier , à M. *Froger*.

Le 31. de ce mois Monseigneur le Dauphin alla voir l'Hôtel des Invalides pour la première fois ; ce Prince y arriva vers les cinq heures après midi & entra par la porte du Dôme , du côté de la Campagne ; M. le Comte d'Argenson , Ministre de la Guerre , avec le Gouverneur de l'Hôtel , & un détachement des soldats qui étoient sous les armes , le reçurent à la porte,

Le

Le Curé des Invalides , accompagné de son Clergé , lui présenta l'Eau benite & le harangua. Ce Prince a été gardé suivant l'usage par les Invalides mêmes , & dans la visite qu'il a faite dans toutes les parties de l'Hôtel , il a été suivi par une garde de bas Officiers.

Tous les Invalides qui étoient en prison , furent relâchés par ordre de Monseigneur le Dauphin , qui ordonna aussi d'en faire rentrer plusieurs dans l'Hôtel qui en avoient été chassés pour differens sujets.

Monseigneur le Dauphin qui 'avoit été chargé d'annoncer de la part du Roi , au Gouverneur , que S. M. lui donnoit 4000. livres de pension sur l'Ordre de S. Louis , & la Croix de S. Louis au Major , leur fit part de ces graces avec beaucoup de bonté. On fit trois salves de l'Artillerie des Inyalides. Ce Prince sortit de l'Hôtel par la grande porte , traversa la Cour , les soldats Invalides étant sous les armes ; il se rendit à l'Hôtel de Chastillon , chés M. le Duc de Chastillon son Gouverneur , où il soupa à une table de quinze Couverts , Il y eût trois autres tables , sçavoir une pour les Officiers des Gardes du Corps , une pour les Gardes du Corps , & une autre pour les Pages , sans compter tous les gens de Livrée du Roi auxquels on donna aussi à souper. I U

Il y eut une tres-belle illumination dans le Jardin de cet Hôtel & un Feu d'Artifice. Monseigneur le Dauphin parut fort content de ce brillant Spectacle. Il partit de l'Hôtel de Chastillon vers les 11. heures ; il rendit une Visite à Madame la Duchesse d'Orleans qui étoit à Chaillot, chés laquelle la Reine soupoit : ce Prince y resta une demie heure, & de là il retourna à Versailles.

Le 31. Juillet, la Reine accompagnée des Officiers de sa Maison & des Dames de sa Cour, arriva sur les sept heures du soir au Monastère de Chaillot, où S. M. vit d'abord S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans, & eut une conversation avec cette Princesse dans les Bosquets du Jardin. La Reine alla ensuite visiter le Convent, & à son retour elle entra avec S. A. R. dans un Cabinet de verdure, où l'on servit des Glaces. Sur les huit heures & demie, S. M. & S. A. R. se mirent à table ; le Souper dura jusqu'à dix heures ; il y eût plusieurs autres tables servies avec la même profusion & la même délicatesse, & quantité de toutes sortes de rafraichissemens. Vers les 11. heures, Monseigneur le Dauphin, qui au retour de l'Hôtel des Invalides, avoit soupé chés M. le  
 Duc

Duc de Chastillon , entra dans le Salon. Ce Prince , après avoir embrassé S. A. R. resta environ une demie heure, & retourna ensuite à Versailles. S. A. R. étoit accompagnée de la Duchesse de Modène & de la Princesse de Modène , sa fille aînée. La Reine joua ensuite au Jeu de Cavagnote , & retourna à Versailles vers les trois heures du matin.

Le premier , le 6. le 8. & le 10. Juillet , il y eût Concert chés la Reine ; M. de Blamont , Sur-Intendant de la Musique du Roi en semestre , fit chanter le Ballet des *Fêtes Venitiennes* , dont les principaux rolles furent parfaitement bien exécutés par les Dlls Lalande , Romainville & Deschamps , & par les sieurs d'Angerville , Dubourg & Poirier.

Le 13. le 17. & le 20. M. Royer fit concerter devant la Reine son dernier Ballet du *Pouvoir de l'Amour* , lequel fut exécuté au mieux , & fit beaucoup de plaisir à toute la Cour ; les principaux rolles furent remplis par les Dlls Fel & Mathieu , & par les sieurs Benoît & Jelyot , & par les autres sujets qu'on vient de nommer.

Le 22. le 24. & le 27. la Reine entendit le Ballet de *l'Europe Galante* ; la

I ij Dlle

Elle Romainville remplit le rôle de *Roxane*, les autres furent chantés par les mêmes sujets.

*EXTRAIT d'une Lettre, écrite de Troyes au sujet de l'Élection d'un Maire.*

**M**onsieur Remond, Ecuyer, ancien Conseiller aux Bailliage & Siège Présidial de Troyes, & Conseiller de Ville, dans l'Élection qui se fit le 11. Juin dernier à la Maison de Ville, fut nommé Maire, & réunit tous les suffrages; il y a peu d'exemples d'une Election aussi unanime; un Choix aussi généralement applaudi, justifie celui que M. le Pelletier de Beaupré, Intendant de la Province de Champagne fit de sa personne, en le nommant son Subdelgué au mois de Mai 1741. Le nouveau Maire qui fut installé le 27. Juin avec les cérémonies usitées, avec un concours extraordinaire de peuple, qui témoigna par ses acclamations réitérées, la joye dont il étoit pénétré, donna le 9. Juillet, dans la grande Salle de la Maison de Ville un superbe Souper; il y eût deux tables de trente Couverts, servies avec autant de profusion que de délicatesse; les vins les plus exquis, & les liqueurs les plus rares y furent distribués abondamment; on admira sur tout l'ordre

tre & l'arrangement des Desserts, dont le goût ne fut pas moins satisfait que le coup d'œil.



MORTS ET NAISSANCES.

**L**E 29. Juin, M. François-Honoré de Maniban de Casaubon, Archevêque de Bordeaux & Abbé de l'Abbaye de Sandras O. S. B. Diocèse d'Alais, mourut sans son Diocèse. Il fut nommé à l'Abbaye de Sandras le 15. Août 1712. Il fut fait au mois de Juillet 1714. Vicaire Général du Diocèse de Toulouse & Grand Archidiacre. Il fut nommé Evêque de Mirepoix le 8. Janvier 1721. fut sacré & prêta serment de fidélité entre les mains du Roi, le 11. Novembre de la même année. Il fut nommé le ... Octobre 1729. à l'Archevêché de Bordeaux, & prêta serment de fidélité au Roi le 11. Avril 1730. Il étoit fils de François Lancelot de Maniban de Casaubon, Conseiller au Parlement de Toulouse, & de D. & Cousin germain de M. Gaspard-Joseph de Maniban, Marquis de Maniban & de Campagne, Baron de Casaubon & de Busca, aujourd'hui Premier Président du Parlement de Toulouse, depuis le 9. Octobre 1721. qui de son mariage avec

D. Jeanne-Christine de Lamoignon Blancmesnil, n'a que deux filles ; sçavoir Made. la Marquise de Malause Bourbon, & Made. la Marquise de Livry Sanguin ; la famille de Mahiban connue autrefois sous le nom de la Bassa, est noble & Originaire du Pays d'Armagnac ; & elle porte pour Armes ; d'Azur à deux bourdons de Pelerin, d'or passés en sautoir, les pointes basses, & accompagnés en chef d'un Croissant d'or, & en pointe de trois larmes d'argent, posées, une à chaque flanc, & l'autre en pointe.

Le 11. Juillet, M. Nicolas *Havetel*, Seigneur de Vauciennes, le Camoy, la Chapotte &c. Prêtre Chanoine & Grand Archevêque de l'Eglise Cathédrale de Châlons, en Champagne, & Grand Vicaire du Diocèse, mourut à Epernay, âgé de plus de 80. ans, au grand regret de tous les Pauvres, dont il étoit le pere ; il étoit fils de Claude *Havetel*, Ecuyer Seigneur de Vauciennes, Président des Trésoriers de France à Châlons, & de Dlle Catherine Maillet ; il avoit pour frere M. de Vauciennes, sous Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises en 1687 par la mort du quel sans alliance, il étoit devenu l'héritier de sa famille, & pour sœur Catherine *Havetel*, mariée le 7. Juin 1695. avec Antoine Mathieu Vidard, Chevalier Seigneur de S. Clair, Lieutenant au Régiment

meft des Gardes Françoises , puis Lieutenant de Roi en Champagne au Département de Reims , dont elle fut la première femme & mere d'André-Claude-Amable Vidard , Seigneur de S. Clair , Mefre de Camp de Cavalerie , Exempt des Gardes du Corps , Chevalier de S. Louis & Lieutenant de Roi en Champagne , & Louis-Antoine Vidard de S. Clair , Seigneur de Vauciennes , auffi Mefre de Camp de Cavalerie , Exempt des Gardes du Corps & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis. Le corps de l'Abbé de Vauciennes , qui donne lieu à cet article , fut transporté le lendemain 12. Juillet en fon Château de Vauciennes , à une lieue d'Épernay , pour y être inhumé dans la Chapelle de fa famille.

Le 12. Meffire Jacques-Benigne *Boffuet* ; ancien Evêque de Troyes , depuis 1718 , & Abbé de Saint Lucien de Beauvais depuis le 12 Avril 1704 , mourut à Paris , âgé de 82 ans ; il étoit neveu de M. Jacques - Benigne *Boffuet* , Evêque de Meaux , l'un des plus fçavans Prélats qui ayent paru dans l'Eglife , mort à Paris le 12 Avril 1704 ; il étoit fils d'Antoine *Boffuet* , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi , mort le 29 Janvier 1699 , & de Dame Renée-Gaureaul du Mont , & il avoit pour frere aîné Louis.

## 1656 MERCURE DE FRANCE

*Bossuet*, Seigneur d'Azû-les-Cosne, Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, mort le.... laissant de son mariage avec Dame Marguerite de la Briffe, Demoiselle Marguerite-Benigne Bossuet, fille unique mariée à l'âge de 19 ans, le 21 Mai 1722. avec Louis-Antoine de la Roche-Fontenilles, Marquis de Rambures & de Fontenilles, & morte sans enfans le 25. Octobre 1728.

Le.... Juillet, M. Jean Mathias *Barthelemy de Grammont de Lanta*, Evêque de Perpignan, sacré le 26. Mai 1726. Abbé de Calers, O. C. Diocèse de Rieux, depuis 1717. de Nôtre-Dame d'Arles, O. S. B. Diocèse de Perpignan, depuis 1723. & de la Réale dans la Ville de Perpignan, depuis 1725. mourut dans son Diocèse, âgé de 55. ans; il étoit fils puîné de Jacques-Barthelemy de Grammont, Baron de Lanta, & de D. Catherine de Riquet, sœur de M. de Riquet, Président à Mortier au Parlement de Toulouse, & de feu M. le Comte de Caraman, Lieutenant Général des Armées du Roi; la famille de Barthelemy Grammont Originnaire d'Avergne, & de puis transplantée, il y a environ 200. ans, à Toulouse, & où elle est regardée comme l'une des premières du Parlement, porte pour Armes d'Azur à trois bandes d'or.

Le

Le 17. M. Paul-Estienne *Desmaretz de Cramaille*, Conseiller au Parlement de Paris, reçû le 20 Février 1714, puis Conseiller d'honneur au même Parlement, depuis le . . . Janvier 1738, mourut à Paris âgé de 51 ans & sans être marié; il étoit frere de D. Henriette-Magdelaine *Desmaretz* mariée le 20 Fevrier 1702, avec Charles d'Angennes, Marquis de Poigny, Colonel du Régiment Royal de la Marine & Brigadier des Armées du Roi, tué à la Bataille de Malplaquet, le 11 Septembre 1709; il étoit fils de M. Jean-Baptiste *Desmaretz de Vaubourg*, Sire & Baron de Cramailles, mort Sous-Doyen des Conseillers d'Etat & Privé du Roi, le 26 Avril 1740. & de Dame Marie-Magdeleine-Voisin de la Noiray, morte le 9 Mai 1711. M. de Cramailles étoit cousin-germain de M. le Maréchal de Maillebois, & la Généalogie de sa famille sera rapportée dans le Supplément à l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne auquel on travaille actuellement.

Le 20. M. Felix *Aubery*, Chevalier Marquis de *Vastan*, Baron de Vieuxpont, Conseiller d'Etat, Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, y mourut dans la cinquante-deuxième année de son âge.

Il étoit fils aîné de M. Jean-Aubery,  
 L v Chevalier

Chevalier Marquis de Vastan, Villeneuve sous Barillon, Baron de Cernieres, Conseiller du Roi en ses Conseils, Lieutenant pour le Roi au Gouvernement de l'Orléanois & Pays Blaisois; & de feuë Dame Magdeleine Louise de Bailleul, ayant pour frere M. Jean Baptiste-Louis Aubery de Vastan, Chevalier non-Profès de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Capitaine au Régiment des Gardes Françaises; & pour sœurs Dame Marie-Catherine-Louise Aubery de Vastan, veuve de M. Jean-Anne Aubery, Chevalier Comte de S. Ines, Seigneur de Trilport & de S. Vau-bourg, & Dame Marie-Jeanne Aubery de Vastan, veuve de M. Armand de Bethune, Comte d'Orval, Seigneur & Prince Souverain de Boisbelle & d'Enrichement.

Il avoit épousé en premières nœces Damoiselle Thérèse Fontaine, fille de Claude Fontaine, Ecuyer Conseiller Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France & de ses Finances, & de Dame Louise-Jeanne de Gondrecourt, son épouse: Il avoit eu de ce mariage Dame Marthe-Antoinette Aubery de Vastan, mariée en 1732, à M. Jean Louis Portail, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Président du Parlement de Paris, seul fils de  
 feu

feu M. Portail , premier Président du même Parlement , & en secondes nœces , Damesse Marie-Renée le Mairat , fille de M. Jean-Louis le Mairat , Conseiller du Roi en ses Conseils , Maître des Requêtes Honoraire de son Hôtel , & de Dame Renée Ballet , son épouse.

Il reste de ce dernier mariage deux fils & une fille ; il avoit été successivement Avocat du Roi au Châtelet de Paris en 1715 , Conseiller au Parlement en 1716 , Maître des Requêtes en 1718.

Il fût nommé Intendant du Hainaut en 1723 , & de la Généralité de Caën en 1727 ; Prevôt des Marchands de la Ville de Paris en 1740 , & Conseiller d'Etat au mois de Mars dernier.

Il a rempli ces différentes places en homme qui les méritoit , & s'y est rendu recommandable par un attachement inviolable à ses devoirs , un amour constant pour la Justice , & une supériorité de talents , qui le rendoit digne des plus grands emplois.

Une simplicité noble , un génie élevé , des connoissances étendues , un caractère bien faisant étoient joints en lui à la plus haute vertu.

L'estime générale qu'il s'étoit acquise par tant de rares qualités , & les regrets sin-

## 1760 MERCURE DE FRANCE

eres des Grands & du Peuple, justifient  
assés cet éloge.

Le 20 Mai dernier, Dame Anne-Ma-  
rie-Jeanne *Dupuis*, épouse de Messire Louis-  
Alexandre de Savary, Seigneur de Saint-  
Just &c. Conseiller du Roi en ses Con-  
seils, grand Maître des Eaux & Forêts de  
France au Département de Normandie,  
& mariée le 10 Septembre de l'année  
dernière, accoucha d'un fils, son premier  
enfant, qui fût ondoyé le même jour; le 9  
Juin suivant, les cérémonies du Baptême  
furent supplées, en l'Eglise de Saint Ger-  
main de l'Auxerrois sa Paroisse, à cet  
enfant qui fut nommé sur les Fonds,  
Charles-Louis. Le Parain a été Messire . . . .  
de Savary, Seigneur du Tronc &c. Abbé  
de Beaulieu, Diocèse de Langres, Doyen  
& Vicaire Général d'Evreux, son oncle  
paternel. La Maraine, Dame Marie-Anne  
l'Epinau, veuve de M. Charles - Ruau Du-  
tronchot, Chevalier de l'Ordre de saint  
Michel, sa bisayeule maternelle.

Le 21 Juin dernier, Dame Elisabeth-  
Marie *Dupuis*, épouse de Messire Louis-  
Léon de Bouthillier Chauvigny, Comte  
de Beaujeu, Baron de Lorme &c. &  
mariée le 14 Août de l'année dernière;  
accoucha d'un fils, son premier enfant,  
qui fut baptisé en l'Eglise de S. Eustache  
sa

la Paroisse , & nommé sur les Fonds de Bapême Charles-Léon.

Le Parain a été M. Claude-Léon de Bouthillier de Chauvigny , Marquis de Vardeuvre , des Hayes d'Angylon , Vicomte de Rhodes , Brigadier &c. son oncle paternel , la Maraine a été Dame Marie-Anne l'Epinau , veuve de M. Charles-Ruau Dutronchot , Chevalier de l'Ordre de S. Michel , sa bifayeule maternelle.



## ARRETS NOTABLES.

**O**RDONNANCE du Roi du 10 Juillet, portant augmentation de 36000. hommes de Milice , dont la teneur suit

Sa Majesté jugeant nécessaire pour le bien de son service, d'augmenter de 36000. hommes le corps de Milices, elle en a fait dresser de répartition sur les Provinces & Généralités du Royaume , & en conséquence, elle a ordonné & ordonne ce qui suit.

**A R T. I.** Il sera levé dans les Provinces & Généralités du Royaume , conformément à l'état de répartition qui sera joint à la présente Ordonnance, 36000. hommes de nouvelle Milice , lesquels seront répartis par les Intendants desd. Provinces & Généralités, par préférence

préférence sur les Villes , & subsidiairement sur les Paroisses du plat-Pays , eû égard au nombre de feux ou de familles dont elles seront composées, & tiré au sort entre tous les garçons demeurant actuellement dans lesd. Villes & Paroisses , de l'âge de 16. ans & au dessus jusqu'à 40. de taille de cinq pieds au moins , & de force convenable à servir.

I L. Les jeunes gens mariés , de l'âge de vingt ans & au-dessous ayant la taille & les qualités ci-dessus prescrites , seront assujettis à tirer au sort concurremment avec les garçons, sans qu'aucun puisse en être dispensé pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit ; & à leur défaut le sort sera tiré entre tous les hommes mariés , de l'âge de 40. ans & au-dessous.

III. Ordonne S.M. auxd. garçons ou hommes mariés, qui se trouveront dans le cas de tirer au sort , de comparoître pardevant le Commissaire chargé de la levée , le jour qui aura été indiqué pour tirer , à peine d'être déclarés Miliciens , & contraints de servir à la place de ceux à qui le sort sera échu.

IV. S. M. voulant que lad. Milice soit assemblée du 15. Octobre prochain au premier Novembre suivant au plus tard , tous ceux à qui le sort sera échu ou qui auront été déclarés Miliciens pour cause d'absence, seront tenus de se rendre dans ledit tems

**aux**

aux Lieux de l'assemblée, à peine des galères perpétuelles.

V. Le service desdits Miliciens fera de six années, & ils ne pourront s'absenter, sans congé, de la troupe dont ils seront, à peine d'être poursuivis & punis de mort comme défecteurs, suivant la rigueur des Ordonnances.

VI. Entend S. M. que jusqu'au jour de l'assemblée, ceux des Miliciens qui seront journaliers, soient employés par les Paroisses, par préférence à tous autres habitans, & en cas qu'ils aillent travailler dans les Paroisses voisines, leur enjoint S. M. d'en avertir les Officiers des Communautés, de leur déclarer le Lieu où ils se rendront, & de se trouver à l'assemblée dans le tems ordonné, sous les peines portées par l'Article IV. de la présente Ordonnance.

VII. Conformément à l'Article VIII. de l'Ordonnance du 12. Novembre 1733. dont S. M. a jugé à propos de renouveler les dispositions, tout Milicien qui aura servi pour sa Paroisse le tems de six années, ne pourra être imposé à la Taille personnelle ou industrielle, que deux années après l'expiration de son service, pour ses biens propres, ou pour ceux qui lui viendront du chef de sa femme, s'il se ma-

rié dans le cours desdites deux années, & dans le cas où ledit Milicien prendra pendant ledit tems, des Fermes ou Exploitations étrangères, il sera pour raison d'icelles, taxé d'office modérément par les Intendans dans la Province pour laquelle il aura servi. Ordonne S. M. que le Milicien qui se trouvera marié lorsqu'il marchera pour sa Paroisse, soit diminué de dix livres sur la quote personnelle pour chacune de ses années de service. Veut au surplus S. M. que les peres desdits Militiens soient exempts de Collecte pendant que leurs enfans serviront à ladite Milice, & que pendant ledit tems leurs quotes de Taille ne puissent être augmentées par les Collecteurs.

VIII. Lors de l'assemblée desdits Militiens, il leur sera fourni par les Paroisses, un bon Chapeau bordé en argent faux, avec les autres parties de l'habillement, & l'argent réglé par l'Article XII. de l'Ordonnance du 12. Novembre 1733.

IX. Veut au surplus S. M. que ses Ordonnances précédentes auxquelles Elle n'entend déroger, qu'à l'égard de ce qui se trouvera de contraire à la présente, soient exécutées selon leur forme & teneur. Mande & ordonne S. M. aux Gouverneurs & ses Lieutenans Généraux en ses Provinces, aux Intendans

JUILLET. 1743. 166.

Intendans desdites Provinces, de s'employer chacun à son égard, & selon qu'il leur est prescrit, à l'exacte observation & exécution de la présente Ordonnance. Ordonne aussi S. M. aux Gouverneurs de ses Villes & Places, à tous Baillis, Sénéchaux, Prévôts, Juges, leurs Lieutenans & autres ses Officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à ladite exécution. Fait à Versailles, le 10. Juillet 1743. signé LOUIS.  
Et plus bas M. P. DE VOYER D'ARGENSON.

*ETAT contenant la répartition de 36000 hommes de Milice, qui doivent être fournis par les Villes & subsidiairement par les Paroisses du plat-Pays des Provinces & Généralités du Royaume, en exécution de l'Ordonnance du 10. Juillet 1743.*

La Généralité de Paris fournira 2160 hommes.

La Généralité de Soissons fournira 1080 hommes.

La Généralité d'Amiens fournira 1080 hommes.

La Généralité de Rouen fournira 1800 hommes.

La Généralité de Caën fournira 1080 hommes.

La Généralité d'Alençon fournira 1440 hommes.

Le

## 1666 MERCURE DE FRANCE

La Généralité de Châlons fournira 1800. hommes.

Le Département du Duché de Bourgogne fournira 1800. hommes.

La Généralité d'Orléans fournira 1440. hommes.

La Généralité de Moulins fournira 720. hommes.

La Généralité de Tours fournira 1440. hommes.

La Province de Bretagne fournira 2520. hommes.

La Généralité de Poitiers fournira 1080. hommes.

La Généralité de Limoges fournira 720. hommes.

La Généralité de Riom fournira 720. hommes.

La Généralité de Lyon fournira 720. hommes.

La Généralité de Grenoble fournira 720. hommes.

La Provence fournira 720. hommes.

La Généralité de Montauban fournira 1080. hommes.

La Généralité d'Ausçh fournira 1080. hommes.

La Généralité de Bordeaux fournira 2160. hommes.

La Généralité de Bourges fournira 720. hommes.

JUILLET. 1743. 1667

Le Comté de Bourgogne fournira 1800. hommes.

La Province de Languedoc fournira 2520. hommes.

La Généralité de la Rochelle fournira 360. hommes.

La Province d'Artois fournira 720. hommes.

Le Département des trois Evêchés fournira 900. hommes.

La Province d'Alsace fournira 900. hommes.

La Province de Flandre & celle du Haynaut fourniront 720. hommes.

---

TOTAL 36000. hommes

---

### APPROBATION.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercur de France du mois de Juillet*, & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Août 1743.

HARDION.

# T A B L E.

<b>P</b> I E C I S FUGITIVS. Epitre à Mercure, & Ode à Mlle ***	1469
Réponse de M. Néricault Destouches à la Lettre du 28. Mai, touchant la Religion Chrétienne,	1475
Melpomene, Elégie,	1496
Extrait de Lettre sur les Antiquités de Corseuil, en Bretagne,	1500
Epitre en Vers à Mlle Des . . . .	1509
Lettre au sujet de la Chronologie & la Topogra- phie du nouveau Bréviaire de Paris,	1509
La Rose Cantate,	1520
Dissertation où l'on prouve que la Lune Paschale n'est pas celle de Mars,	1529
Vers pour le Portrait de Mlle Silvia,	1536
Lettre sur un animal extraordinaire,	1537
Réponse en Vers à la Question proposée dans le Mercure d'Octobre dernier,	1544
Discours sur l'Etude des Mathématiques,	1546
Bouquet à M. d'H ***	1549
Lettre sur les Ouvrages de Gui Arétin, Musicien,	1551
Vers à Mad. *** , le jour de sa Fête,	1566
Explication des Enigmes & des Logogryphes des Mercures de Juin premier & second Volume,	1568
Enigmes & Logogryphe,	<i>Ibid.</i>
<b>NOUVELLES LITTÉRAIRES, DES BEAUX-ARTS,</b> &c. Projet d'une nouvelle Edition de l'Histoire de Loirane,	1572
Œuvres de M. l'Abbé Privat de Molières,	1580
Nouveaux Elemens d'Algèbre,	1581
Introduction à la Chymie,	1582
Histoire de Cicéron,	<i>ibid.</i>
Montésuma, Tragédie,	1583
Almanach Chronologique,	1584
	Dissert-

Dissertation sur un Temple octogone ,	1588
Histoire de la Maison de Portugal ,	<i>ibid.</i>
Discours prononcés dans l'Académie Française , à la Réception de l'Evêque de Bayeux ,	1589
Discours prononcés à l'Académie des Beaux-Arts de Lyon ,	1594
Morts de Personnes Illustres ,	1611
Estampes nouvelles	1618
Remede pour les Descentes ,	1620
Chanson notée & Vaudeville ,	1622
Spectacles ,	1625
Nouvelles Etrangères , Turquie ,	1632
Russie ,	<i>ibid.</i>
Suede ,	1633
Allemagne ,	1635
Espagne ,	1633
Italie ,	1635
Genes & Isle de Corse ,	<i>ibid.</i>
Grande Bretagne ,	1638
Hollande & Pays-Bas ,	1642
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	1645
Bénéfices donnés ,	1647
Monseigneur le Dauphin va aux Invalides ,	1648
La Reine va voir Mad. la Duchesse d'Orleans à Chaillot	1650
Concerts chés la Reine ,	1651
Extrait de Lettre sur l'Élection d'un Maire ,	1652
Morts & Naissances ,	1653
Arrêts Notables ,	1668

---

*Errata du premier Volume de Juin,*

**P** Age 1088. ligne premiere , Description de la  
Haute Normandie , *lisez* du Pays de Cotentin.  
**P.** 1089. l. 12. & suivantes , *l.* de cette maniere le  
chiffre: 0

- chiffres Chronologiques , 1346. 1364. 1418.  
 P. 1228. l. 21. Farancourt, l. Favancourt.  
 Même page, l. 21. son fils, l. à son fils.  
 P. 1242. l. 5. du bas, de Bades. l. de Budes.  
 P. 1250. l. 26. consultez la Généalogie, &c. l.  
 consultez l'Histoire de la Maison Caraffe par Al-  
 dimari, 3. vol. *in-fol.*  
 P. 1251. Maître des Requêtes Honoraire, *ajou-*  
*tez*, & Conseiller d'Etat Ordinaire.  
 P. 1253. l. 15. & 16. deux mille livres, l. mille  
 livres.
- 

*Errata du second Volume de Juin.*

- P** Age 1360. ligne 4. du bas, Chaulieu, *lisez* ;  
 de Chaulieu.  
 P. 1432. l. 18. D D. MANSAT, l. D D. MANSART.  
 P. 1444. l. 11. d'Anjou, l. à Angers.  
*Ibid.* l. 20. e Simonn, l. Sifionne.
- 

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

- P** Age premiere, ligne 13. ton mérite, *lisez*  
 t'ont mérité.  
 P. 1473. l. 20. Efant, l. Enfant.  
 P. 1476. l. 17. *otez la virgule après vigueur.*  
 P. 1482. l. 5. & 6. pensée, l. pensée.  
 P. 1485. l. 3. resource, l. ressource.  
 P. 1489. l. 19. nons, l. nous.  
 P. 1492. l. 14. cherché, l. cherchée.  
 P. 1496. l. 21. m'est, l. m'es.  
 P. 1497. l. 2. *otez la virgule après forfaits.*  
 P. 1498. l. 16. vieillit, l. vicillit.  
 P. 1499. l. 12. vieillissent, l. vicillissent.

P.

- P. 1500. l. 6. m'opprimee, l. m'opprime.
- P. 1502. l. 6. du bas. Chambre quarrée &c.  
l. parfaitement quarrée & profonde du rez de  
chauffée, jusqu'à son sol, d'environ 4. pieds.
- P. 1512. l. 2. Clervaux, l. Clairvaux.
- P. 1514. l. 25. Clervaux, l. Clairvaux.
- P. 1520. l. 4. les, l. des.
- P. 1528. l. 21. où, otez ce mot.
- P. 1529. l. dernière, Junin, l. Juin.
- P. 1531. l. 2, cela, ajoutez pendant.
- P. 1533. l. 18. commencée, l. commencé.
- P. 1538. l. 10. & 11. exceptés, l. exceptés.
- P. 1541. l. 10. Lettré, l. Lettre;
- Ibid.* l. 14. grande, l. grandes.
- P. 1543. l. 2. du bas, d'autres, l. autres.
- P. 1544. l. 14. Où, l. Ou,
- P. 1546. l. 11. reprendre, l. repandre.
- P. 1549. l. 9. là que, l. là, que
- Ibid.* l. 11. on, l; on
- Ibid.* l. 12. même; l. même,
- P. 1550. l. 15. mentend, l. m'entend
- Ibid.* l. 16. éclattant; l, éclatant,
- P. 1553. l. 6. je, je ne.
- P. 1554. l. 13. étoient, l. étoit.
- P. 1556. l. 17. graveetoit, l. grave étoit.
- P. 1559. l. 25. *Spatium*. l. *Spatium*.
- P. 1563. l. 7. du bas, encheri, dessus l. en-  
cheri dessus,
- P. 1567. l. 10. & 11. du bas, livrer. l. livrer,  
l'allegresse l. l'allegresse.
- P. 1568. l. 12. œuil. l. œil.
- P. 1572. l. 23. l'enrichiront, l. l'enrichiront
- P. 1574. l. 2. Guerres, l. Guerres.
- P. 1581. l. 6. laise l. Blaise.
- P. 1593. l. 6. instruits; l. instruits,
- P. 1596. l. 8. etonnée; l. étonnée,
- P. 1599. l. 9. acquis l. acquis,

- P. 1613. l. 6. étoient très ressemblans. l. étoient  
non seulement très-ressemblans.
- Ibid.* l. 2. du bas appelloit. l. appelloit.
- P. 1614. l. 11. la. l. là.
- P. 1615. l. 3. du bas, sous l. à.
- P. 1616. l. 11. distinctif. l. distinctif.
- P. 1619. l. 9. affaire. l. affaires
- Ibid.* l. 24. *otez la virgule après caractère*
- P. 1620. l. 20. dès. l. des
- P. 1621. l. 5. Fauxbourg. l. Fauxbourg
- P. 1622. l. 16. *mettez une virgule après ravie*
- P. 1628. l. 23. Bulogne. l. Bologne
- P. 1630. l. 24. & 25. comiques, l. comique,
- P. 1633. l. 22. & 23. renouvellé. l. renouvelé
- Ibid.* l. 27. Cedemcreutz. l. Cederncreutz
- Ibid.* l. 28. Noleken. l. Nolcken
- Ibid.* l. 32. du. l. d'un.
- P. 1634. l. 5. du bas confisqués. l. confisqués

# MERCURE

DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI,

AOUST 1743.



A PARIS,

*Cher* } GUILLAUME CAVELIER,  
          } rue S. Jacques.  
          } La Veuve PISSOT, Quai de Conty,  
          } à la descente du Pont-Neuf.  
          } JEAN DE NULLY, au Palais.

---

M. DCC, XLIII.

*Avec Approbation & Privilège du Roi*

## A V I S.

**L'**ADRESSE générale est à Monsieur **MOREAU**, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris.* Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le *Mercure* à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercure* de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS



# MERCURE

DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

AOUST 1743.



PIECES FUGITIVES.

*en Vers & en Prose.*

---

IDILE.

*L'AMOUR vaincu par la Raison.*



Igné sujet des vœux des Bergers d'Arcadie,

Phillis dans la forêt porta sa rêverie ;

L'Amour y conduisit autrefois son Berger ;

A ij Philis

Philis craint , & Philis aime encor le danger.

Que ne peux-tu , Berger , y revenir comme elle ?

Ah ! Philis , trop d'amour n'a fait qu'un infidelle :

L'ingrat ne chérit plus l'objet qui l'a charmé ;

Meris seroit constant , s'il étoit moins aimé.

Elle implore Venus ; mais Venus , peu fidelle ;

Ne protegea jamais que qui change comme elle :

Philis vit ses moutons errer sur un coteau ;

Si Philis n'eut aimé , trop fortuné troupeau ,

Vous brouteriez encor le florissant Citise !

Ses yeux , libres alors , vous gardoient de surprise :

Mais tout change en aimant ; vous êtes malheureux ;

L'Amour de tous les maux est le plus dangereux.

Revenez , dit Philis , heurieuse indifférence ;

Mes malheurs ne sont dûs qu'à votre longue absence :

L'Amour , ce Dieu cruel que suivent les ennuis ,

A fait de nos beaux jours les plus ameres nuits ;

Et , vous aimable joug , Raison , brisez mes chaînes ;

Les douceurs de l'Amour ne valent pas vos peines.

La Raison , à ces mots , se présente à ses yeux ,

L'Amour l'avoit bannie autrefois de ces lieux.

Ce Dieu ne fut jamais ami de la Sagesse.

Philis , dit la Raison , quelle est votre foiblesse ?

Fuyez , fuyez l'Amour ; ses traits sont dangereux ;

Les plaisirs sont trompeurs , & l'Amour l'est comme eux.

Rappelez les vertus de votre sage mere ;

Joignez

Voignez à ses leçons son exemple severe ;  
 De l'Amour , disoit-elle , évitez les dangers ;  
 Gardez-vous moins des loups , Philis , que des Ber-  
 gers.

Inutile leçon ! le cœur change avec l'âge.  
 Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

Voyez-vous ce troupeau , qui pressant son retour ;  
 Semble de tous ses maux accuser votre amour ?  
 Votre chien fuit le loup , & le loup en furie ,  
 Approché impunément de votre bergerie.  
 Vos agneaux n'aiment plus à bondir dans les  
 prés ,

Et le bœuf à regret sillonne vos guerets.

Dans le miroir des eaux regardez votre image ;  
 Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

L'Amour a fait pâlir vos roses & vos lis ;  
 Philis , tout parle en vous de l'amour de Philis ;  
 Vous voyiez autrefois avec indifférence  
 Les Bergers à vos chants accommoder leur danse.  
 Fuyons , leur disiez-vous , tout amoureux fouci.  
 Mais les tems sont changés , & votre cœur aussi.  
 Vous étiez assés belle , en étant assés sage ;  
 Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

Meris fait vos plaisirs , ou plutôt vos malheurs ;  
 L'Amour n'aura jamais que de fausses douceurs.  
 Dans le bois , Philomele à peine rassurée ,

Vous dit jusqu'à quel point l'Amour porta Terèe ;  
Elle n'aima jamais ; douce félicité !

Mais l'Amour abusa de sa crédulité.

Le plus discret Amant n'est jamais allés sage.

Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

Combien de fois Meris , redoublant ses soupirs ,  
Vous montra du danger dans ses moindres de-  
sirs ?

Rappelez-vous d'Echo le rigoureux supplice ;

Autrefois elle aimait le dangereux Narcisse.

Trop épris de lui-même , il est sourd à ses pleurs ;

Echo , fidèle Echo , tu n'as que ses rigueurs !

Il n'est point de beauté que le tems ne ravage :

Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

Le tems flétrit la rose ; il flétrit nos beaux jours ;

La beauté plaît un tems ; la vertu plaît toujours.

De vos charmes naissans innocente victime ,

Ignorez-vous encor que l'Amour est un crime ?

Phylis , méfiez-vous d'un Berger complaisant ;

Un ennemi qui plaît est toujours trop puissant.

La beauté sans vertu n'est qu'un frêle avantage :

Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

Heureux le jeune cœur , qui sage en ses plaisirs ,

Dans la seule Raison a puisé ses desirs !

Il goûtera les fruits que produit l'innocence ;

Les plaisirs ne sont faits que pour l'indifférence.

Un

Qu'un cœur soit sans amour, il sera sans ennui,  
Il est toujours content, s'il est content de lui.

Ma fille, vous pleurez. Meris est un volage.  
Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage?

Ennuyé de servir une même beauté,  
Dans des liens nouveaux Meris est arrêté.

La pomme qu'il jeta contre la jeune Ismene,  
Ne m'a que trop instruit de sa nouvelle chaîne;  
C'étoit là le signal de quelque rendez-vous;  
Laissez-lui ce volage, il n'est pas fait pour vous.

Mettez au rang des biens le desir d'être sage:  
Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage?

La Raison par ces mots triomphant à son tour,  
Emut Philis, & prit la place de l'Amour.

*Par M. Rossignol.*





## ORAIISON FUNÈBRE

De S. E. M. le Cardinal de FLEURY,  
 Ministre d'Etat, &c. prononcée au Service  
 fait par ordre du Roi, dans l'Eglise de Paris  
 le 25. May 1743. Par le R. P. DE NEU-  
 VILLE, de la Compagnie de JESUS, impri-  
 mée à Paris chés J. B. Coignard & les Freres  
 Guerin, rue S. Jacques 1743. avec Appro-  
 bation & Privilege du Roi. vol. in-4°. grand  
 papier, pages 78.

L'Orateur a pris pour son texte ces paro-  
 les du Ch. 3. des Proverbes, *Beatus*  
*homo qui invenit sapientiam..... longitudo*  
*dierum in dexterâ ejus, & in sinistrâ illius di-*  
*vitia, & gloria. Via ejus, via pulchra, &*  
*omnes semite illius pacifica,* qu'il traduit ainsi :  
 » Heureux l'homme qui a trouvé la sagesse !  
 » ..... elle a la longueur des jours dans sa  
 » droite, & dans sa gauche les richesses &  
 » la gloire. Ses voies sont belles ; tous ses  
 » sentiers sont pleins de paix.  
 » L'avenir s'étoit-il dévoilé aux yeux de  
 » Salomon ? ( dit le Pere de Neuville ) Dans  
 » ce portrait du Sage qu'il vient de tracer ,  
 » ne reconnoissez-vous pas le Sage que nous  
 » regrettons, ses desseins pacifiques, ses  
 » titres, ses dignités, ses honneurs, la  
 » longue

» longue durée & la constante prospérité de  
» ses jours ?

Après avoir donné une idée générale des caractères de la véritable sagesse & des biens solides qu'elle procure, le P. de Neuville fait sentir combien les exemples en sont rares, & dit que la Providence en a fourni un modèle accompli dans la personne de feu M. le Cardinal de Fleury.

Il divise ensuite son Discours en trois parties.

Dans la première, il fait voir que M. le Cardinal de Fleury étoit parvenu aux honneurs par son mérite & par ses services ; dans la seconde partie, qu'il s'y est soutenu par ses talens, & dans la troisième, qu'il a illustré les honneurs par ses vertus.

En parlant de son élévation, l'Orateur demande si ce fut un de ces hommes qu'une heureuse occasion, une circonstance imprévue, que l'activité de l'ambition empresseée & hardie à précipiter le moment de la fortune, place tout à coup à la tête de l'Empire, étonné de les voir franchir d'un seul pas l'immensité de la distance, & paroître au bout de la carrière avant que de l'avoir parcourue ? . . . Fut-il un de ces hommes dont l'ambition profonde & dissimulée forme le tissu, noué le fil de ses intrigues à l'ombre & dans le silence, s'enveloppe dans un cer-

cle de projets obscurs, de manœuvres ignorées? . . . . . Regardera-t'on son élévation comme un effet du hasard, le hasard, mot vuide, inventé par l'ignorance, pour cacher sa honte, adopté par l'impiété, pour se défendre contre la raison, employé par la malignité timide & politique, pour censurer sans péril le choix du Prince?

Un mérite connu, estimé, éprouvé, fut le principe de l'élévation du Cardinal de Fleury; on n'y voit point de voiles ni de nuages; une dignité prépare à une autre dignité; on voit son élévation croître par degrés, avertir la jalousie, lui donner le tems de se precautionner, & lui ôter l'espérance de réussir.

Le P. de Neuville fait en cet endroit un portrait naturel des intrigues de la Cour, & de la sagesse avec laquelle l'Abbé de Fleury s'y conduisit, sagesse qui le fit élever à l'Episcopat.

Il représente l'Evêque de Frejus, uniquement occupé du soin de son Diocèse, oublier dans les montagnes de la Provence ses talens, qui deviennent inutiles. L'occasion les demande; il les retrouve.

Le Duc de Savoye, après avoir vû sa Capitale, prête à tomber sous nos armes, devenir par une révolution imprevûë le terme fatal de nos triomphes; entraîné par le cours  
de

de nos disgraces & de ses prospérités, pénetre dans nos Provinces.. Comment l'Évêque de Frejus se comportera-t'il dans une position si délicate ? ne craignez ni les imprudences d'une fermeté trop austere, ni les bassesses d'une rampante & timide politique. Guidé par la sagesse, il portera au Duc de Savoye le tribut de vénération & de complaisance que l'on doit à tous les Trônes; fidèle à son Maître, il ne déshonorera point le nom François par de lâches hommages rendus à la fortune. Ses attentions respectueuses lui attirent les regards & la bonté du Prince : une noble liberté lui concilie son estime : il refuse de se dire sujet, & il n'est point traité en ennemi; il défarme la Victoire, sans se soumettre au Vainqueur. . . . Il signale son zèle pour son Roi, & sauve son Peuple des fureurs de la Guerre.

Louïs X I V. avoit vû passer comme l'ombre sa nombreuse postérité : seul dans ses Palais immenses, il semble se survivre à lui-même : ses yeux, prêts à se fermer, n'apperçoivent à la place de tant de fleurs moissonnées dans leur Printems, qu'une fleur à peine éclosse. . . . Nouveau Joas, unique reste du sang de David, arraché au débris de son auguste Maison. . . . O si du moins il pouvoit, par ses leçons & par ses exemples, le former dans le grand art de regner ; mais

A vj le

le tems coule ; il pense donc à se remplacer auprès de son successeur. Sur qui tombera le choix de ce Prince, vieilli dans la connoissance des hommes, de ce Prince dont le choix des Bossuet & des Fenelon avoit prouvé les lumières ? il appelle l'Evêque de Frejus ; il lui remet les destinées de son sang & de son Royaume.

Ici l'Orateur voudroit terminer son Discours. Le suffrage du Pere, & les vertus du Fils : Louis XIV. & Louis XV. Avoit mérité la confiance de ce Roi qui fit la gloire de la France, avoit élevé à la France ce Roi qui en fait le bonheur : entreprendre d'ajouter à cet éloge, ne seroit-ce pas l'affoiblir ?

En effet, si le plus heureux effort de l'esprit humain est de former un autre esprit, que sera-ce d'élever un Prince né pour le Trône ? Le P. de Neuville fait ici l'énumération de toutes les grandes qualités que doit avoir celui à qui est confiée l'éducation d'un Prince ; mais s'il est si difficile d'élever un Prince né pour le Trône, qu'est-ce qu'élever un Prince déjà Roi ? Un enfant que le Trône attend, n'ignore pas qu'il a un Maître : un enfant qui occupe le Trône, ignore-t'il qu'il est Roi ? Je ne sçais quel cri du cœur l'avertit de sa grandeur ; il la sent avant que de la connoître. Trop prompt elevation d'un Prince, à quels périls n'exposez-

Sez-vous pas la vertu ? Quel esprit réunira  
 assés de lumières , de sagesse . . . . . pour re-  
 prendre son Roi sans lui déplaire , pour le  
 contredire sans l'irriter , concilier la ferme-  
 té avec la complaisance , l'autorité avec le  
 respect , le ton de Maître avec la soumission  
 de Sujet ? A ce portrait chacun nomme l'E-  
 vêque de Frejus , &c.

Dans la seconde partie , le P. de Neuvil-  
 le fait voir que quelque difficile qu'il soit  
 d'arriver aux premiers Emplois avec l'esti-  
 me & l'applaudissement des Peuples , il est  
 encore plus difficile d'y soutenir , que d'y  
 apporter une grande réputation ; le Cardi-  
 nal de Fleury honoré de la confiance du Roi ,  
 justifie le choix du Prince par les talens les  
 plus utiles & les plus nécessaires au bonheur  
 de l'Etat.

Notre Orateur admire dans le Cardinal  
 de Fleury sa pénétration & la justesse de son  
 esprit , sa facilité à dicter les dépêches les  
 plus importantes , la fidélité de sa mémoire,  
 ce calme & cette tranquillité d'esprit que  
 rien ne pouvoit alterer. Vit-on jamais en lui,  
 dit-il , cet air de recueillement triste & fa-  
 rouche , partage des hommes bornés , qui  
 sont toujours à leurs pensées ; à quelque  
 instant que vous aprochiez du Cardinal de  
 Fleury , si vous ne cherchez que l'ami , le  
 citoyen ; le Ministre , l'homme d'Etat a  
 disparu. De-

De-là cette force , cette vigueur constante & inalterable de l'esprit & de la santé. De-là ce secret impénétrable ; de-là cette variété infinie de connoissances, Commerce, Finance , Guerre, Marine , Justice , Religion , Fonctions & prérogatives des Charges , droits du Prince & du Peuple. Qui sçut mieux que lui discuter les differens intérêts des Princes ? l'Ambassadeur arrivé à Versailles, doute en quelque façon , s'il a quitté Rome, Vienne, Londres, Madrid ; s'il parle à un des Ministres de son Prince, ou au Ministre du Roi après duquel on l'envoie.

A tant de talens de l'esprit & du génie ajoutez les talens de raison pure & éclairée, de vraie & saine politique ; ce talent sans lequel les autres ne font rien, celui de les employer & de les rendre utiles à la Patrie. Quel Ministre se montra jamais si dévoué à la félicité publique ? à peine le Roi a-t'il déclaré qu'il veut gouverner lui-même son Royaume par les conseils de l'Evêque de Frejus ; l'esprit de douceur & de modération préside à la destinée de l'Empire & à la fortune du Citoyen. Les anciennes dettes de l'Erat sont acquittées ; la confiance renaît ; l'argent circule ; nulle variation dans les monnoyes ; cet article si délicat, l'objet de tant de remontrances, de vœux,

de

de désirs, qu'on avoit presque cessé de souhaiter, parce qu'on n'osoit l'espérer, dans le cours de tant d'années, dans des conjonctures si critiques, ne souffre aucune atteinte.

Le Cardinal de Fleury n'enviera point à des Ministres avides de réputation, l'avantage de se signaler par des projets tumultueux . . . d'imiter ces torrens, ces incendies, qui laissent le souvenir de leur passage dans les débris & les ruines des Empires; on l'a dit; heureuse la nation dont les fastes n'amuseront point par le récit des sanglantes révolutions! L'Orateur rappelle ici combien le Cardinal de Fleury se donna de soins & de mouvemens pour entretenir une longue paix; il rappelle aussi cette époque glorieuse pour la France, le Congrès de Soissons, où le Cardinal de Fleury sembloit présider, comme chef du Sénat de l'Europe.

Lorsque la Providence permet que la paix, que l'Orateur appelle la santé de l'Etat, enfante tout-à-coup les fureurs de la guerre, L O U I S ordonne, le Cardinal de Fleury met en mouvement les forces du Royaume: déjà le Rhin & le Pô coulent sous nos loix; deux batailles gagnées en Italie; mais la modération du vainqueur arrête la victoire dans son cours le plus rapide; l'Europe pacifiée rentre dans le calme & le silence; les impôts

impôts disparoissent ; la France oublieroit qu'elle fut obligée de combattre , si la gloire & le fruit de ses victoires ne lui en rappelloient le souvenir.

La Maison d'Autriche alloit périr avant son Chef , si le Cardinal de Fleury n'eût dicté un traité si sage , que l'un y trouve le prix de ses travaux & de ses triomphes , & l'autre trouve dans la paix des avantages propres à le consoler des disgraces de la guerre. Dieu juste ! ( s'écrie l'Orateur Chrétien ) ... vous voyez cette Maison échappée au naufrage , enorgueillie de quelques succès , entreprendre de nous forcer à regretter notre générosité , à nous repentir de l'avoir mise en état d'oublier nos bienfaits : confondez , punissez . . . mon cœur forme des vœux plus dignes d'être entendus dans le sanctuaire . . . . Seigneur , commandez aux vents & aux flots ; le calme succédera à la tempête ; que les Puissances ennemies se souviennent que dans leurs malheurs la France fut leur ressource. Non , qu'elles l'oublient. Le souvenir des disgraces passées irrite l'orgueil , & la jalousie ne pardonne point les services , lorsqu'ils montrent tant de force & de pouvoir.

Un Ministre guidé par ces grandes vûes d'une politique sage & vertueuse , n'auroit-il pas démenti tous ces principes , s'il avoit  
négligé

négligé les intérêts de la Religion ? &c. Le P. de Neuville s'est beaucoup étendu sur cet article , que nous sommes obligés d'abreger.

Dans la troisième partie , l'Orateur réfute cette injuste persuasion où l'on est , que la vertu soutient mal les honneurs, les dignités.

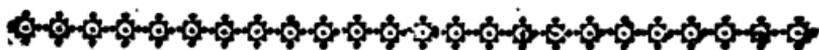
Après avoir vû le génie , les talens , les services du Cardinal de Fleury , qu'on étudie ses vertus ; ses mœurs , ses manières changerent-elles avec sa fortune ? La faveur , ordinairement si fière , si méprisante , ne perdit-elle pas avec lui ses hauteurs , son faste , son empire ?

Doux , modeste , prévenant , d'un accès facile , d'une humeur toujours égale , libre d'intérêt & de cupidité ; s'il fut des momens où il souhaita d'être riche , ce fut pour soulager les malheureux. Le P. de Neuville fait connoître chacune de ces vertus en particulier.

Le Cardinal de Fleury touche enfin à ses derniers momens. Son Roi vient lui donner les dernières marques de son estime , & les larmes qu'il répand font la gloire du Monarque , & l'éloge du Ministre.

Enfin le Pere de Neuville rend compte des dispositions édifiantes dans lesquelles est mort le Cardinal , & prend de là occasion de faire plusieurs réflexions Chrétiennes & solides , sur le peu de durée des grandeurs

deurs humaines, qui passent comme l'ombre.



## P A R A P H R A S E

De ces deux Vers latins :

*Donc eris felix multos numerabis amicos ;*

*Tempora si fuerint nubila , solus eris.*

**D** Amon , quand les Destins propices  
 Nous font jouir en sûreté ,  
 Dans le port trompeur des délices ,  
 D'une douce félicité ,  
 Nous voyons le long du rivage  
**Grand** nombre de parens , d'amis & de flatteurs  
 S'empressez de nous rendre hommage ,  
 Et se disputer l'avantage  
 D'être nos zélés serviteurs ;  
 Sans cesse leur cohorte avide  
 Court où l'abondance réside ,  
 Par des souhaits renouvelés  
 Marquer l'intérêt qui les guide ;  
 Empressement , soins redoublés ;  
 Dans tout enfin leur cœur conspire  
 A marquer ce que leur inspire  
 La plus honteuse lâcheté ,  
 Plûtôt que la sincérité.  
**Mais aussitôt qu'un vent contraire**

**Nous**

Nous prépare l'horreur d'un trait capricieux,  
 Nous voyons ralentir les soins ambitieux  
 De cette troupe mercénaire.

Que vois-je ! un coup soudain nous confond dans  
 les flots !

De tant d'amis un reste charitable  
 Voudra-t'il nous prêter une main secourable,  
 Du moins compatir à nos maux ?  
 Hélas ! un gouffre épouvantable  
 Ne va laisser bientôt à nos regards confus,  
 Que mille regrets superflus,  
 Que nous pousserons seuls dans un sort déplorable.

*Brun S<sup>te</sup> Catherine, Eleve Ecrivain du Roi.*

~~~~~

## L E T T R E D E M . . . .

*Ecritte à M. D. J. R. au sujet de GUI DE  
 LA TOUR, Evêque de Clermont, sous le  
 Regne de S. Louis.*

**I**L me semble, Monsieur, que vous n'avez encore rien dit dans votre Journal du Livre des Illustres de l'Ordre de S. Dominique, publié depuis quelques mois par le R. P. *Touron*, Religieux du même Ordre. J'attendois que vous en eussiez parlé, pour vous proposer quelques doutes sur un de ces Illustres. C'est *Gui de la Tour*, qui fut Evêque de Clermont au XIII<sup>e</sup>. siècle.

Dom

Dom Denis de Sainte Marthe, sous les yeux duquel a été rédigé le Catalogue des Evêques de Clermont, contenu dans le second Tome de l'Ouvrage intitulé, *Gallia Christiana*, ne peut croire que S. Louis ait demandé l'Episcopat pour ce Dominiquain. Il nous apprend qu'il avoit été élu, sans même qu'on eut demandé à la Cour la permission de proceder à l'Electio, & que la Reine Blanche refusa, pour cette raison, de lui quitter *la Regale*; cependant un peu après, il conjecture que cette Reine employa ses prieres, pour faire valider l'Electio du jeune Gui, lequel, selon l'opinion de ces derniers tems, n'étoit âgé que de 17. à 18. ans. Mais le sçavant Bénédictin ne peut s'empêcher d'ajouter aussitôt ces paroles : *Certe mirum est Beatum Philippum Berruyer banc Electionem ratam habuisse contra Canones.* Il veut parler du saint Archevêque de Bourges, qui étoit le Métropolitain de Clermont. Je ne blâme point le P. Tournon, de n'avoir pas trop insisté sur les Observations de Dom de Sainte Marthe; il n'avoit pas dessein de composer une Histoire Critique.

Mais à present que l'Eloge de Gui de la Tour est entre les mains de tout le monde, il ne peut pas trouver mauvais que les Lecteurs lui communiquent leurs remarques, & qu'ils le prient d'éclaircir leurs doutes.

m'en est venu un touchant l'âge de 17. à 18. ans, que les Dominiquains donnent à Gui de la Tour, élu Evêque de Clermont en 1250. Est-il bien certain qu'il n'eût cet âge-là ? A-t'on des témoignages du contraire, qui le certifient, ou qui le fassent autrement conclure ? S'il en est parlé dans les Registres du Trésor des Chartes, ou dans le nouveau *Gallia Christiana* dit qu'il est fait mention du Droit de Régale ; si l'obstacle de l'âge est levé par quelque Acte du tems, ou au moins s'il est certifié, que quoiqu'on pût y avoir égard, on passa par dessus, pour lors je n'aurai rien à dire. Mais n'a-t'il pas aussi pû arriver que les écrivains Dominiquains des moyens ou des derniers tems, Auteurs d'Inscriptions assez récentes, ayent pris un Gui de la Tour pour un autre de même nom ?

Je trouve en effet que dès l'an 1240, il y avoit à Lyon un Archidiacre, nommé *Gui de la Tour*. Il ne seroit pas étonnant que cet Archidiacre eût embrassé l'Ordre de S. Dominique entre l'an 1240. & 1250, & qu'il eût été élu Evêque, âgé de 35. à 40. ans. On a trop d'exemples de Dignités & de Chanoines de Cathédrales, faits Dominiquains du tems de S. Louis, pour douter de la possibilité. Si le P. Touron souhaite recourir à la preuve qu'il y eut à Lyon un Archi-

Archidiacre, nommé Gui de la Tour, il la trouvera dans l'Histoire des Archevêques de cette Métropole, donnée par Severt, à la page 268. L'Acte commence ainsi : *Nos Arnouldus Decanus, Capitulum Lugduni & Guido de Turre, Archidiaconus Lugdunensis, de cujus Patronatu est Ecclesia Sancti R. Lugd., & finit en ces termes : Datum anno Domini 1240. Mense Decembri.* Je ne crois pas qu'on puisse confondre cet Archidiacre avec un Personnage du même nom, qui n'auroit eu, dix ans après que l'âge de 17. ans, puisqu'il en résulteroit que l'Eglise de Lyon auroit eu un Archidiacre, qui n'étoit que dans la huitième année de son âge.

Ainsi il faut distinguer ces deux Gui de la Tour, & avouer qu'il a pu se faire, que le premier soit entré chés les Dominiquains, ( en quoi le dernier auroit suivi son exemple ) & que comme il étoit au fait du Gouvernement d'un Diocèse, par son ancienne qualité d'Archidiacre, il ait été choisi pour remplir le Siège de Clermont. Ceci a au moins plus d'apparence que n'en a l'Election d'un jeune Dominiquain de 17. à 18. ans, pour gouverner en qualité d'Evêque ce vaste Diocèse, laquelle Election n'est attestée clairement que par une Inscription, ajoutée au-dessous d'un Tableau ou d'une Peinture assés moderne, telle qu'on en trouve assés sou-

Souvent dans les Eglises ou dans les Cloîtres des Dominiquains & d'autres Religieux.

A la bonne heure qu'on trouve son nom dans des Actes de l'an 1250. 1251. & suivans , concernant le Temporel de l'Evêché de Clermont , cela peut s'accommoder avec le jeune âge d'un Prélat , qui jouit de son temporel , sans être sacré. Mais que peut dire le P. Tournon de la Translation solennelle , que le même Gui fit le 16 Novembre 1253. du corps de S. Ceran ; Evêque de Paris , du Tombeau dans une Châsse en l'Eglise de Sainte Geneviève de Paris , dont on a l'Acte avec son sceau ? J'ai de la peine à croire que cette Abbaye de Chanoines Réguliers ait employé pour une telle Cérémonie un Evêque qui n'auroit eu que 20. ans , & qui n'auroit pas encore été sacré ; car je regarde comme une Fable ce que l'on dit , sçavoir que Pierre de Colle medio , Archevêque de Roüen , l'avoit sacré , puisque dès l'an 1245. il y avoit à Roüen un autre Archevêque. Le P. Tournon ne trouvera point dans le Breviaire de Paris le fait de la Translation que je lui rapporte , parce qu'on ne l'a découvert que depuis peu ; mais il en aura l'éclaircissement , quand il voudra , à Sainte Geneviève , & on espere que les futures Editions du Brèviaire de Paris n'omettront point ce qui regarde le culte de ce saint Evêque de Paris. J'ai

J'ai eu la curiosité de consulter le troisième, le quatrième, le cinquième & le sixième Tomes de *Gallia Christiana*, croyant y trouver dans les Additions, dont les Auteurs enrichissent ces Volumes, par forme de Supplément aux Tomes précédens, quelque chose qui favorisât mon sentiment, outre ce que Dom Denis de Sainte Marthe a écrit, pour porter ses Lecteurs à suspendre leur jugement, mais mes recherches ont été inutiles, quant à ce point. J'ai seulement été convaincu par mes yeux que le P. Touron s'en est rapporté, sur un autre article qui regarde le même Evêque, à ce que Dom de Sainte Marthe avoit écrit d'abord dans le corps de l'Ouvrage du second Tome, Col. 279, *Constat hunc Antistitem fuisse in Ecclesiâ Cathedrali sepultum*, S'il eut consulté les Préliminaires du quatrième Tome, Col. 26, il y auroit lû que depuis l'impression du second Volume, on avoit averti Dom de Sainte Marthe ou ses Collegues, qu'il y avoit dans le Sanctuaire de l'Eglise de Saint Martin du Bourg d'Ouzoir, Diocèse d'Auxerre, une Tombe, sur laquelle, avant que le tems eut un peu effacé les caractères, on lisoit; *Hic jacet D. D. Guido de Turre, quondam Episcopus Claromont, & qu'on y appercevoit encore actuellement des traits de ceste Inscription, avec la figure*  
d'un

d'un Evêque. On doit en conclure que Gui fut inhumé en ce Lieu, & que si son corps est aujourd'hui dans la Cathédrale de Clermont, c'est qu'il y a été porté depuis. Les Auteurs de *Gallia Christiana* ont trouvé ce Monument d'autant plus propre à prouver que Gui de la Tour mourut à Ouzoir & y fut inhumé, que cette circonstance s'accorde très-bien avec le Testament de ce Prélat, qui est datté du même lieu d'Ouzoir au Diocèse d'Auxerre, le jeudi, lendemain des Cendres 1285. Nous ignorons si Gui avoit quelques parens demeurans dans ce Bourg, On sçait seulement qu'il est sur le bord de la grande route de l'Auvergne à Paris. Il y a toute apparence que la maladie obligea l'Evêque de Clermont, qui alloit à Paris, ou qui en revenoit, à s'alliter en ce Lieu, & à y écrire ses dernières dispositions. Il le fit le premier jour de Mars, qui étoit le Jeudi, lendemain des Cendres, & mourut le 4<sup>e</sup>. Dimanche du Carême, qui étoit le 24 du même mois. C'est au moins le jour qu'on célébroit autrefois son Anniversaire dans l'Eglise de Clermont, Il m'est venu de ce Pays-là l'Extrait d'un Registre ou Livre *in-f°*, qui est dans la Chambre de la *Pointerolle* de la Cathédrale, dans lequel sont écrits les Anniversaires & *Livraisons*, fondés dans cette Eglise, On y lit au 23 Mars: *L'An-*  
B
*niversaire*

niversaire du Reverend Pere en Dieu Monseigneur Messire Guy de la Tour Evêque. Par ce ij livres. Et au 1<sup>er</sup>. Juillet: Eodem die fit memoria Domini Guidonis de la Tour, pro quo fit libratio panis & vini per Receptorem Horarum. Je croirois que cette seconde commémoration seroit celle du second enterrement de cet Evêque, c'est-à-dire, quand ses os rapportés d'Ossoir, furent inhumés dans la Cathédrale. Je suis &c.

A Paris, ce 20 Juillet 1743.



## E P I T R E

De M. d'Arnaud à Mademoiselle de B\*\*\*

**T**U veux donc jeune, belle & sçavante Uranie,  
 Aux leçons de Restaut soumettre ton esprit :  
 Quoi, n'est-ce point assés que la Philosophie  
 De son faux éclat l'ait séduit ?  
 Faut-H'entor que ton génie,  
 Ce géant qui parcourt l'univers à son gré,  
 Esclave de la simétrie,  
 Dans un cercle de mots languissant, resserré,  
 Ne soit plus qu'un enfant timide,  
 Corps de l'esprit d'autrui sans cesse pénétré,  
 Qui de la main des yeux s'attachant à son guide,  
 Ne marche que d'un pas tremblant & mesuré ?

Faut-

Faut-il, dis-je, que cette prude,  
 Cette monotone Beauté,  
 L'ennuyeuse grammaire, au maintien concerté ;  
 Pensant, parlant, faisant tout par étude,  
 Ayant un grand défaut, la régularité,  
 Asservie aux langueurs de l'uniformité,  
 Au joug des règles, joug sans doute le plus rude ;  
 Ce désordre expressif, cette vivacité,  
 Qui naissant de la liberté,  
 Languit, meurt dans la servitude ;  
 Et ne se reproduit que par la nouveauté ?  
 Le moyen d'être aimable avec l'exactitude ?  
 Le grand art, l'art de plaire est la variété,  
 Et cet art est à toi ; tes yeux l'ont inventé ;  
 Crois-moi, de tes discours bannis toute imposture.  
 Dois tu craindre la vérité ?  
 N'es-tu pas de ces traits l'image la plus pure ?  
 Avec la négligence, on aime la Nature.  
 L'heureux défaut c'est la simplicité ;  
 Les graces n'ont jamais recherché la parure ;  
 Emprunte leurs atours, elles ont la beauté ;  
 Ne point voiler la nudité,  
 C'est exposer toujours la même belle ;  
 Le sentiment fait place à la réflexion ;  
 La laisser deviner par un adroit soupçon,  
 C'est la multiplier en la rendant nouvelle,  
 Et réveiller le goût, plus sûr que la raison ;  
 O ma chere Uranie, imite ce modèle ;

Cache à l'œil curieux les sublimes ressorts  
 Qui font de ton esprit mouvoir le vaste corps.  
 Dans tes discours sans fard que ton ame étincelle ;  
 Penser , sentir , voilà l'étude digne d'elle ,  
 Ou si tu veux apprendre un jargon enchanteur ,  
 Qui mieux que le François touche son auditeur ?  
 Des froids Grammairiens laisse là les harangues ;  
     Dis seulement un j'aime avec ardeur ;  
     Sçache parler le langage du cœur ,  
     Et tu sçauras toutes les Langues.



## DISSERTATION

### *Sur le Système des Petits Tourbillons.*

**D**Etruire les opinions des autres, démontrer la fausseté de leurs principes, c'est le fruit de quelques années d'étude ; mais trouver un Systême qui fasse le monde du cahos, qui s'accorde avec toutes les expériences ; que l'Architecte lui-même sous le canon du rempart repousse tous les traits des assaillans, voilà le chef d'œuvre où l'esprit humain ne pourra jamais atteindre.

La difficulté qu'il y a de réussir dans un si noble dessein, excita Descartes & Newton à y travailler ; ces grands hommes l'ont fait  
 avec

avec un succès presque égal ; le commun de nos Philosophes prétend néanmoins qu'aucun n'est encore venu à bout de son entreprise. M. de Molières cependant mérite la louange d'avoir fait quelques efforts pour répandre le goût de la Physique. Il a fait voir les loix du Méchanisme parmi les Physiciens. Mais son Systême, tout ingénieux qu'il est, ne laisse pas de souffrir bien des difficultés.

Premierement ; les deux principes de Mouvement, sur lesquels roule principalement le Systême, sont absolument faux. Le premier, est qu'un mobile poussé par deux forces, dont les directions forment entr'elles un angle, doit parcourir uniformément la diagonale d'un parallélograme, dont les côtés seront en raison des forces, de sorte cependant que ce mobile ne mettra pas plus de tems à décrire la diagonale, ( qui sera par exemple l'hypoténuse d'un isocèle ) qu'il en eût mis à parcourir un des côtés.

La seconde règle, est que si un globe mû d'un mouvement uniforme, tomboit obliquement sur un plan inébranlable, & que la force, avant la percussion, fût représentée par le sinus total, la force avec laquelle il frapperoit le plan, seroit exprimée par le sinus de l'angle de l'incidence, celle qu'il perdroit par le sinus verse, & celle qu'il

conserveroit après la percussion par le sinus de l'angle du complément. Or il est facile de démontrer la fausseté de l'un & de l'autre principe.

1°. Supposons que le globe *a* soit poussé par des forces égales diamétralement opposées : qu'arrivera-t'il ? le mobile s'arrêtera. Pourquoi ? parce que la force qui est du côté de l'Orient ; par exemple , s'exerce toute entière à supporter les efforts de la force qui est du côté de l'Occident ; il en est de même de l'autre *vice versa*.

2°. Ce principe posé, si l'angle qui est formé par les deux directions, est extrêmement aigu, l'action des deux forces se perdra toute dans leur *visus* ; il ne restera qu'une très-petite partie qui agira sur le mobile. Par conséquent, si l'angle formé par les côtés du parallélograme est infiniment petit, le globe *a* ne doit parcourir qu'une partie infiniment petite dans la diagonale.

Si au contraire l'angle formé par les directions, a 180. degrés, moins quelques secondes, alors les forces ne seront presque point opposées ; elles agiront donc toutes deux contre le mobile, qui, n'ayant point de force par lui-même pour résister à cette double action, décrira une ligne plus grande que la diagonale ; en effet il n'y a que  
quel

quelques secondes qui empêchent que les deux forces ne s'exercent toutes sur le mobile. Or si elles agissoient toutes deux contre le globe, il parcourreroit un espace plus grand que la diagonale, puisqu'il décriroit les deux côtés d'un parallélograme, qui, selon tous les Géomètres, sont plus grands que la diagonale. D'où il suit, que des mobiles poussés par des forces, dont les directions forment entr'elles des angles, parcourront des espaces qui seront en raison de l'opposition de ces mêmes forces.

Dans la seconde règle, & dans tout le Systême, on suppose une décomposition de forces, dont nous parlerons ci-après: mais ce qui frappe d'abord, c'est que le globe, qui tombe obliquement sur un plan inébranlable, ne perde de sa force que selon le sinus verse, & que celle qu'il retient après sa percussion, soit exprimée par le sinus de l'angle du complément.

Il est vrai que si le globe, en tombant sur le plan immobile, eût suivi la ligne perpendiculaire, il auroit dû perdre tout son mouvement. Si le même globe eût décrit une ligne parallèle au plan, il l'eût entièrement conservé; donc selon les Partisans du Systême, la ligne oblique étant composée de la parallèle & de la perpendiculaire, il

Dijij doit

doit perdre une partie du mouvement, & conserver l'autre.

Le sinus total n'étant qu'un rayon, est égal au sinus de l'incidence, & au sinus verse, qui joints ensemble, donnent un autre rayon du même cercle; par conséquent, si pour connoître la force que le mobile garde après la percussion, on retranche d'abord du sinus total une ligne égale au sinus du complément, selon lequel le globe ne touche point le plan inébranlable, le reste du sinus total sera égal au sinus verse. Le mobile conserve de son mouvement, selon le sinus du complément, puisque selon ce sinus, il ne touche pas le plan; il faut donc qu'il en perde, selon le sinus verse; car ce sinus, avec celui du complément, est égal au sinus total.

Mais raisonnons selon les principes du Système; & pour fixer l'imagination, il faudra supposer que la ligne que suivra le globe en tombant sur le plan, sera la diagonale d'un carré parfait. Cette ligne tient le milieu entre la perpendiculaire & l'horizontale; le globe doit conserver le mouvement représenté par la ligne horizontale, puisqu'en suivant cette direction, il décrit une ligne parallèle au plan, sans le toucher. Mais aussi il perd toute sa force, exprimée par la ligne perpendiculaire. En effet, dans  
le

le système, un corps qui tomberoit perpendiculairement sur un autre infiniment plus grand, lui communiqueroit tout son mouvement. Or le plan immobile est le corps en question, puisqu'il résiste autant à l'action du globe, que le corps, infiniment plus grand. Le mobile doit donc perdre de son mouvement, comme la moitié du sinus total, & en conserver, comme l'autre. Or la moitié du sinus total est plus grande que le sinus versé, & l'autre moitié plus petite que le sinus du complément. Donc, dans le cas particulier, le globe ne doit pas perdre de son mouvement selon le sinus versé, & en conserver selon le sinus du complément.

En second lieu, M. de Molières demande, pour former son monde, que Dieu ait créé une matiere homogène, qu'il ait divisée en grands tourbillons, qui renfermeront d'autres tourbillons. Ceux-ci en contiendront d'autres; en un mot, il demande autant de tourbillons que l'on en aura besoin pour expliquer les Phénomènes.

Quelle idée présente à l'esprit cette multitude de tourbillons, renfermés les uns dans les autres? Plusieurs Philosophes ont cru la matiere divisible à l'infini; mais personne, avant M. de Molières, ne l'a affirmé divisée. Les Tourbillons du troisième Élément, comme on le verra dans la suite, ont

B v pour

pour points ceux du second Elément , qui ont pour leurs côtés infiniment petits ceux du premier Elément : or un cercle a une infinité de ces côtés infiniment petits. Voilà donc une partie de matière qui est divisée *actu* à l'infini.

Il me semble voir un Général qui auroit 80, 000, 000, 000, 0000, 000, de Soldats à ranger en bataille; chaque Soldat en contiendrait environ 20, 000, 000, 000; chacun de ces petits hommes formés, selon l'idée de Gulliver, en renfermeroit autant d'autres, infiniment plus petits que lui. Ceux-ci en contiendroient encore de plus petits, & ainsi du reste. Je crois qu'avec cette multitude infinie d'hommes, de Pygmées, d'Homoncules, le Général seroit fort embarrassé. Voilà ce qui doit arriver à l'*Auteur des Tourbillons*; l'application se présente d'elle-même. Mais avant que de les mettre en campagne, examinons leur force centrifuge & centrale.

Si l'on croit l'Auteur du Système, un mobile qui décrira une circonférence d'un mouvement uniforme, doit frapper cette circonférence en tous ses points, selon la direction d'une ligne perpendiculaire à la tangente. Pour démontrer cette Proposition, il faut supposer deux lignes qui forment un angle oblique. Ces deux lignes peuvent

peuvent être regardées comme deux côtés infiniment petits du poligone que le mobile décrit. Si l'on produit un de ces côtés infiniment petits, pour avoir la tangente, le globe qui passera de l'autre côté infiniment petit, à celui-là, en suivant une ligne oblique, doit frapper la circonférence selon la direction d'une ligne perpendiculaire tirée depuis l'extrémité supérieure de la ligne oblique, jusqu'au côté infiniment petit prolongé. La raison est que ce globe doit frapper la circonférence, comme s'il tomboit sur un plan. Or s'il tomboit sur un plan, en suivant une ligne oblique, il frapperait le plan selon la direction d'une ligne perpendiculaire.

La ligne oblique tenant le milieu entre l'horizontale & la perpendiculaire, elle peut être sans contredit décomposée en deux lignes différentes; mais que la force représentée par cette ligne, se décompose en deux, qui, prises ensemble, soient plus grandes que leur somme: voilà un paradoxe, que l'on n'établira jamais. Supposons que cette ligne oblique soit la diagonale d'un quarré; un des côtés perpendiculaires du quarré, doit représenter la direction de la ligne perpendiculaire à la tangente; mais comme la ligne oblique est moyenne entre la perpendiculaire & l'horizontale, il faut donc décomposer le reste de la ligne obli-

Bvj

que

que en une autre ligne horizontale du carré. Voilà donc une force représentée par l'hypoténuse d'un triangle isocèle décomposée en deux côtés du même triangle. L'hypoténuse, qui, selon tous les Géomètres, est incommensurable aux deux côtés du triangle, leur doit donc être égale. L'axiome d'Archimede, qui dit, que deux côtés d'un triangle sont plus grands qu'un troisième, seroit donc absolument faux, quoique la vérité en soit démontrée dans la Géométrie Élémentaire.

Un autre principe qui a de grandes utilités dans le Systême, c'est que les cercles étant égaux, les forces centrifuges sont comme les quarrés des vitesses, parce que le globe, qui a le double de vitesse, décrit deux fois son cercle, lorsque l'autre ne le parcourt qu'une fois, & chaque coup doit être double de l'autre, puisque la vitesse est double. Il a donc de la force centrifuge, comme 4, qui est le quarré de 2, ou de la vitesse exprimée par ce nombre.

Si l'on calcule exactement toutes ces forces, on y verra quelque petite différence. Le mobile qui a de la vitesse, comme 2, frappe deux fois chaque point de sa circonférence, lorsque l'autre, qui n'a de la vitesse que comme un, ne frappe qu'une fois les côtés infiniment petits de son cercle.

Chaque

Chaque coup est double ; il a donc dans ses chocs de la force comme 4. Il parcourt deux fois son cercle , égal au cercle de l'autre ; voilà de la force comme 2 , qui , ajoutée à 4 , donne 6 ; qui , de l'aveu de tout le monde , n'est point le quarré de la vitesse exprimée par 2. D'où il suit que , dans le Systême , les forces centrifuges de deux globes qui se meuvent dans les circonferences de deux cercles differens , ne sont pas entr'elles comme les quarrés des vitesses divisés par leurs rayons , puisque ce n'est qu'un corollaire de la précédente. Passons à la force centrale.

Dans un tourbillon sphérique , si l'on considère un globule qui tourne autour du centre de la sphère , ce globule , selon l'Auteur du Systême , frappera le globule supérieur avec une certaine force , que l'on nomme force centrale ; & dont la direction sera le rayon de la sphère , qui passera par le centre de ce globule. Il faut remarquer , que la force centrale n'est pas réellement distinguée de la force centrifuge , dont elle n'est qu'une décomposition , qui , dans le Systême , se doit faire selon les loix du mouvement oblique. Mais qu'il me soit permis de remarquer que n'y ayant point d'obliquité , il ne doit pas non plus y avoir de force centrale.

## DES MERGURE DE FRANCE.

En effet le globule , qui tournera dans un des petits cercles auprès des poles , frappera la circonference, en suivant une ligne , dont la direction sera perpendiculaire à la tangente. On ne peut donc pas dire qu'il frappe le globule supérieur selon une direction oblique. Pour cela il faudroit que le rayon qui passe par le centre du globule , & qui aboutit au centre du cercle qu'il décrit , fut oblique au point de l'autre globule sur lequel il tombe : or il n'y est point oblique , puisqu'il ne fait avec le point ni angle obtus , ni angle aigu ; car ces angles ne se forment que par la différente position d'une ligne sur une autre , & non pas sur un point , qui n'est que la continuation du rayon du petit cercle. D'ailleurs je ne comprends pas comment , dans les principes du Systême , on peut former un Tourbillon sphérique. Je viens de démontrer qu'il y a égale résistance auprès des poles & de l'Equateur , puisque j'ai fait voir qu'il n'est point de force centrale. On nous a représenté jusqu'ici une matière qui tourne avec égale vitesse autour d'un axe. Cela posé , j'apperçois un tourbillon cylindrique ; mais le sphérique me paroît une chimère.

On nous dit que dans un tourbillon sphérique , la force centrale d'un globule qui tourne auprès des poles , est à la force  
centri-

centrifuge comme le rayon du petit cercle qu'il décrit, est au rayon de la sphère. On ajoute encore que la force centrale du globe qui tourne auprès des poles, est égale à celle de celui qui parcourt le cercle de l'Equateur, & que ce dernier a une force centrifuge égale à sa force centrale. De tous ces principes il est facile de démontrer qu'il n'y auroit que sous l'Equateur que les graves tendroient au centre de la Terre. En voici la preuve :

1°. La gravité, selon le Systême, ne vient que de l'excès de force centrifuge dans les parties qui environnent le corps grave. La force centrifuge est représentée par une ligne perpendiculaire à l'axe. Par conséquent, le grave, qui dans sa chute suit cette ligne, tombe sur l'axe, sans aucune tendance vers le centre.

2°. Pour que le corps grave tendît au centre de la Terre, il devroit dans sa chute suivre une ligne oblique à l'axe de la Terre. Or, dans le Systême, il doit tomber perpendiculairement à l'axe, dans tous les cercles, excepté sous l'Equateur. La force centrifuge croissant en raison inverse des circonférences, celle du globe qui tourne auprès des poles, surpasse une infinité de fois la force centrifuge de celui qui se meut sous l'Equateur. Il doit donc naturellement suivre plutôt la direction de la force centrifuge, que celle

## 1710 MERCURE DE FRANCE:

celle de la force centrale, puisqu'un mobile suit toujours la plus forte impression. Par conséquent il doit tomber perpendiculairement à l'axe de la Terre.

3°. Accordons à M. de Molières, que le corps grave doive obéir à la force centrale centripète dans sa chute; le globe de la Terre a environ 3000.lieuës de diamètre, par conséquent son rayon est de 1500.lieuës. Supposons un grave qui tourne dans un cercle éloigné du pôle de 100.lieuës, la direction de la force centripète s'exprimera par une ligne parallèle au rayon de la sphère terrestre, & qui doit aboutir à un plan, qui, dans le Systême tient lieu de tangente à la couche sphérique. Cette ligne parallèle, qui représente la force centrale, se terminera au centre du petit cercle éloigné du pôle de 100.lieuës, avec le rayon duquel elle fera un angle aigu. Si donc le mobile obéit à la force centripète, sa chute & son cours se termineront au lieu où finit la ligne qui représente la direction de la force centrale, c'est-à-dire, au centre du petit cercle éloigné du pôle de 100.lieuës. Il faudroit donc que le mobile roulât environ 1400.lieuës pour arriver au centre de la Terre. Il est évident que ce seroit plutôt un jeu qu'une explication de Physique.

M. de Molières qui s'est fait une loi d'admettre

mettre les Observations de Newton , & de les expliquer par une simple cause , que l'on nomme impulsion , a démontré , comme l'illustre Anglois l'avoit prouvé par ses expériences , que la force centrale croissoit en raison inverse du quarré des distances , & que dans un tourbillon sphérique , où les forces sont en équilibre , les vitesses étoient entre elles , en raison inverse des racines quarrées des rayons.

Pour que la proposition fût vraie , il faudroit que la vitesse de la couche inférieure fût à celle de la couche supérieure , comme 4 est à 2 , supposé que les distances du centre fussent 4 & 16. Or cela implique , selon les loix du mouvement répandues dans le système. On nous fait d'abord entendre que si un globe parfaitement dur a plus de vitesse qu'un autre qu'il rencontre , & qui se meut selon la même ligne , il doit lui communiquer de son excès de vitesse , en raison des masses , de sorte qu'ensuite , ne faisant qu'un même corps , ils suivent une même détermination : or la couche inférieure , est à la couche supérieure , comme le globe parfaitement dur , qui en rencontre un autre qui a moins de vitesse. Par conséquent , elle doit lui en communiquer en raison des masses. Ce raisonnement , tout simple qu'il est , dérange bien les idées du système , & démon-

tre

tre assés la contradiction des principes qu'il est impossible d'accorder avec la loi astronomique de Kepler.

Si un tourbillon a plus de force centrale qu'un autre, il doit lui arracher des couches, jusqu'à ce qu'ils soient en équilibre; ce qui doit bientôt arriver, selon M. de Molières. Si cela est, dans quel tourbillon doit tourner la matière enlevée? si c'est dans le tourbillon qui l'a enlevé, qui remplira sa place dans celui dont elle a été enlevée? Elle ne peut se mouvoir dans le tourbillon dont elle a été enlevée, puisqu'elle n'y est plus. Peut-être, dira-t'on, que la matière qui est entre les espaces du tourbillon, succède à la couche enlevée. Mais cette matière n'a par elle aucun mouvement; il faudroit donc la faire tourner autour d'un centre particulier & d'un centre commun. Car il est à remarquer que dans le système, chaque point est devenu un petit tourbillon, qui a un mouvement autour de son centre, & un autre autour du centre commun, parce que le grand tourbillon seroit d'abord dissipé. Semblable à plusieurs œufs que l'on remue dans un creuset, un instant après on ne voit qu'un corps liquide sans figure d'œuf.

Quoique l'on ait ôté des couches sphériques aux tourbillons, ils conservent toujours le même nom. Ce qui revient au même,

me,

me, que si Descartes, après avoir écarté ses cubes par leurs frottemens, les comprenoit encore sous le nom de parties cubiques. Il s'agit maintenant de sçavoir si l'on peut faire marcher ces tourbillons, & s'ils peuvent nous former une Planette.

On nous fait entendre d'abord que l'équilibre troublé entre les tourbillons, peut se restituer peu à peu, de sorte qu'il passe continuellement de la matière d'un tourbillon à l'autre. Comment accorder cette proposition avec un principe du système, qui dit que, toute matière qui n'est point grave, ne résiste point à la division de ses parties? De-là vient que les Planettes, ces corps si immenses, qui ont une vitesse qui passe les bornes de notre imagination, ne trouvent aucune résistance dans l'Ether: d'où il suit que la matière Ethérée est toujours en équilibre.

Or les tourbillons, avant que l'équilibre fût troublé, n'étoient autre chose que la matière Ethérée; n'étant chargés d'aucuns globules durs, ils n'avoient ni densité, ni gravité, mais semblables à l'Ether, ils conservoient une égale force centrifuge.

Les particules qui passent d'un tourbillon à l'autre, peuvent se rencontrer avec des déterminations égales, & diamétralement opposées: alors elles perdent de leur mouvement

vement de corrotation; elles sont poussées au centre du tourbillon, ayant moins de force centrifuge. Pressées de tout côté, elles prennent une figure sphérique, & forment des globules durs aux centres des tourbillons de différent ordre.

Pourquoi ces particules descendroient-elles aux centres des tourbillons? il est vrai qu'après avoir perdu leur mouvement autour de leur propre centre, elles ne sont plus en équilibre avec la matière qui les environne; d'où il faut conclurre que cette matière doit les enlever, semblable à l'air qui mis en mouvement, balaye les vapeurs, & les exhalaisons qu'il rencontre. D'ailleurs, on nous a dit qu'un tourbillon plus fort qu'un autre, doit lui enlever des couches sphériques; pourquoi donc la même chose n'arriveroit-elle pas à l'égard d'une matière qui aura perdu son mouvement de corrotation?

Supposé que ces parties descendent au centre, je ne vois pas quelle peut être la cause qui en fera des globules durs. Si c'est l'excès de force centrifuge dans les parties qui l'environnent, comme M. de Molières le prétend, la matière contenuë entre les espaces des tourbillons, doit avoir de la gravité, puisqu'elle est environnée de tourbillons qui ont un mouvement de corrotation,

tion , une force centrale , une force centrifuge dont elle est dépourvûë. Elle doit donc tomber dans le centre de quelque tourbillon , car essentiellement tout corps grave tend à un centre. Qui est-ce qui remplacera cette matière ? ce ne peut pas être des tourbillons , autrement on multiplieroit les intervalles qu'ils laissent entre eux. Si c'est de la matière , elle fera pareillement un corps grave ; il faut donc admettre des vacuoles entre les tourbillons , ce qui ne s'accommodé pas avec le système du plein.

Nous avons vû des tourbillons de différens ordres , chargés de globules durs , les uns plus , les autres moins ; les tourbillons ayant perdu de leur facilité de tourner autour de leur propre axe , ont été comprimés par ceux qui les entouroient. Or un tas de tourbillons pressé par le fluide qui l'environne , doit nous donner , dit-on , un corps opaque , dense , solide , tel qu'est la Terre.

Mais l'Auteur auroit-il voulu lui-même habiter une pareille Planette ? j'en doute fort ; il seroit à craindre que l'Architecte refusât de loger sous le toit qu'il auroit construit. L'équilibre , quand même il auroit pû être troublé , se seroit rétabli en moins de trois minutes , puisque la force des tourbillons vainqueurs , diminué en raison inverse du quarré

quarré des rayons ; la force des vaincus au contraire augmente en même raison. Est-il donc possible qu'en si peu de tems il soit tombé une multitude de globules durs, assez considérable, pour former la Terre, les Mers, le Soleil, les Planettes, les Etoiles, le Monde entier ?

Après avoir formé la Planette, M. de Molières compose son Atmosphère du troisième Elément. Pour entendre cette proposition, il est à remarquer, que les grands tourbillons répondent aux tourbillons de Descartes; les grands tourbillons se divisent immédiatement en tourbillons, semblables à la matière globuleuse; de-là vient qu'on les appelle tourbillons du second Elément, qui ont pour points d'autres petits tourbillons qui équivalent à la matière subtile, & que l'on nomme tourbillons du premier Elément.

Les tourbillons du second Elément, qui n'avoient pas tant de globules durs que ceux qui formoient la Planette, & qui par conséquent étoient les plus éloignés du centre, s'arrangèrent ensuite autour de ce corps opaque. C'est ce qui forme la matière du troisième Elément. D'où il suit que les tourbillons les plus grands, & les plus chargés de globules, sont les plus proches de la Terre. Ceux qui sont les plus petits, & qui ont plus

plus de force centrale , en sont les plus éloignés. Voilà donc les principes de l'équilibre , qu'on nous avoit établis avec tant de soins , renversés de fond en comble.

Je bornerai là mes observations sur un système que j'ai défendu il y a quelques mois , avec toute l'ardeur d'un écolier qui soutient un sentiment. Il m'en a coûté pour me défaire de mes préjugés ; mais la vérité exigeoit de moi l'hommage que je lui ai rendu , & m'a fait connoître que , souvent il y a bien loin de la Géométrie , aux règles que garde la Nature.

Le système, quoiqu'impliqué, est un chef-d'œuvre d'imagination , qui fera vivre éternellement son Auteur. L'air , les fluides , la lumière , les météores , l'activité du feu , les phosphores , la variété des corps , & presque tous les phénomènes s'expliquent heureusement par les tourbillons. En leur donnant une force centrale particulière , & une autre commune , ils sont incomparablement plus forts que ceux des Cartésiens. Je crois donc qu'il seroit à propos dans la Physique , d'admettre des petits tourbillons , sans chercher leur origine. Le progrès surprenant d'une incendie ; des témoins oculaires , qui ont vû la formation du tonnerre , les fermentations , les vents qui , dans leur furie , déracinent les arbres , les fluides , & plusieurs

plusieurs phénomènes paroissent en démontrer l'existence.

Mais si l'on admet les principes du système, il seroit à craindre que tout notre tourbillon ne fût absorbé par le tourbillon voisin, ce qui arriveroit, s'il tomboit sur le Soleil une si grande quantité de matière du second Élément, que cet Astre ne pût les dissiper. Peut-être qu'avec nos maisons, nos champs, notre air même, nous nous trouverions transplantés dans d'autres plages. Nous aurions d'autres lieux, un nouveau Soleil, & pendant la nuit de nouveaux points de vûë. Peut-être aussi que personne ne souffriroit de ce dérangement, à l'exception des Astronômes qui seroient, forcés d'oublier ce qu'ils avoient appris, & de jeter d'autres fondemens de leur Art. Aussi est-il à craindre que le système ne fasse pas fortune chés eux.

LACOSTE.

*A Dijon le 2. Avril 1743.*



TRADUC.



## T R A D U C T I O N

*De l'Ode XXIII. d'Anacréon, sur les Richesses.*

**S**i l'or faisoit durer la vie,  
 Je bornerois mes soins & ma plus forte envie  
 A me munir de grands trésors,  
 Afin que quand la Parque avide  
 Viendroit me menacer de sa faux homicide,  
 Ce tribut m'exemptât d'aller aux sombres bords;  
 Mais, puisque la cruelle est sourde à nos promesses,  
 Et que les plus grandes Richesses  
 Ne sçauroient adoucir la rigueur de ses loix,  
 D'en amasser je n'ai que faire.  
 Bacchus, & le Fils de Cythère  
 Déterminent mon sage choix,  
 Et peuvent seuls me satisfaire.





*JEU de longue Paume , & célèbres Parties  
jouées. Extrait d'une Lettre écrite de Dour-  
dan le 27 Juin 1743.*

**O**N a construit ici depuis peu un Jeu de longue Paume, dans les fossés qui régnent le long des murs de la Ville ; il remplit l'espace qui est entre les deux Tours, & est fermé d'un côté par ces murs, & de l'autre par une palissade de charmille, & par une allée de tilleuls, plantés sur le revers du fossé. Entre les tilleuls & l'extrémité du revers, est un espace de huit ou dix pieds, couvert d'un beau gazon ; c'est de-là que les spectateurs, sans courir aucun risque, décident, par leur silence, ou par leurs acclamations, du mérite des Joueurs.

Le bruit de l'établissement de ce Jeu s'est répandu dans le Pays ; les Dourdanois s'y sont faits une réputation, qui a allarmé les Villes voisines ; celle d'Etampes, qui a toujours été en possession de l'emporter sur les autres, a tremblé pour sa gloire. Son émulation a été excitée, & a paru par un défi, qui fut aussi tôt accepté. La partie fut fixée la veille du jour de S. Jean, 23. de ce mois. Les Joueurs de Dourdan ont parfaite-

ment

ment soutenu l'idée qu'ils avoient donnée de leur adresse ; on étoit convenu de joüer deux parties , qu'ils gagnèrent , malgré les efforts & l'habileté de leurs adverfaires ; chaque partie étoit de quinze loüis d'or.

M<sup>rs</sup> d'Etampes demandèrent auffi-tôt leur revanche , on la leur accorda. La premiere partie s'étoit faite à Dourdan , la revanche fut donnée à Etampes , où M<sup>rs</sup> de Dourdan se rendirent le lendemain ; ceux-ci avoient déjà gagné la premiere partie , & trois jeux sur la seconde, quand l'un de leurs meilleurs Joüeurs, le fameux *Boisemon* , se trouva incommodé ; M<sup>rs</sup> d'Etampes , qui s'en apperçurent , proposèrent poliment de remettre la partie ; mais M<sup>rs</sup> de Dourdan , assés flattés de leur premier succès , & charmés de trouver l'occasion de consoler M<sup>rs</sup> d'Etampes de leur perte , refuserent cette proposition ; on continua , & la partie fut terminée à l'avantage de M<sup>rs</sup> d'Etampes.

Il ne faut pas oublier de vous dire , que la premiere partie avoit attiré à Dourdan une partie de la Noblesse des environs , beaucoup de Dames des Châteaux voisins , & de la Ville d'Etampes. On avoit dressé des tentes pour elles ; on en avoit aussi dressé pour les rafraîchissemens. Il n'y eut ni dispute , ni confusion ; il y avoit des Juges nommés , pour décider des coups , entre

les Joïeurs , & des Gardes de M. le Duc d'Orléans , pour contenir le peuple , & empêcher le desordre. La partie dura depuis deux heures après midi jusqu'à sept ; il y eut dans la Ville plusieurs soupers , où furent priés les Dames & les M<sup>rs</sup> , que la curiosité avoit attirés.

Après le souper , on retourna au Jeu de Paulme ; M<sup>rs</sup> de Bourdan avoient fait illuminer les tilleuls , les tentes & le gazon , du côté du mur de la Ville , lequel étoit aussi garni de lampions. On avoit élevé des échafauts de distance en distance , pour placer des Joïeurs d'instrumens. A chaque extrémité du Jeu , étoit un feu d'artifice , qui fut très-bien exécuté. Les vainqueurs , oubliant leur victoire , firent oublier aux vaincus leur perte , & les uns & les autres ne s'occupèrent plus que de leurs plaisirs , qui furent prolongés jusqu'au jour. On dansa le reste de la nuit,





## V E R S.

*A Mademoiselle Gausin.*

**P**our ébaucher tes traits, adorable Gausin ;  
 Agité d'une tendre yvresse,  
 J'implorerois le secours des Nymphes du Permesse ;  
 Lorsque l'Amour, sans doute, instruit de mon dessein ;  
 Parut, & m'arracha le pinceau de la main,  
 Les yeux étincelans d'un courroux légitime :  
 C'est bien à toi, dit-il, d'entreprendre un Portrait ;  
 Dont un esprit rare & sublime  
 Ne pourroit exposer qu'un crayon imparfait.  
 Dans cet objet flatteur reconnois mon ouvrage,  
 Propagatrice de mes feux,  
 Du cœur le plus farouche elle enlève l'hommage,  
 Et fixe des mortels les soupirs & les vœux ;  
 Va, crois-moi, jeune téméraire,  
 N'épuise point ta verve en fades complimens ;  
 J'entrevois qu'une ardeur sincère  
 Excite en toi des transports si charmans :  
 Mais apprens qu'aimer & se taire,  
 Forma toujours des vrais amans  
 Le rare & brillant caractère.

G A U D \* \*

Cüj

OBSERV.



## OBSERVATIONS

*De M. L. sur l'Abregé de la Vie des Evêques de Coutance.*

L'Idée que M. Frigot a donné du Livre intitulé : *Abregé de la Vie des Evêques de Coutance* ; ne m'ayant pas paru suffire pour l'instruction de la plupart des Lecteurs, j'ai cru, Monsieur, devoir lire ce Livre, dans le dessein d'y observer ce qui me paroîtroit de plus curieux.

Il contient véritablement dans sa petitesse beaucoup de faits, qui feront plaisir à ceux qui entreprendront l'Histoire générale du Roiaume. J'aime surtout la naïveté avec laquelle l'Auteur dit, que le Catalogue des Evêques de Coutance ne remonte pas plus haut que S. Ereptiole, qu'il croit avoir été Disciple de S. Germain d'Auxerre. Mais je suis un peu étonné, que sur la fin de la vie de S. Agathée, qu'il qualifie de quatorzième Evêque de ce Siège, il fasse observer qu'il y a eu quatorze Saints Evêques, consécutivement assis sur le Siège de Coutance ; & qu'il ajoute tout de suite. *Il n'y a gueres d'autres Eglises en France, qui puissent se glorifier du même bonheur.* M. Frigot, adoptant la même pensée, semble

semble enchérir dessus , car après avoir annoncé S. Ereptiole, comme premier Evêque établi à Coutance en 430. *Il est remarquable, dit-il, que les treize Evêques suivans, sont, comme ce premier Apôtre, autant de Saints reconnus par l'Eglise.*

Quand ces quatorze Evêques seroient reconnus pour Saints par l'Eglise, il y auroit plusieurs autres Sièges Episcopaux dans les Gaules, qui pourroient produire un nombre bien supérieur en Saints Evêques à celui de l'Eglise de Coutance. Sans sortir de la Gaule Celtique, nous avons les Eglises de Lyon & de Vienne, & celles d'Auxerre & du Mans; dans l'Aquitaine, celles de Bourges & de Clermont; dans la Belgique, celles de Trèves & de Metz. Mais pourquoi M. Rouault, Auteur de l'Histoire des Evêques de Coutance, donne-t'il libéralement à quatorze Evêques consécutivement le titre de Saints, pendant que tous les Calendriers de son Diocèse, même le dernier de 1741, n'en admettent que deux, sçavoir, S. Lo & S. Rumphaire? Si Dufaussay en a canonisé d'autres dans son Martyrologe, son autorité n'a pas encore été admise dans l'Eglise. Ni Dufaussay, ni d'anciennes Listes ne suffisent pas, pour multiplier ainsi le nombre des Saints Evêques, & pour s'en prévaloir contre ses voisins. *Il faut une tradition de culte attestée*

tée par des Martyrologes de l'ancien tems, ou par de vieux Calendriers. Or c'est ce qui ne se trouve pas à Coutance, quoique ce soit dans cette Ville, ou dans son Diocèse, que les Saints prétendus devoient avoir été honorés.

Sans attribuer à l'Eglise de Coutance un plus grand nombre d'Evêques, qu'elle n'en a de reconnus authentiquement Saints, M. Rouault, a dû se contenter de faire l'éloge du Côtentin, comme du Lieu de la retraite de plusieurs Solitaires ou Religieux, dont on célèbre la Fête, & c'est une gloire qu'on ne peut lui refuser. Mais comme la qualification de Saint ne lui coûte rien, il en a fait une abondante distribution. Il ne s'est pas contenté de la donner à un grand nombre d'Evêques de Coutance; il en fait aussi part, p. 70. à Cyprien de Bourdeaux, à Licinius de Tours, quoique leurs Eglises ne les reconnoissent pas comme tels.

M. Frigot, qui paroît avoir goûté, préféablement aux autres Vies des Evêques de Coutance, celle de Geoffroy, ou Geffroy de Mombroy, devoit rendre à cette occasion un service essentiel à l'Eglise Cathédrale. Ce seroit d'engager quelqu'un de faire dessiner le dehors & le dedans de cette Eglise, de maniere qu'on pût juger de l'Architecture, sans être obligé de se transporter sur  
les

**Les Lieux.** Tous ceux qui ont vû cet édifice, assurent qu'il est très-beau & très-délicatement travaillé, c'est tout ce qu'ils en peuvent dire, mais ils ne peuvent juger de son antiquité. Or, c'est ce qui paroît meriter d'être éclairci, pour fermer la bouche à ceux qui trouvent un espèce de contrariété, & d'opposition entre la date de l'édifice, & la maniere dont on la dit exécutée.

Il reste en France plusieurs Eglises, qu'on sçait sûrement bâties dans l'onzième siècle, & qui toutes sont d'une structure grossière & massive. Celles du douzième siècle, qui sont en plus grand nombre, sont un peu moins basses, moins sombres & moins grossières. Pourquoi donc celle de Coutance sera-t'elle admirable pour sa délicatesse, sa clarté, &c ? Cependant pourquoi sera-t'elle plus ancienne pour l'édifice, que la Cathédrale de Paris, de Rouën, de Reims ? On prétend que ces deux choses ne peuvent s'allier ensemble, sçavoir l'ancienneté & la délicatesse.

Comme je n'ai pas vû l'Eglise de Coutance, je ne puis en parler par comparaison, avec celle de S. Denis, par exemple, de S. Cüen de Rouën, avec la Cathédrale d'Amiens, ou l'Eglise de Royaumont, toutes belles Eglises, mais un dessein fidèle peut y suppléer, car on ne peut en juger assez sai-

C V nement,

nement, par ce qui est représenté au frontispice du nouveau Breviaire : si ce dessein est difficile à exécuter, je me contente volontiers, pour le présent, du témoignage d'un Auteur du XI. ou du XII. siècle, qui certifiera, que le bon Evêque Geffroy, étant près de mourir, se fit porter sous la lanterne du Chœur, où joyeux de voir un si grand ouvrage consommé, il prononça le Cantique *Nunc dimittis*, &c. reçut ensuite au même lieu les derniers Sacremens, & y mourut. M. Rouault, cite à la fin de l'article, où il rapporte ces faits, l'autorité d'Orderic Vital, qui n'en dit rien. Ainsi, le fait reste à prouver, & peut-être n'en trouvera-t'on jamais d'autre preuve, qu'une tradition, qu'on débite aujourd'hui, & que je crois un peu altérée.

Un autre article, qui peut souffrir difficulté de la part des Lecteurs, instruits de l'antiquité des rites, consiste dans la remarque de M. Rouault, sur le Cardinal Gilles Deschamps, Evêque de Coutance, mort en 1413. *Il fut le premier, dit-il, à introduire en France la pieuse coutume de jeter de l'eau béate sur les tombeaux, après y avoir dit Libera, De profundis, & fini les Oraisons, en disant : Requiescat in pace. On conserve encore en original, dans l'Eglise de Coutance & de Rouen, l'acte de l'institution de cette cérémonie,*

A O U S T . 1 7 4 3 . 1 7 3 9  
monie, qui s'est introduite dans tout le Royaume.

Cette remarque est importante, en ce qu'elle fixe le tems de l'institution d'une cérémonie. Mais, est-elle bien appuyée? C'est ce qui pourroit se décider, si on nous donnoit l'article du Testament, où cet usage est prescrit. Jusqu'à ce qu'il soit produit, on pourra toujours douter que le Cardinal Gilles s'y désigne comme le premier Instituteur de cette cérémonie. En effet, de ce que, peut-être, il aura ordonné & détaillé ce rit en entier pour son anniversaire, il ne s'ensuit pas de-là, qu'on ne le pratiquoit pas en d'autres occasions, par exemple aux funérailles. Un particulier met dans son Testament *Volo quod in die obitus mei*, &c. il n'en faut pas conclure, qu'il est le premier qui demande telle ou telle chose; il faut seulement inférer de-là, que ce qu'il demande, ne se fait pas toujours, mais quelquefois seulement, & lorsqu'il est prescrit par le Testament, parce qu'il y a des solemnités qui ne conviennent pas en toutes sortes d'occasions. Si les titres des Archives de Coutance remontoient bien haut, on y trouveroit des preuves de ce que je dis. Je ne croirai, qu'avec bien de la peine, que ce soit de l'Eglise d'une Ville, qui n'est sur aucune grande route, & qui est à l'extrémité du Royaume, la moins fréquentée, que soit éma-

né l'usage, qu'on dit introduit dans le reste des Provinces.

Au reste, je n'ai pas intention de rabaisser l'estime qu'on doit avoir de l'Abrégé des Vies des Evêques de Coutance ; cet abrégé contient plusieurs traits fort curieux. Par exemple, la translation du Siège Episcopal de Coutance dans la Ville même de Rouën, au commencement du x. siècle, pendant que les Danois, encore Payens, occupoient Coutance & le Côtentin. Cette translation du Siège de l'Evêque Théodoric à S. Sauveur de Rouën, depuis S. Lo, fait conjecturer, que ce pourroit bien être pour quelque raison semblable, & environ dans le même tems, que se seroit formée l'origine du droit qu'à l'Evêque de Lizieux sur l'Eglise de S. Candre de la même Ville de Rouën. Il n'est pas impossible que quelque Prélat de cette Eglise, qui n'a pas dû être plus épargnée que les autres, obtint de Rollon, chef des Normands, un Lieu de retraite dans la Capitale de la Province.

On trouve à la page 245. du volume de M. Rouault, que l'Evêque Louïs d'Erquery, fut le premier des Evêques, qui mit à la tête de ses Mandemens & autres Lettres, en 1347. ou 1348, *par la misericorde de Dieu & la grace du S. Siège Apostolique*, en reconnaissance de ce qu'il avoit été confirmé par  
le

le Pape. Sous Jean de Marles, fait Evêque en 1414, il observe que les Evêques suffragans de Rouën, devoient un repas, *certum pastum*, aux Chanoines de la Métropole, avant leur installation. A la page 341, le récit des souffrances d'Artus de Cossé, de la part des Calvinistes, mérite d'être lû.

En finissant mes remarques, je ne puis omettre, qu'il eût été à souhaiter que M. Rouault, avant que de publier son Livre, eût consulté à la Bibliothèque du Roi, les Notes que M. Baluze a faites sur les Evêques de Coutance, dans son Exemple de l'ancien *Gallia Christiana*, comme sur tous les autres Evêques renfermés dans la même Collection. Sans prévenir ce qui peut y avoir été observé, je vous avouërai que je ne suis gueres porté à admettre un certain Evêque, auquel on donne le nom bizarre de *Lista*, qu'on place sur la fin du 1x siècle, & duquel on ne peut rien produire. M. Rouault dit que Flodoart en parle : *Hist. Rem. Lib. 1v. Cap. 1.* Cependant, on n'y en trouve rien. Comme je fais profession de franchise, je dirai ingénument la persée qui m'est venuë à l'ouverture du Catalogue des Evêques de Coutance, donné par le P. Bessin. Ce Bénédictin, page 530. de ses Conciles, infere entre l'Evêque Sigenand & l'Evêque Algerund, une ligne composée de ces trois mots : *Lista*

*Lista. Ragenardus. Agebertus.*

A suivre le chemin frayé, on dira, que voilà trois Evêques nommés en cette ligne. Pour moi, je n'y en apperçois que deux; sçavoir, Ragenard & Agebert. Souvenons-nous ici, que les anciens Catalogues ont souvent été écrits sur des bandes de parchemins, & que les Historiens ou Compilateurs les ont quelquesfois cité pour remplir des lacunes: relisez du Cange, Edition nouvelle, au mot *Lista*. Je suis, &c.

*A Paris, ce 13 Juillet 1743.*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

*LE Procureur Borgne, & le Procureur  
Manchot.*

C O N T E.

**D**Eux Procureurs, l'un manchot, l'autre borgne,  
S'entre-exaltoient de la façon qui suit :

Tu n'as qu'un œil, mais cet œil en vaut huit,  
Dit le premier, pour voir, dès qu'il les lorgue,  
De tes oisons quel sera le produit,  
Et sur ce point jamais tu ne t'abuses.

Moi, reprit l'autre, oh bon! si de mes ruses,  
Près de tes tours: si tu n'as qu'une main,  
Elle en vaut dix pour bien plumer tes buses,  
Et n'en n'est tel que d'assurer son gain.

F.....

QUEST.



## QUESTION IMPORTANTE

*Jugée au Parlement de Paris le 3 Mai 1743.*

» **S** I un immeuble échu à un cohéritier  
 » par partage & licitation, est sujet aux  
 » hypothèques des créanciers particuliers de  
 » ses cohéritiers.

### F A I T.

Le Sieur Claude Jacquesson & Marguerite-Angélique de la Pie, son épouse, avoient eu de leur mariage trois enfans, Jean-Baptiste, Lambert & Elisabeth Jacquesson; ces trois enfans étoient en bas âge, lorsque leur Mere mourut en 1698, leur laissant pour tout bien, une Maison scise grande rue du Fauxbourg S. Antoine.

Lambert Jacquesson, ayant fait profession chés les Minimes en 1716, son pere fut son héritier mobilier, & sa portion afférente dans la maison, laissée par sa mere, accrut à son frere & à sa sœur.

Les deux autres enfans renoncèrent à la communauté de biens, qui avoit été entre leurs pere & mere; le pere leur rendit un compte de tutelle, par lequel il revint à chacun une modique somme d'argent, pour les reprises

prises de leur mere , & pour les joiſſances de la Maifon ; enforte qu'ils n'avoient rien en commun , que cette Maifon provenant de leur mere.

Le Sr. J. B. Jacquesson , & la Dame ſœur , jouïrent de la maifon par indivis , juſqu'en 1726 , que ledit Sieur Jacquesson fit assigner la Dame ſœur , & M. Dunot ſon mari , pour procéder à la licitation de leur maifon , attendu qu'elle ne ſe pouvoit pas partager.

Les Sieur & Dame Bunot , ayant acquieſcé à cette demande , la licitation fut faite devant Notaires , le 9 Août 1726 , & la maifon fut adjudgée & délaiffée à la Dame Dunot , par forme de licitation & partage , moyennant 18000. liv. dont la Dame Bunot confondoit moitié en elle-même , & à la charge de payer les cens & rentes foncières , & 30. liv. de penſion viagere au P. Jacquesson Minime.

Les 9000 liv. revenantes au Sr. Jacquesson , lui furent payées en une rente au capital de 5000 liv. & les 4000. liv. reſtantes en argent comptant.

La Dame Bunot avoit joiï tranquillement de cette Maifon , juſqu'au 19. Mai 1732 , qu'elle fût assignée au Châtelet en déclaration d'hypotéque , par les D<sup>l</sup> es. du Four , ſe diſant Créancieres du Sieur  
Jac-

Jacquesson, d'une somme de 309. liv. & intérêts, pour laquelle il leur avoit hypothéqué ladite Maison.

Par Sentence renduë sur productions respectives, la Maison fut déclarée affectée & hypothéquée à la créance des Dlls. du Four.

La Dame Bunot interjeta Appel de cette Sentence, ce qui fit la matière d'un Procès en la troisième Chambre des Enquêtes, au rapport de M. Hurson, Conseiller.

Le moyen d'Appel de la Dame Bunot, étoit que la Maison en question, ne lui avoit point été délaissée par un Contrat de vente, mais par forme de licitation & partage, & par un premier Acte, passé entr'elle & son cohéritier, pour faire cesser entr'eux l'*indivis* des biens de la succession de leur mere; en sorte, que quelque nom qu'on eut donné à cet Acte, on ne l'auroit pas moins considéré comme un partage, suivant la note de M. le Camus, *Art. 80. de la Coût. de Paris*, & d'Argentré, sur l'*Art. 73. de la Coûtume de Bretag. note 4. nom. 3.*

On fait dans les partages différentes opérations, suivant le nombre des héritiers, & l'état des biens qui y sont sujets. On fait ou des lots égaux, ou des lots inégaux, avec des soultes, ou enfin, on adjuge le tout à un seul, à la charge de remplir les portions de

les

ses cohéritiers, en argent, ou autres effets, comme on avoit fait dans l'espèce de la Dame Bunot ; de quelque façon que les cohéritiers opèrent, c'est un partage. DuMoulin, sur Paris, *Art. 33. gl. 1. qu. 22. & Art. 73. gl. 3. n. 11. & 12.*

M. Talon, dans un Plaidoyer, rapporté par Brodeau, sur l'*Art. 154. de la Coût. de Paris*, établit que la licitation entre cohéritiers, est la même chose que le partage, & que celui qui s'est rendu propriétaire par l'une ou l'autre de ces deux voyes, est réputé l'avoir toujours été, le partage & la licitation ayant un effet rétroactif.

C'est aussi à présent une Jurisprudence certaine, que l'immeuble licité entre cohéritiers, est propre pour le tout à l'adjudicataire, d'où il s'ensuit, que cette licitation n'est point considérée comme une vente.

L'hypothèque qui est acquise aux créanciers particuliers, de chacun des cohéritiers, sur les immeubles d'une succession indivise, ne peut être que conditionnelle, en cas que le débiteur devienne propriétaire de ces immeubles, chacun de ces héritiers ne pouvant donner à ses créanciers plus de droit sur ces immeubles, qu'il n'en a lui-même ; & c'est une maxime certaine, que les immeubles, qui sont abandonnés sans fraude à un héritier dans un partage, ne sont point

point sujets aux hypothèques particulières de  
 ses cohéritiers, comme l'observe M. le Car-  
 mus, sur l'Art. 80. de la *Coûtume de Paris*,  
 21674. 2.

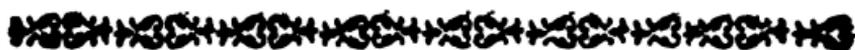
De la part des Dlls du Four, inti-  
 mées, on disoit : que dans l'Acte du 29  
 Août 1726, on ne s'étoit servi du nom de  
 partage & de licitation, que pour se ga-  
 rantir des droits Seigneuriaux ; que dans le  
 vrai c'étoit une vente, puisque les Sieur &  
 Dame Bunot n'étoient devenus proprié-  
 taires de la portion des Sieur & Dame Jac-  
 quesson, que moyennant le paiement qu'ils  
 en avoient fait de leurs biens personnels.

Si la prétention de la Dame Bunot étoit  
 admise, il seroit impossible au créancier de  
 celui qui possède des biens indivis, de se  
 faire payer de ce qui lui est dû ; il seroit aisé  
 à ce débiteur de l'en frustrer, en transfe-  
 rant la propriété de ses biens à son cohé-  
 ritier.

Nous ne connoissons parmi nous que les  
 décrets & la prescription, qui soient ca-  
 pables de faire perdre les hypothèques ac-  
 quises aux créanciers sur les biens de leur  
 débiteur ; le partage, ni la licitation ne  
 purgent point les hypothèques, & la lici-  
 tation, même entre cohéritiers, est telle-  
 ment considérée comme une vente, que de  
 Renusson en son *Traité des propres*, ch. 1.  
 décide

décide expressement , que l'héritier des propres retiendra la totalité de l'héritage acquis par licitation , mais en indemnifiant l'héritier des acquêts de pareille somme , que le défunt avoit payée pour ce qui excédoit sa part & portion ; ce qui suppose que les portions acquises par licitation , sont des acquêts en la personne de l'adjudicataire , & que la licitation est une véritable vente.

Par Arrêt du 3 Mai 1743 , la Sentence du Châtelet a été infirmée. Ce qui juge que l'héritier , devenu propriétaire de la totalité d'un immeuble de la succession , soit par partage , ou licitation , même à prix d'argent , n'est point soumis aux hypothèques des créanciers particuliers de ses cohéritiers.



A M A D A M E \* \* \*

*Pour le jour de sa Fête.*

**V**ous , qui joignez aux graces de Cypris  
 La vertu de Diane , & l'esprit de Minerve :  
 Vous que suivent par tout les Amours & les Ris ;  
 Et pour qui , quoiqu'absent , en tout tems je con-  
 serve

*Est*

Les sentimens les plus vifs , les plus doux ;  
 Daignerez - vous , belle Themire ,  
 Ecouter les sons de ma Tyre ?  
 Sera-t-elle digne de vous ?



Que ce jour est charmant ! Avec ces fleurs nouvelles

Il m'est permis de vous offrir mes vœux ,  
 Et je dois vous parler des feux

Qu'inspirent vos appas aux cœurs les plus rebelles  
 Dans cet écrit par les Muses dicté ,

Je puis vous dire en vers mainte agréable chose ;  
 Que dans vos fers mon cœur est arrêté :

Que je chéris ma chaîne , & les maux où m'expose  
 La perte de ma liberté.

Que ne puis-je le dire en prose ?  
 Phebus de ses dons précieux

Est avare , il est vrai , dans le siècle où nous sommes  
 Il est beau de parler le langage des Dieux ;

Mais avouez qu'il vaudroit mieux ,

Themire , vous parler le langage des hommes.



N'allez pas vous armer d'un frivole courroux !

Excusez ce transport lyrique.

Une licence poétique

Doit exciter des mouvemens plus doux :

Parmi tant d'heureux traits , qu'on voit briller en  
 vous ,

Et qui soumettent tout à votre aimable empire,  
 Vous n'avez qu'un défaut, si c'en est un, Themire,  
 De n'être pas sensible aux feux qu'on sent pour  
 vous.



## EXPLICATION

*D'une Pierre gravée, antique, du Cabinet  
 du Chevalier D. L. R.*

**L**A Fable de Psiché & de l'Amour, est trop connue, pour pouvoir douter que la Pierre gravée, antique, dont on donne ici le Dessin, ne représente *Psiché*, à qui l'Amour reproche sa curiosité. On sçait que cette belle personne croyant habiter avec un Monstre, sa crainte, & la curiosité naturelle aux femmes, excitée par la jalousie de ses sœurs, lui inspirèrent la hardiesse de le voir à la clarté d'une lampe, dans le tems qu'il dormoit. Sa surprise de trouver l'Amour, au lieu d'un Monstre effroyable, fit qu'elle laissa tomber de l'huile brûlante sur lui, qui l'éveilla. Alors ce Dieu puni en colère; il reproche à *Psiché* le piège qu'elle lui a tendu, & la douleur que sa curiosité lui cause. Voilà le moment du sujet que présente cette Pierre. La lampe que tient *Psiché*, l'Amour qui s'envole,



*PSICHE*

*A qui l'Amour reproche sa curiosité.  
 Gravé sur une Grandeur *bellissime* Jacinthe  
 Du Cabinet du Ch. de la de la Rocque.  
 Pierre?*

*D. Bernique Sculpteur =*

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

s'envole, & l'Inscription Grecque, sont  
 autant de Types qui paroissent ne pas per-  
 mettre d'en douter. Quant à la gravûre de  
 cette belle Pierre, on ne peut trop admirer,  
 outre la beauté du Dessin du tout ensem-  
 ble, une finesse de caractère sur la tête de  
 Piché, où l'on voit exprimés avec un art  
 admirable son étonnement & son désespoir;  
 tout le reste de la Figure répond parfaite-  
 ment, par son attitude en désordre, à la  
 beauté de l'expression de tête.



L' E T U D E.

O D E.

**E** Tude riante ou sévère ;  
 Au gré de nos changeans desirs ;  
 Qui sçais briser la chaîne austère  
 Que traient d'ennuyeux loisirs ;  
**Toi**, par qui méritant l'aveu de la Nature,  
 L'Art, sous les agrémens d'une simple parure ;  
 Livre aux Mortels ses heureux traits ;  
 Viens décorer l'ébauche où je te rends hommage :  
 Qu'on doute à son aspect, si tu fers davantage  
 Par tes fruits, ou par tes attraits.

NSBX

Qu'est

Qu'est-ce que l'homme en son enfance ?  
 Un Etre à lui-même étranger :  
 Tributaire de l'ignorance ,  
 Cherche-t-il à s'en dégager ?  
 De nuages épais sa Raison entourée ,  
 D'un organique instinct à peine séparée ,  
 Aux sens se laisse prévenir.  
 Erreur , dans ses replis son esprit s'embarrasse ;  
 Peu frappé du présent , son œil troublé n'embrasse  
 Ni le passé , ni l'avenir.



De cette Nuit avilissante  
 Bientôt l'Etude l'affranchit ;  
 Par ses secours plus agissante ,  
 Son ame résout , réfléchit :  
 Déjà de la Science il voit briller l'aurore ;  
 Le jour de la Raison , qui s'empresse d'éclorre  
 Lui découvre un monde nouveau :  
 Il renaît ; sa lumière au bonheur l'associe :  
 Le sçavoir est pour l'homme une seconde vie ;  
 L'ignorance un premier tombeau.



Par de flatteuses découvertes ;  
 Source d'honneurs , d'utilités ;  
 Son esprit rachète ses pertes ,  
 Sa raison ses obscurités :  
 A ses essais vainqueurs tout paroît accessible ;  
 Aux

**Aux règles du vrai beau la Critique inflexible**

Alligne son goit , ses talens :

D'un sens droit , épuré , formant ses loix suprêmes ;

Auteurs , par vos efforts , & par vos chûtes mêmes ,

Il monte à des succès brillans.



Muse , suivons le vol rapide

Que prend l'esprit laborieux ;

Retrace l'ardeur qui le guide :

Quel feu ! quel effort glorieux !

Tantôt par ses regards , que le progrès rassure ;

Il perce les secrets , les fins , que la Nature

Récèle sous sa Majesté ;

Et tantôt franchissant la céleste barrière ,

De la vérité sainte il s'ouvre la carrière ;

C'est surpasser l'humanité.



Que vois-je ? Les Arts l'environnent ;

Que son Triomphe paroît beau !

Les Lauriers dont ils le couronnent ;

Lui sauvent l'horreur du tombeau.

Que de nobles travaux ! que de sçavantes veilles !

Mes esprits enchantés adorent ces merveilles :

L'Étude les voit , les produit ;

Sans elle , la Science expire avec sa gloire ,

Et les faits des Héros , au Temple de Mémoire ,

Sont enveloppés dans la nuit.



D.

Foible

Foible crayon des avantages

Qu'enfantent les doctes secours ;

Par eux les mœurs dans tous les âges

Se produisent sous d'heureux jours.

De folles passions qu'une ligue nombreuse

Trace à l'oïfiveté la route ténébreuse

Des vices les plus détestés ;

Dans les sages liens d'un Travail Littéraire ;

Souverains de nos vœux , sçachons les satisfaire

Par d'innocentes voluptés.



Paroissez , Nations incultes ;

Servez d'ombres à ce Tableau :

L'Erreur est le Dieu de vos cultes ;

Sur vos yeux je vois son bandeau.

L'aveugle opinion vous promène sans cesse

Dans les illusions , dans la perfide yvresse

De vos cœurs & de vos esprits :

Des plaisirs effrénés adoptant les maximes ;

Au grade des vertus vous élevez des crimes ;

Dont les horreurs vous ont flétris.



Ah ! puissent ces Peuples sauvages . . .

Mais oïl vont m'entraîner mes vœux ?

Fuyez trop lugubres images ;

Je cherche des aspects heureux.

Sur

Sur les fastes des tems jettons, fixons la vûe ;

Quels précieux dépôts la Lecture assidue

Etale à mes yeux dévoilés !

Les ans sont reproduits, tout m'instruit ; tout m'exerce ;

Avec des Morts charmans liant un doux commerce ,

Je vis aux siècles écoulés.



Dessus son aile fugitive

Que Saturne emporte nos jours,

Eteints dans une étude active ,

L'acquit fait revivre leur cours.

Aux vains amusemens dès que l'on sacrifie,

Dans le cercle présent, où s'échape la vie,

On perd les momens à venir :

Exerce-t-on l'esprit à penser, à connoître ?

Ces plaisirs fructueux, chaque instant les voit croître ;

La Mort seule les voit finir.



Quoi ! d'un voile philosophique

Obscurcissant les doux loisirs,

Faut-il à l'âpreté stoïque

Immoler les goûts, les desirs ?

Non ; l'esprit studieux à la gayeté s'allie ;

Le savoir bien conduit, en cent façons se plie ;

# 1756 MERCURE DE FRANCE.

Dieux ! qu'il décèle de beautés !  
Il parle ; quel silence ! il instruit ; on l'approuve ;  
Par ses charmes puissans dans un seul homme on  
trouve  
De nombreuses sociétés.

GAUTIER, *Chanoine Rég.  
de la Congrég. de N. Sauveur.*

*A Nancy 1743.*



## MANDEMENT

*De M. l'Archevêque d'Avignon, au sujet  
d'une Société nouvellement formée dans  
son Diocèse.*

**J**OSEPH DE GUYON DE CROCHANS,  
par la Grace de Dieu & du S. Siège Apostolique, Archevêque d'Avignon : Aux Fidéles de cette Ville, Salut & bénédiction.  
Nous venons, nos très-chers Frères, vous ouvrir notre cœur, & déposer dans les vôtres les vives inquiétudes que nous cause l'avis détaillé & circonstancié, qui nous est revenu depuis peu d'une Société nouvelle de Personnes des deux sexes, qui, sous le nom de *Félicité*, s'est élevée  
dans

dans le voisinage , & dont l'objet n'est , sans doute pas , le service de Dieu ; ni un nouvel engagement pour une plus grande perfection , qui paroît , au contraire , n'être que la même Société , formée , il y a peu d'années , sous un autre nom , & proscrite par le S. Siège avec tant de zèle & avec tant d'éclat.

Nous laissons au Gouvernement Politique à examiner , avec sa prudence ordinaire , si ces sortes d'Associations ne sont pas contraires au vrai bien , & au repos de la Société Civile , & nous renfermant dans notre Ministère , nous ne les envisageons que comme opposées à l'esprit de Religion , qui doit uniquement occuper les véritables Chrétiens , dans toutes sortes de tems , mais surtout dans celui de tribulation , où nous nous trouvons , par la Guerre presque générale qui désole le Monde Chrétien , sans épargner même les belles Provinces des Etats du S. Siège.

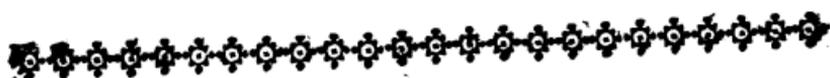
Au lieu de se livrer aux folles joyes qui ont coûtume d'accompagner ces sortes d'Assemblées & de Sociétés , un vrai Chrétien doit dans de pareilles circonstances tâcher d'appaîser par la pénitence , & par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres , la colère de Dieu , & de rappeler ses anciennes miséricordes. Notre tendresse pour le cher troupeau qui nous a été confié , & dont

nous devons rendre compte , ne nous permet pas de garder le silence sur le poison qui lui est préparé ; nous ne pouvons nous dispenser de lui faire connoître le péril qui le menace , & de l'exhorter , de tout notre cœur , de l'éviter. Nous nous flattons qu'il suffira , pour le présent , d'avertir nos chères ouailles du danger inséparable de ce mélange des deux sexes , avec les cérémonies frivoles & indécentes , pour ne rien dire de plus , qui accompagnent la réception des Chevaliers ; nous espérons que cet Avertissement , dicté par notre amour pour elles , les obligera de n'y prendre aucune part , & de s'éloigner de ces Sociétés , au moins suspectes à l'Eglise , & à l'Etat , & de les regarder comme opposées à la Religion sainte que nous professons , qui ne prêche que pénitence , & que renoncement au monde , & à ses plaisirs.

Le présent Mandement fera publié aux Prônes des Eglises Paroissiales de cette Ville , & affiché aux portes des mêmes Eglises. A Avignon ce 23 Juin 1743.

Signé † J O S E P H , Archev. d'Avignon.





*REPONSE à la Question proposée dans  
le Mercure de Juin 1743.*

**P**our décider la Question,  
 Que propose l'Enfant qu'on adore à Cythère ;  
 Sans grands efforts d'imagination,  
 Une seule réflexion  
 Peut dévoiler cet amoureux mystère.  
 Le Berger couronné des mains de sa Bergère ;  
 Est à mon sens le Berger préféré :  
 E'le a récompensé sa flâme humble & sincère ;  
 Son triomphe est certain ; son bonheur assuré.  
 De quel œil, en effet, cette Amante voit-elle  
 L'autre Berger, conduit par la présomption,  
 Oser se couronner, même avant que la Belle  
 Déclare en sa faveur sa tendre affection ?  
 D'une juste indignation  
 La Bergere outragée, en vain veut se défendre ;  
 Sa vanité choquée, en secret fait entendre  
 Ces reproches impétueux.  
 De quel droit aujourd'hui couronnes-tu ta tête ?  
 Qui t'a donc assuré que j'étois ta conquête ?  
 Retire-toi présomptueux :  
 Mais ne te flatte pas que ces fleurs éclatantes  
 Annonceront par tout tes amours triomphantes ;  
 Je veux humilier ton front audacieux ;

# 1760 MERCURE DE FRANCE.

Je veux faire tomber cette couronne vaine ,  
Dont la présomption ceint la tête hautaine.

Crois-tu donc mériter un don si précieux ?

Non , non : mais ton rival , tendre , & moins fat-  
tueux ,

Est plus digne que toi de régner sur mon ame.

Approche - toi , Berger : oüi j'agrée ta flâme ;

Viens , viens , je veux combler tes feux respec-  
tueux.

Quoi tu doutes encor ? Tu veux une couronne ?

Tiens , tiens , voilà la mienne , à toi seul je la donne ;

Puisse le tendre amour , propice à mes désirs ,

Régler sur mes souhaits tes jours & tes plaisirs !

La conduite de la Bergère

Fait entendre à mon sens de semblables discours.

Elle punit un Berger téméraire ,

Et peu digne de ses amours ,

Qui se laissant guider par une vaine gloire ,

Et de ses charmes convaincu ,

Ose célébrer la victoire ,

Avant même d'avoir vaincu.

*Devaricourt , Avocat.*

*Ce 2 Juillet 1743.*



**LET.**



*LETTRE de M. l'Abbé de S. F. sur  
l'origine du mot Vipa, qu'on lit dans  
l'Ecole de Salerne.*

- Bis duo Vipa facit. Ch. 18.

**Q**Uand je ne sçaurois pas, Monsieur, d'ailleurs, que ce *Vipa* est un mot barbare, ce seroit assés pour me le persuader, qu'il parût étranger à M. le Président de B . . . ., & on cherchera inutilement dans les Dictionnaires & dans les Vocabulaires, pour l'intelligence de la Langue Latine; ce qu'il ne trouvera pas dans sa mémoire. Outre que ce qu'il a écrit en cette Langue pourroit passer pour être du tems de sa plus grande pureté, c'est-à-dire depuis Cicéron, ou fort peu au-dessus, jusqu'à l'Empereur Tibère, il est d'une si vaste érudition, que depuis les Hymnes des Saliens, composées par Numa, & que Quintilien dit que les Prêtres mêmes qui les chantoient, n'entendoient déjà plus de son tems, depuis, dis-je, les Loix des Rois & les Annales des premiers Pontifes jusqu'aux Ouvrages de Boece, qui pour la maniere d'écrire, est nommé le dernier des Romains, il n'y a rien en Latin de si obscur que M. de B.

D v n'éclair-

n'éclaircisse, rien de si confus qu'il ne développe sans peine. Ainsi votre *Vipa*, qui n'est pas connu de lui, est un barbare, déguisé sous la terminaison, comme sous l'habit d'un Romain, mais qui avec tout son déguisement n'a pû en imposer à un homme si éclairé. En effet, ce mot, qui est composé des premières syllabes de *Vinum* & de *Paris*, ne se trouve que dans l'Ecole de Salerne, & il est purement de l'invention de celui qui a fait ce Livre.

Vous ne ferez peut-être pas fâché que je vous dise en passant, qui en a été l'Auteur. René Moreau, très-célebre Médecin de la Faculté de Paris, & qui a fait aussi un docte Commentaire sur cette Ecole de Salerne, dit qu'elle est l'Ouvrage d'un *Jean de Milan*, Docteur de cette Université d'Italie, & que cet Ouvrage fut dédié, comme je vous disois dernièrement, à Robert, fils de Guillaume le Conquérant, Roi d'Angleterre. C'est donc à lui qu'il faut appliquer ce premier Vers :

*Anglorum Regi scribit Schola tota Salerni.*

Ce Robert, pourtant, ne fut jamais Roi, parce que son cadet Henri usurpa le Trône sur lui, ce qui arriva entre la fin de l'onzième & le commencement du douzième siècle. Mais pour revenir à *Vipa*, il est certain.

certain que c'est une licence de ce *Joannes de Mediolano*, que l'usage n'a point autorisée; & hors l'Ecole de Salerne, je ne l'ai trouvée que dans le vocabulaire de *Laurentius Lucensis*, que je vous ai fait voir, & où vous lûtes avec moi, *Vipa, turunda panis vino humectata, offa in aliis liquoribus*. Encore n'a-t'il point démontré ce composé; ce qu'il falloit faire pour en faire remarquer l'Étymologie, comme il n'a point aussi cité l'Auteur des Ouvrages duquel il l'a tiré. Il est quelquefois permis à un Auteur particulier d'inventer des mots, pour exprimer des choses nouvelles. Horace, qui est un Critique sans pédanterie, & qui ne se conduit que par le bon sens, en convient lui-même.

*Si forte necesse est*

*Indiciis monstrare recentibus abdita rerum.*

Mais c'est avec cette précaution que ce mot nouveau s'éclaircira par ceux auxquels il sera joint dans la structure du discours, & qu'il retiendra en Latin quelques marques & quelques vestiges de son origine Grecque.

Or il est visible que ce *Vipa*, n'a nullement l'air du Pays Attique, & que pour se faire recevoir à Rome, il n'a point pris de passeport à Athènes. On trouve pourtant dans Athénée le mot *αυγαριον*, qui signi-

D vj sic

fic en Grec , comme le remarque Casaubon ; ce que l'Auteur de l'Ecole de Salerne a voulu exprimer en Latin par celui de *Vipa*. Mais le bon *Joannes de Mediolano* n'y regardoit pas de si près , & vrai-semblablement la Langue Grecque ne lui étoit pas assés connue , pour pouvoir faire des emprunts sur elle. Le Grec ne commença en Occident à sortir du tombeau où les Barbares l'avoient enseveli , que long-tems après que le Livre , dont nous parlons , eût paru.

Le premier qui le ressuscita en Italie , fut Emanuel Chrysolore , qui l'enseigna publiquement à Rome , à Florence , à Venise , vers la fin du quatorzième siècle ; or il y avoit déjà plus de deux cent ans que votre *Vipa* étoit au monde , si bien que le Grec étant encore enterré en ce tems-là pour plus de deux siècles , il n'avoit garde de contribuer à sa naissance. Mais il ne faut pas rendre responsable l'Auteur de l'Ecole de Salerne du ravage des Gots & des Lombards , ni prétendre qu'il dût être en fond de Grec , lors même qu'en Italie on ne sçavoit presque plus ce que c'étoit que la belle Latinité. On le peut juger par le goût bizarre qui regnoit alors , & par l'entêtement où l'on étoit encore pour les Vers rimés , tels que ceux-ci.

*Si vis incolumen , si vis te reddere sanum  
Curas tolle graves ; irasci crede profanum.*

ou de ces autres qui l'étoient , & à la fin & dans le milieu ,

*Fons speculum , gramen , hac dant oculis relevamen ;  
Mane igitur montes ; sub serum inquirito fontes.*

dit l'Ecole de Salerne. Ce n'étoit-là qu'un jeu de mots fade & puerile ; cependant non-seulement on estimoit cette puerilité , mais on ne pouvoit souffrir les Ouvrages où elle ne se rencontroit pas. C'est ce que remarque Jules César Scaliger dans sa Poétique , L. 2. C. 29. où après avoir rapporté cet exemple ,

*Vir precor uxori ; frater succurre sorori.*

Il dit , en parlant de cette sorte de Vers , *Semipriscis adeo approbati ut sine illis quidquid scriberent , ineptum putaretur. Recentiores illud commenti sunt.* Il avouë pourtant qu'il ne sçait point pourquoi ces vers étoient appellés Leonins. *Nominis causam ignoro.*

Pasquier , L. IV. des Recherches , p. 228. croit que c'étoit à cause de l'extrême cas qu'on en faisoit , comme s'ils avoient été les premiers en noblesse & en dignité , comme le Lion l'est entre les animaux. Voici ses paroles. *Appellant telle maniere de Vers Leonins , comme plus bautains que tous ceux*  
do

de l'Ancienneté. Fauchet avoit pourtant dit avant lui, que leur nom venoit d'un Pape Leon, au sentiment de plusieurs. L'Auteur, dit-il, est jusques ici incertain, néanmoins il y en a qui l'attribuent à un Pape Leon. Je ne sçais si c'est celui qui tenoit le Siège de Rome l'an 684, lequel on dit avoir réformé le Chant & les Hymnes de l'Eglise. Le P. Garasse, au contraire, dans le Livre qu'il a fait contre Pasquier, p. 350. soutient que ce Leon ou Leoninus étoit Moine de S. Victor.

Voilà, M. tout ce que j'en sçais, & l'affaire ne mérite pas, ce me semble, une plus exacte & plus curieuse discussion. Mais ce qui m'étonne, c'est de voir que Scaliger, qui sçavoit tout, ait écrit que cette manière de Vers, dont l'art consistoit dans une consonance des mêmes syllabes, soit de l'invention aussi bien que du goût des modernes. *Recentiores*, dit-il, *illud commenti sunt.*

Cependant Aulugelle, L. 18. C. 8. justifie que du tems du Satyrique Lucilius, c'est-à-dire, vers la fin de la République, on avoit déjà donné dans cette puérilité. Voici comme ce Critique parle des *Omoiotelephes*, qui signifient cette espece de consonance, *quam sint insipida & inertia & puerilia, facetissime hercle significat in quinto Satyrarum Lucilius.* Ensuite de quoi il rapporte les Vers

Vers où ce Poëte traite ce jeu de mots, ces rimes Latines, d'affectation basse, vulgaire & puerile; & dans ces Vers, Lucilius, qui n'épargnoit personne, ne s'épargne pas lui-même, car ils étoient de sa façon. Il écrivoit à un de ses amis, & se plaignant de ce que pendant sa maladie il n'avoit point demandé de ses nouvelles, il ne laisse pas de lui en donner, & de lui dire qu'il croit qu'il est de ces gens qui voudroient que tous ceux à qui ils ont manqué de rendre quelque devoir, vinssent à mourir, pour être à couvert des reproches qu'ils se sont attirés d'eux.

*Quando in eo numera mansi quo in maxima nunc est  
Pars hominum, ut perisſe velis quem nolueris, cum  
Viſere debueris hoc nolueris, & debueris, te,  
Si minus deleſſas, quod ἀρεχρον Iſocratiū hoc eſt.*

Cet ἀρεχρον Iſocratiū, qui ſignifie une imitation vicieufe d'Iſocrate, au ſujet dont nous parlons, fait voir auſſi que dès ce tems-là cette affectation dans le choix des mots rimés, étoit pratiquée par quelques-uns, qui, dans l'uſage qu'ils en faiſoient, s'imaginoyent imiter cet Orateur célèbre, quoiqu'elle fut condamnée par les gens de bon goût, comme vous venez de voir qu'elle l'étoit par Lucilius dans ſes propres Ouvrages.

Et

Et la même raison pour laquelle elle a toujours dû l'être en cette Langue, par ceux qui en connoissent le génie, c'est apparemment parce que cette nouvelle contrainte retenoit l'esprit dans son plus noble effort, & le détournoit de l'application qu'il devoit avoir aux choses, pour ne l'occuper que du stérile soin de chercher des mots, non-seulement d'une certaine quantité, mais qui finissent encore par les mêmes lettres. Il en sera pourtant ce qu'il plaira à Scaliger; je ne prétends pas opposer de foibles conjectures à l'autorité de ces décisions.

En voilà peut-être, M. plus que vous n'en vouliez, & je crois qu'une autrefois vous serez plus retenu à me faire des questions, pour ne me pas donner lieu de fatiguer votre patience. Mais pour finir par où j'ai commencé, de tout ce que je vous ai dit, il n'y a rien de si fort contre *Vipa*, rien qui ruine si absolument la prétention qu'il avoit de passer pour un mot Latin, que de n'être pas connu de M. le Président de B. Rien ne peut le surprendre ou l'abuser; d'un simple coup d'œil il distingue un passevolant, & le fait sortir des rangs.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'Auteur de cette Lettre a, sans doute, raison de penser que *Vipa* est un mot purement factice. La nouvelle Edition du  
Glossaire

Glossaire De Ducange renferme ce mot, lequel manquoit dans la première. Les deux témoignages, qui y sont cités, d'Hermolaus & de Buschius, désignent suffisamment que ce n'est que l'abregé des deux mots *Vinum & Panis*, & qu'il s'agit de soupe au vin ou de roties au sucre.



## EPI T R E ,

*A M. Bouguer, de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de celle de Bordeaux, la veille de la Fête de S. Pierre & S. Paul.*

**P**etit Port du Croisic, solitaire Patrie,  
 Où le Soleil d'abord vint éclairer mes yeux,  
 Séjour à jamais glorieux  
 D'avoir vû commencer la vie  
 De l'illustre Bouguer, dont la docte Uranie  
 Fait voler l'éloge en tous lieux;  
 Les feux qu'un saint plaisir apprête,  
 Annoncent le jour de sa Fête;  
 Ce jour, comme nos cœurs, assemble nos Patrons.  
 C'est le même Curé qui nous donna les noms,  
 Bouguer, à toi, du Chef, dont sur l'unique Eglise,  
 Dans tous ses Successeurs le pouvoir s'éternise,  
 A moi, de l'Apôtre indompté,  
 Qui livroit aux Chrétiens une sanglante guerre,  
 Quand

# 1770 MERCURE DE FRANCE.

Quand la Grace invincible eut recours au Tonnerre  
Pour triompher d'un cœur contre elle révolté.

En l'honneur de Bouguer , roule sur nos rivages ,

Ecumeux Océan , tes plus beaux Coquillages ,

Où l'argent étincelle entre mille couleurs ;

Pour couronner son front , Terre , enfante des  
fleurs ;

Doux Zéphirs , portez-lui ces baisers sur vos aîles ;

Autour de son Vaisseau \* volez , & dites-lui ,

Que toujours pénétré de sentimens fidèles ,

En attendant de ses nouvelles ,

Je me consume dans l'ennui.

Conçois-tu bien, Bouguer, en quel gouffre de peines

D'un plus prochain retour que tu m'avois promis ,

\* Mrs Bouguer , Gaudin , de la Condamine , partirent de Rochefort en 1735. pour Quito dans l'Amérique , Ville située près de la Ligne , afin d'observer & d'examiner , entre plusieurs choses , la grandeur des degrés du Méridien sous l'Equateur , par rapport à la grandeur du même Méridien sous la Latitude , tant de la France que du Cercle Polaire , où l'on envoya aussi des Mathématiciens , & afin d'en conclure quelle est la figure de la Terre : Si elle est allongée ou aplatie par ses Poles , & de combien à peu près. Question célèbre , agitée entre les François & les Anglois ; les premiers prétendoient qu'elle étoit allongée , & les seconds , qu'elle étoit aplatie. Il paroît par les Observations qu'on a faites , que les derniers avoient raison. M. de Jussieu , Médecin de la Faculté de Paris a accompagné les trois Astronomes , pour examiner la vertu & les qualités des Plantes du Pérou , & faire , s'il se pouvoit , quelque découverte dans la Botanique.

L'Espe

L'esperance a jetté le plus vrai des Amis ?  
 Huit fois le Chien céleste a bû l'eau des Fontaines ,  
 Et huit fois les cruels hyvers  
 Ont dévoré l'émail des Plaines ,  
 Depuis qu'au gré des vents les Ondes incertaines  
 T'emportent, Carieux , en cent climats divers.

Cependant tu disois , non sans verser des larmes ;  
 ( Peut-être voulois-tu moderer mes allarmes )  
 Qu'avant que l'Astre des Saisons  
 Trois fois du Zodiaque eût revû les maisons ;  
 Tu reviendrois puiser & repuiser encore  
 Les tendres sentimens que la sœur des Amours  
 Dès le berceau pour toi dans mon cœur fit éclore ;  
 Qu'acheva la raison & qui durent toujours.

Les careffes des Grands , leur juste confiance ,  
 Et l'honneur, plus puissant que les Rois & les Dieux ;  
 Que l'or & tous les dons de la pleine abondance ,  
 T'ont détaché de nous , pour juger par tes yeux  
 Le differend audacieux ,  
 Qu'ont avec nos François les Sçavans d'Angleterre ;  
 Sur la structure de la Terre.

Eh ! que m'importe à moi , retiré sur ces bords ;  
 Qu'elle soit ronde ou bien ovale ,  
 Aplatie en ses bouts ; si victime fatale  
 Des avis opposés , qui troublent leurs accords ;

Je perdois un ami plus cher que les trésors ;  
Que forme en mugissant la Mer Orientale ?

Mais , depuis ton départ tu ne sçais point aussi ;  
Quelle foule de maux a fondu sur ma vie ,  
En proie aux vapeurs du souci ,  
Aux caprices du sort constamment asservie.

J'ai vû l'affreuse trahison ,  
Disposant l'appareil de sa fourbe scrette ,  
Au lieu du miel du Mont Himette ,  
Me faire avaler du poison.  
J'ai vû les faux sermens seconder sa malice ,  
Et l'inflexible dureté ,  
De ses noires horreurs consacrant l'artifice ,  
M'immoler à sa cruauté.

Oùï , l'inhumaine , je l'ai vûë ,  
D'une équité perfide alléguant les desirs ,  
Par un dernier coup de massué  
Précipiter mon ame & mes derniers soupirs.  
Ah ! quand dans ses decrets siérement obstinée ;  
L'inéxorable Destinée

Au Mortel qui naîtra prépare des revers ,  
Rien n'en peut détourner les périls , les traverses ,  
Eût-il les yeux d'Argus , tous ses yeux sont couverts  
Au-devant des gouffres ouverts ;  
Qu'il prenne cent formes diverses ,  
Qu'i lgaloppe sur Terre , ou qu'il fende les Mers ,  
Elle est à ses côtés Compagne inséparable ,

Et sa présence inévitable

Ne l'abandonne pas dans le sein des Enfers.

Mais pourquoi ce récit & ces lugubres plaintes ?

La prompte sympathie avec des traits certains ,

Peut-être en ces climats lointains

T'a fait de mes douleurs pressentir les atteintes :

Neptune sous sa Nef aplani ton azur ,

Pere & maître des Vents , renferme leur cohorte

Dans le fond de ton Antre obscur ,

Et n'entr'ouvre sa vaste porte ,

Qu'à celui dont le souffle avec un doux effort

Doit pousser sûrement mon Ami jusqu'au Port ;

N'attends pas , cher Bouguer , la saison la plus rude

Blisse désiré , viens banir mon chagrin ,

Et borner mon inquiétude.

L'odorant Serpolet avec le Jonc Marin

Forment dans la rocaille , épars à l'aventure ;

Des tapis naturels de fleurs & de verdure ,

Et l'Alloüette le matin

En dégoisant sa ritournelle ,

S'élève dans la nuë , & son doux chant rappelle

L'Aurore qui sommeille auprès du vieux Tithon ;

Sous des rideaux rayés de Rose & de Citron.

Reviens, comme autrefois errans au bord des Ondes ;

Nous y retrouverons loin du Peuple indiscret ,

Ces Grottes fraîches & profondes ,

Où le silence dort dans les bras du secret ;

Où la Nature ingénieuse ,

Simple

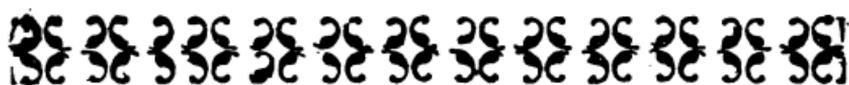
# 1774 MERCURE DE FRANCE:

Simple avec agrément, sans art industrieuse,  
A dressé des fauteüils, une table, un buffet,  
Et des rafraîchissoirs, où mettre la bouteille  
Pleine de la liqueur vermeille \*  
Dont le fin Bourdelois grossit les revenus:  
C'est de-là quelquefois que sans être apperçus ;  
Nous avons vû nos Néréides  
Baigner leur sein d'albâtre, & loin des yeux perfides,  
Des Tritons effrontés, à les suivre assidus,  
Courir en solâtrant sur les rives humides,  
Et se faire, à l'envi, mille tours ingénus.  
Momens que je regrette, hélas! vous n'êtes plus ;  
Mes plaisirs ont passé ; comme une Onde coulante ;  
Dont l'argent éclatoit sur un fond sablonneux,  
Languit à la chaleur brulante,  
Se dessèche & n'est plus qu'un terrain limoneux.  
Ah! l'adverse fortune, à me perdre acharnée,  
Sans désunir nos cœurs, me séparant de toi,  
Chaque jour, cher Bouguer, me paroît une année ;  
Et ma triste Patrie est un exil pour moi.

*Par M. Desforges Maillard.*

\* Le vin de Bretagne n'étant pas d'une excellente qualité, on en tire de Gascogne, & c'est le vin que l'on boit dans toutes les bonnes Maisons de cette Province.

**EXTRAIT**



*EXTRAIT d'une Lettre de M. F. Auteur de la Topographie du Pays de Cotentin, écrite à M. D. L. R. le 29 Juillet 1743.*

**V**ous me faites l'honneur de me dire, Monsieur, que quelques Lecteurs éclairés ont été scandalisés de trouver, page 1091 du Mercure de Juin, I. Vol. que l'Auteur du Manuscrit que je cite dans ma Description du Cotentin, a pris le *Carentonium* du Registre de S. Denis, cité dans les Preuves de l'Histoire de la Maison de Montmorency, par le sçavant du Chesne, pour notre Ville de *Carentan*, au lieu que c'est *Charenton*, près de Paris, dont il s'agit dans ce Registre.

Je suis bien éloigné, M. de vouloir défendre cet endroit du MM. en question.

Avant qu'un tel dessein entre dans ma pensée, On pourra voir la Seine à la Saint Jean glacée, Arnaud à *Charenton* devenir Huguenot, Saint Sorlin Janseniste, & Saint Pavin dévot.

Je consens donc de tout mon cœur, qu'on l'efface, ce risible, ou si vous voulez, ce scandaleux endroit, & qu'on lui substitue, pour ne rien perdre, si on le juge à propos, pour l'honneur de notre *Carentan*,

*rentan* , un fait très - grave , & de plus ; très - édifiant , du moins au gré de l'Auteur de qui je l'emprunte. Cet Auteur est le célèbre M. *Thiers*. Voici ce qu'il rapporte dans sa singulière *Histoire des Perruques* , imprimée à ses dépens à Paris en 1690. page 271.

» SERTON , Evêque de Sées , qui certainement avoit assisté au Concile Provincial de Rouen , comme il est dit dans la Préface & dans la Conclusion de ce Concile , fit encore quelque chose d'aussi extraordinaire , que S. Anselme , deux ans après le Concile National de Londres. Orderic Vital , Moine de S. Evroul , rapporte ( 12. l. 3, *Epist.* 62. 11. l. 15. *Hist. ad an.* 1104, ) que Henri I. Roi d'Angleterre , étant à *Carentan* le Samedi de Pâques avec toute sa Cour , & toute son Armée , ce Prélat , après l'avoir exhorté à faire la guerre à ceux qui troubloient & pilloient la Normandie , lui dit & à toute sa suite , qu'il étoit mesléant à des hommes de porter de grands cheveux , comme des femmes : *omnes fœmineo more criniti estis, quod non decet* : que cela étoit détestable dans la pensée de S. Paul : *Viros crinitos esse quam incongruum & detestabile, sic Paulus ait* , &c.

J'omets , M. plus d'une demie page de

la narration de M. Thiers, pour venir plutôt à la conclusion.

» Il pria ensuite S. M. de donner en ce-  
 » la un loüable exemple à ses Sujets: *Unde,*  
 » *glorioso Rex, obsecro te ut exemplum sub-*  
 » *jectis prabeas laudabile, & imprimis vi-*  
 » *deant in te qualiter debeant preparare se.*  
 » Et ce Prince lui ayant témoigné, qu'il le  
 » vouloit bien, Serton tira aussi-tôt des ci-  
 » seaux de sa manche, & lui coupa lui-  
 » même les cheveux. Il en fit autant au  
 » Comte de Meulan, & à beaucoup d'Of-  
 » ficiers. Toute la Cour, & toute l'Armée  
 » se les firent aussi couper à l'envi, & té-  
 » moignerent beaucoup de mépris pour une  
 » chose dont ils avoient fait auparavant  
 » beaucoup de cas. *His dictis Rex cum opti-*  
 » *matibus exultans acquiescit, & prius Regem,*  
 » *ac post modum Comitem Mellicanicum, Pro-*  
 » *ceresque plurimos propriis manibus rotondit.*  
 » *Omnis Familia Regis & Concurrentes unde-*  
 » *cumque certatim attonsi sunt, & Edictum*  
 » *principale formidantes, pretiosos olim capil-*  
 » *los profecuerunt, & amicam dudum Casa-*  
 » *riem, ut viles quisquillas, pedibus conculca-*  
 » *verunt, &c.*

Que pensez-vous, M. de cet abbatis général de cheveux? Carentan n'a-t-il pas été en cette occasion, le théâtre d'une aventure en effet bien extraordinaire? ne le

E voila-

voilà-t-il pas en même tems dédommagé de l'ignorance d'un Auteur, qui l'avoit confondu avec *Charenton*, faute sans doute d'avoir voyagé ?

J'espère m'acquitter au premier jour de votre commission auprès de M. le Marquis de M. . . . J'ai toujours oublié de vous faire part de trois couplets sur l'Air, *Vous qui vous moquez par vos ris, &c.* que je fis à la hâte, il y a quelque tems à la prière d'une Troupe de jeunes gens, qui ayant représenté à Vallogne la Tragédie de *Brutus* de M. de Voltaire, avec assés de succès, allèrent le lendemain la représenter encore au Château de la B. suivant l'invitation gracieuse de l'illustre & aimable Famille qui l'habite. Ces Couplets servirent de Prologue, & c'est par eux que je vais terminer ma longue Lettre.

*A M. le Marquis, & à Madame la Marquise de M. . . .*

**V**ous que l'Hymen joint par les Nœuds  
De l'Amour véritable,  
Tendres Epoux, Maîtres heureux  
De ce séjour aimable,  
Daignez, Seigneurs, faire à nos jeux  
Un accueil favorable.

*A Mademoiselle leur Fille unique.*

Nymphe, dont les appas naissans

Parent mieux ce bocage,

Que tous les autres ornemens,

Qu'y met l'Art en usage :

*Brutus*, l'ennemi des Tyrans,

Vient vous y rendre hommage.

*Tullie* aux Romains affranchis

Causant beaucoup d'allarmes,

Seulement pour vaincre le Fils,

A d'assés fortes armes.

Mais le Pere même est soumis

En faveur de vos charmes.

J'ai l'honneur d'être, &c.



*EXPLICATION de deux Passages  
de Virgile.*

I.

*Tuque aded quem mox qua sunt habitura Deorum  
Concilia incertum est, &c. Georg. lib. 1. v. 24. & 25.*

» J'implore aussi le secours de votre Divinité, &  
» Cesar, quoiqu'il soit encore incertain quelle Classe  
» des Dieux vous devez bientôt choisir pour y être  
» admis.

**L**A Traduction litterale qu'on voit ici  
de ce fameux passage si critiqué & si mal

E ij entendu,

*entendu*, suppose 1°. Qu'on avoit décerné des honneurs divins à Auguste, quand Virgile lui adressa cette invocation : 2°. Qu'on avoit laissé à ce nouveau Dieu la liberté de choisir sa place parmi les Divinités du Ciel ou de la Terre, de la Mer ou même de l'Enfer : 3°. Qu'Auguste n'avoit point encore pris de parti, mais qu'il devoit bientôt se déclarer sur ce point. Or c'est là précisément ce que le Poëte a supposé.

D'abord, il est incontestable qu'Auguste a été adoré comme un Dieu, même de son vivant : Horace le dit en termes exprès ;

*Præsenti tibi maturos largimur honores,  
Jura: idasque tuum per nomen ponimus aras.* Epist. 1.  
lib. 2.

Et les derniers mots du compliment que Virgile fait ici à son Héros, démontrent évidemment que celui-ci étoit regardé comme un Dieu, quand l'Auteur composa ce brillant morceau :

*Et votis jam nunc assuesce vocari.*

En second lieu, on avoit laissé à Auguste la liberté de se faire reconnoître & adorer, ou comme un Dieu de la Terre, ou comme un Dieu du Ciel, &c. Du moins le Poëte nous en assure en termes formels.

On ignore encore, dit-il à César, si vous ne choisirez pas les Villes & les Campagnes pour y présider : *Urbisne invisere, Casar,  
Terre*

*Terrarumque velis curam*, &c. Ou si vous n'aimerez pas mieux régner sur les Mers : *An Deus immensi venias Maris*, &c. Ce qui vient d'être rapporté est clair, & ce qui suit dans le Poëte, ne l'est pas moins.

Enfin Auguste n'avoit pas encore pris de parti, mais il étoit sur le point de faire connoître en quelle classe des Dieux il vouloit être admis. C'est pour la première de ces raisons, que Virgile invoque ce Prince, après avoir invoqué tous les Dieux qui présidoient aux campagnes. En effet, il pouvoit arriver qu'Auguste, qui n'avoit pas encore fait usage du choix qu'il avoit en son pouvoir, prît place parmi ces dernières Divinités. Pour ce qui regarde la deuxième Partie de ma Proposition, elle est démontrée par le *mot* du passage que j'explique.

De ces trois principes, qui paroissent également indubitables, il résulte 1°. Que ce compliment, ou si l'on veut, cette invocation que Virgile adresse ici à Octavien, a été composée dans le tems où les Romains commenceroient à lui rendre des honneurs divins. Mais en quelle année de Rome ce Prince devint-il l'objet d'un culte superstitieux ? c'est un point sur lequel les sentimens sont partagés. Si l'on en croit Appien, ce fut en l'année de Rome 719. Selon cette opinion, & la Chronologie du P. de la Ruë,

que je crois la plus exacte, il n'y avoit pour lors que deux ans que Virgile avoit commencé à composer les Géorgiques. Ainsi les dix-neuf vers qui regardent Auguste, peuvent avoir été faits la même année & ajoutés au premier Livre des Géorgiques, qui ne parurent que cinq ans après, supposé que Virgile ait employé sept ans à la composition de cet Ouvrage.

Quiconque admet cette Chronologie, n'est point obligé de dire avec quelques Modernes, qu'ici Virgile porte la flaterie à l'excès, ni d'avoir recours à je ne sçais quelle Prédiction & espece d'Oracle prononcé par un esprit Prophétique, & il se persuade sans peine qu'il n'y a point ici plus de Prophétie, qu'il ne s'en trouve au sixième Livre de l'Énéide.

Au reste, si on s'attache à l'Auteur de la vie de Virgile, comme l'a fait le Sçavant P. Catrou, pour faire raisonner le Poëte sensément, sans en faire un Prophète, il faudra dire que le brillant morceau dont il s'agit, fut écrit & inseré dans les Géorgiques vers l'an de Rome 724. où, selon ce Système, Auguste commença à recevoir des honneurs divins: autrement on expliquera toujours mal les termes *Et votis jam nunc assuesce vocari*, qui marquent avec la dernière précision l'époque de cet événement.

Il résulte 2°. qu'on doit lire ici *Concilia* par un *c*. Ce mot est au pluriel par le privilège qu'ont les Poètes d'employer ce nombre au lieu du singulier, & signifie la même chose que *classis*, c'est-à-dire, *classe*, *ordre*, &c.

Pour mieux concevoir ma pensée, on doit se souvenir, que chés les anciens Idolâtres, les Dieux étoient divisés en quatre classes principales, qui étoient composées, la première des Dieux du Ciel, la seconde des Dieux de la Terre, la troisième des Dieux de la Mer, & la quatrième des Dieux de l'Enfer. Au moyen de cette observation, tirée de l'endroit que je tâche d'éclaircir, on voit disparaître toutes les difficultés; on conçoit que l'incertitude du Poète, *incertum est*, ne venoit que de ce qu'il ignoroit encore, dans laquelle de ces quatre différentes classes de Divinités, Auguste voudroit entrer: on apperçoit qu'on s'est lourdement trompé, en accusant Virgile de s'être ici oublié, jusqu'au point d'avoir paru souhaiter une mort prompte à son Prince.

Cette opinion si peu honorable pour le plus poli & le plus sensé des Poètes, suppose nécessairement que notre Auteur avoit dit de son Héros, qu'il devoit bientôt choisir une place parmi les Dieux, & qu'en conséquence, il ne devoit pas rester long-tems

sur la Terre : mais heureusement pour Virgile , il n'a pas même songé à ce qu'on voudroit ici lui attribuer. Auguste , qui avoit été mis au nombre des Dieux de son vivant , pouvoit bien encore entrer dans l'une des classes qu'ils composoient , sans être obligé de quitter la vie. Qu'on juge maintenant des interprétations , & des traductions ordinaires de ce passage.

## I. I.

*Pascite , ut ante , boves , pueri ; submittite tauros :*  
Eglog. I. v. 46.

- Bergers , faites paître des génisses à l'ordinaire ,
- Et domptez des taureaux comme autrefois.

Virgile exprime ici en un seul vers ce qu'il expose plus au long au troisiéme Livre des Géorgiques , où il dit que pour élever des génisses , il suffit de les laisser paître , mais qu'à l'égard des jeunes bœufs , qu'on destine aux usages de la ferme , on doit travailler à les dompter , tandis qu'ils sont encore dociles , & que leur âge les rend capables d'instruction :

*Cætera pascuntur virides armenta per herbas. v. 162*

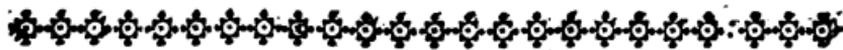
*Jam vitulos hortare , viamque insiste domandi ;  
Dum faciles animi juvenum , dum mobilis ætas. v.  
164. & 165.*

Le Poëte suppose que Tityre s'occupe

à élever des bêtes à cornes , c'est-à-dire , à faire paître des génisses : *Ille meas errare boves , &c.* & à dompter des taureaux pour son usage particulier , & peut-être même pour en faire commerce : *submitte tauros.*

Je ne sçais si c'est prévention , ou non ; mais je suis pleinement convaincu , que c'est là le vrai & l'unique sens du vers *Pascite , ut ante , &c.* D'autant plus 1°. que Virgile s'énonce plus clairement ailleurs : 2°. que les verbes *submittere* & *domare* sont parfaitement synonymes ; 3°. que les interprétations ordinaires des mots *submitte tauros* , sont trop recherchées & trop forcées , pour contenter un Grammairien , qui se pique tant soit peu d'exactitude.

*A Crepy le 28 Juillet 1743.*



*LE MEDECIN mis en réputation,*

C O N T E

*Tiré du Latin.*

Certaine Fièvre ayant , par rude assaut ;  
Réduit au lit le Payfan Thibaut ,  
Sa Femme Luce , active , mais peu fine ,  
L'allarme au cœur , & les larmes aux yeux .

E v      COURUT

Courut soudain consulter de son mieux  
 Messer Evrard, Docteur en Médecine,  
 Dont le sçavoir n'étoit pas fort prisé ;  
 Voire, d'autant qu'Evrard n'étoit aisé,  
 Maint concluoit que c'étoit un franc Ane ;  
 Conclusion digne d'un franc Cheval.  
 Notre Docteur, lorsque la Payfanne,  
 En son jargon simple & non doctoral,  
 L'eut informé des symptômes du mal,  
 Mit par écrit, comme il n'y manquoit guères ;  
 Son Ordonnance ample & telle en tout point,  
 Qu'elle eût primé chés les Apoticaire,  
 Desquels, au reste, Evrard ne parla point  
 A Luce, neuve en ces sortes d'affaires  
 Lui donnant donc le Papier d'une main,  
 Et tenant l'autre ouverte aux Honoraires ;  
 » Que votre Epoux, dit-il, demain matin  
 » Prenne cela dans un verre de vin ;  
 » Moyennant quoi, j'ose bien lui promettre  
 » Soulagement. Luce au piè de la lettre  
 Entend la chose, & sans rien acheter  
 Qu'un peu de vin, s'en retourne au plus vite ;  
 Bien résoluë à tout exécuter,  
 Et desirant heureuse réussite :  
 Desir qu'en elle il est bon de noter.  
 Tout étant prêt pour l'Aurore naissante ;  
 La Campagnarde à son Mari présente  
 Vin & Papier dans un Vase de bois.

Thibaut ;

Thibant, muni d'un grand fligie de Croix,  
 Sans trop d'efforts, sçut, avec confiance,  
 Venir à bout d'avaller l'Ordonnance,  
 Qui flatte moins son goût que la boisson.  
 Qu'arriva-t'il après ? Rien que de bon.  
 Le mal fit place à la convalescence,  
 En peu de jours ; & cette guérison  
 Au Médecin fit un honneur immense.

F. M. F.



LETTRE de M. . . . au sujet de la  
 Chronologie, & de la Topographie des  
 Legendes.

**J**E n'ai pû, Mr, répondre plntôt à l'em-  
 pressement que vous avez de sçavoir ce  
 que je pense de la Chronologie & de la To-  
 pographie du nouveau Breviaire de Paris,  
 &c. Le peu de tems qu'il y a que je possède  
 ce Livre ; la multitude d'affaires dont je me  
 suis trouvé accablé depuis que je l'ai ; &  
 par dessus tout les douze ou treize Tables  
 dont il est composé, & dont il faut par-  
 courir la meilleure partie, pour voir le but  
 de l'Auteur sur un seul nom, soit de Lieu,  
 soit de Saint, tout cela, dis-je, m'a empê-  
 ché de pouvoir vous satisfaire plus promp-  
 tement. Voici seulement quelques réflé-

E vj

xions

xions, tant sur la Préface, que sur l'Ouvrage en général. Je pourrai dans la suite examiner de plus près chaque article, & vous en dire mon avis plus à loisir.

L'Auteur, qui ne donne que comme à regret quelques Eloges à la Géographie des Légendes, tâche d'attirer de son côté tous les avantages par le grand nombre de différences, qu'il suppose entre ces deux Ouvrages : & l'on veut bien croire qu'il parle sincèrement, lorsqu'il dit qu'il en supprime le détail, comme trop long.

Mais puisqu'il propose au Lecteur de découvrir ces différences, je vais vous exposer celles que j'ai cru appercevoir, & qui, selon moi, font plus pour la Géographie, que pour la Chronologie.

Il n'est que trop vrai que dans le précis que fait le Chronologiste du titre de la Géographie, & où il convient que les noms de Lieux qui se rencontrent dans les Martyrologes, les Légendes des Saints, & à la tête des Canons de Conciles des nouveaux Bréviaires de France, se trouvent renfermés dans cette Brochure ; il donne le pas à ce premier Ouvrage sur le sien propre, sans peut-être, le sçavoir, puisqu'il déclare par-là, d'une manière tacite, que son Volume, qui n'avoit en vûe d'abord que le seul Diocèse de Paris, ne devient utile qu'après coup, & par forme de  
Sup-

Supplément à quatre autres Diocèses, sans même leur fournir la Chronologie, qui leur est propre, & sans en comprendre aucuns Martyrologes. En déclarant donc que son Volume embrasse moins de matières, & se borne dans des Provinces tout autrement limitées, qu'environ les vingt Diocèses, où l'on dit que la *Géographie* a été reçue avec applaudissement, il reconnoît une première différence. Je passe aux autres.

Je conviendrai avec le Chronologiste, qu'il y a des fautes dans la *Géographie*: mais, outre que la plupart semblent être des fautes seulement d'impression, celles où l'Auteur s'est réellement égaré, m'ont fait conclure qu'il étoit bien plus facile de polir, en plus de six ans, un Ouvrage assés borné, que de réussir également, en moins d'un an, à un autre qui est presque universel en son genre. Les dattes des Approbations des deux Ouvrages, m'ont fait naître cette réflexion, & cette seconde différence.

Troisième différence. C'est cet amas accablant de Tables sur Tables, dont il est impossible de ne pas feüilleter le plus grand nombre, pour ne trouver souvent que ce qu'on vient de lire dans la Légende, qui a occasionné cette fatigante recherche, au lieu que l'unique Table, qui forme la *Géographie*, ne peut surcharger celui qui

a

à le moins de tems à soi.

Je ne trouve point, que la Géographie des Légendes se donne pour *une Géographie complète*, mais seulement pour *un Supplément des Dictionnaires Géographiques*, pour ce qui regarde les Légendes : aussi je ne sçais sur quoi est fondé ce reproche, qu'on lui fait de n'être qu'un *simple Vocabulaire*, ou *Dictionnaire de mots*. Il ne paroît pas que cette Brochure ait jamais eu d'autre objet.

Mais la suite de cette même différence, qu'étrale le Chronologiste, ne peut guères lui attirer la bienveillance du plus grand nombre de ses Lecteurs. En effet, lui, qui se donne pour Prêtre, fait un assez mauvais compliment à tout le Clergé, & même à tout l'Ordre Sacerdotal, lorsqu'il taxe la Géographie de n'être pas *suffisante pour mettre, un Lecteur peu versé dans l'Art Géographique, au fait de la juste position des Lieux, &c.* Plus bas il compte s'exprimer avec l'étendue nécessaire pour exposer la plupart des Lieux presque sous les yeux du Lecteur le moins éclairé. Au contraire, le Géographe suppose, avec fondement, les personnes qui auront besoin de son *Quadrage*, instruites des principes de la Géographie. Avec une différence si palpable, y a-t-il encore à douter auquel des deux Auteurs le Clergé donnera la préférence ? De telles expressions de la part du Chronologiste,

giste , ne demandent point de réflexions.

Le corps de la Topographie répond parfaitement à l'idée que son Auteur donne d'une grande partie de ses Lecteurs dans sa Préface. C'est pour cela , qu'après les mots François , par exemple *Auranches* ou *Nantes* , il ajoute de suite : *Ville de France en Normandie , en Bretagne , &c.* comme s'il y avoit des Prêtres à Paris *assés peu versés dans l'Art Géographique* , pour placer la Bretagne en Turquie , ou la Normandie en Asie. Peut-être seroit-ce là encore une différence pour la forme , qui paroîtra être peu honorable au Chronologiste.

Le Géographe n'est pas moins Prêtre que le Chronologiste , si l'on en croit le Privilège général , imprimé en 1740. à la tête de sa Brochure. Ainsi la Géographie n'est pas pour lui *l'objet de son Art* , auquel on donne à entendre qu'il s'est adonné d'une manière servile. Mais il auroit cru, ce semble , insulter à ses Confreres , auxquels il paroît n'avoir présenté son Ouvrage qu'en tremblant , s'il avoit répété en François & à diverses reprises *les faits énoncés dans les Légendes* , & que chacun vient de lire en Latin. C'est se donner un peu trop gratuitement pour le guide des Prêtres *les-moins éclairés* , que de leur répéter sans cesse une leçon , qu'ils doivent sçavoir , aussi bien que

que celui qui la donne , à l'exception de cinq ou six mots barbares , & qu'ils étoient sûrs de trouver dans la Géographie des Légendes.

Voici donc l'espèce de Lecteurs qui pourront être *peu versés dans l'Art Géographique*. Ce sont ceux qui *récitent en François le nouveau Bréviaire de Paris*. Mais en supposant ce correctif, le Clergé des quatre Diocèses , ajoutés à celui de Paris , pour la Topographie , est toujours censé *peu éclairé & peu versé dans l'Art Géographique* , puisque le Bréviaire de ces Diocèses n'est point encore traduit , & ainsi n'est destiné que pour ceux qui entendent la Langue Latine , dont le Clergé forme la plus grande partie.

Il est singulier que dans un Ouvrage qui n'a pour but que la connoissance des Temps & des Lieux mentionnés dans les Légendes des Saints , & dans les Canons de Prime , on ait jugé à propos d'indiquer les principaux Mystères de J. C. dont à peine le nom se trouve-t'il dans les Légendes , sans qu'il se lise aucun trait du Saint des Saints dans aucune Leçon qui rapporte les Vies des Saints , excepté quelque chose dans les Apôtres.

Il est également singulier de voir avec quelle sorte d'emphase l'Auteur prend pour ses garants les Tillemonts , les Baillets , les Fleuris , tant qu'il traite la Chronologie :  
mais

mais dès qu'il deviendra [ *Topographe* ], Il abandonnera, sans s'en vanter, ces mêmes fameux Auteurs, pour se reposer uniquement sur la bonne-foi des Traditions douteuses, que chaque Diocèse conserve, trop précieusement peut-être, & qui se trouvent souvent démenties par ces mêmes Auteurs, dont notre Chronologiste s'étoit paré, lorsqu'ils lui étoient moins nécessaires, & dont la Critique ne lui convient, apparemment, qu'autant qu'elle est conforme aux Traditions Diocésaines, tant bien que mal fondées. Quittons la Préface.

La première page de la Chronologie présente une inadvertance dans laquelle sont également tombés tous ceux qui ont eu part à l'Edition de cette énorme masse de Tables; la voici.

Les Réglettes employées au-dessous d'une année, marquent les faits différens arrivés cette même année.

Or après avoir lû :

*L'an 167. avant l'Ere vulgaire de J. C. Martyre des Machabées, on trouve au dessous :*

— Conception de la Ste. Vierge, &c.

— Naissance de la Ste Vierge, &c.

— Présentation de la Ste. Vierge, &c.

Tout Lecteur, peu versé dans la connoissance des tems, pourra croire, sans faire attention

à

à la suite , que la Conception , la Naissance , & même la Présentation de la Ste. Vierge , sont arrivées dans le cours de la seule année 167, avant l'Ere vulgaire , & environ 163. ans avant J. C. son Fils.

L'emplacement de Curube vers la Sicile , ( p. 18. ) n'est pas mis *presque sous les yeux du Lecteur le moins éclairé* : Le contour de cette Isle est d'une assés grande étenduë : le seul côté qui regarde l'Afrique , doit faire faire bien du chemin , à moins qu'on n'ait recours à la Topographie. J'ignore quel est le garant du Chronologiste sur le Diaconat de S. Cheron , ( p. 22. ) regardé seulement selon ce qu'en dit le Bréviaire de Paris.

La Gaule , l'Italie , le Languedoc & la Septimanie , ( p. 233. & 246. ) [ ces deux Provinces sont la même ] sont données toutes quatre pour la Patrie de S. Sébastien.

En voilà un peu trop pour un *Lecteur, peu versé dans l'Art Géographique* : surtout lorsqu'on n'entre avec lui dans aucune exposition de l'ancienne & de la nouvelle distribution de Provinces , & qu'on ne le prévient pas sur ce qu'on entend par *Patrie* , c'est-à-dire , tantôt Pays de la propre naissance du Saint , tantôt Pays de la naissance de ses Peres.

M. Baillet ne fut jamais le guide de notre *Chronologiste* , pour ce qui concerne S. Eugene

gene, S. Eustache, S. Lucain, Ste. Marine, Ste. Ursule, & une infinité d'autres, non plus que pour la Tradition, qui place les Reliques de S. Jacques le Majeur, à Compostelle. ( p. 217. ) Mais je m'apperçois que je deviens, sans y penser l'accusateur d'un inconnu. Je m'arrête tout court, & je pourrois bien m'en tenir à ce que je viens de vous écrire, si ma Lettre ne passe pas jusqu'à celui qui y est intéressé : si par hazard il la voyoit, & qu'il y répondit, je pourrois encore trouver quelques sujets de critique à lui objecter, car je ne crois pas avoir épuisé la matière : mais comptez que vous serez toujours le premier instruit sur cet article.

J'oubliois de vous dire que la Table de la page 469. est faite pour *le même usage que celle de la page 335.* Mais cette Table de la même page 335. étant *dressée en faveur de ceux qui lisent le Bréviaire en François*, celle de la page 469. devient parfaitement inutile & de trop, puisqu'il n'y a pas d'apparence qu'il y ait de Bréviaire François dans les quatre Diocèses, *en faveur desquels on a augmenté le Supplément à la Topographie.*

Je suis, &c.

*A Nogent le 18. Octobre 1742.*



## V E R S

*Pour le Portrait de M. Deshayes, Acteur du  
Théâtre Italien.*

C Onnoissant à fond le Théâtre,  
Il en compose l'ornement ;  
Le Public en est idolâtre,  
Et le trouve toujours charmant ;  
Il rit avec tant de justesse,  
Qu'avec lui tout le monde rit ;  
Oùï, ses larmes ont tant d'adresse,  
Que la vertu même en sourit.

*Par M. Laffichard.*

## V E R S

*Pour le Portrait de Mlle Deshayes, Actrice  
du même Théâtre.*

Dans l'art flatteur de Terpsicore  
Elle réunit tous les goûts :  
La vertu seule la décore  
De cet air si charmant, si doux :  
Qu'une Agnès parle par sa bouche ;  
Elle enchante, saisit, & touche,  
Et quand eile exprime l'ambur,  
Chacun le ressent à son tour.

*Par le même.*

**Lc**

Les mots des Enigmes & du Logogryphe du Mercure de Juillet, sont *les Dents, le Violon & Heauton-timorumenos*, Titre d'une Comédie de Terence. On trouve dans le Logogryphe, *Mer, Eau, Air, Os, Mort, Ina, Hermione, Hermite, Jason, Envie, Homme, Trabison, Jeûne, Aumône, Honneur, Vérité, Etna, Un, Trois, Huit, Satin, Hier, Mirre, Hêtre, Ormeau, Jour, Nuit, Minos, Roi, Titres, Sénateur, Moïse, Mahomet, Thou, Suetone, Aufone, Esther, Ire, Ane, Remus, Jérôme, & Rat.*



## E N I G M E,

**L**E même instant nous a vû naître ;  
 Et le même sort nous attend ;  
 En même-tems on nous voit croître ,  
 Et nous nous ressemblons , mais si parfaitement ;  
 Que les yeux les plus fins s'y trompent aisément ;  
     Dans le siècle d'Astrée ,  
 Et les aimables jours de Saturne & de Rhée ;  
     Où regnoit la candeur ,  
     L'équité, la droiture ;  
 Où le crime étoit en horreur ;  
     Ainsi que l'imposture ,

Nous

Nous vivions tous en paix dans la simplicité,  
Où nous avoit créé la divine Bonté.

Ces beaux jours ne sont plus ; il faut changer de  
style ;

A présent on se fait un jeu

De porter parmi nous & le fer & le feu ;

On nous tourmente , on nous mutile.

Oui ; nos tourmens sont infinis ;

Vous le sçavez , belle Philis ;

On ne nous verroit pas si souvent à la gêne ;

Et les martyrs de votre vanité ,

Si pour pour plaire au charmant Sylène ;

Il ne falloit prendre la peine

De cultiver votre beauté.



## LOGOGYPHE.

**E**Nnemi déclaré d'un préambule long ,

Je vais , sans plus tarder , t'expliquer ma nature ;

Huit pieds, ami Lecteur, composent ma structure ;

Je laisse à ton esprit fécond

Le soin de les unir ensemble ,

Et de trouver tous les mots que j'assemble.

Docte Enfant du raisonnement ,

Le bon sens forme mes parties ,

Et quand avec esprit l'Art les a réunies ,

Je sçais convaincre fortement.

Mes deux extrémités, prises avec justice ,

Te

Te donneront ce qui fait la richesse.  
 Combine tout différemment ,  
 Tu trouveras ce qui ferme une Ville ;  
 Un vuide dedans fort utile ;  
 Le rendez-vous de la moindre vapeur ;  
 Un animal qui n'est point en honneur ;  
 Ce qu'on entend crier aux Cochers dans les ruës ;  
 Ce qui fait cheminer les Nuës ;  
 Les noms d'un Saint , d'un légume , d'un fruit ;  
 S'offrent , sans doute , à ta pensée ;  
 Ornement féminin dont la mode est passée ;  
 Ce qu'on doit voir roder pendant la nuit  
 Dans une Ville policée ;  
 D'Eau bourbeuse un confus amas ;  
 Une Ville de France , une des Pays-Bas ;  
 De plus , chose qui joint la France à l'Amérique ;  
 L'A , B , C , D , de la Musique ;  
 Sorte de Bouclier ; ce que tient un Forçat ;  
 Aux Pourceaux ce qui sert de plat ;  
 Ce qu'en un Livre on voit à toutes pages ,  
 Mais qu'on ne trouve point écrit ;  
 Terme de Droit , qui bon effet produit ;  
 Un Element ; le nom d'un de ces Sages ,  
 Dans l'Egypte autrefois fameux ;  
 Un Animal dont la riche fourure  
 Aux uns servant de meubles , aux autres de parure ;  
 Defend contre un froid rigoureux ;  
 Ce qui dans une femme est l'idole des yeux ;

Un mot Latin connu de tout le monde ;  
 Sur lequel notre espoir se fonde ;  
 Un meuble utile dans l'hyver ;

Une Note ; accident qui nous fait voir la Mer ;  
 Ce qui donne la mort ou conserve la vie ;  
 Ce que fait la Maman , qui trop aime son fils ;  
 Mais c'est assés , Lecteur ; devine qui je suis ,  
 Car t'accabler de mots, n'est pas ce que j'envie.



## NOUVELLES LITTERAIRES ,

*DES BEAUX-ARTS, &c.*

**N**OUVEAU RECUEIL , contenant 1°. des  
 Dissertations sur l'Histoire Ecclésiasti-  
 que & Civile de Paris , 2°. une Dissertation  
 sur plusieurs points de l'Histoire des Enfans  
 de Clovis, premier du nom, Roi de France,  
 & sur quelques usages des Francs , 3°. la  
 Vie de Charles V, dit le Sage , Roi de Fran-  
 ce , écrite par Christine de Pisan , Dame qui  
 vivoit de son tems ; enfin des Notes sur  
 cette Histoire , par M. l'Abbé *Lebeuf* , Cha-  
 noine de l'Eglise d'Auxerre , & Membre de  
 l'Académie Royale des Inscriptions & Bel-  
 les-Lettres , connu dans la République des  
 Lettres par plusieurs Ouvrages touchant  
 notre Histoire.

SUP.

**SUPPLEMENT** au *Dictionnaire Oecono-  
mique*, contenant divers moyens d'augmenter  
son bien, & de conserver sa santé, considéra-  
blement augmenté par divers Curieux, en-  
richi d'un très-grand nombre de figures,  
1743. Deux Volumes *in folio*. A Paris,  
chés les veuves *Etienne & Ganeau*, Librair-  
es, rue S. Jacques,

**VIES** des *Hommes Illustres de la France*,  
depuis le commencement de la Monarchie  
jusqu'à présent, par M. d' *Auvigny*, VII. &  
VIII. Tomes, 1743. *in-12*. A Paris, chés  
*Le Gras*, Libraire, Grand'-Salle du Palais, à  
l'É. couronnée,

**NOUVELLE EDITION** du *Diction-  
naire* de M. l'Abbé *Antonini*, comprenant  
deux parties; la première est le *Dictionnaire*  
*Italien*, *Latin François*, contenant non  
seulement un abrégé du *Dictionnaire* de la  
*Crusca*, mais encore tout ce qu'il y a de plus  
remarquable dans les meilleurs *Lexicogra-  
phes*, *Etymologistes* & *Glossaires*, qui ont  
paru en différentes Langues. La seconde est  
le *Dictionnaire François*, *Latin*, *Italien*,  
&c. Celle-ci n'avoit pas encore paru. Deux  
Volumes *in-4°*. A Paris, chés *Prault*, fils,  
Quai de Conti, à la Charité.

**LE GUIDE** des *Accoucheurs*, ou le Maî-  
F tre

## 1802. MERCURE DE FRANCE.

tre dans l'Art d'accoucher les femmes, & de les soulager dans les maladies & accidens dont elles sont très-souvent attaquées. Ouvrage des plus utiles pour les personnes qui veulent faire une pratique particulière de l'Opération des Accouchemens; le tout en forme d'Examen. Par *Jacques Mesnard*, Chirurgien Juré, ancien Prévôt de la Communauté des Chirurgiens de la Ville de Rouen, & Accoucheur, 1743, in-8°, de 382. pages, y compris la Table des Chapitres, & sans la Préface, qui en contient 32. avec plusieurs figures en Taille-douce, contenues en 15. Planches. *A Paris*, chés *Debure*, l'aîné, Quai des Augustins, à S. Paul; chés le *Breton*, petit-fils d'*Houxy*, rue de la Harpe, au S. Esprit; & chés *Durand*, rue S. Jacques, à S. Landry & au Griffon.

HISTOIRE DE GRECE, traduite de l'Anglois de Temple Stanian, in-12. 3. Vol. *A Paris*, chés *Briasson*, 1743.

L'Ouvrage, que nous annonçons au Public, est écrit avec toute la force & le discernement qu'on peut attendre d'un homme profond dans l'Histoire ancienne, & d'un esprit supérieur, qui a long-tems médité la matière, & qui n'a rien épargné pour découvrir la vérité, soit par ses recherches, soit par la comparaison des Auteurs

teurs les uns avec les autres, soit encore par l'étude des anciens Monumens. C'est le travail d'un Politique, à qui le Gouvernement de la Grece unie ou divisée, a été d'autant moins difficile à pénétrer, qu'il est plus instruit des maximes des Peuples qui vivent sous l'Etat Républicain. La Puissance des Grecs a précédé celle des Romains, & en a été comme le prélude; il est donc très-important de connoître les intérêts, les vûes & les actions des uns, pour lire les progrès des autres; ainsi nous avons tout lieu de croire que le Public sera bien aise d'avoir cet important Ouvrage, imprimé dans le même goût & dans la même forme que l'Histoire Romaine, traduite de l'Anglois d'Echard; pressé comme elle dans la narration, & entièrement disposé pour y être joint. Le Traducteur de Stanian a aussi lieu d'espérer que sa Traduction n'affoiblira pas la réputation que l'Original s'est acquis si justement en Angleterre.

C O Û T U M E du Comté & Bailliage d'Auxerre, avec le Procès verbal. Nouvelle Edition, 25. sols relié. *A Auxerre*, chés François Fournier, Imprimeur de la Ville, 1743. in-32. de 308. pages, sans l'Epitre Dédicatoire, l'Avis de l'Editeur, & la Table des Matières, & se trouve à Paris, chés C. F.

F ij Simon,

Simon, fils, rue de la Parcheminerie,

ABBRÉGÉ de l'Histoire Ancienne, ou des cinq grands Empires, qui ont précédé la Naissance de J. C. sçavoir, I. celui des Babylo niens, & des Assyriens. II. Celui des Chaldéens. III. Celui des Medes & des Per ses. IV. Celui des Grecs, V. Celui des Ro mains. ACCOMPAGNE' de la Chronologie de ces Empires, d'une Carte Géographique, & de Notes qui servent à l'éclaircissement du Texte. Par le R. P. DU CHESNE, de la Compagnie de JESUS, Précepteur de Mes seigneurs les INFANTS D'ESPAGNE. I. Vol. in-8°. de 427, pages. A Paris, chés Chaubert, Quai des Augustins; & Durand, rue. S. Jacques.

On peut mettre ce Volume dans la Classe des bons Livres, tant pour l'importance de la Matière, que pour l'ordre qui y est observé, par la clarté & la netteté du style. Il est précédé d'un petit Avis, qu'il est impor tant de lire, & par le Sommaire des cinq Livres, qui répondent au nombre des Empi res, de l'Histoire desquels l'Auteur donne l'Analyse ou l'Abbrégé. Ces Sommaires sont tous composés en Vers François, ce qui ne peut manquer de plaire, surtout à la Jeu nesse, qui a de la mémoire, qui les appren dra par cœur, & se facilitera par-là l'ac quisition

quisition & l'intelligence de ces grandes Histoires, en s'amusant agréablement.

DE LA REFORMATION DU THEATRE, par Louÿs Riccoboni, Ouvrage in-12. 1743. *A Paris*, chés Debure, l'aîné, Quai des Augustins, le Breton, ruë de la Harpe, & Durand, ruë S. Jacques.

PROGRAMME d'un nouveau Recueil de Poësie, intitulé *Bibliothèque Poëtique*, ou nouveau Choix des plus belles Pièces de Vers en tout genre, depuis Marot, jusqu'aux Poëtes de nos jours, avec leurs Vies & des Remarques sur leurs Ouvrages, 1743. Quatre Volumes in-4°. *A Paris*, chés Briasson, Libraire, ruë S. Jacques, à la Science.

MÉMOIRES pour servir à l'Histoire des Insectes, par M. de Reaumur, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, des Académies de Petersbourg & de Berlin, & de l'Institut de Bologne, Commandeur & Intendant de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis. Tome VI. Suite de l'Histoire des Mouches à quatre aîles, avec un Supplément à celle des Mouches à deux aîles. *A Paris*, de l'Imprimerie Royale, 1743. in-4°. de 608. pages, sans une longue Préface, Planches de-

F iij      tachées

tachées 43. chés *Durand*, Libraire, rue S. Jacques, à S. Landry & au Griffon.

**COÛTUME DE PARIS**, rédigée dans l'ordre naturel de la disposition de ses Articles, avec la résolution des Questions, que l'ambiguïté ou l'obscurité du Texte ont fait naître, le sentiment des Auteurs sur chaque difficulté, & les raisons, tant de douter que de décider. *Par M. PIERRE LE MAISTRE, Avocat au Parlement.* NOUVELLE EDITION, revûe & augmentée de plusieurs Notes, fondées sur plusieurs Arrêts célèbres & Reglemens intervenus depuis la première Edition, avec le Texte de plusieurs Articles des nouvelles Ordonnances sur les Donations & les Testamens, qui ont changé les Décisions de l'Auteur. *Par M. . . . Avocat au Parlement.* Un Volume in-folio. *A Paris*, chés le *Gras, Saugrain, de Nully, Brunet*, au Palais, & chés *Jacques Rollin*, fils, Quai des Augustins.

**DISSERTATION** sur la Géométrie, avec le premier Chapitre des nouveaux Principes ou Elémens des Mathématiques, par *M. Liger*, Commis au Bureau de la Guerre. *A Paris*, chés *Claude-Pierre Gueffier*, Parvis Notre-Dame, à la Libéralité, 1743. Prix 20. sols.

Char-

Charles - Antoine Jombert , Libraire du Roi pour l'Artillerie , Quai des Augustins , au coin de la rue Gist-le-cœur , à l'Image Notre-Dame , vient de mettre en vente un nouveau Livre intitulé , *Elémens de la Guerre , des Siéges , ou Traité de l'Artillerie , de l'attaque & de la défense des Places* , à l'usage des jeunes Militaires , par M. le Blond , Professeur de Mathématiques des Pages du Roi , en trois Volumes in-octavo , imprimés avec soin , sur de beau papier , ornés de Vignettes , & enrichis de plus de trente grandes Planches fort bien gravées. Le prix est de 15. livres relié.

Cet Ouvrage est divisé en trois parties , qui forment autant de Traités séparés : le premier Volume contient l'Artillerie. Comme les Armes ou les Machines en usage à la Guerre depuis l'invention de la Poudre , influent non-seulement dans l'ordre & l'arrangement des troupes pour combattre , mais encore dans l'Attaque & la Défense des Places , où la connoissance en est fort utile ; l'Auteur a crû qu'ayant à traiter de ces deux dernières opérations , il étoit à propos de les faire précéder par cet Ouvrage , qui leur sert d'introduction , & contient les usages & les propriétés de nos principales armes à feu.

On y voit d'abord un précis de la composition & de la fabrique de la Poudre , ce

F iiij qu'il

qu'il y a de plus essentiel à observer dans nos Canons, Mortiers, Pierriers, &c. ce qui regarde leur service & leur charge. On y donne ensuite un détail raisonné sur les Mines, leur calcul & leur construction. On y traite des compositions d'Artifice, les plus en usage dans l'Attaque & la Défense des Places; des ponts de batteaux, dont la construction regarde l'Artillerie; des munitions de guerre & de bouche, dont les armées doivent être pourvûes, soit pour tenir la Campagne, soit pour former des Sièges. Enfin l'on a renfermé dans ce Traité tout ce que l'Artillerie a de plus utile & de plus intéressant pour les gens de guerre.

Le second Volume a pour objet l'Attaque des Places. L'excellent Traité que M. le Maréchal de Vauban nous a laissé sur cette matière, semble exclure tout autre Ouvrage sur le même sujet, ou du moins le rendre inutile. Mais comme le principal objet de ce grand homme a été seulement de faire connoître sa Méthode, & de prouver la nécessité de la suivre, on a crû qu'un Traité Elémentaire sur la même matière & selon ses principes, pourroit être de quelque utilité à nos jeunes Militaires, & serviroit à les faire entrer plus aisément dans l'esprit de cette Méthode, & à la leur rendre plus propre & plus familière.

C'est

C'est le but qu'on s'est proposé dans ce Ouvrage , & indépendamment de tout ce qui a été enseigné de fondamental par M. de Vauban , on s'est servi de ce qui a été pratiqué de particulier dans nos Sièges les plus fameux , & de ce que l'on trouve écrit sur la même matière par les Militaires célèbres, comme M. de Feuquieres , M. Goulon , M. le Chevalier Polard , &c. Entorse qu'à plusieurs égards cet Ouvrage est beaucoup plus complet & plus étendu que les Mémoires mêmes de M. le Maréchal de Vauban.

On y trouve fort en détail tout ce qui concerne les travaux & les opérations d'un Siège Royal , ou d'une Ville fortifiée selon les regles de l'Art. La méthode & les principes nécessaires pour tracer d'abord les principaux Ouvrages sur le papier , & ensuite pour les rapporter sur le terrain ; l'attaque des differens dehors les plus en usage dans la fortification ; ce que celle des petites Villes , Châteaux & autres postes qui se rencontrent souvent dans le cours de la guerre , peut demander de particulier. On y traite aussi des surprises des Villes , & des Escalades. En un mot, le dessein de l'Auteur est de mener , comme par la main , un jeune Officier dans tous ses travaux , de le faire entrer dans l'esprit de leur construction , & de les mettre en état d'en conduire de pareils

F v dans

dans le besoin , & même d'en imaginer de differens , suivant les circonstances des tems & des lieux , pour répondre aux mêmes fins.

Le dernier Volume traite de la Défense des Places. Comme on a appris dans l'Attaque les premiers principes de la Défense, on détaille ici plus particulièrement les chicanes les plus propres à retarder , autant qu'il est possible , la prise des Ouvrages attaqués. L'objet de cet Ouvrage est donc de faire connoître les principaux moyens qu'on peut employer dans la Défense des Places. On y traite d'abord de la garnison & de la quantité de munitions de guerre & de bouche qu'il doit y avoir dans une Place , relativement à sa grandeur , & des dispositions générales qu'on peut y faire pour se préparer à une vigoureuse défense. On y donne ensuite le détail de la Défense , propre à chaque ouvrage de la Fortification. On s'y étend beaucoup sur ce qui regarde la Défense des petites Villes , Châteaux , & même des Maisons dans lesquelles on peut être attaqué. Dans tout cela on a dessein de réveiller l'attention de nos jeunes Militaires , & de leur faire voir qu'il n'y a gueres de postes qui ne puissent être soutenus , contre une attaque de peu de durée , lorsque l'on prend toutes les précautions convenables pour les bien défendre.

Pour

Pour ne rien laisser à désirer dans cet Ouvrage, on l'a enrichi des excellentes Tables, dressées par M. le Maréchal de Vauban où l'on voit d'un coup d'œil toutes les munitions de guerre & de bouche, nécessaires dans une Place assiégée, relativement à la grandeur & à la garnison. Elles ont été corrigées avec beaucoup de soin, de quantité de fautes qui s'y étoient glissées dans différens Livres où on les a insérées. On y a joint un petit Mémoire, contenant différentes Observations sur la visite des Places, qui vient d'un fort habile Ingénieur. On l'a rapporté ici d'autant plus volontiers, qu'on a considéré l'avantage qu'en pourront retirer nos jeunes Militaires, pour se former une idée plus certaine sur ce qu'il y a de plus essentiel à remarquer dans une Place de guerre. On y a fait quelques Notes pour le rendre encore plus utile, & seulement aux endroits où elles ont paru les plus nécessaires.

Enfin cet Ouvrage est terminé par un petit *Dictionnaire des Termes les plus usités dans la Fortification, l'Artillerie, l'Attaque & la Défense des Places*. Au reste, pour que rien ne puisse arrêter les jeunes Militaires, ou leur causer quelque difficulté dans la lecture de cet Ouvrage, l'Auteur s'est attaché à le rendre clair & facile, & n'y fait, pour ainsi dire, aucun usage de la Géométrie, ne

Fvj supposant

supposant gueres d'autre connoissance que celle de la Fortification, dont il a donné, il y a quelques années, un petit *Traité Élémentaire*, écrit avec beaucoup d'ordre & de clarté, qui se vend chés le même Libraire.

PROSPECTUS de differens nouveaux Ouvrages sur les Mathématiques & l'Art Militaire, qui s'impriment actuellement chés Charles-Antoine *Jombert*, Libraire du Roi pour l'Artillerie & le Génie, demeurant ci-devant rue S. Jacques, & à présent sur le Quai des Augustins, au coin de la rue Gist-le-cœur, à l'Image Notre-Dame. *A Paris, 1742.*

*Le parfait Ingénieur François*, contenant la Construction, l'Attaque & la Défense des Places régulières & irrégulières, suivant M. de Vauban, & les plus habiles Auteurs. Par M. l'Abbé *Deidier*, Professeur Royal des Mathématiques aux Ecoles d'Artillerie de la Fere. Nouvelle Edition, considérablement augmentée, & enrichie de 50. Planches *in-quarto*, 1742.

Ce Livre fut imprimé pour la première fois, il y a cinq ou six ans. Le but de l'Auteur est de donner au Public une espèce de Bibliothèque qui renferme tout ce qui a été écrit jusqu'à nos jours sur la Construction, l'Attaque & la Défense des Places, avec des  
Paral-

Paralleles des principaux Auteurs, capable de faire juger du bon & du mauvais de tout ce qui a été pratiqué jusqu'ici. Par ce moyen, il facilite l'étude des Fortifications à un grand nombre d'Officiers, qui n'ont pas toujours, ni le pouvoir d'acheter une foule de Livres, ni le tems de les lire, & qui n'ont point l'intelligence du Latin & des Langues étrangères, dans lesquelles la plûpart de ces Traités se trouvent écrits.

Comme cet Ouvrage est le premier de tous ceux que cet illustre Auteur a composés, il ne voulut point alors se hasarder d'y mettre son nom à la tête, d'autant plus que la matière qu'il y traitoit, paroissant incompatible avec l'état qu'il avoit embrassé, auroit pu prévenir d'abord contre l'Ouvrage. C'est ce qui a donné lieu à M. B\*\* de V\*\*, voyant que personne ne le reclamoit, de lui faire l'honneur de se l'approprier dans son *Architecture Militaire*. Ce nouvel Auteur, dont la plume fertile vient d'inonder la Hollande de quantité de Volumes sous le beau titre de *Cours de la Science Militaire*, ayant formé le projet de faire tomber & d'anéantir tous les Livres de Mathématiques, qui, selon lui, étoient devenus trop nombreux & trop chers pour un Officier, s'est donné la peine d'extraire de chaque Livre ce qui lui a paru le meilleur, & de coudre tous ces

mor-

morceaux ensemble , pour en composer le sien. A l'égard de notre Parfait Ingénieur François , comme il le jugea digne d'être conservé , il a bien voulu le prendre sous sa protection , & de peur qu'il ne se trouvât confondu avec tous les autres , & enseveli sous leur ruine , il a adopté ce Livre , & l'a honoré de son illustre nom. Une préférence si marquée mérite bien que l'Auteur & le Libraire s'unissent pour lui en témoigner leur reconnoissance.

La première Edition du Parfait Ingénieur , s'étant débitée en très-peu de tems , l'accueil favorable avec lequel il fut goûté du Public , encouragea l'Auteur à le travailler de nouveau. Dans cette vûë , il eut recours aux plus habiles & aux plus expérimentés dans le métier de la Guerre , qui voulurent bien lui communiquer leurs lumières , & le mirent en état d'en faire une seconde , beaucoup plus parfaite , où après avoir corrigé bien des fautes qui avoient échappé dans la première , il y ajouta quantité de choses utiles & intéressantes , dont il n'avoit aucune connoissance , quand il composa cet Ouvrage.

Pour faire l'application des préceptes répandus dans ce Traité , à quelque chose de réel & d'exécuté , on a donné pour exemple d'une bonne Fortification , le Neuf-Brisack

sack & la Ville de Luxemboug, telle qu'elle est aujourd'hui. On y verra que tout a été construit selon les meilleures maximes, & qu'on n'y a multiplié les dehors & les Ouvrages avancés, qu'autant que le demandoit la situation de la Place & les considérations que l'on doit toujours avoir dans ces sortes de constructions. Et pour exemple de l'Attaque & de la Défense des Places, l'on a choisi deux des plus fameux Siéges qui se soient faits sous le Règne de Louis XIV. & qui ont le plus relevé la gloire des François. Le premier est celui de Lille, où M. de Boufflers fit une si belle & si vigoureuse défense contre les attaques vives & redoublées du Prince Eugene, qui étoit alors à la tête de l'Armée des Confédérés. Le second est celui de Namur, où sa Majesté commandoit en personne, & où M. de Vauban dirigeoit les travaux. La seule lecture de ces deux Relations est capable d'animer l'émulation des personnes qui s'adonnent au Génie, & de les porter à se mettre en état d'imiter de si beaux exemples.

Ce Livre est achevé d'imprimer en un Volume *in-quarto*, de format plus grand que l'ancienne Edition; on n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit contribuer à la beauté de son exécution, & on l'a orné d'un fort beau Frontispice & de Vignettes relatives

tives aux sujets qui y sont traités. Il se vend relié 15 liv.

**NOUVEAU TARIF** du Toisé de la Maçonnerie tant superficielle que solide, où l'on trouve les calculs du Toisé tout faits, sans mettre la main à la plume, avec le Toisé des Bâtimens, suivant la Coutume de Paris, & le Toisé du Bout-avant. Ouvrage utile aux Architectes, Maçons, Entrepreneurs, Menuisiers, &c. & à tous les Bourgeois qui font bâtir. *In-8°*. prix 7 liv. relié.

Dans cet Ouvrage il n'y a point d'Addition à faire, comme dans les Comptes Fais de Barreme. L'on y trouve tout d'un coup les produits dont on a besoin, sans mettre la main à la plume, pourvû toutefois que cela ne passe pas vingt pieds sur 72 pieds, à quoi l'on s'est restraint pour rendre l'Ouvrage portatif. On a suppléé à ce défaut par une Méthode courte & facile, qui se trouve à la fin des calculs. On trouvera ensuite un autre Tarif du Toisé Solide, avec un petit Traité de Géométrie, appliqué à la façon dont les Architectes & Entrepreneurs de Paris, mesurent les Bâtimens, qui est la plus usitée à présent. On y a joint la manière de toiser les Bâtimens suivant les us & Coutumes de Paris, selon M. de Ferrière & M. Blondel, qui sont les Auteurs  
les

les plus suivis, & qui ont le mieux traité cette matière.

Le même Libraire vient de mettre en vente un Livre nouveau, intitulé :

*PRINCIPES du Système des petits Tourbillons*, mis à la portée de tout le monde, & appliqués aux Phénomènes les plus généraux. Ouvrage auquel on a ajouté une Dissertation posthume de M. l'Abbé DE MOLIERES. Vol. in-12. de 426 pages, prix 2 liv. 10 s. relié.

**DISSERTATION** sur un Temple octogone, & plusieurs bas-reliefs trouvés à *Cestas*, lesquels désignent les Fêtes de Cybèle, une initiation à ses Mystères, & un Sacrifice qu'on lui a offert. Par M. l'Abbé *Faubert* C. D. C. A *Bordeaux*, chés Jean - Baptiste *Lacornée*. 1743.

Cet Ouvrage qui est dédié à Mrs. les Maire, Sou-Maire & Jurats de la Ville de *Bordeaux*, est rempli d'érudition. L'Auteur, avant que d'entrer en matière, & d'exposer le Temple dont il s'agit, s'étend amplement sur le Culte de Cybèle dans les Gaules.

A la page 45, où finit cette espèce de Préface, il nous apprend que c'est l'Eglise même de la Paroisse de *Cestas* qui est le Temple dont il veut parler. cette Paroisse est,

est, dit-il, limitrophe des Landes, & dans les *Graves* de Bordeaux, & dépend de MM. les Jurats de cette Ville, comme Seigneurs de la Comté d'Ornon. On s'attendroit naturellement à lire en cet endroit la distance à laquelle elle est de Bordeaux; mais il ne la marque qu'à la page 182, où il met en marge qu'elle est située à trois lieues de cette Ville. Ce Lieu étoit anciennement plein de bois, & l'est encore, à quelques défrichemens près, que les Habitans ont été obligés de faire, pour se procurer une médiocre subsistance.

Proche la jonction des eaux de *Bourde & de Sale*, il y a un chemin appelé *Le chemin du Pas du Luc*. De cet endroit on peut tirer une ligne, qui passant devant ce Temple, va se terminer, vers le couchant, au bout du bois, dans le Lieu dit *le Bouchon du Luc*, qui est entouré d'eau, & où l'on voit une élévation artificielle, qui domine de près de cinq pieds sur le reste de la campagne.

Si M. Jaubert prétend que les dehors de cette Eglise, qu'il a fait représenter, donnent aux Lecteurs la facilité de s'imaginer qu'il y a là un Temple profane de figure octogone, il n'a pas réussi à notre égard, puisque nous n'y appercevons qu'un exté-

rieur

rieur tel , que l'ont d'ordinaire les Eglises de la campagne.

La figure qu'il donne à la page 53. du demi octogone , pourroit aider à l'intelligence de ce qu'il a voulu dire , si elle ne paroïssoit pas combattre celle de la page 45 , par la situation de l'Orient & de l'Occident , qui sont directement opposés à ce que la figure de l'Eglise en profil représente à la vüe. Mais nous voulons bien croire que c'est peut-être le Graveur qui a placé l'Orient , où devoit être l'Occident , & où il faut le mettre , si on veut que les deux figures s'accordent ensemble.

Nous ne pouvons nous empêcher de dire ici , que de la description que l'Auteur donne du dedans de cette Eglise , il n'en doit pas nécessairement résulter que l'octogone ait jamais été parfait. Il n'est pas rare que le Chœur des Eglises ait la forme d'un demi octogone , au bout duquel il n'y a jamais eu autre chose qu'une Nef oblongue , pour placer le Peuple. Nous souhaiterions d'ailleurs être à portée de voir les deux colonnes chiffrées 6. & 7 , pour juger plus sagement de leur antiquité , puisque sans sortir de Paris , nous appercevons dans quelques Eglises des chapiteaux , qui ont des figures également burlesques & profanes , soit par la forme des animaux , qui y sont sculptés ,  
soit

soit par les feuillages & les fruits.

Ce qu'il y auroit de plus fort pour prouver qu'il y a eu un Temple du Paganisme à *Cestas*, & qu'on en voit encore les restes, seroient les cinq bas-reliefs dont M. Jaubert donne la représentation, parce qu'il suffit que l'un des cinq soit infâme, pour en conclure que les quatre autres, qui sont du même Ouvrier, ne peuvent avoir été employés dans un édifice consacré au vrai Dieu. Il est visible que M. Jaubert est assés fondé, pour conjecturer que ces bas-reliefs ont servi à donner des idées du culte de Cibéte, & tout ce qu'il en dit est suffisammenc appuyé, pour nous faire croire que, dans le Bordelois on a été assés insensé pour donner dans cette Religion absurde, avant que la lumière de l'Évangile y fût parvenuë. Mais comme ces pierres (ainsi qu'il le dit p. 86.) sont dures & grisâtres, & qu'elles ont été scellées dans le mur, n'étant d'ailleurs que de quatorze pouces ou environ, il nous paroît naturel d'en conclure qu'elles n'ont pas toujours été là, & qu'elles y ont été transportées d'ailleurs. Nous accorderons même qu'il pouvoit y en avoir un plus grand nombre de scellées ou incrustées dans ce mur, en forte qu'on y voyoit une espece de symétrie. Et c'est ce qui insinuëra encore mieux que ces quarrés venoient du débris de quelque Temple ;

ple ; mais cela ne persuadera pas que la Tour du Clocher de *Cestas*, encore moins le Chœur & le Sanctuaire de cette Paroisse, soient les restes d'un Temple octogone du Paganisme.

Puisque le Village de *Cestas* appartient à la Communauté des Habitans de Bordeaux, il a été convenable que les Magistrats contribuassent à rebâtir l'Eglise du Lieu. Ainsi étant maîtres de disposer de quelque ancien monument, à demi ruiné, ou des décombres de ce qui pouvoit en avoir été abattu, ils auront pu autrefois permettre qu'on les transportât à *Cestas*, où les Maçons les ont mis en œuvre, dans un endroit obscur, & où ils ne sont apperçus maintenant, qu'en conséquence de quelques changemens arrivés dans l'édifice. La découverte d'un Tombeau de pierre au-dessous de la Tour de ce Clocher, avec les ossemens d'un enfant, est une circonstance, qui a plus de rapport au tems du Christianisme, qu'à celui du Paganisme.

Mais M. Jaubert, qui est bien aise de trouver du Paganisme le plus qu'il peut dans le Village de *Cestas*, afin d'appuyer la découverte qu'il a faite du Temple, en remarque une, qu'il croit être réellement un reste de la superstition des anciens Druides, & qui auroit passé de pere en fils à *Cestas*, jusqu'à

jusqu'à l'an 1624. On lit (dit-il à la page 172.) dans les Registres de cette Eglise, que cette année là, *sept des Habitans sont allés à Laguilan-neuf, suivant la coutume du Pays, & ont amassé douze livres tournoises . . . , lequel argent ils ont dit avoir dévotion qu'il soit employé à acheter un devant d'Autel.*

Il paroît que l'Auteur trouve ici du mal dans une chose qui est bien innocente : ces sept Habitans sont allés à *Laguilan-neuf*, c'est-à-dire, qu'ils sont allés demander les *Etreennes* pour l'Eglise du Lieu. Car dans le dernier siècle, *Laguilan-neuf* & les *Etreennes* étoient la même chose. Cela est si véritable, que dans le Perche on dit encore les *Eguilans*, pour les *Etreennes*. *Auguilan-neuf* se dit dans le Poitou, suivant M. Chastelain, *Notes sur le 1. Janvier*. En sorte qu'il n'y a pas plus de superstition à demander ou donner les *Eguilans*, qu'à demander ou donner les *Etreennes*. Si l'usage de les demander pour l'Eglise de *Costas* ne subsiste plus, ce ne peut être en vertu de la défense du Concile de Bordeaux, comme le soupçonne M. Jaubert : c'est plutôt la misère des tems qui a fait que ne se trouvant plus de contribuans, il ne s'est plus présenté de demandeurs. Ce seroit pousser les choses à l'extrémité, & vouloir deviner, que de dire que les *Marguilliers* ou *Officiers* de la

Paroisse

Paroisse de *Cestas*, alloient en 1624. couper du Gui dans les bois, qu'ensuite ils le distribuoiẽt dans les maisons, ce qui leur serroit à amasser des aumõnes, dont en 1626. ils firent faire un parement à l'Autel de Notre-Dame. Dans *Anguilan-neuf* de ces bonnẽs gens, il n'y avoit que l'expression du Paganisme, & rien de plus; elle étoit aussi innocente dans leur bouche, que celle de *dies Luna, dies Martis, dies Jovis, dies Veneris sancta*, dans les vieux Livres d'Eglise; & Mercredi, Jeudi, Vendredi dans notre Langage vulgaire.

Nous avons écrit *Cestas*, comme l'Auteur l'écrit, quoiqu'il y ait lieu de douter si ce n'est point plutôt *Sestas* qu'il eût fallu écrire, comme l'a fait le Dictionnaire Universel de la France; ce qui sûrement serroit plus exact, s'il étoit vrai que ce Lieu est au sixième milliaire, ou, selon une autre manière de compter, à la sixième lieue de quelque Ville mémorable.

ARNOLDI VINNIJ J. C. Nota in quatuor Libros Institutionum, sive Elementorum Juris D. Justiniani, Sacratissimi Principis, nova Editio emendatior, Accessit Index locupletissimus. Aurelianis; apud Franciscum Rouzeau, Typographum. Deux Volumes in-12. 1743.

## 1824 MERCURE DE FRANCE.

MÉTHODE GÉNÉRALE, pour traiter les Maladies qui régnent à Grenoble, sous le nom de Rhume, par M. *Beylié*, Conseiller, Médecin ordinaire du Roi, Agrégé & Professeur ordinaire de Médecine de Grenoble. *A Grenoble*, chés la veuve *Giroud*, Libraire du Parlement, au Palais. Brochure in-8°, de 20. pages.

LES MOEURS ET LES USAGES DES GRECS, par M. *Menard*, Conseiller au Présidial de Nîmes, Académicien Honoraire de l'Académie des Sciences & des Belles-Lettres de Lyon, & Associé à celle des Belles-Lettres de Marseille, à *Lyon*, chés la veuve de la *Roche*, & Fils, rue Mercière, à l'Occasion,

*Regnauld Florentain*, Imprimeur du Roi à Reims, avertit le Public, qu'il va mettre incessamment en vente les deux premiers Volumes de l'Ancienne Version Italique de l'Écriture Sainte.

Le mérite de cette Version, si estimée dans l'Antiquité, est trop connu des Sçavans, pour en faire ici l'éloge; les fragmens qui en ont été publiés, faisoient désirer depuis long-tems que quelqu'un voulût les rassembler tous, & les réunir sous un seul point de vûe; c'est ce qu'on se flatte d'avoir exécuté dans cette Edition. Les

Les plus anciens Manuscrits d'Italie, de France, d'Angleterre, & les Ecrits des Papes des premiers siècles de l'Eglise, sont les sources où l'on a puisé.

Le plan, l'ordre & l'économie de cet Ouvrage, sont détaillés plus au long dans le *Prospectus* Latin, qui vient d'être publié. Il suffit de remarquer ici, qu'outre le Texte de la Vulgate, qui sera placé à côté de l'ancienne Version, cette Edition sera enrichie d'une Préface, qui en fixant les caractères de l'ancienne Italique, en assure la certitude. L'Auteur y a joint un grand nombre de Notes, des Avertissemens à la tête de chaque Livre, & il a placé à la fin une Table des matières, très-ample & très-étendue.

L'Imprimeur n'a rien épargné de son côté, pour rendre cette Edition complète. Il se flatte que le Public sera aussi satisfait que l'Editeur de la beauté du papier, des caractères, & de l'exécution de tout l'Ouvrage.

De trois Volumes *in-folio*, dont cette Edition sera composée, les deux premiers, qui contiennent l'Ancien Testament, sont imprimés, & le troisième, qui renfermera le Nouveau, est sous presse. Le prix de chaque Volume sera de trente livres en blanc, fin papier d'Auvergne, & de quarante-cinq livres, grand papier aussi d'A-

G                   vergne.

vergne. On n'en a imprimé qu'un cent de cette dernière sorte.

On pourra s'adresser à Paris, chés Guillaume *Cavelier*, le pere, Libraire, rue S. Jacques, au Lys d'or.

OEUVRES DE BRANTÔME, nouvelle Edition considérablement augmentée, & accompagnée de Remarques Historiques & Critiques. *Quinze Volumes in-12.* à la Haye, M. DCC. XLIII. Les cinq derniers Vol. se trouvent à Paris, chés *Jombert*, vis-à-vis le College de la Marche.

Dans un Avertissement, mis à la tête du XI. Tome, après avoir fait en deux mots l'Eloge de cet Ouvrage, on apprend que la nouvelle Edition, dont il s'agit ici, s'enleve avec plus d'empressement encore que les précédentes, intéressant davantage, parce qu'elle contient les Opuscules du même Auteur, & des Pièces historiques, qui n'avoient pas encore vû le jour, & qu'on reçoit de sa main, avec cette confiance qu'il s'est acquise, par le caractère de véridicité & de probité répandu dans ses Ouvrages, qui persuadent, malgré la simplicité & la naïveté du style. Il est fâcheux, ajoute-t'on, pour ceux qui ont les anciennes Editions, d'être privés de ces derniers morceaux, ou obligés d'acheter en entier la

la nouvelle, dans laquelle ils sont confondus. On a pourvû à ce double inconvénient, en donnant au Public, en cinq Volumes séparés, tout ce qui n'est pas dans les anciennes Editions, & qu'on a fidèlement extrait de celle de Hollande. Au moyen de quoi ceux qui joindront le Supplément à l'Edition ancienne, qu'ils ont dans leurs Bibliothèques, auront exactement tout ce qui est compris dans la dernière Edition, & par conséquent un Brantôme complet, comme s'ils avoient fait la dépense de l'Edition toute entière. Ces cinq Volumes se trouvent à Paris chés plusieurs Libraires.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Troyes, le 30. Mars 1743, au sujet d'un Etablissement Académique.*

**L**A Ville de Troyes croyant pouvoir, comme plusieurs Villes du Royaume, jetter les fondemens d'une Académie des Belles-Lettres, sept personnes d'un mérite distingué ont tenu depuis un an des Assemblées, deux fois la semaine, sur des sujets également intéressans & toujours instructifs. M. Tillet, Directeur des Monnoyes, qui en a donné la première idée, & qui en est un des Membres, leur a prêté une sale, que

G ij l'on

l'on appellera avec juste raison *le berceau de l'Académie*, Les six autres sont M. Comparot, Premier Président de l'Élection, très-connu par son intégrité & par son érudition. M. de Bercenay, son frere, Conseiller au Présidial, qui s'est toujours attaché aux Sciences les plus abstraites, M. Auffroy, Directeur des Aydes, dont le choix seul de ses illustres Confreres est une éclatante preuve de son mérite. M. Billebaut, Médecin, qui joint à la plus parfaite connoissance de son Art, toutes les qualités requises dans un homme de Lettres. M. le Roy, Gentilhomme, très-connu par son goût pour les Médailles antiques, qu'il se fait une étude particuliere d'expliquer. Le dernier enfin, M. le Febvre, Avocat au Parlement, qui n'a besoin, pour tout éloge, que du choix qu'en a fait l'Assemblée, en le nommant Directeur dans sa première Séance.

La modestie de ces Amateurs des Lettres, les a empêché, jusqu'à present, de rendre publiques les productions de leurs Conférences. Mais M. Lévesque de la Ravaliere, notre Compatriote, si connu par des Ouvrages, qui sont entre les mains de tout le monde, étant venu pour affaire dans cette Ville, fut prié par M<sup>rs</sup>. les Académiciens de prendre une place dans leurs Assemblées, où

où il fit le 19. de ce mois le Discours suivant, lequel mérite sans doute de voir le jour.

» MESSIEURS, étranger en quelque  
 » sorte parmi vous, attaché à un genre  
 » d'Etude, peut-être différent des vôtres,  
 » uni seulement avec vous par les nœuds  
 » généreux, qui lient les Gens de Lettres  
 » entre eux, aurois-je dû m'attendre à une  
 » distinction aussi flatteuse, que celle dont  
 » vous m'honorez aujourd'hui? Je n'ignore  
 » pas, Mrs, que réunissant entre vous tous  
 » les talens & toutes les connoissances;  
 » auxquelles la plus nombreuse Académie  
 » pourroit à peine aspirer, vous vous étiez  
 » déterminés dès le commencement de votre  
 » union, à vous borner au nombre de sept,  
 » qu'on pourroit à juste titre regarder com-  
 » me symbolique. Qu'il est donc glorieux  
 » pour moi d'être admis dans une Compagnie,  
 » dont un Règlement aussi sage sem-  
 » bloit m'exclure! Ne vous repentez point,  
 » Mrs, de cette indulgence; vous acque-  
 » rez un admirateur de plus, & qui sera  
 » d'autant plus zélé, qu'il vous verra de  
 » plus près. Si j'en croyois, Mrs, tout ce  
 » que la reconnoissance & la persuasion la  
 » plus intime me dictent à votre sujet, mes  
 » éloges ne tariroient point, & j'offrirois à  
 » chacun de vous en particulier, l'homma-

» ge général qui vous est dû , mais comme  
 » je ne suis qu'un foible écho de la justice  
 » que vous rend votre Patrie , daignez  
 » compatir à mon impuissance , & foyez  
 » persuadés , Mrs , que la connoissance que  
 » j'ai de la foiblesse de mes talens , m'empê-  
 » che d'en dire davantage.

Monsieur le Febvre , Directeur , répon-  
 dit avec son éloquence ordinaire

» MONSIEUR , l'Académie naissante  
 » vient de vous recevoir dans son sein ,  
 » malgré l'exclusion qu'elle a souvent don-  
 » née à plusieurs Amateurs , qui préten-  
 » doient à cette illustration : elle avoit été  
 » jusqu'ici inébranlable dans la résolution  
 » qu'elle avoit prise de se borner au nombre  
 » de sept. Mais votre rare mérite nous a  
 » fait mépriser cette espèce de loi ; oui ,  
 » Mr , je ne crains point de le dire , nous  
 » avons senti depuis notre Association ;  
 » qu'il lui avoit manqué quelque chose au-  
 » paravant ; nous réunissons à la vérité tous  
 » les différens Etats qui composent la So-  
 » ciété civile ; il ne nous manquoit qu'un  
 » Homme de Lettres universel ; nous l'a-  
 » vons trouvé en vous.

» Notre dessein , Mr , dans ce noble  
 » exercice , est d'exciter dans notre Patrie  
 » une noble émulation , & de nous préparer  
 » des Elèves qui puissent un jour remplir  
 » les

» les places que nous occupons aujourd'hui,  
 » Cependant l'ordre de la Providence va  
 » bientôt vous enlever à notre Société,  
 » pour vous conduire dans un Pays, qui est,  
 » pour ainsi dire, le véritable séjour des  
 » Lettres. Suivez votre destinée, & appre-  
 » nez, Mr, à Paris-étonné, qu'il y a quel-  
 » que bon goût & quelque esprit au fond de  
 » la Champagne.

- ESTAMPES NOUVELLES.

Grande Estampe en hauteur. Pompe Fu-  
 nébre d'ELISABETH-THERESE DE  
 LORRAINE, Reine de Sardaigne, célé-  
 brée dans l'Eglise Métropolitaine de Paris,  
 le 12. Septembre 1741, ordonnée par M.  
 le Duc de Rochefoucauld, Pair de France,  
 Premier Gentilhomme de la Chambre du  
 Roi, & conduite par M. de Bonneval, In-  
 tendant & Controleur Général de l'Argen-  
 terie, Menus Plaisirs & Affaires de la Cham-  
 bre de S. M. & exécutée par les Sieurs Per-  
 rot & Slodtz. Cette Estampe, qui fait un  
 grand & superbe morceau de Gravure, a  
 été dessinée & gravée par le Sr. C. N. Co-  
 chin le fils.

Autre Estampe en hauteur, représentant  
 la Résurrection du Fils de la Veuve de Naïm.  
 Cette Estampe est excellemment gravée

G iij par

par M. *Duchange*, Graveur du Roi, rue Jacques, Conseiller de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, à laquelle il dédia cet Ouvrage, fait dans la 82. année de son âge. Le Tableau original de cette Estampe de la main de l'illustre Jean Jouvenet, se conserve dans l'Eglise des R. R. P. Récollets de Versailles.

Le Sr. *Petit*, Graveur, rue S. Jacques à la Coutonne d'Epines, près les Mathurins, qui continué de graver la suite de Portraits des Hommes Illustres du feu Sr. Desrochers, Graveur du Roi, vient de mettre au jour les Portraits suivans.

JACOBUS VANIERIUS, Socius JESU, Auctor Prædii Rustici, Eclogarum de Amicitia, &c. Obiit Tolosa anno 1739 ætatis 76.

Les vers qui sont au bas, sont de M. *Vanier*, son neveu.

*Aspice quem Gallis alium Natura Maronem,  
Ingeniumque dabant, nec non labor omnia vincens.  
Dum pietas, mores, vultus Virtutis amorem  
Spirabant, stemus qui flebilis occidit orbi.  
Abstulit hunc oculis, animis non invida tollet  
Sors, vivet dum vivet amor, dum rura manebunt.*

OLIVIER CROMWEL, Protecteur d'Angleterre, né à Huntington, dans le Pays

RANCE

Roi, m<sup>l</sup>  
émie Royale  
elle il d<sup>l</sup>  
année de son  
ette Estamp  
ouvenet, le  
P.P. Rév

S. Jacques,  
les Mar  
la suite de  
s du feu S<sup>l</sup>  
ient de me

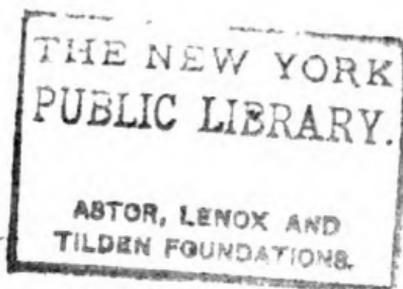
s, Socie  
Eclogam  
1753

icit de M

em,  
la vint  
em

let  
mehant

recteur  
dans le  
Pp



NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

Pays de Galles, mort à Londres le 3. Septembre 1658. âgé de 58. ans. Les vers qui suivent, sont de M. Pesselier.

Pour séduire à son gré la superbe Angleterre,  
 Il sçut paroître fier & modeste à propos.  
 Usurpateur, il fût en horreur à la Terre;  
 Un pouvoir légitime en eut fait un Héros.



## A I R.

L'Amant, comme ses traits, déguise son langage;  
 Et de plus d'un Oiseau prend le ton différent.

Tantôt, il imite le chant

Du tendre Tourtereau, qui plaint son esclavage;

Tantôt, le léger badinage,

Les fredons, les éclats & le gosier brillant

Du Serin qui ramage.



## S P E C T A C L E S.

LE 18. Août, l'Académie Royale de Musique donna la dernière représentation du Ballet Héroïque des *Indes Galantes*; la Dlle. Romainville, qui a de grands talens pour la Musique & pour la déclamation, chanta après l'Opéra, la Cantate d'*Orphée*

G v de

de M. Clerambaut ; elle fut généralement applaudie.

Le 20. la même Académie donna la première représentation d'un nouveau Ballet en trois Actes , précédé d'un Prologue , intitulé les *Caractères de la Folie*. Le Poëme est de M. Duclos , de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres ; mis en Musique par M. Bury , ordinaire de la Musique du Roi ; on donnera dans le premier Journal l'analyse de cette Pièce , qui a été reçue très-favorablement.

Les Comédiens François ont remis au Théâtre , la Comédie de l'*Ecole des Femmes* de *Moliere* , que le Public voit depuis long-tems & qu'il ne se lasse point de voir. C'est le sort des Pièces de cet inimitable Auteur. Cette dernière reprise fait beaucoup de plaisir au Public , par la circonstance que la Dlle. Gaussin y joue le principal personnage , qui est celui d'*Agnès* ; tout le monde sçait avec quel naturel & avec quelle naïveté elle exprime cette sorte de caractère.

Le 29. les mêmes Comédiens donnèrent la première représentation de *la Mort de César* , Tragédie nouvelle en trois Actes de M. de Voltaire , laquelle a été généralement applaudie : on en parlera plus au long.

Le 12. Août, les Comédiens Italiens remirent au Théâtre une petite Pièce en un Acte, en Vers & en Vaudevilles, qui a pour titre, les *Indes Chantantes*, ou les *Incas*, Parodie de la deuxième Entrée du Ballet Héroïque des *Indes Galantes*, donnée dans la nouveauté en Septembre 1735. Cette petite Pièce, qui est du Sr. Riccoboni & du feu Sr. Romagnesy, est ornée de differens divertissemens, très-bien exécutés par les Auteurs de la Troupe. Le feu Sr. Mouret en avoit composé la Musique.

Le 22. les mêmes Comédiens remirent aussi au Théâtre une ancienne Comédie de M. Autreau, intitulée les *Amans ignorans*, donnée dans la nouveauté en Avril 1720. Cette Pièce, qui a eu du succès dans le tems, fait le même plaisir aujourd'hui; elle est ornée de plusieurs divertissemens de chants & de danses très-bien exécutés. On peut voir le sujet de la Pièce, dans l'Extrait qui en a été donné dans le Mercure d'Avril 1720, pag. 65.

Le 24. ils remirent au Théâtre la Comédie de l'*Amant Prothée*, Pièce du Sieur Romagnesy, en Vers & en trois Actes, ornée de trois differens divertissemens, représentée avec beaucoup de succès, au mois de Mars 1739. Cette reprise a été reçue favorablement & fort bien exécutée. La

Musique des trois divertissemens , est du Sieur Blaise , bien caractérisée ; la composition des Ballets du Sr. Riccoboni ; la variété des Pas a fait beaucoup de plaisir ; on peut voir l'Extrait , qui en a été donné dans le Mercure de Juin 1. Vol. 1739. pag. 1196. Cette Pièce est imprimée chés *Briaçon* , rue S. Jacques.

A la fin de cette Pièce , les Sieurs Rugieri, Artificiers Italiens, dont on a parlé dans le dernier Journal, donnerent un troisième Feu d'artifice nouveau , en differens morceaux ingénieusement composés & en plus grand nombre , que les premiers qu'ils ont déjà donnés. Ces divers morceaux sont généralement applaudis par de nombreuses assemblées. La Salle avoit été illuminée extraordinairement dans tout son pourtour, par des Plaques garnies de bougies, placées à chaque montant , qui fait la séparation des premieres, des secondes & des troisiemes Loges, ce qui rendoit ce Spectacle très-brillant.

Le 13. l'Opéra Comique donna une Pièce nouvelle d'un Acte en Vaudevilles , qui a pour titre la *Fontaine de Sapience* ; laquelle a été reçue favorablement du Public. Elle est terminée par un divertissement composé de Pierrots & des Perretes , exécuté au mieux , & fort applaudi. On a joint depuis quel-

quelques jours, une Scène nouvelle à cette même Pièce, qui a fait beaucoup de plaisir, elle est très-bien jouée.

Le 23. on remit au Théâtre, les *Amours de Nanterre*, ancienne Pièce jouée en 1718. remise plusieurs fois au Théâtre, & toujours goûtée du Public.

Nous avons déjà annoncé les dispositions pour la Danse de la Dlle. *Puvignée*, âgée de sept ans; & nous ne pouvons mieux entrer dans le détail de ses talens, qu'en publiant la lettre qu'on va lire sous le nom de *Lison*.

**LETTRÉ** écrite au Chevalier de St. \*\*\*,  
le 22. Juillet 1743.

**I**L est, en vérité, ridicule, Chevalier, de rester dans tes Prés, si long-tems. A quoi t'amuses-tu? On ne fait pas toujours ses foins. Nous t'attendons depuis un mois, avec je ne sçais combien de nouveautés courrës, des Pièces à la mode, de Feux d'Artifice, qui font tourner la tête par cent mortinets, plus brillans les uns que les autres; & une *Lison*, qui danse: ah! quelle *Lison*? Cette *Lison*, est un assemblage des Etudes de la *Rosa Alba*, réduit en tabatiere par *Massé*. C'est *Sallé*, *Camargo*, *Campionni*, *Barbarina*, qui, par extrait, font un petit tout, que mille riens indéfinissables composent.

sent. Fais, sur tout, attention à l'âge de sept ans, & juge de ses yeux par ceux de ta grande Cousine, & des graces de sa tête, par celles de sa petite sœur. Sa taille paroît modelée par *Terpsicore*; elle est si bien prise, que Lison arrêtée, & sans mouvement, paroît animée, & former des pas gracieux. Je n'ai jamais eu tant d'envie de faire des Vers, fussent-ils aussi mauvais que les tiens; je chanterois les plus jolies choses du monde; car je compte en Lison, comme disoit ta précieuse Marquise, autant de graces qu'elle a de grains de poudre dans ses cheveux? Quel air noble, quel regard, quelle variété, quelle justesse! Chaque mouvement de bras, d'accord avec sa tête, exprime & reproduit de nouvelles graces toutes variées. Elle a pour chaque pas un coup d'œil différent, & l'on ne sçait jamais si le coup d'œil annonce le pas, ou si le pas annonce le coup d'œil.

Viens donc, beau Ténébreux; je t'attens à l'Opéra Comique, tu y trouveras tout Paris: Lison seule annoblit un Spectacle, & je maintiens que tout Spectacle est défectueux sans Lison.



NOU-

## NOUVELLES ETRANGERES ;

## T U R Q U I E.

O N a appris de Constantinop'le , que les dispositions faites par Thamas Kouli-Kan , ne laissant plus lieu de douter qu'il n'ait dessein d'attaquer l'Empire Ottoman , le Grand Seigneur avoit résolu de déclarer la guerre à ce Prince , & de ne point conclure d'accommodement avec la Perse , à moins qu'elle ne restituât les Provinces dont les Persans se sont emparés dans les guerres précédentes ; que le 11. Juin dernier les Queuës de cheval avoient été exposées aux portes du Serail , ainsi que cela se pratique dans les déclarations de guerre , & qu'on feroit incessamment la cérémonie de l'*Ordow* , qui s'observe , lorsque le Grand Visir doit commander l'armée de Sa Hauteffe ; que les troupes avoient reçu ordre de se rendre promptement aux Lieux de leur destination : que le Pacha de Bagdad s'étoit déjà mis en marche avec un Corps de plus de 40000. hommes , pour s'opposer aux entreprises de Thamas Kouli-Kan , dont on disoit que l'armée se préparoit à former le Siège de Kars , & que le Capitain Pacha avoit fait voile le 13. Juin dernier pour la Mer Noire , avec une Flotte composée de quatre Sultanes , de quatorze Galeres. & de 80. autres Bâtimens.

On a appris depuis , que le Grand Seigneur fait assembler dans le Diarbekir un Corps de troupes , qui sera sous les ordres du Gouverneur de cette Province , & qui sera également à portée de se joindre à l'armée que commande le Pacha de Bagdad ,

dad, ou à celle du Pacha d'Erzerum, & qu'on leve un grand nombre de nouvelles troupes dans l'Empire Ottoman.

## R U S S I E.

**O**N mande de Pétersbourg du 14. du mois dernier, que les Ministres Plénipotentiaires de la Czarine & ceux du Roi de Suède, sont convenus par les articles préliminaires de paix, signés à Abo le 17. Juin dernier, qu'il y auroit à l'avenir une paix perpétuelle & une amitié parfaite entre les deux Puissances, & que leurs Généraux & les autres Officiers, qui commandent pour elles, tant sur Mer que sur Terre, seroient cesser les actes d'hostilité, aussi-tôt qu'ils seroient informés de la signature de ces articles, dont on leur donneroit part le plutôt qu'il seroit possible; que les Etats du Royaume de Suède, en considération de la recommandation de la Czarine & de celle du Duc de Holstein, consentiroient d'élire & de proclamer le Prince Adolphe Frederic de Holstein, Evêque de Lubeck, pour succéder à la Couronne de Suède; que la Suède cederait à perpetuité à la Russie, le Gouvernement de Kimengor jusqu'à la branche de la riviere de Kymen, la plus voisine de la Bothnie, ainsi que la Ville & la Citadelle de Missot, avec une Lisiere à l'Ouest & au Nord, de la largeur de deux lieues Suédoises; que toute la rivé Occidentale de la dernière branche de la riviere de Kymen, du côté de la Bothnie, demeureroit sous la domination de S. M. Suédoise, & que la Russie conserveroit le Pays situé à l'Est & au Nord de cette riviere, jusqu'aux Districts de Tavasthus & de Savolax; que depuis la Lisiere qui seroit possédée par la Russie à l'Ouest & au Nord de la Ville de Missot, il seroit tiré une

Ligne

**Signe du côté du Sud , vers les Frontieres du Gouvernement de Kimengor , & du côté de l'Est vers celles de la Carelie ; que dès qu'on auroit reçu avis que l'Evêque de Lubeck auroit été élu pour succeder au Trône de Suède , la Czarine restitueroit à la Suède , non-seulement toute la partie de la Finlande qu'elle a conquise , mais encore la Botnie Orientale ; les Isles d'Aland ; la Province de Nyland : les Villes de Björnebourg , d'Abö & de Tavasthus , avec leurs dépendances ; la partie de la Carelie , qui étoit tombée en partage à la Suède par le Traité de Nystadt , & le Gouvernement de Savolax , à l'exception de la Ville & de la Citadelle de Mislot ; que le Duc de Holstein , en reconnoissance de l'Élection de l'Evêque de Lubeck , renonceroit , tant pour lui que pour ses descendans , à toutes les prétentions qu'il peut avoir sur la Suède , & qu'il seroit dressé incessamment à ce sujet un Acte formel & convenable ; que si , contre toute attente , & en haine de l'Élection qui seroit faite en faveur de l'Evêque de Lubeck , la Suède étoit attaquée , ou exposée à quelque trouble , la Russie prendroit , conjointement avec elle , toutes les mesures les plus promptes & les plus efficaces , pour faire cesser les inconvéniens de cette nature ; qu'après la signature des articles préliminaires , les Ministres Plénipotentiaires des deux Puissances continueroient de travailler sans interruption à la conclusion du Traité de paix , lequel auroit pour base celui de Nystadt , à l'exception de ce qui regarde les nouvelles conventions faites par rapport aux frontieres de la Finlande , & les autres articles qui ne sont point relatifs aux circonstances présentes , & qu'il seroit fait deux copies des articles préliminaires , dont les Ratifications seroient signées par les Puissances contractantes , & échangées quinze jours après la signature , ou plutôt , s'il étoit possible.**

**On**

On a appris depuis que le jour de la publication de la paix conclüe entre la Suède & la Russie, la Czarine avoit donné une Fête magnifique, & qu'elle avoit fait présent au Duc de Holstein d'un fusil & d'un couteau de chasse, enrichis de diamans d'un prix considérable.

La paix a aussi été publiée à la tête de l'armée de S. M. Cz. qui a envoyé ordre au Vice-Amiral Bredahl de demeurer à Archangel avec l'Escadre qu'il commande.

Cette Princesse a fait annoncer dans les Ports de sa domination, que tous les Vaisseaux, tant Russiens qu'Etrangers, pouvoient en sortir librement.

### S U E D E.

ON apprend de Stockholm du 19. du mois dernier, que l'Acte de l'Élection faite de l'Évêque de Lubeck par les États du Royaume, pour succéder à la Couronne, porte que depuis la mort de la feuë Reine, laquelle n'a point laissé de posterité, le Roi s'est trouvé sans successeur; que les États en conséquence de l'Acte passé le 24. Mars de l'année 1720. & eu égard à l'âge avancé de S. M. ont jugé à propos d'élire un Prince, pour l'élever au Trône après la mort du Roi, dont ils souhaitent que Dieu veuille prolonger les jours; que pour cet effet ils avoient choisi le Duc Charles-Pierre Ulrick de Holstein, qui descend d'une fille d'un Roi de Suède, mais qu'ils n'étoient pas parvenus par-là au but qu'ils s'étoient proposés, parce que le Duc de Holstein avoit embrassé la Religion Grecque, & avoit été proclamé successeur au Trône de Russie; que l'Évêque de Lubeck étant non-seulement un des Descendans du côté Maternel du Roi Gustave I. dont la mémoire doit être à jamais en vénération chez les

les Suédois , mais encore ayant été élevé dans la Religion Luthérienne , & possédant de si grandes qualités , que le Royaume doit s'attendre à toutes sortes de prospérités sous le Gouvernement de ce Prince , les suffrages des Etats se sont réunis en sa faveur ; que le Tout-Puissant paroît vouloir se servir de lui , pour faire jouir la Suède des plus grands avantages , ainsi que pour rétablir & affermir sur le Trône la Famille de Gustave , pendant le regne duquel le Royaume s'est vu dans l'état le plus florissant ; que les Etats par ces considérations , déclarent au nom de Dieu , & d'une voix unanime , l'Evêque de Lubeck successeur à la Couronne , afin qu'après la mort du Roi , il soit inauguré & couronné , & qu'il puisse gouverner la Suède suivant les Loix & Constitutions du Royaume , & conformément aux assurances , que ce Prince a déjà données , & qu'il renouvellera à son Couronnement .

Il est dit dans le même Acte , que les Descendants mâles de l'Evêque de Lubeck seront après lui héritiers du Trône , selon l'ordre de succession établi dans le Royaume , & que la Diette enverra incessamment des Députés à ce Prince , pour lui porter le Diplôme de son Election .

Le Committé secret de la Diette a nommé , pour aller complimenter l'Evêque de Lubeck , le Baron d'Hamikon , Conseiller de Conférence , & Mrs Sterncron & Vander. Une Frégate , commandée par un des Amiraux , a dû se rendre à Lubeck ou à Stralsund , pour transporter à Stockolm ce Prince , & deux Sénateurs ont dû s'embarquer à bord de cette Frégate , pour aller l'inviter de la part du Sénat à se rendre en cette Ville .

Les quatre Ordres du Royaume ont confirmé le jugement prononcé contre le Comte de Leuvenhaupt , & les deux derniers Ordres , en particulier ,  
n'ont

## 1844 MERCURE DE FRANCE.

n'ont point voulu écouter la proposition que la Noblesse avoit faite d'ordonner la révision du procès de ce Général.

Le Baron de Buddenbroeck devoit être décapité le 15. du mois dernier, mais le Roi a fait différer cette exécution de quelques jours.

Les Ministres Plénipotentiaires du Roi lui ont dépêché un Courier, pour l'informer que l'échange des Ratifications des articles préliminaires de paix entre la Suède & la Russie s'étoit fait à Abo, & que la paix avoit été publiée à Pétersbourg avec une grande solennité, le jour de la Fête de saint Pierre.

Depuis le jugement rendu contre le Comte de Leuvenhaupt & le Général Buddenbroeck, le premier a fait remettre à la Diète un Mémoire dont les expressions sont extrêmement fortes, & dans lequel il déclare que ce n'est point l'idée de la mort, ni même celle du supplice, qui l'effraye; mais que se rendant témoignage de son innocence, il ne peut regarder sa condamnation que comme injuste, & qu'il souhaite que sa mort n'attire point de nouveaux malheurs sur la Suède.

Les Etats ont lû ce Mémoire, & le résultat de leur examen a été que le Comte de Leuvenhaupt n'avoit été condamné que sur ses propres dépositions, & après les perquisitions les plus exactes sur la conduite qu'il a tenue en Finlande, & qu'ainsi les Etats s'étant conformés aux Loix Civiles & Militaires du Royaume, ils n'avoient aucun reproche à se faire d'avoir confirmé la Sentence prononcée contre ce Général.

Le fils du Général Buddenbroeck ayant communiqué à la Diète une lettre qui a été trouvée dans les papiers de son pere, & qu'il a crû propre à le justifier, les Etats ont décidé que cette lettre ne pouvoit

pouvoit servir à la justification de ce Général, parce qu'il n'avoit point dû prendre les conseils secrets de quelques amis pour règle de sa conduite dans des affaires qui intéressoient le Roi & la Nation.

Une partie de la Noblesse a sollicité vivement pour obtenir que le Roi adoucît la Sentence de ces deux Généraux, mais S. M. a répondu que malgré son penchant naturel à user de clémence, elle ne pouvoit rien changer à un jugement confirmé par les Etats assemblés.

L'exécution du Comte de Leuvenhaupt a été différée jusqu'au 5, de ce mois.

On a appris de Stockholm du 31. du mois dernier, que toutes les sollicitations faites en faveur du Général Buddenbroeck, ont été inutiles, & que les Etats ont persisté dans la résolution qu'ils avoient prise de confirmer la Sentence prononcée contre lui.

Le 23. la Baronne, son épouse, obtint la permission de lui faire ses derniers adieux, & ce Général ayant employé les jours suivans à se préparer à la mort, il fut conduit le 27. à la Place du Morder Malm, où il subit avec beaucoup de fermeté le supplice auquel il avoit été condamné.

Après l'exécution, deux de ses domestiques mirent son corps dans un cercueil, que douze Officiers, en habit de deuil, portèrent au lieu où il devoit être inhumé.

Ses parens n'ayant pu engager le Roi à lui accorder sa grace, avoient demandé qu'au lieu d'avoir la tête tranchée, il fût arquebuse, afin de lui épargner la honte attachée dans ce Royaume au premier des supplices, mais le Clergé, les Députés des Villes & l'Ordre des Paysans, s'y sont opposés.

La Baronne de Buddenbroeck, qui partit le 24. pour ses Terres, afin de mettre ordre à ses affaires domestiques, se propose de passer en Hollande, & de se retirer dans un Château près de Steenberg.

**O**N a appris de Ratisbonne du 24. du mois dernier, que toutes les dispositions ayant été faites par les troupes Autrichiennes qui formoient le blocus de Straubingen, pour ouvrir la tranchée devant cette Place, les troupes Impériales & Françoises, qui y étoient en garnison, demanderent le 19. à capituler, & que par une convention que le Commandant de la Ville & le Général Berencław ont signée, le premier au nom de l'Empereur, & le second au nom de la Reine de Hongrie, il a été réglé que la Garnison en sortiroit avec armes & bagages, & que les troupes Françoises, qui faisoient la principale partie de cette garnison, seroient reconduites sur les frontières de la France par le chemin le plus court, avec une escorte suffisante. En conséquence de cette convention, ces troupes consistant en 1200. hommes, ont dû évacuer le 24. du mois dernier la Place, & elles étoient attendues le 25. dans les environs de Ratisbonne.

Le Régiment de Truchses, des troupes Impériales, lequel étoit aussi à Straubingen, en sortit le 23. pour se rendre en Suabe, où les autres troupes de l'Empereur ont pris des quartiers.

Les troupes qui étoient destinées à aller renforcer celles qui bloquent la Ville d'Egra, ont reçu un contre-ordre.

On mande de Hambourg du 26. du mois dernier, que le Baron d'Hamilton & Mrs Sterneron & Vander qui sont arrivés en cette Ville, en qualité de Députés du Comité secret de la Diète générale assemblée à Stockholm, pour complimenter l'Evêque de Lubek sur son Election, eurent le 22. une audience de ce Prince, qui attend incessamment une autre Députation de la part des qua-

tre Ordres du Royaume de Suède , & qui après l'a-  
voir reçue , se rendra à Lubeck , pour s'y embar-  
quer sur une Frégate destinée à le transporter à Stoc-  
holm.

On a appris de Francfort le 28. du mois dernier ;  
que le 26. M. de la Noüe, Ministre du Roi de Fran-  
ce auprès de la Diette de l'Empire , arrivé en cette  
Ville de Ratisbonne , déclara à cette Assemblée ,  
que S. M. T. C. ayant été informée de la résolution  
prise par les Etats de l'Empire , d'employer leur  
Médiation , pour faire cesser la guerre qui s'est al-  
lumée en Allemagne à l'occasion des différentes  
prétentions sur la succession de la Maison d'Autri-  
che , elle voit avec un extrême plaisir , qu'il se soit  
présenté une voye si naturelle & si convenable ,  
pour rétablir la tranquillité dans l'Empire , & pour  
procurer la paix entre les Puissances qui sont en  
guerre ; qu'elle a appris avec une égale satisfaction  
que l'Empereur & la Reine de Hongrie étoient en  
négociation, afin de ne s'occuper désormais que du  
soin de terminer leurs differends à l'amiable ; que  
comme les troupes de S. M. n'étoient entrées en  
Allemagne qu'en qualité d'auxiliaires , après y avoir  
été appelées par le Chef & par plusieurs des plus  
puissans Princes de l'Empire , & comme celles de  
S. M. I. sont déjà en neutralité , elle n'a pas différé  
d'envoyer ordre à ses armées de se retirer sur les  
frontières de son Royaume , étant bien aise de  
donner en cette occurrence au Corps Germanique  
un témoignage public de la droiture de ses inten-  
tions , & de la résolution dans laquelle elle est de  
concourir à ce qu'il paroît desirer , de-même qu'à  
l'affermissement de la bonne correspondance & du  
bon voisinage entre la France & l'Empire , & sur  
le fondement des anciens Traités.

Le Prince Charles de Lorraine arriva le 26. à  
Hanaw ,

Hanaw , où il s'est tenu plusieurs Conseils de guerre , pour délibérer sur les opérations de l'armée des Alliés & de celle de la Reine de Hongrie , & il partit le 28. pour aller rejoindre cette dernière armée , qui après avoir passé le Neckre , a traversé le Palatinat , & à dirigé sa marche vers le Margraviat de Dourlach.

La première Colonne de cette armée arriva le 22. à Pfortzheim; elle y fut suivie le 23. par la seconde.

On mande de Vienne du 29. du mois dernier, que la Reine de Hongrie a appris par un courier du Général Berenczlaw , que les troupes Impériales & Françoises , qui étoient en garnison dans Straubingen , avoient capitulé , & qu'elles en étoient sorties avec les honneurs militaires.

Les lettres reçues de l'armée commandée par le Prince Charles de Lorraine , portent qu'elle continuoit sa marche vers le Brisgaw , & que ce Prince étoit allé à Hanaw , pour avoir quelques audiences du Roi de la Grande-Bretagne , & quelques Conférences avec les Généraux de l'armée commandée par S. M. B.

Le Comte de Damnitz a mis, par ordre du Prince Charles de Lorraine dans le Château de Brisach , qui n'a pas été entièrement démoli , une garnison d'environ 300. hommes.

Le Comte de Traun a mandé à S. M. H. que la maladie contagieuse , qui s'est manifestée en Sicile , obligeant ce Général de changer le plan des opérations qu'il avoit projetées, il avoit pris la résolution de faire repasser le Panaro aux troupes qu'il avoit envoyées dans le Bolonois & dans le Ferrarois , & de les distribuer le long de cette riviere , pour couper toute communication entre l'Etat Ecclesiastique & la Lombardie.

On a appris de Ratisbonne du 30. du mois dernier ,

mer, que les troupes Françoises, qui étoient dans Straubingen, arriverent le 25. au soir dans les environs de cette Ville, & qu'on leur distribua des logemens dans plusieurs Villages.

Le lendemain, elles se remirent en marche, pour se rendre à Donawert, d'où elles ont dû continuer leur route sous une escorte de Croates, qui devoit les conduire jusqu'au Rhin, vis-à-vis de Spire.

Il est arrivé à Stat-Am-Hoff plusieurs malades de l'armée ci devant commandée par le Maréchal de Broglie, & ils doivent y rester, jusqu'à ce qu'ils soient en état de retourner en France.

Le 26. du mois dernier, le Général Berenzlaw prit la route d'Ingolstadt, dont la garnison a refusé de capituler aux conditions qui lui ont été proposées.

On mande de Hambourg du 2. de ce mois, que suivant les avis reçus du camp des troupes Autrichiennes, commandées par le Comte de Collovrath, Mrs Brusck & Sollner, Bourguemestres d'Egra, ont été députés à ce Général par les habitans de la Place, pour lui représenter que le Marquis d'Herouville avoit ordonné aux habitans d'en sortir, & que le Comte de Collovrath a dépêché deux Couriers à la Reine de Hongrie & au Prince Charles de Lorraine, pour leur en donner avis.

On mande de Hanaw du 6. de ce mois, que le 28. du mois dernier, le Prince Charles de Lorraine partit pour retourner joindre l'armée Autrichienne qu'il commande, & qu'il y arriva le 30. Une partie de cette armée s'est rendue dans le Brisgaw, & la première Colonne est dans les environs de Fribourg.

Le dernier courier, qui en est venu, a rapporté que les Autrichiens faisoient réparer avec toute la diligence possible les fortifications de Brisach, & qu'un grand nombre d'Ouvriers étoit employé à ce travail.

H On

On a appris en même tems , que 300. Grenadiers des troupes de la Reine de Hongrie ayant été détachés pour arrêter neuf Barques chargées de provisions pour les troupes Françoises , ils s'étoient rendus maîtres de quelques-unes de ces Barques , mais que les François en avoient coulé une à fond , & que les autres avoient été emportées par la rapidité du courant.

Les troupes de la Reine de Hongrie , qui sont dans l'armée des Alliés , se mirent le 3. de ce mois en marche & prirent la route de l'Electorat de Mayence. Elles furent suivies le 4. & le 5. par celles d'Angleterre , de Hanover & de Hesse.

On mande de Hanaw du 13. de ce mois , que les troupes d'Angleterre , de Hanover & de Hesse , allèrent le 10. camper près de Roedelheim , où le Roi de la Grande-Bretagne établit son quartier général , & que ces troupes , après s'être reposées le lendemain , se remirent le 11. en marche , pour se rendre dans les environs de Mayence.

Les Saïques armées , qui étoient restées dans les environs de Ratisbonne , ont remonté le 7 de ce mois le Danube , & elles se sont rendues au camp devant Ingolstadt.

Les lettres reçues de l'armée commandée par le Prince Charles de Lorraine , marquent qu'elle faisoit plusieurs marches & contremarches , & qu'on ne pouvoit encore établir aucune conjecture certaine touchant les desseins de ce Prince.

Un nombre des Hussards , qui sont sous ses ordres , ayant passé le Rhin à la faveur du feu que l'artillerie de Brisach a fait contre le Fort Mortier a brûlé un moulin de l'autre côté de ce Fleuve.

## P R U S S E.

**O**N mande de Berlin du 24. du mois dernier, que selon les lettres écrites de Vienne, il s'y tint le 18. chés le Comte de Staremberg une conférence, dans laquelle on regla le plan des opérations que le Prince de Lobkowitz doit exécuter en Italie, & qu'aussi-tôt que ce plan aura été approuvé par la Reine de Hongrie, ce Général partira, pour aller prendre le commandement des troupes Autrichiennes, qui sont sous les ordres du Comte de Traun. Ces avis ajoutent que le même jour il étoit arrivé à Vienne un Courier, par lequel on avoit appris que le Prince Charles de Lorraine continuoit de marcher vers le Rhin, avec l'armée qu'il commande.

## I T A L I E.

**O**N mande de Rome du premier de ce mois, que le Pape a consenti à la suppression du Papier Timbré, dont on se servoit pour les Expéditions de la Daterie.

## E S P A G N E.

**O**N a appris des Canaries, que le 30. Mai dernier, deux Vaisseaux de guerre & une Frégate, portant Pavillon de France, s'étoient approchés de l'Isle de Gomera, pour en reconnoître les Côtes; qu'ils étoient entrés le lendemain dans le Port de l'Isle, & qu'ayant arboré Pavillon Anglois, ils avoient canonné avec beaucoup de vivacité, pendant plusieurs heures la Ville de Gomera & les deux Forts qui en sont voisins; que les deux jours suivans leur feu avoit été continué, & que le 2. du mois de Juin au soir, l'Officier qui les commande,

H ij     doit,

doit , avoit fait menacer Don Diegue Bueno , Colonel des Milices de l'Isle , lequel , après avoir pourvû à la défense des deux Forts , s'étoit enfermé dans la Ville avec les troupes qu'il avoit pu rassembler , de ruiner entierement cette Isle , & d'en passer tous les habitans au fil de l'épée , si on ne lui ouvroit la porte de la Ville & des Forts , & si on ne lui payoit une contribution considérable en vivres & en argent ; que Don Diegue Bueno ayant répondu qu'il étoit déterminé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité , le Commandant de l'Escadre Angloise avoit voulu faire un dernier effort pour tâcher de s'emparer de l'Isle ; qu'il avoit fait descendre à terre les troupes de débarquement qui étoient à bord de ses Vaisseaux , & que ces troupes s'étoient avancées pour donner l'assaut à la Ville , mais qu'elles avoient rencontré un Corps de Milices , qui les avoit attaquées avec tant de valeur , qu'elles avoient été obligées de se retirer , & de regagner précipitamment leurs Chaloupes , après avoir eû un grand nombre de Soldats & de Matelots de tués & de blessés ; que ce mauvais succès avoit fait perdre au Commandant des Vaisseaux ennemis l'espérance de se rendre maître de l'Isle , & que ces Vaisseaux avoient remis à la voile ; qu'ils avoient été fort maltraités dans leurs vergues & dans leurs cordages , mais que les corps des Vaisseaux n'avoient été que légèrement endommagés , parce que les Canons des Forts étoient de trop petit calibre.

Don Diegue Bueno s'est extrêmement distingué par les marques de valeur , qu'il a données en s'exposant dans les endroits les plus dangereux , & par la prudence avec laquelle il a fait ses dispositions , pour rendre inutiles toutes les tentatives des Anglois ; on doit aussi de grands éloges au zèle & à la générosité du Marquis d'Adage , Seigneur de  
 l'Isle

Isle de Gomera , lequel , aussi-tôt qu'il fut informé de l'arrivée de leurs Vaisseaux, fit distribuer de l'argent , des vivres & des munitions de guerre aux Indes , & a payé de ses propres deniers les Ouvriers chargés de réparer les breches faites aux ports par l'artillerie des ennemis.

Un Armateur Espagnol a pris le Vaisseau Anglois *les deux Sœurs* , qui alloit d'Excester à Gibraltar.

L'Intendant de Marine de Galice a mandé au Roi , que la Frégate *le Comte de Chinchon* , commandée par Don Carlos de la Villa , étoit entrée le 5. du mois dernier dans le Port de Bayona , sans avoir reçu aucun dommage de la part de deux Vaisseaux de guerre Anglois , qui l'avoient poursuivie jusqu'à l'entrée de ce Port , & qu'elle avoit apporté de la Havane, d'où elle est partie le 8. Juin dernier, deux millions de Piastras & une grande quantité de marchandises. Cette Frégate a pris dans le trajet un Vaisseau Anglois , sur lequel il y avoit du Sel , & un autre de la même Nation , chargé de Sucre & de cacao.

Les avis de l'Intendant du Ferol , portent que le 7. du mois dernier , l'Armateur Olivier Colan , en croisant dans les environs des Isles Berlingues , s'étoit emparé de la Balandre Angloise *l'Indeber* , qui venoit de Londres à l'Isle de Madere.

## P O R T U G A L.

ON a appris de Lisbonne du 23. du mois dernier , qu'il y est arrivé depuis peu un habitant de Tavira & un Irlandois , qui se sont sauvés de danger , où ils ont été esclaves pendant plusieurs années , & qui , ayant hazardé , pour recouvrer leur liberté , de s'embarquer dans une Chaloupe , que quelques Barbares avoient abandonnée sur le riva-

ge, ont eu le bonheur de rencontrer un Vaisseau Espagnol, à bord duquel il ont été reçus, & qui les a conduits dans un Port de Galice.

## GENES ET ISEE DE CORSE.

ON apprend de Genes du 31. du mois dernier, que l'Amiral Matthews ayant demandé, que le Gouvernement obligéât les Bâtimens Catalans, & Mayorquains, qui étoient dans ce Port, d'enfortir; que le Sénat n'ayant point voulu lui accorder sa demande, cet Amiral a menacé de brûler ces Bâtimens, & qu'il avoit même envoyé déjà des Lettres circulaires à tous les Consuls, pour les avertir de prendre des mesures, afin que les Vaisseaux de leur Nation ne fussent pas confondus avec ceux des Espagnols.

Le Sénat s'est assemblé plusieurs fois, pour délibérer sur les moyens d'empêcher que l'Amiral Matthews ne se portât à quelque violence contre ces derniers, & après diverses conférences entre cet Amiral & les Commissaires, chargés de traiter avec lui, on est enfin convenu que la République s'engageroit formellement & par écrit, à garder en dépôt l'artillerie & les munitions de guerre que les Vaisseaux Espagnols avoient apportées, avec promesse de ne les rendre à l'Espagne qu'après la conclusion de la paix entre S. M. C. & le Roi de la Grande Bretagne, & que pour une plus grande sûreté, cette artillerie & ces munitions seroient transportées à S. Boniface dans l'Isle de Corse.

Le Ministre qui réside à Genes de la part de la Cour de Madrid, a fait ses protestations au sujet de cette Convention, & l'Amiral Matthews étant satisfait de l'engagement pris par la République, remit à la voile le 23 pour retourner aux Isles d'Iberes.

Depuis

Depuis la signature de cette Convention , les Bâtimens qui y ont donné lieu , ont la liberté d'aller où ceux qui les commandent jugeront à propos de les conduire , & l'on a travaillé à en débarquer l'Artillerie & les munitions de guerre , pour le transport desquelles le Gouvernement a frété cinq Tartanes. Deux Vaisseaux de guerre Anglois sont restés , afin de s'assurer de l'exécution de ce qui a été réglé ; on croit qu'ils accompagneront ces Tartanes jusqu'à S. Boniface , & dans ce cas , la République se dispensera de faire escorter le Convoi par ses Galères.

Un Courier , arrivé depuis peu de Corse , a rapporté que , selon les apparences , la tranquillité y seroit bientôt rétablie ; que M. Giustiniani , Commissaire Général de la République dans cette Isle , ayant promis aux Rebelles , que le Gouvernement leur accorderoit le libre port des armes , & une amnistie générale pour tout ce qui s'est passé depuis l'année 1729 ; que la Noblesse de l'Isle jouiroit des privilèges qu'elle a demandés ; que la plupart des Emplois de Judicature & de Finance , ne seroient donnés qu'à des Corfès ; que l'Evêque d'Aleria seroit toujours élu par le Clergé & par les Magistrats de la Ville ; que la Taille seroit réduite sur l'ancien pied , & qu'elle ne pourroit être augmentée en aucun tems , sans le consentement des Députés des douze principales Pièves de l'Isle , les Rebelles avoient consenti de se soumettre à ces conditions , & que l'Acte concernant les engagements que la République & les Rebelles se proposoient de prendre respectivement , devoit être signé le 23 , par M. Giustiniani , & par les Députés des Pièves.

Quoique ces nouvelles aient été confirmées par des Lettres écrites le 17 de la Bastie , lesquelles assurent que les Corfès ont témoigné beaucoup de

## 1856 MERCURE DE FRANCE.

joye de se voir à la veille de n'être plus exposées à une guerre intestine, on ne se fie pas encore à Gènes entierement à leurs promesses; on craint que ce ne soit un artifice de leur part, afin d'avoir le tems de mettre à couvert leur récolte, & l'on ne croira cette affaire terminée qu'après qu'ils auront signé leur Acte de soumission, & qu'ils auront remis aux Officiers de la République les postes dont ils se sont emparés.

On a appris de Lombardie, que l'on juge par diverses dispositions que fait le Duc de Modène, qu'il a dessein de se rapprocher du Bolonois avec l'armée Espagnole, qui est sous ses ordres.

Le Comte de Traun a toujours son quartier général à Carpi, & il n'attend, pour retourner en Allemagne, que l'arrivée du Prince de Lobckowitz, qui doit commander à sa place les troupes de la Reine de Hongrie en Italie.

On mande de la Romagne, que l'armée Espagnole, qui est sous les ordres du Duc de Modène, est plus nombreuse, & en meilleur état qu'elle n'étoit avant la Bataille de Campo Santo.

## GRANDE BRETAGNE.

On apprend de Londres du premier de ce mois; que le Capitaine d'un Vaisseau, arrivé depuis peu de la Caroline, a rapporté, que le Vaisseau de guerre *la Rose*, avoit conduit à Charles Town trois Bâtimens Espagnols, dont il s'étoit emparé, & qu'il avoit fait échouer un Armateur de la même Nation, lequel avoit à bord 155. hommes.

Le Vaisseau l'Entreprise a été pris le 22. du mois dernier par les Espagnols, en allant à Madere, aussi bien que le Vaisseau de guerre le *S. Philippa*, dans la Rivière de la Plata.

La

Le 19. Mai dernier, un Vaisseau de guerre Anglois prit dans les environs des Açores un Vaisseau François qui apportoit de l'argent, & des marchandises de la Vera Cruz.

Le Bureau de la Guerre expédia le onze de ce mois 50. Commissions d'Officiers, dont plusieurs ont été accordées par le Roi à de simples Soldats, qui se sont distingués dans le combat d'Ettingen.

Les avis de la Jamaïque portent, que le Vaisseau de guerre *le Hastings*, commandé par le Lord Bamf, y avoit conduit le Vaisseau, dont il s'étoit emparé dans les environs des Açores.

## H O L L A N D E E T P A Y S B A S.

On apprend de la Haye du 9. de ce mois, que les Régimens d'Infanterie de Sandouville, de Cromstrom & d'Aylva, le Régiment des Gardes à Cheval, & celui de Cavalerie du Prince Guillaume de Hesse, se sont rendus le premier & le deux au Camp près d'Arnhem, d'où le Régiment des Gardes à pied, & celui de Sturler, ont dû partir le 3, pour marcher vers le Zalm Heyde.

La premiere Colonne des troupes que la République fournit à la Reine de Hongrie, a été assemblée le 4. à Doefbourg, & elle a dû se mettre le 6. en marche, pour aller joindre l'armée des Alliés en Allemagne.

Le Conseil d'Etat a envoyé le Baron de Torck, & M. Hogendorp, pour visiter les fortifications des Places situées le long de la Meuse.

M. Van-Hoey, Ambassadeur de cette République auprès du Roi Très-Chrétien, a obtenu son rappel.

On a appris de la Haye du 16. de ce mois, que la premiere division des Troupes, qui par ordre de

## 1858 MERCURE DE FRANCE.

la République de Hollande, vont joindre l'armée des Alliés, étoit arrivée le 8. à Coesfeld dans l'Évêché de Munster; qu'elle devoit continuer sa route par Nottelen, Rochfel, Telligte, Warendorff, Wiadenbrock, Nieubruck, Paderborn, Nuffen, Epentave, Corback, Sharsenberg, Frankenberg, & Vetter; qu'elle se rendroit le 29. à Marpurg, & que le 31. elle passeroit la Rivière de Lahn.

Les quatre autres divisions suivront le même chemin que la première, & elles sont parties successivement de Doësbourg, deux jours l'une après l'autre.

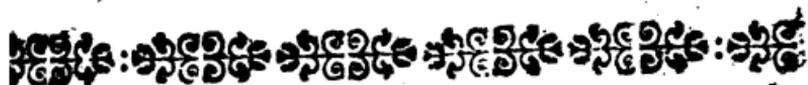
La dernière conduit avec elle l'artillerie, les pontons & les chariots de munition.

On apprend de Bruxelles du 17. de ce mois, que les lettres de l'Armée des Alliés marquent que le Baron de Geming, Colonel Commandant du Régiment du Duc d'Artemberg, & Quartier Maître Général des troupes Autrichiennes, s'étoit rendu en-deçà du Rhin, & y avoit marqué un camp pour ces troupes, qui ont dû commencer le 13. à passer ce Fleuve.

La Duchesse d'Artemberg a appris, qu'on avoit fait une nouvelle opération au Duc son époux, pour chercher la balle restée dans la blessure qu'il a reçue au combat d'Ettingen.



FRANCE



## F R A N C E.

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

LE Roi a nommé le Maréchal de Coigny, pour aller commander dans son Gouvernement d'Alsace.

S. M. a donné l'agrément du Régiment de Cavalerie, dont le Duc d'Aumont étoit Mestre de Camp, au Prince Camille de Lorraine, fils du Prince de Pons.

La Charge de Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde, vacante par la mort de M. Joseph-Antoine le Fourrier, Seigneur de Wargemont, tué au combat donné près du Mein, le 27. Juin dernier, a été donnée au Marquis de la Salle (Marie-Louïs Caillebot) premier Enseigne de cette Compagnie, petit-fils de Louïs Caillebot, Marquis de la Salle, Lieutenant-général des armées du Roi, & Capitaine-lieutenant de la même Compagnie des Gendarmes, nommé à l'Ordre du S. Esprit, mort en 1682.

Et le Guidon de la même Compagnie, vacant par la mort du Comte de Messay, tué au même combat, au Marquis de Val-

belle (Joseph-Ignace-Côme-Alfonse-Roch de Valbelle, Marquis de Rians) Lieutenant de Roi en Provence, Grand Sénéchal de Marseille, Mousquetaire de la première Compagnie, fils de feu M. André Geoffroy de Valbelle, Marquis de Rians, de Montfuron, & de Bressieu, Comte de Ribiez, Baron de Meyrargues, Maître de Camp de Cavalerie, premier Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi, Conseiller en ses Conseils, Grand Sénéchal de Marseille, Grand Bailli des Montagnes de Dauphiné, mort en son Château de Meyrargues, le 16. Avril 1735. âgé de 33. ans, & de De. Marguerite Delphine de Valbelle de Tourves, aujourd'hui sa veuve.

M. de Cherissey, Lieutenant Général, & Lieutenant d'une des Compagnies des Gardes du Corps de S. M. qui étoit Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, en a été fait Grand-Croix.

M. de Bernage, Conseiller d'Etat & Intendant en Languedoc, fut élu Prévôt des Marchands, dans l'Assemblée du Corps de Ville, qui se tint le 26. du mois dernier.

M. le Nain, Intendant de la Généralité de Poitiers, a été nommé Intendant du Lan-

Guedoc, & il a été remplacé dans l'Intendance du Poitou, par M. Berrier, Maître des Requêtes, & Président du Grand Conseil.

Le 2. de ce mois, la Reine se rendit à l'Eglise des Récollets de Versailles, qui célébroient la Fête de Notre-Dame des Anges; S. M. y entendit la grande Messe, & le soir elle y assista au Salut.

Le 6. M. Crescenzi, Archevêque de Naziance, & Nonce Ordinaire du Pape, eut une audience particulière du Roi, & il y fut conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs.

La Reine entendit le 14. de ce mois, la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, & S. M. y communia par les mains de l'Archevêque de Rouen, son Grand Aumônier.

Le 15. Fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, le Roi & la Reine entendirent dans la même Chapelle, la Messe chantée par la Musique. L'après midi, Leurs Majestés, accompagnées de Monseigneur le Dauphin, assistèrent aux Vêpres & à la Procession, à laquelle

## 1864. MERCURE DE FRANCE.

laquelle l'Abbé Brosseau, Chapelain de la Chapelle de Musique, officia..

Le même jour, la Procession solennelle, qui se fait tous les ans à pareil jour, en exécution du Vœu de Louïs XIII. se fit avec les cérémonies ordinaires, & l'Abbé d'Harcourt, Doyen du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine, y officia.. Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes & le Corps de Ville, y assistèrent..

Le 16. pendant la Messe du Roi, l'Evêque du Puy prêta Serment de fidélité entre les mains de S. M..

Le même jour, dans l'Assemblée générale du Corps de Ville, M. Baizé, Conseiller de Ville, & M. Pierre, furent élus Echevins..

Le 22. le Roi prit le deuil pour la mort de Mademoiselle du Maine..

Le 25. Fête de Saint Louïs, la Procession des Carmes du Grand Convent, à laquelle le Corps de Ville assista, alla suivant la coutume, à la Chapelle du Château des Thuilleries, où ces Religieux célébrèrent la Messe..

Le

Le même jour, l'Académie Françoisè, célébra la même Fête dans la Chapelle du Louvre. Pendant la Messe, on chanta un fort beau Motet, & le R. P. Griffet, de la Compagnie de Jesus, prononça le Panégyrique du Saint.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & celle des Sciences, célébrèrent la même Fête, dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire, de la rue Saint Honoré, où le Panégyrique du Saint fut prononcé par M. Richard, Procureur Général de l'Ordre des Prémontrés. Il y eut aussi un très-beau Motet en Musique, qui fut chanté pendant la Messe.

L'Académie Françoisè tint le même jour une Assemblée publique, dans laquelle elle distribua le Prix d'Eloquence, qui a été remporté par l'Abbé de l'Eglise des Loges. Le Prix de Poésie a été remis à une autre année, parce qu'aucune des Pièces, qui ont été présentées à l'Académie, ne lui a paru digne d'être couronnée.

Le 26. les Députés des Etats de la Province de Languedoc, eurent audience du Roi. Ils furent présentés par le Maréchal de Maille.

## 1864 MERCURE DE FRANCE.

Maillebois, Lieutenant Général de la Province, & par le Comte de Saint Florentin, Secrétaire d'Etat, & conduits en la maniere accoutumée, par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Cérémonies, & par M. Desgranges, Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Evêque de Nismes, qui porta la parole, du Marquis d'Ambres, pour la Noblesse; de Mrs. Baillarguet & Dorimieux, Députés du Tiers Etat, & de M. Joubert, Syndic Général de la Province. Les mêmes Députés eurent ensuite audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames.

Le 27. M. Crescenzi, Archevêque de Naziance, Nonce Ordinaire du Pape, eut une audience du Roi, dans laquelle il prit congé de S. M. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs.

Le Roi a donné le Régiment d'Infanterie de Morremart, dont le feu Duc de Rochecouart étoit Colonel, au Marquis de Laval, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie Royal Pologne, & celui de Cavale-

tie , dont le feu Marquis de Fleury étoit Mestre de Camp, au Comte de la Vieville , Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Noailles.

S. M. a accordé l'agrément du Régiment d'Infanterie , dont le Marquis de Chaillou étoit Colonel , au Marquis de Ségur, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie d'Egmont , & celui du Régiment de Cambresis , au Marquis de la Châtre, Capitaine dans le Régiment de Dragons de Nicolai.

La Statuë Equestre du Roi , qui a été faite à Paris , par M. le Moine , & fondue par M. Varin , pour être posée dans la nouvelle Place de la Ville de Bordeaux , y ayant été placée , elle fut découverte le 19. de ce mois avec beaucoup de cérémonie.

On a appris de Vienne , que le 13. de ce mois , la Reine de Hongrie y étoit accouchée d'une Princesse.

L'armée du Roi , commandée par le Maréchal de Noailles , ayant quitté le 12. du mois dernier le camp de Steinheim , elle alla le même jour camper à Imhain ; elle arriva le 13. à Grabenhausen , le 14. à Fungstatt , & le 15. à Grosvosheim. Elle y séjourna le 16. & cette armée ayant passé le Rhin  
le

le 17. sur le Pont de Bâteaux, que le Maréchal de Noailles avoit à Rhindurekeim, elle campa sous Worms.

Les troupes de S. M. qui sont sous les ordres du Comte de Saxe, se sont rassemblées à Spire, le 13. du mois dernier.

Le 20. & le 21. le Comte de Saxe a fait marcher vers la Haute Alsace, un détachement de cette armée, lequel est commandé par le Marquis de Clermont Gallerande, Lieutenant Général.

On a appris de Strasbourg du 5. de ce mois, que l'Armée du Roi, commandée par le Maréchal de Noailles, étant partie de Worms le 25. du mois dernier, elle alla le même jour à Epestein, près de Frankendal, & qu'ayant continué sa marche le lendemain, elle campa entre Spire & la Rehute.

Le Maréchal de Noailles a laissé à Frankendal M. de Berchiny, avec six Compagnies de Grenadiers & le Régiment de Hussards, dont il est Mestre de Camp.

Les troupes Françoises revenuës de Bavière, qui s'étoient rassemblées à Spire, le 13. du mois dernier, se sont séparées le 24. & le 25. en plusieurs Corps, lesquels ont marché vers la Haute & la Basse Alsace, & sur les Frontières des Trois Evêchés.

La Maison du Roi, la Gendarmerie, & le Régiment Royal des Carabiniers, sont rentrés

retrés en Alsace, & le Maréchal de Noailles a laissé au Comte de Saxe le Commandement de toutes les troupes, qui sont actuellement dans cette Province. Il a donné celui des troupes, qui sont en Lorraine, au Marquis de Montal, Lieutenant Général, & il a envoyé le Duc d'Harcourt, commander dans son Gouvernement de Sézan; le Comte de Danois à Thyonville, & le Marquis de Brezé à Sarre-Louis.

Le Maréchal de Noailles a quitté le 13. de ce mois, le camp qu'il occupoit près de Spire, & il s'est rendu le même jour à Gemersheim; il a campé le lendemain à Rhinzabern, & il s'est rendu le 15. à Lauterbourg.

Les troupes commandées par le Comte de Saxe; partirent le 15. de Markelsheim, pour aller camper à Edern, à une lieue au-dessus du Neuf-Brifack.

Le 25. de ce mois, Fête de l'Assomption de la Ste. Vierge, il y eut Concert spirituel au Château des Tuilleries. On y chanta un Motet à grand chœur, de la composition du Sr. Philidor, ordinaire de la Musique du Roi, lequel fut suivi d'un *Concerto*, exécuté sur la Flute-traversière, par le Sieur Blavet. On donna ensuite un autre Motet à grand chœur de feu M. de la Lande, dans lequel

la Dlle. Romainville chanta pour la première fois deux différens Récits, avec beaucoup d'applaudissement ; on lui trouve la voix très - belle , chantant avec autant de goût , que de précision. Le Concert fut terminé par un troisième Motet , du Sieur de Mondonville , précédé d'un Concerto, exécuté par lui-même.

Le 25. Fête de Saint Louis, le Concert d'Instruments, que l'Académie Royale de Musique, donne tous les ans au Château des Thuilleries , à l'occasion de la Fête du Roi , fut exécuté par un grand nombre d'excellens Symphonistes de la même Académie , qui jouèrent différens morceaux de Musique de M. de Lully , & d'autres Maîtres modernes.

L'exposition des Tableaux, Sculptures, Gravûres, Dessesins, & autres Ouvrages de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, établie à Paris sous la protection du Roi, a commencé le 5. de ce mois, & doit durer jusques & compris le Dimanche premier Septembre, dans le grand Salon du Louvre. Cette Exposition a été ordonnée, selon l'intention du Roi, par M. Orry, Ministre d'Etat, Contrôleur Général des Finances, Directeur Général des Bâtimens, Jardins, Arts,

Arts & Manufactures du Roi , & Protec-  
 teur de l'Académie , par les soins du Sieur  
 Portail , Garde des Plans & Tableaux de  
 S. M. On en parlera plus au long dans le  
 premier Journal.

**D E S C R I P T I O N** de la Pompe funèbre ,  
 & du Service solennel , célébré en l'Eglise  
 de l'Abbaye Royale de Chelles , le Mardi  
 23, Juillet 1743. pour le repos de l'Ame  
 de très-Haute , très-Puissante , très-Excel-  
 lente , & très-pieuse Princesse , MADAME  
 LOUISE ADELAÏDE D'ORLÉANS, Religieu-  
 se Professe , & ancienne Abbessse de cette  
 Abbaye , morte à Paris , au Prieuré de la  
 Magdelaine de Trainel , le 20. Février pré-  
 cédent,

**L'**Abbaye de Chelles , l'une des plus an-  
 ciennes, & des plus célèbres de la Chré-  
 tienté, située à quatre lieues de Paris ,  
 vers l'Orient , presque sur les bords de la  
 Marne , tire son origine de la piété de Ste.  
 Clotilde , Epouse de CLOVIS - LE - GRAND ,  
 qui fit bâtir en ce Lieu, qui étoit du Domai-  
 ne du Roi , au commencement du sixième  
 siècle , une Chapelle dédiée à S. Georges ,  
 avec quelques Cellules, pour y loger un pe-  
 tit nombre de Vierges consacrées au service  
 de Dieu,

Environ 150. ans après , Sainte Barilde ,  
 Veuve

Veuve de Clovis second, ayant remis à Clo-  
taire troisième, l'aîné de ses trois fils, le  
Gouvernement du Royaume, dont elle avoit  
eu la Régence pendant la Minorité, se reti-  
ra en cette Communauté, où elle avoit fait  
bâtir une Eglise, sous l'invocation de Ste.  
Croix, avec un Monastère spacieux, capa-  
ble de contenir une Communauté nombreu-  
se, qu'elle y assembla, & la dota de gros  
biens, dont la Donation fut ratifiée par les  
Princes ses fils.

Elle y établit, pour première Abbessse,  
Ste. Bertille, Religieuse de Joüars, dont la  
place a été successivement remplie, par des  
Princesses du Sang Royal, ou par des Dames  
des premières & des plus anciennes Maisons  
du Royaume.

Mais depuis la Ste. Fondatrice, aucune  
Abbessse n'a autant mérité les regrets de la  
Communauté, que MADAME D'ORLE'ANS,  
les bienfaits dont elle a comblé cette Mai-  
son, étant le moindre motif du tendre &  
respectueux attachement, que la Commu-  
nauté avoit pour cette Princesse. C'étoit la  
douceur de son Gouvernement, son affabi-  
lité, sa piété, & l'assemblage de toutes les  
vertus convenables à l'état qu'elle avoit em-  
brassé, qui lui avoient gagné le cœur de  
toutes ses Religieuses. Elle étoit pour cha-  
cune une tendre Mere, & une secourable  
amie,

amie , & le respect infini qu'elles lui portoient , n'intimidoit point la confiance qu'elles avoient en elle.

Ainsi , on peut juger de la consternation où cette Communauté fut plongée , lorsque la Princesse inspirée d'un esprit de retraite , fit la démission de son Abbaye , pour la confier à Madame de Clermont , dont elle avoit reçu les Vœux de Religion & qu'elle connoissoit seule capable de la gouverner suivant son esprit.

Ce digne choix , & l'intime correspondance établie entre MADAME D'ORLÈANS & la nouvelle Abbesse , avoient d'autant mieux calmé la douleur de la Communauté , qu'elle ne trouvoit aucun changement dans le Gouvernement , & qu'elle avoit la satisfaction de recevoir souvent dans les visites de la Princesse , des assurances de la tendresse qu'elle conservoit pour elle. Il n'y avoit pas quatre mois , que les Religieuses de Chelles avoient eu le bonheur de posséder leur ancienne Abbesse , lorsqu'elles apprirent sa maladie.

Chacune d'elles souhaitoit lui donner en cette occasion des marques de son tendre & respectueux attachement ; mais la difficulté du choix , engagea Madame de Clermont à partir brusquement , accompagnée seulement de deux Religieuses , Mad. de Gessan ;

sa

sa sœur ; & Mad. Arnaud , anciennement attachée à la Princesse, Elles eurent la douleur de la voir expirer, le septième jour de sa maladie ; & la nouvelle , qui en fut à l'instant portée à Chelles, jetta la Communauté dans un chagrin inexprimable.

Cependant la douleur faisant place au devoir, Madame l'Abbesse & la Communauté, firent de vive-voix & par écrit, toutes les démarches convenables, pour obtenir le corps de la Princesse , & commencerent par donner les ordres pour son transport.

Mais elles furent obligées de céder à une Puissance , dont les décisions sont des ordres qu'elles respecteront en toutes occasions. Il fut décidé que la maladie, dont la Princesse étoit morte, ne permettant pas de la transférer, elle seroit inhumée au Prieuré de la Magdelaine de Trainel , où elle étoit décédée. La cérémonie s'en fit le 21. Février, le lendemain de sa mort,

Madame l'Abbesse & la Communauté, se voyant privées de la possession des précieux restes de MADAME D'ORLE'ANS, firent d'abord célébrer plusieurs Services à son intention, tant dans leur Eglise, que dans les Paroisses de leurs Seigneuries, & se proposerent de faire une pompe funèbre, qui fut digne de sa naissance, & qui répondit au respect, & à la reconnaissance, que ces  
 Dames

Dames conserveront éternellement , pour la mémoire de cette Auguste Princesse , leur bienfaitrice & la restauratrice de leur Maison. Elles prièrent , de l'agrément de la Maison d'Orléans , M. Adam , Docteur de la Maison de Navarre , Prédicateur ordinaire du Roi , & Curé de la Paroisse de S. Barthélemy , de se charger de l'Eloge funébre.

Mais les fonctions de ce Pasteur ne lui permirent pas de répondre à l'empressement de Mesdames de Chelles ; c'est ce qui a retardé cette cérémonie. Le jour en ayant été fixé au 23. Juillet , Madame l'Abbesse fit distribuer six cent Billets d'invitation , qui furent précédés de plusieurs Lettres , qu'elle adressa aux Puissances , & aux Personnes de la première condition,

On travailla un mois entier aux préparatifs de la décoration , dont voici la description.

L'Eglise bâtie au commencement du neuvième siècle , par l'Abbesse Giselle , sœur de Charlemagne , est une Croix Latine avec des bas côtés. L'une des croisées est occupée en partie par une Tribune , qui est de plein pied au Dortoir , où les Dames chantent les Matines à minuit. Toute la Nef , depuis la croisée , compose le Chœur des Dames , qui est fermé par une magnifique Grille de fer , de vingt-six pieds de face , &

I d'Ordre

d'Ordre Corinthien : l'Entablement est surmonté de cinq supports, où sont posées cinq grandes Châsses, celle de Sainte Batilde occupant le milieu. Cet ouvrage admiré de tous les Connoisseurs, fut exécuté sous les ordres de la feuë Princesse, par Denis, fameux Ouvrier de Saint Denis ; & c'est l'ouvrage le plus parfait, qui soit sorti de ses mains.

Le Sanctuaire élevé de quelques marches, & séparé par une Balustrade de marbre noir, renferme un magnifique Autel adossé, d'Ordre Composite, construit sous les ordres de Mad, de la Porte de la Meilleraye, Abbessé, il y a près de cent ans.

La Porte extérieure de cette Eglise, est au bout d'une Cour oblongue, dont l'entrée est à l'autre extrémité. Cette entrée, qui est dans un angle, n'ayant pas la situation convenable, pour une décoration extérieure, on ouvrit exprès une Porte au milieu du mur, qui régné depuis cette entrée, jusqu'à celle de l'Eglise, & on y éleva des bois de charpente d'espace en espace, avec des traverses pour attacher la tenture, qui fut de trente-cinq pieds de haut, sur cent cinquante pieds de face, ornée de deux Litres de velours, chargées à un pied de distance, d'Escussions aux Armes & Chiffres de la Princesse.

Entre

Entre ces deux Litres, étoient trois grandes Armoiries, & deux grands Chiffres en cartouches, ornés de branches de Cyprès, & surmontés de la Couronne de France ouverte, & d'une Croffe. Cette Porte étoit fermée d'une barrière, gardée par douze Suisses de la Garde du Roi, commandés par un Sergent, tous en habits de deüil, avec pleureuses aux manches & crêpes aux chapeaux.

Depuis cette Porte, jusqu'à l'encoignure du Sanctuaire, on avoit construit une Galerie de cent cinquante pieds de long, rendüe en plafond jusqu'à terre, à douze pieds de hauteur, ornée de deux Litres de velours, chargées d'Armoiries & de Chiffres. L'intervalle étoit occupé par trente Girandoles à trois branches, garnies de bougies d'une demie-livre.

Dans l'espace libre des deux croisées, étoient élevées à treize pieds de hauteur, deux grandes Tribunes de chaque côté, qui joignoient immédiatement les piliers du Chœur, & ceux du Sanctuaire, enforte que l'Eglise ne formoit plus qu'une grande Chapelle. On montoit à ces quatre Tribunes, par deux Escaliers pratiqués sur le derrière.

La tenture de drap noir, étoit à quarante-cinq pieds de hauteur, c'est-à-dire, de la naissance de la voûte, jusqu'à terre : les fe-

nêtres & les autres vûës étant exactement bouchées. Toutes les stalles & le pavé, tant du Chœur, que du Sanctuaire & de la Nef, étoient couverts de tapis de drap noir.

Le Sanctuaire, la Nef & le dessous des Tribunes, furent remplis de fauteuils, chaises, plians & carreaux, pour placer les Personnes invitées, suivant les qualités.

Les quatre Tribunes tenduës en plafond, étoient ornées en face, tant en haut qu'en bas, de grands rideaux retrouffés par de gros cordons d'argent avec leurs glands; & les Gradins étoient couverts de drap noir.

Pour faciliter l'entrée dans le Chœur, tant pour y placer les Dames de condition, que pour faire les Absoutes, on avoit enlevé le devant de la Grille, pour former un Portique de huit pieds de face, surmonté de son entablement, ce qui fut rétabli après le Service.

Le Catafalque étoit posé à l'entrée du Chœur, sur une Estrade de dix pieds de haut, couvert d'un poële de velours noir, à Croix de moire d'argent, & bordé d'hermine, orné de quatre moyennes Armoiries, A la tête étoit la Couronne de France ouverte, posée sur un Carreau de velours noir à glands & galons d'argent, & couverte d'un crêpe, ainsi que la Crosse, qui étoit au pied, la pointe posée sur un pareil Carreau. Les qua-

tre

tre coins du poële étoient soutenus par quatre figures d'Enfans pleurans. Les trois Gradins de l'Estrade, étoient garnis de quatre-vingt-dix Chandeliers d'argent, portant des cierges armoiriés des deux faces.

Au chef, & au pied des Gradins, étoient deux figures, de grandeur naturelle, représentant la Charité & la Religion, principales vertus de la Princesse. Le Dais élevé à quarante-cinq pieds de hauteur, étoit de velours noir, à crêpines d'argent, surmonté de plumes, & d'aigrettes noires & blanches; le fond & les pentes chargés d'Armoiries. Des coins du Dais pendoient quatre grands rideaux de satin noir, à bandes d'hermine, semés de larmes d'or, retrouffés avec des cordons & glands d'argent.

Dans le Chœur des Dames, qui a cent trente pieds de pourtour, régnoit un filet de lumières, à fleurons dorés, élevé de treize pieds, garnis de bougies. La première litre de velours, semée de larmes d'argent, & chargée d'Armoiries & Chiffres, entourés de festons d'hermine, servoit de pente à ce filet de lumière. La seconde litre de velours, pareillement ornée de larmes, Chiffres & Armoiries, étoit immédiatement au-dessous de la naissance de la tenture.

L'intervalle étoit rempli d'onze grandes Armoiries & Chiffres, soutenus d'une tête

de mort ailée , surmontée d'une girandole à cinq lumières. Chaque Cartouche , accompagné de deux pareilles Girandoles , ayant pour support une tête de mort à cyprès. La Tribune de l'Orgue étoit masquée par l'uniformité de la décoration ; on y avoit seulement pratiqué deux petites Tribunes à vûës mortes. Toutes les têtes de mort étoient dorées , & les Girandoles argentées.

A la place des cinq Châsses , qui avoient été ôtées de dessus la Grille , furent posés des socles , ornés des deux faces de têtes de mort ailées. Celui du milieu occupé par une grande Croix d'argent. Les quatre autres par des Girandoles à 13. Bougies.

Le filet de lumière régnoit sur les deux longneurs de la Nef & du Chœur , posé sur neuf timpans , ornés de larmes d'argent , & de têtes de mort ailées , accompagnés de pedestaux , soutenus de pareilles têtes , surmontés de socles d'argent , portant des Girandoles à 8. lumières. Les deux litres de velours , ornées comme celles du Chœur , régnoient à la même élévation.

Les quatre faces des piliers , soutenant les croisées de l'Eglise , étoient ornées de quatre grandes Armoiries , soutenuës & accompagnées comme celles du Chœur.

Quatre pareilles Armoiries étoient placées entre les quatre Tribunes , & à la naissance

fance

ance de chaque rideau , étoit un grand Chiffre.

La Chaire de l'Orateur étoit placée à la droite de l'Autel , près la Grille, & étoit ornée d'un tablier , & de pentes de velours noir , à crépines d'argent , chargés d'Armoiries. Sur la Balustrade du Sanctuaire, étoient deux Girandoles à huit bougies & au-dessous des timpans du filet de lumieres , étoient des pentes de velours noir , à crépines d'argent , chargées d'Armoiries & de Chiffres , avec les mêmes ornemens & accompagnemens.

Au-dessus de l'Autel , à la hauteur de la tenture , étoit un Dais de velour noir , à crépines d'argent , avec sa queue & ses rideaux de satin herminé , le tout chargé d'Armoiries. Les trois Gradins de l'Autel , portoient vingt-huit Chandeliers d'argent , avec leurs cierges armoriés. Derriere , étoit un rétable de velours noir , chargé de quatre moyennes Armoiries , surmonté d'un filet de douze Chandeliers d'argent , portant des cierges armoriés. Au-dessus , un timpan garni de bougies , formoit la continuation du filet de lumière. Deux crédences accompagnoient l'Autel , ayant leurs paremens , & rétables de velours noir armoriés , avec deux Chandeliers d'argent , & surmontés d'une Girandole à huit branches ; à côté de

chacune, étoient deux pareilles Girandoles, posées sur des pedestaux.

Le Lundi, 22. Juillet au soir, les Vêpres des Morts & les Vigiles furent chantées par les Dames.

Le lendemain 23. le Service commença à onze heures précises du matin; le R. P. Lanneau, Supérieur Général de la Congrégation de S. Maur, officia, accompagné de ses Assistans, & de plusieurs Supérieurs de la même Congrégation. Il y eut offrande de pain & de vin, présentée par trois Officiers en manteau-long, précédés d'un Maître des Cérémonies, en robe.

L'Eloge funébre de MADAME D'ORLE'ANS, prononcé par M. Adam, eut un applaudissement Général, & fit verser des larmes à tout l'Auditoire, qui fut aussi très-attendri du chant de l'Office, composé en trois parties, sur le chant Grégorien, par M. Morin, ancien Maître de Musique de la feuë Princesse. Trois bassons, & un serpent donnoient le ton par des préludes tristes & lugubres aux quatre Dames premières Chantres, pour commencer les intonations, qui étoient suivies par toute la Communauté, soutenue de ces quatre Instrumens, & de deux Basses chantantes.

La Messe étant finie, le R. P. Général, & quatre autres Supérieurs de la Congrégation,

tion , avec leurs Assistans , firent cinq Absoutes , dont les Répons furent chantés par les Dames , ainsi que le *Libera* & le *De profundis* , en fauxbourdon , avec les mêmes accompagnemens qu'à la Messe.

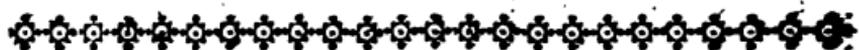
Après l'Office , qui ne finit qu'à trois heures sonnées , Mad. l'Abbesse , qui avoit fait faire les invitations pour le dîner , tint une table de quarante couverts , qui fut servie avec une propreté & une décence convenable , à tous égards.

Il y eut aussi trois autres tables , deùx de trente couverts chacune , & une de quarante , très-bien servies , dont trois Officiers , attachés à la Maison , firent les honneurs.

Indépendamment de ces quatre tables , il y en eut plusieurs autres moindres , tant au-dedans , qu'au-dehors.

Cette pompe funébre a été ordonnée par Mad. de Clermont , Abbesse de Chelles , & exécutée par les deux Intendans de l'Abbaye.





## M O R T S.

**L**ouis-Anne Clerembauld de Vendeuil, Seigneur de Dieudonne, Marquis de Vendeuil, Lieutenant des Gardes du Corps & Brigadier des Armées du Roi du 15. Mars 1740. a été tué au Combat d'Estingen le 27. Juin dernier, à l'âge de 52. ans, avec Louis Clerembault de Vendeuil, Exempt des Gardes du Corps, son fils unique, âgé de 22. ans, qu'il avoit eû de son mariage avec D. Marguerite de Mailly du Breuil, étoit fils de François Clerembauld de Vendeuil, Marquis de Vendeuil, Seigneur de Dieudonne, Lieutenant Général des Armées du Roi, Lieutenant des Gardes du Corps de S. M. & Gouverneur de Pecquay, mort en 1712. & de D. Marie-Anne de Ranguet, lesquels, outre le Marquis de Vendeuil, qui donne lieu à cet article, avoient eû pour fils aîné Albert-François Clerembauld de Vendeuil, Seigneur de Dieudonne, Comte de Vendeuil, Mestre de Camp du Regiment Dauphin Cavalerie, Gouverneur de Pecquay, & Grand-Bailly d'Orleans, mort le 5. Avril 1712. pere de Albert-François Clerembauld de Vendeuil, Seigneur de S. Germain & de Neufville,

ville , Comte de Vendeuil , Capitaine dans le Régiment Royal Rouffillon , Cavalerie , aujourd'hui marié avec Dlle Louise-Marthe de Messey, sœur & unique héritière de feu M. le Comte de Messey , Guidon des Gendarmes de la Garde du Roi , tué au même Combat d'Ettingen, & dont il a un fils unique Albert-Louis Clerembauld de Vendeuil , âgé de 6. ans.

La Maison de Vendeuil prend son nom de la Terre de Vendeuil , située sur la Riviere d'Oise , près Saint Quentin , & remonte jusqu'à Clerembauld de Vendeuil , Seigneur de Vendeuil , Chevalier , vivant l'an 1096. comme il se lit dans les Auteurs qui ont écrit de la premiere Croisade , & dans l'Histoire de la Maison de Bethune , par le célèbre André du Chesne , dans laquelle , Livre IV. fol. 284 & suivans , se voyent d'anciens Sceaux , sur lesquels sont les mêmes Armes que portent aujourd'hui Mrs de Vendeuil , qui sont un Lion naissant. L'Histoire de la Guerre Sainte , intitulée la Franciade Orientale , fol. 40. remarque que le même Clerembauld de Vendeuil fut un des Seigneurs qui accompagnerent Hugues le Grand, Comte de Vermandois, frere du Roi Philippes I. du nom , en son voyage de la Terre Ste l'an 1096. & qui furent faits prisonniers avec ce Prince ,

par le Gouverneur de Durazzo pour l'Empereur de Constantinople, & dont la liberté leur fut procurée par l'entremise & la valeur de Godefroy de Botillon.

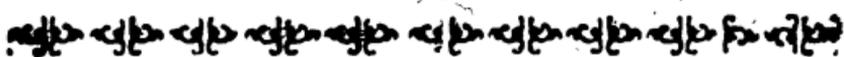
Clerembauld III. du nom, Seigneur Chastelain de Vendeuil, vivant l'an 1225. n'eut que deux filles, dont l'aînée, Jeanne de Vendeuil, porta cette Terre dans la Maison de Roye par son mariage avec Marthieu de Roye, Seigneur de la Fere, en Ponthieu, d'où vint Marie de Roye, Dame de Vendeuil, qu'elle porta dans la Maison de Bethune par son mariage avec Guillaume de Bethune, Seigneur de Locres, Chevalier, &c. Ce Clerembauld de Vendeuil III. du nom, Seigneur de Vendeuil eut pour frere puîné Guy de Vendeuil, Seigneur d'Aubigny, duquel descendoit, par plusieurs degres, Claude de Vendeuil, Seigneur d'Aubigny, vivant en 1525. Auteur de toutes les Branches de ce nom, qui subsiste à présent. La premiere, des Seigneurs d'Aubigny, puis du Crocq, finie en 1702. par la mort de Pierre-Thimoleon de Vendeuil, Chevalier Seigneur du Crocq, Brigadier des armées du Roi, tué au Combat de Luzarra, étant nommé Maréchal de Camp. La deuxieme, des Seigneurs d'Estelsay, aujourd'hui aînés de toute la Maison, qui subsiste en la personne de François-Anne de Vendeuil, Chevalier,

valier, Seigneur d'Estelfay, Ecuyer de la Grande Ecurie du Roi, ci-devant Capitaine au Régiment d'Infanterie de Tavannes, & d'Antoine-François de Vendeuil, son frere, ci-devant Capitaine dans le Régiment Royal Rouffillon, Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, qui de son mariage avec Dlle Marie-Anne-Geneviève de Vendeuil de Marotel, sa cousine; n'a qu'un fils, nommé Marie-Joseph de Vendeuil, né le 10. Août 1731. La troisième, des Seigneurs de Dieudonne, connus sous le Titre de Marquis & Comtes de Vendeuil, qui ont donné lieu à cet article, & dont est encore Charles Clerembauld, Seigneur de Pourpry, Capitaine dans le Régiment Dauphin, Cavalerie, leur frere & oncle. Et la quatrième, des Seigneurs de Marotel, qui ne subsiste plus qu'en la personne de Philippes-Joseph de Vendeuil de Marotel, qui a embrassé l'Etat Ecclésiastique, & dans celle de Mad. de Vendeuil, sa sœur. Vendeuil porte pour Armes d'azur à un Lion naissant d'or, supports deux Lions, Cimier un Lion naissant de-même.

Michel-Marie-François de Roncherolles Pont S Pierre, dit le Chevalier de Roncherolles, Chevalier non Profes de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Exempt des Gardes du

du Corps du Roi dans la Compagnie d'Har-  
court, a été tué au Combat d'Ettingen, âgé  
de 25. ans, 8. mois, 24. jours. Après avoir  
servi quelques années en qualité de Capi-  
taine dans le Régiment Royal des Cravates,  
qu'avoit alors le Comte de Pont S. Pierre,  
son frere aîné, il alla faire ses caravannes  
à Malthe, où il avoit été reçu de minorité  
le 17. Janvier 1720. & à son retour de  
Malthe, Sa Majesté l'avoit honoré d'un Bâ-  
ton d'Exempt dans ses Gardes du Corps. Il  
étoit fils de Michel de Roncherolles, Mar-  
quis de Pont S. Pierre, premier Baron de  
Normandie, Conseiller d'honneur né au  
Parlement de Roïen, & de Marie-Anne-  
Dorothee Erard-le-Gris, Marquise de Mon-  
treuil & d'Echauffou, Comtesse de Cisey,  
morte le 29. Janvier 1739. & frere de Mi-  
chel-Charles-Dorothee de Roncherolles,  
Comte de Pont S. Pierre, Brigadier des  
armées du Roi depuis le premier Janvier  
1740. à présent Enseigne Chef de Brigade  
des Gardes du Corps, Compagnie d'Har-  
court, & de Claude-Thomas-Sibile-Gas-  
pard-Nicolas-Dorothee de Roncherolles-  
Pont S. Pierre, dit le Chevalier de Pont  
S. Pierre, reçu aussi de minorité dans l'Or-  
dre de Malthe en 1709. Brigadier des ar-  
mées du Roi, Sous-Lieutenant de la Com-  
pagnie des Gendarmes Ecoïsois. Nous avons  
parlé

parlé plusieurs fois dans nos précédens Mer-  
cures des honneurs & prérogatives de cette  
illustre & très-ancienne Maison de Ron-  
cherolles, qui compte parmi ses Ancêtres,  
ainsi qu'il est prouvé par des Monumens  
authentiques, un Pierre de Roncherolles,  
mort l'an 1000. inhumé au Prieuré des  
deux Amans, dans le voisinage de sa Terre  
de Roncherolles, où il avoit fait des fon-  
dations, avec cette Inscription sur sa Tom-  
be : *Egregius vir Petrus de Roncherolles,*  
*Miles*, lequel eut pour fils Roger de Ron-  
cherolles, vivant encore en 1070. qui fut  
pere d'un autre Roger de Roncherolles,  
qui vivoit l'an 1120. par lequel nos plus  
sçavans Généalogistes commencent l'His-  
toire de cette Maison, & duquel descend au  
20. degré, de mâle en mâle, par une filia-  
tion bien prouvée, le Marquis de Pont  
P. Pierre, pere du Comte & du Chevalier  
de Pont S. Pierre, & du Chevalier de Ron-  
cherolles, qui a donné lieu à cet article.



## ARRESTS NOTABLES.

**O**RDONNANCE DU ROI, du  
premier Juin, pour créer & établir  
un septième Aide-Major dans le Régiment  
de ses GardesFrançoises, dont la teneur suit.

Sa

Sa Majesté jugeant du bien de son service, de créer une septième place d'Aide-Major dans le Régiment de ses Gardes Françoises, a trouvé bon que le sieur Duc de Grammont, Colonel de ce Régiment, lui propose ceux des Lieutenans du Corps qu'il croira les plus capables de s'en bien acquitter, afin que S. M. choisisse celui qu'elle voudra pourvoir du brévet nécessaire pour en remplir les fonctions, les exercer, & en joüir aux appointemens qui lui seront réglés, & le faire reconnoître en ladite qualité, ainsi que les autres Aides-Majors dudit Régiment, de tous ceux qu'il appartiendra. Mande & ordonne S. M. au sieur Duc de Grammont, Colonel de son Régiment des Gardes Françoises, aux Commissaires de ses guerres, chargés de leur police, & à tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, de se conformer à l'entière exécution & observation de la présente, laquelle sera lûe & publiée à la tête du Régiment, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

**ORDONNANCE** du Roi, du premier Juillet, portant création de cent cinquante-deux Compagnies de Cavalerie, dont la teneur suit :

Sa Majesté jugeant nécessaire au bien de son service, de faire une augmentation  
dans

dans la Cavalerie-légère , a ordonné & ordonne :

ART. I. Qu'il sera incessamment levé cent cinquante-deux Compagnies de Cavalerie légère , de trente-cinq Maîtres chacune , pour former trente-huit Escadrons , qu'elle se réserve de faire joindre aux Régimens auxquels elle les destinera.

II. Chaque Compagnie sera composée d'un Capitaine , d'un Lieutenant , un Cornette , un Maréchal-des-logis , deux Brigadiers , & trente-trois Cavaliers , y compris un Trompette ; & payée comme les autres Compagnies de Cavalerie , conformément à l'Ordonnance du premier Novemb. 1742. portant réglemeut pour le payement de ses Troupes.

III. Les Capitaines que S. M. aura agréés pour lever lesdites Compagnies , travailleront le plus promptement qu'il se pourra , pour assembler leurs Cavaliers aux Quartiers qu'ils choisiront , & prendront leurs mesures , pour rendre leurs Compagnies complètes à trente-cinq Maîtres, dans le 16. du mois de Novembre prochain.

IV. S. M. leur fera fournir les chevaux nécessaires pour monter leurs Compagnies.

V. Chaque Capitaine leverà à ses frais , vingt-cinq Maîtres ; les dix autres , qui formeront chaque Compagnie à trente-cinq , seront

seront levés ; sçavoir, six par le Lieutenant, & quatre par le Cornette. Le Capitaine sera tenu de les armer tous, habiller & équiper à ses dépens, suivant l'uniforme du Régiment, à la suite duquel il devra servir ; il payera aussi l'équipement du cheval.

VI. S. M. veut bien que du jour, qu'il y aura cinq Cavaliers d'assemblés au Quartier, à compte des trente-cinq Maîtres, qui formeront chaque Compagnie, la solde leur soit payée, à commencer du premier du mois d'Août prochain, suivant les revûes qui en seront faites, par les Commissaires des guerres préposés à cet effet ; & ce conformément à l'Ordonnance de S. M. qui régle le payement de ses Troupes : observant néanmoins, que les appointemens des Capitaines, Lieutenans, Cornettes, Maréchaux-des-logis, & la paye des Brigadiers, ne doivent être établis, que du jour qu'il y aura douze Cavaliers pour chaque Compagnie ; & que la masse sur le pied de trente-cinq Maîtres, ne courra que du jour que ces Compagnies passeront en revûe audit nombre : mandant S. M. à M. le Comte d'Evreux, Colonel général de sa Cavalerie, & au Sr. Marquis de Clermont-Tonnerre, Mestre de-Camp général de ladite Cavalerie, de tenir la main, chacun ainsi qu'il lui appartiendra, à l'exécution de la présente ;

&c.

A R-

**A R R E S T**, & Lettres Patentes sur icelui, du 28. Mai 1743. portant défenses de vendre du Tabac rapé, sans la permission du Fermier. Registrées en la Cour des Aides, le 30. Juillet suivant.

**A U T R E**, du 4. Août, en faveur des Miliciens de Paris, qui étoient ci-devant en apprentissage, ou Compagnons chés des Marchands, ou Maîtres des Corps & Communautés de cette Ville, par lequel S. M. ordonne, que tous les Garçons, auxquels le sort est échû à la Milice de Paris, & qui étoient en apprentissage, ou Compagnons chés des Marchands des six Corps, ou chés des Maîtres des Communautés, pourront, après leurs six années de service accomplies, & qu'ils auront obtenu des congés absolus, se présenter pour être reçus Marchands ou Maîtres desdites Communautés, si pendant leurs six années de service militaire, le tems de leur apprentissage ou compagnonnage est expiré; & dans le cas, où il leur resteroit encore un service à faire après lescites six années, qui leur seront comptées, comme s'ils étoient réellement restés chés les Marchands ou Maîtres, soit comme Apprentifs, soit comme Compagnons, ils pourront le finir chés les mêmes Marchands ou Maîtres, ou chés tels autres qu'ils

qu'ils voudront choisir, sans qu'on puisse leur imputer, ni l'âge, ni l'interruption du tems, & sans qu'ils soient obligés de transporter, ni valider leurs anciens Brevêts. Veut S. M. que tous les Garçons & Compagnons, qui seront dans ce cas, soient admis à la Maîtrise sans difficulté, après leur apprentissage & compagnonnage finis de la manière ci-dessus expliquée, en justifiant seulement de leurs anciens Brevêts, & des Certificats de leur service. Permet S. M. aux Marchands des six Corps, & aux Maîtres des Communautés, de recevoir chez eux, ceux desdits Miliciens qui voudront reprendre leur état, & de leur donner les Brevêts & Certificats, dont ils auront besoin pour le tems qui restera à expirer de leurs anciens engagements, sans qu'ils puissent être inquiétés, dérogeant à cet effet, pour ce regard seulement, aux statuts & réglemens des Communautés: & en cas de contestations, veut S. M. qu'elles soient portées devant le Sieur Lieutenant de Police, pour les juger sommairement, lui en attribuant toute cour, juridiction & connoissance; & icelle interdisant à toutes ses Cours & autres Juges, sans l'appel au Conseil, &c.

# T A B L E.

|                                                                                                                   |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>P</b> IECES FUGITIVES. L'Amour vaincu par la<br>Raison, <i>Idille</i> ,                                        | 1683         |
| Extrait de l'Oraison Funebre du Card, de Fleury,                                                                  | 1688         |
| Paraphrase de deux Vers Latins,                                                                                   | 1698         |
| Lettre au sujet de Gui de la Tour, Evêque de Cler-<br>mont,                                                       | 1699         |
| Epitre en Vers de M. d'Arnaud à Mlle de B***.                                                                     | 1706         |
| Dissert sur le Systême des petits Tourbillons,                                                                    | 1708         |
| Traduction de l'Ode d'Anacréon sur les Riches-<br>ses,                                                            | 1729         |
| Parties de longue Paume, joüées à Dourdan & à<br>Etampes,                                                         | 1730         |
| Vers à M le Gauffin,                                                                                              | 1733         |
| Observations sur l'abbregé de la Vie des Evêques de<br>Coutance,                                                  | 1734         |
| Le Procureur Borgne & le Procureur Manchot<br><i>Conte</i> ,                                                      | 1742         |
| Quest. importante, jugée au Parlem. de Paris,                                                                     | 1743         |
| Vers à Mad. *** , pour le jour de sa Fête,                                                                        | 1748         |
| Explication d'une Pierre gravée , antique , du Ca-<br>binet du Chevalier D. L. R.                                 | 1750         |
| L'Etude , <i>Ode</i> ,                                                                                            | 1751         |
| Mandement de l'Archevêque d'Avignon , au sujet<br>d'une nouvelle Société nouvellement formée<br>dans son Diocèse, | 1756         |
| Réponse en Vers à une Question proposée dans le<br>Mercure de Juin,                                               | 1759         |
| Lettre sur l'origine du mot <i>Viva</i> ,                                                                         | 1761         |
| Epitre en Vers à M. Bouguer, la veille de sa Fête,                                                                | 1769         |
| Ex. de Lettre sur la Topographie du Cotentin,                                                                     | 1775         |
| Vers à M. le Marquis & à Mad. la Marquise de<br>M. . . . .                                                        | 1778         |
| A Mile leur fille,                                                                                                | 1779         |
| Explication de deux Passages de Virgile,                                                                          | <i>ibid.</i> |
| Le Médecin mis en réputation, <i>Conte</i> ,                                                                      | 1789         |
| Lettre                                                                                                            |              |

|                                                            |              |
|------------------------------------------------------------|--------------|
| Lettre au sujet de la Chronologie & de la Topo-            |              |
| graphie des Légendes ,                                     | 1737         |
| Vers pour les Portraits de M. & de Mad. Deshayes ,         | 1796         |
| Explication des Enigmes & du Logogryphe du Mer-            |              |
| cure de Juillet ,                                          | 1797         |
| Enigme & Logogryphe ,                                      | <i>ibid.</i> |
| <b>NOUVELLES LITTÉRAIRES, DES BEAUX-ARTS, &amp;c.</b>      |              |
| Nouveau Recueil de Dissertations sur l'Histoire            |              |
| Ecclesiastique & Civile de Paris ,                         | 1800         |
| Supplément au Dictionnaire Économique ,                    | 1801         |
| VII. & VIII. Tomes de la Vie des Hom. Illust. <i>Ibid.</i> |              |
| Nouv. Edit. du Diction. de l'Abbé Antonini ,               | <i>ibid.</i> |
| Le Guide des Accoucheurs ,                                 | <i>ibid.</i> |
| Histoire de Grece ,                                        | 1802         |
| Coûtume d'Auxerre ,                                        | 1803         |
| Abbrégé de l'Histoire ancienne ,                           | 1804         |
| De la réformation du Théâtre ,                             | 18 5         |
| Programme d'un nouveau Recueil de Poësie ,                 | <i>ibid.</i> |
| VI. Tome des Mémoires pour servir à l'Histoire             |              |
| des Insectes ,                                             | <i>ibid.</i> |
| Coûtume de Paris , &c.                                     | 1806         |
| Dissertation sur la Géométrie ,                            | <i>ibid.</i> |
| Elémens de la Guerre , &c                                  | 1807         |
| Le parfait Ingénieur François , &c.                        | 1812         |
| Nouveau Tarif du Toisé de la Maçonnerie ,                  | 1816         |
| Principes du Système des petits Tourbillons ,              | 1817         |
| Dissert. sur un Temple octogone, & Remarques, <i>ibid.</i> |              |
| <i>Arnoldi Vinnii J. C. notæ , &amp;c.</i>                 | 1823         |
| Méthode générale pour guerir le Rhume ,                    | 1824         |
| Les Mœurs & les Usages des Grecs ,                         | <i>ibid.</i> |
| Les deux premiers Volumes de l'ancienne Version            |              |
| Italique de l'Écriture Sainte ,                            | <i>ibid.</i> |
| Nouvelle Edition des Œuvres de Brantôme ,                  | 1826         |
| Extrait de Lettre écrite de Troyes sur un Etablisse-       |              |
| ment Académique ,                                          | 1827         |
| Estampes nouvelles ,                                       | 1831         |
|                                                            | Chanfon      |

|                                                                                                                                                    |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Chanson notée ,                                                                                                                                    | 1833         |
| Spe&ctacles ,                                                                                                                                      | <i>ibid.</i> |
| Les Caractères de la Folie , nouveau Ballet représenté à l'Opera ,                                                                                 | 1834         |
| La Mort de César , nouvelle Tragédie représentée à la Comédie Française ,                                                                          | <i>ibid.</i> |
| Les Indes chantantes , ou les Incas , Comédie représentée par les Comédiens Italiens ,                                                             | 1835         |
| Artifices nouveaux à la Comédie Italienne ,                                                                                                        | 1836         |
| La Fontaine de Sapience , nouvelle Pièce représentée à l'Opera Comique ,                                                                           | <i>ibid.</i> |
| Jeune Danseuse , âgée de 7 ans ,                                                                                                                   | 1837         |
| Lettre à son sujet ,                                                                                                                               | <i>ibid.</i> |
| Nouvelles Etrangères , Turquie , Russie , &c.                                                                                                      | 1839         |
| France , nouvelles de la Cour , de Paris , &c.                                                                                                     | 1839         |
| Régimens donnés ,                                                                                                                                  | <i>ibid.</i> |
| M. de Bernage élu Prévôt des Marchands ,                                                                                                           | 1860         |
| Procession solennelle faite à Paris , en exécution du Vœu de Louis XIII.                                                                           | 1862         |
| Nouveaux Echevins ,                                                                                                                                | <i>ibid.</i> |
| Procession des Carmes ,                                                                                                                            | <i>ibid.</i> |
| Fête de S. Louis célébrée à l'Académie Française , à celle des Inscriptions & Belles-Lettres , & à celle des Sciences , & Prix d'Eloquence donné , | 1863         |
| Audience des Deputés des Etats de Languedoc ,                                                                                                      | <i>ibid.</i> |
| Audience de Congé du Nonce du Pape ,                                                                                                               | 1864         |
| Régimens donnés ,                                                                                                                                  | <i>ibid.</i> |
| Statuë Equestre de Louis XV. placée & découverte à Bordeaux ,                                                                                      | 1865         |
| Concert Spirituel au Château des Tuilleries ,                                                                                                      | 1867         |
| Concert d'Instrumens au même Lieu ,                                                                                                                | 1868         |
| Exposition des Tableaux au Salon du Louvre ,                                                                                                       | <i>ibid.</i> |
| Pompe funèbre & Service solennel , célébré à l'Ab. de Chelles , pour l'Abbesse Mad. d'Orleans ,                                                    | 1869         |
| Morts ,                                                                                                                                            | 1884         |
| Arrêts notables ,                                                                                                                                  | 1889         |

*Errata*

---

*Errata du premier Volume de Juin.*

**P** Age 1191. ligne 21. de Vénus, depuis hors d'état de servir, *lisez*, devenus depuis hors d'état de servir. P. 1228. l. 22. son fils aîné, *l.* à son fils aîné.

---

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 1686. à la reclame, Un, *lisez*, Qu'un. P. 1698. l. 18. réside, *l.* reside. P. 1703. l. 5. ans, *l.* dans. P. 1705. l. 19. s'alliter, *l.* s'aliter. P. 1709. l. 2. du bas, celle, *l.* par celle. P. 1711. l. 5. parcourreroit, *l.* parcourroit. P. 1724. l. 13. conclurre, *l.* conclure. P. 1727. l. 28. une, *l.* un. P. 1728. l. 17. *btez la virgule après* seroient. P. 1738. l. 7. près, *l.* prêt. P. 1742. l. 20. lorgue, *l.* lorgne. *Ibid.* l. dernière, n'en, *l.* rien. P. 1743. l. 15. scise, *l.* sise. P. 1744. l. 9. & 17. Dunot, *l.* Bunot. P. 1753. l. 10. effort, *l.* effor. P. 1760 l. 3. la, *l.* ta. P. 1765. l. première, *incolumen*, *l.* *incolumem*. P. 1772. l. 9. scrette, *l.* secrette. P. 1773. l. 20. l'Alouette, *l.* l'Alouette. P. 1803. l. 5. du bas, relié, *l.* reliée. P. 1809. l. dernière, les, *l.* le. P. 1816. l. 20. supplée, *l.* suppléc. P. 1837. l. 21. des, *l.* de.

*La Planche gravée doit regarder la page*

1750

*La Chanson notée, la page*

1835

7  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

710  
833

20  
8









SEP 29 1936



SEP 29 1936



SEP 29 1936



SEP 29 1936

